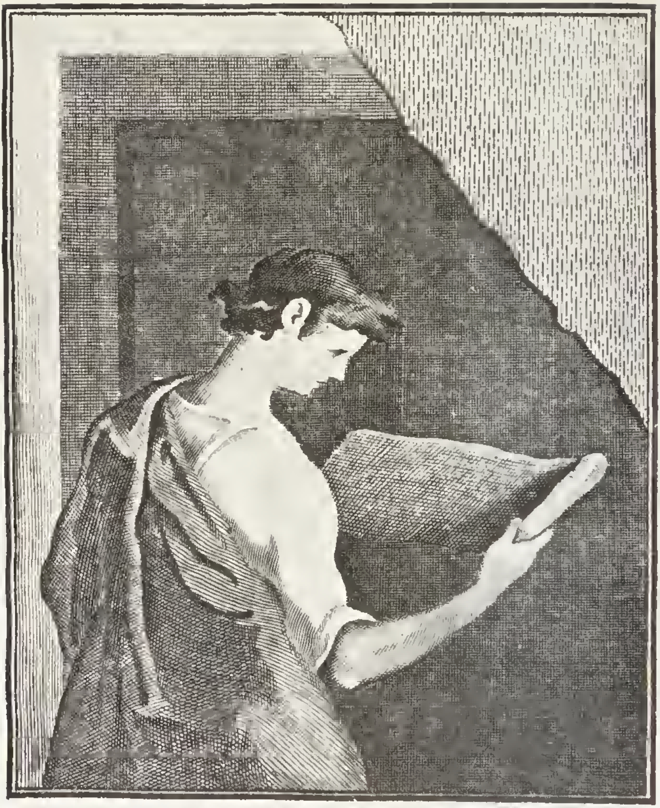

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1706unse

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1706.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1706.

ARTICLE I.

RECUEIL DE PIECES DE POESIE, *presentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année M. DCCIV. Avec plusieurs Discours qui ont été prononcez dans l'Academie en differentes occasions.* Chez Jean Baptiste Coignard. 1704. *in* 12. *p*.257.

ON rendra compte au public des Piéces contenuës dans ce Recüeil, avec la liberté que semble donner l'Academie, en les faisant paroître ; mais aussi sans blesser le respect, que

merite un Corps, qu'un grand Roi protége, & qui compte parmi les membres qui le compoſent, tant de perſonnes diſtinguées dans l'Etat, par leur rang, leurs dignitez & leur merite perſonnel.

On commence par le Diſcours Préliminaire qui eſt à la tête du Recüeil. Mr. l'Abbé de Choiſy Directeur de l'Academie, fait remarquer, que cette Compagnie, toute favorable qu'elle eſt à tous ceux qui entrent dans la lice des beaux eſprits, ne diſtribuë pas également ſon approbation à tout le monde. Ce principe poſé, le Directeur jette comme en paſſant un éloge très juſte & très-delicat de Mr. l'Abbé de Dromenil, qui avoit remporté le prix d'Eloquence de cette Année; & cet Eloge tout flateur qu'il eſt, n'eſt point flaté.

Mr. l'Abbé Pelegrin qui a merité le prix de Poëſie, a dû ſentir un plaiſir plus doux que le prix même; car Mr. le Directeur aſſure au nom de l'Academie, que la Victoire a eu peine à ſe declarer, & que ſi le Vainqueur eſt Couronné, les Vain-

cus ne ſont pas ſans gloire. C'eſt un double triomphe que celui qu'on remporte ſur des rivaux de merite.

On voit enſuite un Diſcours de Mr. Le Picard Academicien de Soiſſons. On y trouve des beautez qui font ſouhaiter, dit Mr. l'Abbé de Choiſy, que l'Academie de Soiſſons, qui eſt fille de celle de Paris, paye à l'avenir plus exactement le tribut Litteraire, qu'elle lui doit, comme il paroît par les Lettres de ſon établiſſement. Mr. Le Picard ſemble pourtant avoir un peu laiſſé à quartier la Naiſſance du feu Duc de Bretagne, qui étoit l'occaſion de ſon Diſcours. Mais en recompenſe il nous a donné un bel Eloge du Roi, quoique peut être un peu trop vague.

L'Epitaphe de feu Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, qui ſuit dans le Recüeil, & qui eſt de Mr. l'Abbé Tallemant, fait aiſément reconnoître ſon Auteur. Cet Abbé regrette auſſi bien que Mr. de Choiſy, que l'Academie n'ait plus de *Perraults*, qui reveillent les Academiciens par de continuelles productions d'une

imagination féconde, comme parle Mr. de Tourreil, tantôt enjoüée & tantôt ſerieuſe. On ne croit pas cependant, que ces Meſſieurs veüillent donner tout ce que Mr. Perrault produiſoit à l'Academie, comme des Piéces qui ayent toûjours merité ce doux murmure, dont parle Mr. l'Abbé de Choiſy, ſigne certain d'une approbation non mandiée. Du moins Mr. Des Preaux & ſes amis n'ont pas toûjours été du nombre des Approbateurs. Du reſte on rend juſtice à Mr. Perrault, il avoit ſon merite, & il en a laiſſé des preuves.

L'Epître ſur l'Amitié, écrite à Mr. de Sacy par Mr. l'Abbé Abeille, eſt digne de ſon Auteur, qui s'eſt heureuſement exercé, dit Mr. l'Abbé Regnier des Marais, preſque dans tous les divers genres de Litterature, mais qui a un goût particulier pour la Poëſie. En effet la verſification de cette Epître, eſt douce & coulante & très-propre du ſujet. Le debut a paru un peu galand.

On veut croire que Mr. l'Abbé Abeille a parlé en Poëte en cet en-

droit. Mais quoi qu'il en ſoit de ſes avantures en amour, feintes ou veritables, peut être perſonne n'a-t-il été plus heureux en amitié. Le Maréchal de Luxembourg, que la France regrette encore tous les jours, en eſt une preuve qui toute ſeule en vaut mille. Mr. Abeille à ſon tour en eſt une, qu'il faut joindre à beaucoup d'autres, que ce grand General ſe connoiſſoit en merite d'eſprit & de cœur, auſſi bien qu'en merite de guerre. Mr. Abeille raconte à l'imitation d'Horace parlant de Mecéne, comment il eſt entré dans l'amitié des Grands.

Beaucoup de complaiſance, un peu de politeſſe,
Mon reſpect pour les Grands, peut-être leur foibleſſe
Que ſçai-je tout cela ſe joignant au hazard,
A leur rare amitié me donna quelque part,
Et d'un Aſtre benin la ſecrette influence
M'acquit de Luxembourg l'heureuſe confiance.

On diroit que le nom de Luxembourg ranime tout à coup & la verve & la reconnoiſſance du Poëte qui continuë ainſi.

Admire où m'entraina le caprice du ſort.
Je vis ces lieux affreux, où triomphoit la mort.
Où Luxembourg volant de Victoire en Victoire,
Couronnoit ſon grand nom d'une nouvelle gloire.
Lorſque ſon Bras vainqueur de la Sambre & du Lys,
Lançoit de tous côtés les foudres de de Louis.
Mais de tant de ſuccés, dignes fruits de ſes armes,
Le ſouvenir encor reveille mes allarmes.
Je me peins ce Heros dans les champs de Fleurus
Diſſipant de Valdec les bataillons rompus.
De Leuze & de Steinkuerque une effrayante image,
Me le montre tranquille au milieu du carnage.

Et ma crainte trop prompte à ſurprendre mes ſens,
Fait tomber ſur lui ſeul, tous les coups que j'entens.
Je le vois ſur le bord de la Gette étonnée,
Recommencer trois fois une attaque obſtinée.
Des Soldats rebuttez appuyer les efforts,
Des yeux & de la voix ranimer leurs tranſports.
Et du ſang de ſes fils honorant ſa victoire.
Des Heros ſes ayeux conſacrer la memoire.
Je vois le fier Naſſau trompé par ſon grand cœur,
Plier ſous le deſtin de ſon premier vainqueur,
Et d'Eſcadrons noyez comblant l'onde funeſte
S'en faire un Pont ſanglant pour ſauver tout le reſte.

Mr. Abeille a le plaiſir en loüant ce qu'il aime, de ne dire rien, que toute la France & l'Europe même ennemie, ne penſe & ne diſe avec lui.

Ce qu'il ajoûte eſt encore le langage d'un bon cœur.

Que ne puis-je, Sacy, d'un Guerrier ſi fameux
Faire admirer la vie à nos derniers neveux,
Eterniſer ſa gloire & ma reconnoiſſance.
A mon zele pour lui, joindre ton éloquence,
Et toûjours attentif à chanter ſes exploits,
Meriter de ſon fils les biens que j'en reçois.

Mr. l'Abbé Abeille employe le reſte de ſa Lettre à donner quelques regles ſur le choix des amis. Il ne croit pas qu'un amant puiſſe être ami, non plus que des rivaux de gloire, ſur tout des gens de même étude, particulierement des Poëtes. On ne ſçait pourquoi l'Auteur qui n'eſt pas jeune, appelle la poëſie.

Un Art, où l'honnête homme eſt honteux de vieillir.

L'on appelle de cette Sentence à Mr. Des-Preaux. Et le public attend

que Mr. Abeille se retracte en continuant de donner d'autres Epîtres du goût de celle-ci, qui ne doit être regardée que comme un essai.

La seconde Piéce presentée à l'Academie pour le prix de Poësie de cette même année 1704. a du feu & de la noblesse. Mais le debut en est trop fort, & blesse le respect qui est dû aux Têtes Couronnées.

Quel demon contre l'Iberie
Ligue d'orgüeilleux Potentats?
Et les arme contre le bras,
Qui met un frein à leur furie.

La fin répond au commencement.

De rage l'Albion soûpire
Et Leopol prêt à perir,
Craint de payer de son Empire
La folle ardeur de conquerir.

La Piéce suivante se trouve encore marquée au Nom de *Pelegrin*; on ne sçait s'il y a deux *Pelegrin* au monde, mais cette Piéce semble bien differente de celle qui a eu le prix. On trouve plus de verve & de hardiesse dans les deux dernieres. Mais c'en est assez sur les Poësies. Venons aux Discours.

On a déja parlé dans ces Memoires, de celui de Monſeigneur l'Evêque de Straſbourg, dont le ſtyle ſent ſi bien le Prince qui l'a prononcé. On a auſſi parlé de la réponſe de Mr. de Tourreil, où l'on voit des lueurs d'une imagination qui prend quelquefois l'eſſor au-deſſus des regles ordinaires.

On a déja dit que le Diſcours de Mr. l'Abbé de Polignac avoit charmé & enlevé tout le monde. On ne peut laiſſer le portrait du Cardinal de Richelieu, qui a été omis par megarde dans l'Extrait qu'on en a donné.

„ Le fameux Cardinal à qui l'A-
„ cademie doit ſa naiſſance, amou-
„ reux de ſa Patrie, crût que ce n'é-
„ toit point aſſés d'y fonder les maxi-
„ mes du plus ſage & du plus ferme
„ gouvernement, s'il ne faiſoit pas
„ marcher d'un pas égal l'étude de
„ toutes les Sciences. Toûjours at-
„ tentif au bien public, il ne fixa
„ point ſon genie aux beſoins pre-
„ ſens de l'Etat, il en embraſſa toute
„ la durée par la grandeur de ſes
„ vûës, il aſſura le ſuccés de ſes en-

„ treprises par sa constance à les sui-
„ vre, il n'y conçût de difficultez que
„ pour les vaincre. Il aima le merite
„ autant que les hommes vulgaires
„ ont accoûtumé de le craindre. Il
„ le rechercha dans toutes les pro-
„ fessions, il ne craignit que de le
„ voir inutile, sans cesse il lui don-
„ na des fonctions, & il lui destina
„ des recompenses.

„ On voit avec joye ce parfait
„ Ministre, qui avoit pour la gloire
„ de son Maître la même ambition,
„ que les Conquerans ont pour leur
„ propre grandeur, mettre au rang
„ de ses plus nobles idées, l'emploi
„ que vous avez; poser le fonde-
„ ment de l'Empire des Lettres, de
„ la même main dont il ébranloit
„ ceux de la maison d'Autriche;
„ conserver parmi des gens choisis,
„ ce pretieux depôt de l'esprit,
„ comme un feu sacré qui ne devoit
„ point s'éteindre, pendant qu'il
„ exécutoit ailleurs ses plus hardis
„ projets, pendant qu'il renversoit
„ les obstacles que l'envie basse &
„ maligne lui suscitoit au-dedans,
„ plus terribles que ceux qu'il avoit

„ prévûs au dehors, & donner pour
„ jamais à nôtre Langue les mêmes
„ principes de ſuperiorité qu'à nos
„ Armes & à nos Conſeils, comme
„ s'il avoit preſſenti que le Prince
„ qu'il voyoit naître, dût la porter
„ un jour par ſes victoires aux deux
„ bouts de l'Univers.

Mr. l'Abbé de Clerambault dans ſa Réponſe au Diſcours de Mr. l'Abbé de Polignac, loüe les morts comme les vivans ſans affectation, en honnête homme & en homme de qualité. Nous le ſuivrons un peu plus pas à pas, que nous n'avons coûtume de faire, parce qu'il dit des faits bien plus que des paroles. On en jugera par les morceaux ſuivans. Le premier eſt en même tems l'Eloge de Mr. de Meaux, & celui de la Theologie qu'on nomme Scholaſtique.

„ Ce Prélat illuſtre, dit-il, com-
„ mença bien-tôt à faire ſentir aux
„ Adverſaires des veritez Ortho-
„ doxes, le poids de ſa ſuperiorité,
„ par cette Science ſublime dans la-
„ quelle il s'étoit déja rendu ſi re-
„ commandable, c'eſt-à-dire, la

„ grande & vraye Theologie, pui-
„ ſée dans les bonnes ſources de
„ l'Ecole, que les partiſans de l'er-
„ reur ont toûjours tâché de dé-
„ crier, connoiſſant combien elle
„ leur étoit funeſte. Il ſe ſervit donc
„ contre-eux de ce grand Art, qui
„ ſuppoſant les notions claires & les
„ definitions juſtes, priſes dans la
„ nature même des choſes, infere
„ l'un de l'autre par des raiſonne-
„ mens ſolides & concluans, avec
„ ordre & liaiſon; en un mot de cet-
„ te parfaite Scholaſtique également
„ éloignée de la foibleſſe embroüil-
„ lée & de la chicane barbare, affec-
„ tée par quelques-uns qui ſe flat-
„ tent avec ſi peu de fondement
„ d'exceller par là au-deſſus des au-
„ tres, & de l'épaiſſe confuſion d'au-
„ toritez & de faits entaſſés & mal
„ digerez, ſans être rangez dans les
„ queſtions differentes, pour y ſer-
„ vir de fortes & de vives preuves,
„ que certains demi Sçavans, ſe fiant
„ à ce qu'ils ont d'eſprit naturel,
„ oſent honorer du nom de Poſiti-
„ ve, leur peu de lumiere, ne leur
„ permettant pas de connoître que

„ ce ſont deux ſœurs inſeparables,
„ dont l'une eſt le guide & le ſoûtient
„ de l'autre, qui fait ſa perfection &
„ ſon ornement. Mr. de Meaux fit ſen-
„ tir toute ſa force & ſa methode, en
„ conſervant toûjours dans ſes Ecrits
„ la politeſſe & les mêmes graces;
„ ſoit qu'il fallût juſtifier la doctri-
„ ne de l'Egliſe contre les repro-
„ ches & les calomnies de ſes enne-
„ mis, ſoit qu'il fallût les convain-
„ cre des contradictions abſurdes
„ de la leur, & des changemens
„ eſſentiels qu'elle a déja ſoufferts
„ malgré ſa nouveauté. Ce grand-
„ homme ſe faiſoit honneur de poſ-
„ ſeder une ſcience ſi neceſſaire, &
„ de s'en ſervir ſi utilement. Bien
„ different de ceux qui n'étant pas
„ ſeulement à portée de l'entendre,
„ ni par conſequent d'en pouvoir
„ jamais juger, croyent que c'eſt
„ bien plûtôt fait de la rejetter, en la
„ traitant de ſubtilité ſéche & inuti-
„ le, pour excuſer au moins par-là,
„ leur peu de penetration & leur
„ ignorance.

Mr. de Clerambault aprés beau-
coup d'autres choſes trés-avanta-

geuſes à la memoire de Mr. de Meaux, & que tout le monde ſçait, paſſe à Mr. de Polignac.

„ De quel prix, dit-il, nous pa-
„ rut l'unique occaſion de pouvoir
„ reparer nôtre perte par le choix
„ de vôtre perſonne, & quoique la
„ conſolation qu'il nous donne, ſoit
„ le plus flateur & le plus grand de
„ tous les Eloges pour vous, nous
„ nous trouvons obligez d'en faire
„ ici connoître les motifs impor-
„ tuns à vôtre modeſtie, mais neceſ-
„ ſaires à confirmer nôtre eſperen-
„ ce & nôtre joye.

Mr. de Clerambault deſcend enſuite dans le détail, il parle de la Maiſon de Mr. l'Abbé de Polignac, comme par ſon Antiquité & par ſon Eclat, de ſon application aux Sciences les plus hautes, où il a brillé de ſi bonne heure. „ On jugea dès-
„ lors, dit-il, que vous ne trouve-
„ riez rien au-deſſus de la portée de
„ vôtre genie en vous voyant ren-
„ dre claires & même aimables, les
„ queſtions les plus abſtraites, par
„ cette profonde penetration, &
„ cette expreſſion vive & juſte, qui

„ ſemble toûjours couler de ſource, „ avec la noble facilité qui vous eſt „ ſi ſinguliere, heureux fondemens „ des qualitez Academiques.

Il s'étend aprés ſur le voyage de Mr. de Polignac à Rome. „ Cette „ Cour, dit-il, ſi fameuſe par ſa ſageſſe & par la conſtante uniformité de ſes principes, jointe à cette politique fine & delicate &c. „ ces hommes ſi clairvoyans & ſi „ accoûtumez au maniement des affaires, connurent d'abord en vous „ ces manieres inſinuantes, leſquelles „ ſecondées d'une éloquence douce „ & perſuaſive, vous gagnent également l'eſtime & l'amitié. Ils vous „ donnerent des marques diſtinguées de l'effet, que des qualitez ſi „ rares avoient produit en eux. Ils „ paſſerent juſqu'à la confiance &c.

A toutes ces preuves du merite de Mr. l'Abbé de Polignac, Mr. l'Abbé de Clerambault joint le témoignage du Roi même. „ Ce grand Prince aprés vous avoir donné une audience particuliere, auſſi glorieuſe pour vous, qu'utile à vous faire bien connoître, juſqu'où l'on

„ peut porter la ſaine & infaillible „ politique, fondée ſur la profondeur & la juſteſſe du genie, vous „ jugea digne des plus hauts & des „ plus grands emplois, en loüant en „ vous d'une maniere ſinguliere ce „ don de perſuaſion que vous poſſedez avec tant d'avantage.

Mr. de Clerambault ſuit Mr. de Polignac en Pologne & montre juſqu'à quel point il merita tout à la fois, ce qu'il eſt ſi difficile de concilier, l'eſtime & la confiance du Roi & de la Republique. „ Ce Roi d'un „ merite recompenſé de la Couronne, ſi recommandable par ſes Victoires, vous ayant fait depoſitaire „ d'une partie de ſes volontez, ſurpris d'une mort prompte, ſe fit „ une conſolation d'expirer entre „ vos bras. Et aprés cette perte les „ principaux de l'Etat regarderent „ vos conſeils ſolides & éclairez, „ comme le plus ſûr moyen de ſe „ bien conduire dans l'embarras de „ leurs affaires.

Mr. de Clerambault conclut, que ſi le plan de Mr. de Polignac pour placer ſur le Thrône de Pologne, un

grand Prince, ne réüſſit pas, ce ne pût être que l'effet de je ne ſçai quelle bizarrerie de la fortune, qui ſe joüe de la ſageſſe des hommes & de la politique la plus conſommée. Encore laiſſe-t'il voir à Mr. de Polignac, une eſpéce de conſolation triſte, dans l'état pitoyable où la Pologne s'eſt trouvée depuis, pour n'avoir pas ſuivi les ſalutaires avis de l'illuſtre Ambaſſadeur.

Mr. de Meaux qui a tant fait parler de lui pendant ſa vie, merite qu'on en parle plus d'une fois aprés ſa mort. Nous allons donc rapporter encore quelques endroits de ſon Eloge prononcé dans l'Academie par Mr. l'Abbé de Choiſy. Rien ne fait plus d'honneur à la memoire de Mr. Boſſuet, que les deux témoignages citez par ſon Panegyriſte. L'un eſt de feu Mr. le Prince, l'autre de feu Mr. de Turenne. Ces deux noms diſent tout.

„ Mr. Boſſuet ſoûtint ſa premie„ re Theſe à Navarre, ſous les auſ„ pices & même ſous les yeux du „ grand Prince de Condé, qui ſu„ perieur aux autres hommes par

„ l'esprit & par le sçavoir, aussi bien
„ que par le courage, en revenant
„ de gagner des batailles, aprés avoir
„ affermi par des Victoires redou-
„ blées, les commencemens d'un
„ regne, qui devoit être si long & si
„ glorieux, fut tenté, à ce qu'il a
„ dit lui même plus d'une fois, d'at-
„ taquer un répondant si habile, &
„ de lui disputer les Lauriers mêmes
„ de la Theologie. Et depuis ce mo-
„ ment ce grand Prince qui ne re-
„ sistoit point au vrai merite, lui a
„ toûjours accordé son estime & sa
„ tendresse, & le Prélat reconnois-
„ sant au-delà même du tombeau,
„ dans un de ces Discours funébres,
„ qui lui ont attiré tant d'acclama-
„ tions, nous montre le Prince moins
„ grand par sa haute naissance, que
„ par ses qualitez de Heros, qui
„ dans les combats sembloient maî-
„ triser la fortune & forcer les desti-
„ nées.

Mr. de Choisy parle ensuite de la conversion de Mr. de Turenne.

„ Un Heros de tous les côtez, un
„ grand maître dans l'Art de la
„ Guerre, dont LOUIS LE

„GRAND dans ſes premieres „Campagnes, n'a pas dedaigné de „recevoir des inſtructions, Turen-„ne le Grand Turenne ſe rendit à „la Verité, & ſoûmit aux pieds de „Boſſuet cette ame hautaine que „tant de Victoires avoient accoû-„tumée à l'independance, & dans „toute la ſuite de ſa vie penetré de „reconnoiſſance pour les graces re-„çûës, alteré de graces nouvelles il „venoit puiſer dans la ſource où il „avoit trouvé la gueriſon.

Mr. de Choiſy n'avoit garde d'omettre une autre grande ſource d'Eloge pour M. de Meaux, je veux dire la part qu'il eut à l'Education de *Monſeigneur le Dauphin.* Il touche en particulier une maniere d'inſtruction que le Prélat donnoit au jeune Prince, qui eſt très-utile & très palpable.

„On ne le flattoit point. On lui „faiſoit remarquer dans l'Hiſtoire, „peinture parlante des choſes paſ-„ſées, que les plus grands Rois n'y „ſont pas plus épargnez que les „moindres de leurs ſujets; que ſi „l'on y celébre leurs vertus, leurs

„ vices n'y ſont pas oubliez . . . .
„ *Monſeigneur*, lui diſoit-on le jour
„ qu'on lui fit voir l'un aprés l'au-
„ tre les Mauzolées de nos Rois. Ici
„ Louïs XII. le Pere du peuple, là
„ François Premier, le reſtaurateur
„ des Sciences & des beaux Arts.
„ Paſſons tous ces autres-là, leur
„ memoire ſouffriroit trop à l'exa-
„ men. Songez, Monſeigneur, que
„ les Monarques vivans, qu'on en-
„ cenſe tant qu'on les craint, ſubi-
„ ront comme ceux-ci le jugement
„ ſevere de l'inéxorable poſterité,
„ & ſeront peſez, comme les autres
„ hommes, dans la balance des ſiécles
„ futurs.

Mr. l'Abbé de Choiſy nous a tracé en cet endroit le portrait de Monſeigneur, mais ſi fidéle qu'il n'eſt pas poſſible de s'y méprendre.

„ Ce Prince le fils & l'imitateur de
„ LOUIS, ſon ami auſſi-bien que
„ ſon ſujet, & qui aprés avoit fait ſes
„ preuves de valeur, de vigilence
„ & de capacité militaire, a plus
„ ſervi l'Etat par ſon attachement
„ tendre & ſincere à la perſonne du
„ Roi, & par l'exemple de ſon

„ obéïſſance, qu'il n'eut fait par cent
„ nouvelles Victoires ; ce Prince en-
„ fin dont la vertu ſinguliere & fa-
„ vorite eſt une bonté compatiſſan-
„ te, vertu ſi rare dans les Monar-
„ ques & ſi aimable pour les ſujets.

Le Panegyriſte de Mr. de Meaux finit par un endroit qui renferme deux preuves de ſon zele, l'une par rapport aux dangereuſes innovations qu'une Critique mal éclairée voudroit introduire juſque dans le Sanctuaire de la Religion. L'autre par rapport au fameux Cas de conſcience, contre lequel Mr. de Meaux ſe declara d'abord avec vigueur, quoiqu'il n'ait point fait de Mandement, comme Monſeïgneur le Cardinal de Noailles, & pluſieurs autres Prélats très-diſtinguez par leur droiture, leur merite & leur zele pour la cauſe de l'Egliſe.

„ Il attaqua, il pourſuivit ces te-
„ meraires Sçavans, qui en publiant
„ tant d'Ouvrages de Critique, oſent
„ donner aux Saintes Ecritures des
„ ſens détournez & chimeriques, &
„ tous ces nouveaux Caſuiſtes, dont
„ la conſcience peu timorée, s'effor-
„ ce

„ ce d'éluder par de vaines ſubtilitez „ la condamnation de l'Egliſe, & ca- „ che une revolte manifeſte ſous „ leur ſilence reſpectueux.

Le Diſcours de Mr. l'Abbé Abeille, eſt une preuve qu'on peut parler ſa langue avec toute la pureté & la juſteſſe, avant même que d'être de l'Academie, & que par là Mr. Abeille étoit très-digne d'en être. L'endroit du Cardinal de Richelieu eſt comme preſque dans toutes les autres Piéces, de l'Academie, un des plus beaux morceaux de celle-ci. Et ce n'eſt pas une des moindres marques du merite de ce grand Miniſtre, que d'étre depuis ſi long-tems une ſource de Panegyrique qui ne tarit point.

„ Armand voyoit la France, dit „ M. Abeille, agitée par des fac- „ tions, déchirée par l'Heréſie, „ ébranlée par les Etrangers, toû- „ jours prêts à prêter leurs bras à la „ fureur des rebelles. Il la voyoit ſe „ devorer elle-même depuis un ſié- „ cle, ſans pouvoir parvenir à ſe dé- „ truire. Il crut qu'elle ſeroit in- „ vincible, ſi elle pouvoit ſe réü-

„ nir. Pour la conduire à cette „ union, Ministre fidele & zelé de „ Dieu, du Roi & de l'Etat, il dis- „ posa l'Etat à ne souffrir plus d'au- „ tre Religion, que celle qu'il avoit „ d'abord reçûë de Dieu; à ne con- „ noître plus d'autre puissance, que „ celle du Souverain; à ne plus „ chercher son salut dans le secours „ des Etrangers, mais seulement „ dans ses propres forces. En vain „ les Nations jalouses, prevoyant les „ effets de cette parfaite union, lui „ ont reproché de trop vastes des- „ seins, & le projet de la Monar- „ chie universelle. Il ne s'aveugla „ jamais jusqu'à flatter son Roi de la „ chimerique idée d'envahir l'Em- „ pire du Monde; mais il eut la „ juste ambition de le mettre en état „ de s'en rendre un jour l'arbitre. „ Et c'est plus que de le posseder.

Ce que Mr. Abeille avoit dit à l'occasion de la Naissance du Duc de Bretagne, étoit encore très-beau. Mais la mort qui a si tôt moissonné ce jeune Prince, a répandu un voile sur ces beautez. Il n'en est pas de même de ce que le nouvel Acade-

micien a dit de feu Mr. l'Abbé Boileau. „ Jamais d'ami plus officieux, „ dit-il, plus attentif à menager les „ occasions de faire plaisir, plus in- „ genieux à les trouver. Droit dans „ toutes ces vûës, religieux dans „ tous ses devoirs, & doüé de mœurs „ si douces & si pures, que la Cour „ & le monde n'en avoient jamais „ alteré l'innocence & l'integrité.

Ce caractere du cœur de Mr. Boileau est plus vrai, que celui qu'on fait de son esprit. On a toûjours rendu justice à son talent pour la Chaire, & en particulier à son imagination brillante; mais on conviendra moins de ce que dit Mr. Abeille, que *les terribles veritez de l'Evangile ayent plus d'une fois dans la bouche de Mr. Boileau, fait pâlir ces prétendus Esprits forts qui se font un merite de ne pas croire.* Mr. Boileau brilloit, mais il n'étoit pas d'une éloquence foudroyante, & l'on a dit dans le public à l'occasion d'un Sermon qu'il avoit fait contre l'Athéisme, que ces matieres ne lui convenoient pas.

Mr. l'Abbé Regnier Des-Marais en répondant au Discours de Mr.

Abeille, répond aussi au Public critique, qui pourroit peut-être, quoique mal à propos, trouver à redire aux loüanges que ces Messieurs se donnent tour à tour dans les jours de leur reception.

„ Le jour de la reception d'un „ Academicien, dit Mr. l'Abbé Regnier, est toûjours pour lui & pour „ nous une espéce de jour de fête, „ où il ne nous est pas défendu de „ jetter quelques fleurs à son entrée „ & à son passage. Hors de-là quel- „ que merite qu'il puisse avoir ap- „ porté parmi-nous, ce n'est plus à „ nous qu'il appartient de parler du „ merite d'un homme, qui ne fait „ plus avec nous qu'un même corps. „ C'est au public à le dedommager „ de nôtre silence.

Il étoit difficile en répondant à M. Abeille, d'oublier le Maréchal de Luxembourg. Ce qu'en dit M. Regnier est court, mais vif & juste.

„ Ces lieux retentissent encore „ des acclamations, que nous avons „ données aux Victoires remportées „ sous sa conduite. Lorsque sa mort „ y eut mis fin, la joye de nos en-

„ nemis ne fit pas un des moins
„ beaux traits de ſon Eloge. Accoû-
„ tumez à le voir toûjours vaincre,
„ ils le regardoient comme un hom-
„ me, avec qui la Victoire avoit
„ pris parti, & s'imaginant alors
„ qu'elle pourroit paſſer dans le
„ leur; ils ſe flattoient de l'eſperan-
„ ce de vaincre à leur tour.

ARTICLE II.

OEUVRES MELE'ES DE *Mr. de St. Evremont, publiées ſur les Manuſcrits de l'Auteur.* A Londres chez Jacob Tonſon. 1705. *Deux Tomes in 4°. Tome premier* 460. *pages. Tome ſecond* 808.*pages.*

VOici enfin une Edition des Ouvrages du fameux Mr. de Saint Evremont, où l'on peut s'aſſurer qu'il n'y a ſous ſon nom aucun Ouvrage, qui ne ſoit pas veritablement de lui. Le Scrupule de Mr. Silveſtre & de Mr. des Maizeaux, qui ſelon les dernieres intentions de leur ami, ont eu ſoin de cette Edition, a été juſqu'à avertir qu'ils n'étoient pas

tout à fait ſûrs, qu'une Ode à Mr. le Duc de Nevers, qui ſe trouve dans le ſecond Tome, ſoit de Mr. de St. Evremont. Ils ont rangé les Piéces ſelon l'ordre à peu-prés qu'elles ont été compoſées, rempli les lacunes, nommé les perſonnes dont les noms avoient été effacez ou defigurez, ajoûté beaucoup de nouvelles Piéces, éclairci par des Notes ce que des illuſions difficiles à deviner, rendoient trop obſcur, rétabli la ponctuation, que l'Auteur par un défaut aſſés ordinaire aux gens d'eſprit, avoit entierement negligée. Ces Meſſieurs font une réflexion qui peut ſervir de regle dans la Critique, pour ne pas ôter à des Auteurs ſur de fauſſes conjectures, certains Ouvrages qui ſont veritablement d'eux. Ils obſervent que Mr. de St, Evremont en retouchant quelques Piéces, y a mis des choſes qui ne convenoient point au tems pour lequel il les avoit faites : ils donnent pour exemple la Comedie des Academiciens. Ils obſervent encore que dans d'autres Piéces il a fait exprés des Parachroniſmes pour rendre le con-

te plus agréable, comme dans le feint Dialogue du Maréchal d'Hoquincourt & du Pere Canaye : il y avance de plusieurs années la mort de Madame de Montbason, erreur grossiere & qui suffiroit pour faire juger à un Sçavant dans quelques siécles, que ce Dialogue n'est pas de son veritable Auteur, à qui le tems de la mort de Madame de Montbason n'a pû être inconnu.

On donne dans la Préface une idée juste des Ecrits, que renferment ces deux Tomes : ce n'est point ici, dit-on, un Docteur qui écrit pour instruire & pour dogmatiser : ce n'est point un homme engagé par sa profession à rendre compte au Public de ses occupations & de ses veilles : c'est un homme du monde qui dans une grande oisiveté, cherche à passer agréablement le tems, qui écrit tantôt sur un sujet, tantôt sur un autre uniquement pour s'amuser : c'est un bel esprit qui pense à se divertir & à divertir un certain nombre d'honnêtes gens, avec qui il est en commerce.

Pour entrer dans un plus grand

détail, nous dirons que les amis de l'Auteur ont raiſon d'avoüer, que ſa Poëſie eſt quelquefois au-deſſous du mediocre : & les Editeurs pouvoient ſans s'expoſer à aucun reproche, retrancher la plûpart des Vers qui groſſiſſent ces deux Volumes, & ne conſerver qu'un petit nombre de Piéces, où le feu poëtique donne un nouveau éclat à la beauté des penſées. L'entêtement qu'avoit Mr. de St. Evremont pour la Poëſie, a beaucoup diminué de ſa gloire, & du plaiſir qu'on auroit à lire ſes Ouvrages. Pluſieurs piéces qui paroîtroient charmantes en Proſe, ne ſont pas ſupportables en Vers, par exemple *le Dialogüe de la Mort & du Vieillard ſur la maladie de Madame Mazarin* ; c'eſt une imitation du Prologue de l'Alceſte d'Euripide ; qui l'emporte ſur ſon Original pour la delicateſſe du tour & la fine Satire dont la Piéce eſt pleine. Il s'agit de ſçavoir ſi quelqu'un voudra mourir pour Madame Mazarin : l'Auteur paſſe en revûë tous les Amis & toutes les Amies de l'illuſtre Malade ; c'eſt-à-dire preſque toute la

Cour d'Angleterre, leurs Caracteres ſont de main de Maître, mais la verſification plate & rampante gâte abſolument un ſi bel Ouvrage, & fait regreter au Lecteur, que l'Auteur ait ſçû faire un Vers & n'ait pas été reduit à n'écrire qu'en Proſe.

Mr. Silveſtre & Mr. des Maizeaux pouvoient encore ſuprimer un grand nombre de Billets qui n'ont rien de piquant. Les trois Comédies montrent, que ſoûtenir dans la converſation, ou dans les Lettres une raillerie fine & ſpirituelle, eſt un talent different de celui de bon Poëte Comique. On ne peut refuſer le premier talent à Mr. de St. Evremont: il ne peut prétendre au ſecond: l'ordonnance de ſes Comédies eſt froide, les Scenes languiſſent, les intrigues n'ont rien qui ſurprenne, les dénoüemens ne ſont pas heureux, les plaiſanteries même y paroiſſent forcées; mais s'il eſt infiniment au-deſſous de Moliere pour le Comique, combien d'autres talens reparent dans lui ce défaut? Quel agrément dans ſes narrations? qu'elle force, quelle delicateſſe dans les

Portraits ? quelle profondeur dans les reflexions ? quelle justesse dans la Critique ? quelle finesse dans les Loüanges & dans la Satyre ? quelle noblesse, quelle varieté dans l'expression des choses les plus communes ? Son style (ses amis en conviennent dans la Preface) a quelquefois de l'obscurité & souvent de l'affectation ; on y voit une mesure & trop exacte & trop recherchée : ce sont des Antitheses trop frequentes. Avec tous ces défauts on ne peut disconvenir qu'il ne soit un de nos meilleurs Ecrivains ; il s'exprime toûjours avec esprit, son tour est ingenieux, sa diction pure, hardie, soûtenuë, ses negligences même sont heureuses. Il les connoissoit aussi bien que personne, mais il ne vouloit pas s'assujetir scrupuleusement aux regles introduites par nos Puristes modernes. On auroit tort de croire qu'il mit le P. Bouhours au nombre de ces Puristes qu'il méprisoit. On verra dans une de ses Lettres ce qu'il pensoit de l'esprit du Jesuite, & des services qu'il a rendus à la Langue Françoise. Parmi ce qui

n'avoit point encore paru, nous n'avons rien remarqué qui ſoit de la force de ce que l'on avoit déja, & qui ſoit comparable *aux Reflexions ſur les differens genies du Peuple Romain, à la Diſſertation ſur le mot de Vaſte &c.* Il ne faut pas omettre qu'on nous apprend que le Public s'eſt trompé en attribuant à Mr. de St. Evremont l'*Apologie du Duc de Beaufort* : il a eu quelque part à cette Satyre ; mais elle eſt *de Mr. Girard*, dont nous avons l'*Hiſtoire du Duc d'Eſpernon*, & la Traduction de Grenade. C'eſt aſſez parlé des Ouvrages, il faut parler de la perſonne de l'Auteur, nous devons un Eloge à ce grand Homme. La Preface dont nous avons emprunté cette tranſition, nous fournira la matiere & quelques traits de l'Eloge.

Eloge de Mr. de St. Evremont.

Charles de Saint Denis, Seigneur de Saint Evremont, étoit ſorti d'une maiſon diſtinguée par ſa Nobleſſe en baſſe Normandie, dont l'ancien nom eſt Marquetel, ou de Margo-

telle. Sa mere étoit sœur du Marquis de Rouville. Il étoit cadet & avoit six freres : le Marquis de Saint Denis descend de l'aîné. C'est au College de Clermont qu'il prit le goût des Lettres, & qu'il se forma à la connoissance des bons Auteurs. Il entra dans le service à seize ans, & il se trouva en qualité de Capitaine d'Infanterie au premier Siége d'Arras. S'étant depuis attaché à feu Mr. le Prince, il combattit sous lui à Fribourg & à Norlingue. A cette derniere bataille, où il étoit Lieutenant des Gardes du Prince, il reçût une bléssûre, qui mit sa vie en danger, & qui se rouvrit à Londres plus de trente ans aprés: la bonté de son temperament le tira d'affaire dans ces deux accidens. Il continua de servir, & merita la confiance des Genéraux, de Mr. de Turenne entre autres, mais sur tout celle de Mr. le Prince, que son penchant à railler lui fit perdre. Il alla servir en Catalogne & fut fait Maréchal de Camp. Son esprit lui gagna l'amitié de M. Fouquet : & il sçût se donner un grand credit auprés de Mr. de

Candale. L'amitié de Mr. Fouquet, dont il profita habilement, le mit hors d'état de craindre la necessité : la faveur de M. de Candale ne lui fut pas si avantageuse : le Cardinal Mazarin qui cherchoit à se venger du Duc, mit sur un leger pretexte son favori à la Bastille. Il y resta trois mois, une Lettre qu'il avoit écrite à M. de Crequy sur la paix des Pyrenées, & qu'un pur hazard fit tomber entre les mains des Ministres, lui attira un affaire si fâcheuse, qu'elle l'obligea de se retirer d'abord chez son frere, & après y avoir été quelque tems, en Hollande & ensuite en Angleterre. Il repassa en Hollande en 1665. mais le Roi Charles II. le rappella : depuis il n'est plus sorti d'Angleterre, quoiqu'il eut enfin obtenu la permission de revenir en France, quand le Prince d'Orange usurpa la couronne de la grande Bretagne. L'usurpateur eut pour Mr. de Saint Evremont beaucoup de consideration ; elle alla jusqu'à rechercher avec empressement sa conversation. L'esprit de cet ingenieux Auteur n'a point

vieilli, & l'on peut presque dire la même chose de son corps. Il a conservé jusqu'à quatre vingt douze ans, un jugement sain, une memoire heureuse, & une santé aussi parfaite qu'on puisse la souhaiter. Il sentit huit ou dix mois avant sa mort les douleurs d'un ulcere dans la vessie, qui lui causoit une difficulté d'uriner; ces douleurs lui ôterent d'abord le sommeil, ensuite l'appetit, & enfin les forces & la vie. Il mourut le neuviéme de Septembre 1703. quoi qu'il eut toûjours fait une profession ouverte de la Religion Catholique, on l'enterra dans l'Abbaye de Westminster. Sa taille étoit avantageuse & bien prise: il avoit les yeux bleus, vifs, pleins de feu, une phisionomie spirituelle, un souris malin, il avoit eu de beaux cheveux noirs; quoi qu'ils fussent devenus tous blancs & qu'il lui en restât même fort peu, il ne voulut jamais prendre la perruque & se contenta d'une calote. Plus de vingt ans avant sa mort, il lui vint à la racine du nez une loupe qui grossit considerablement, mais cela ne le desfigu-

roit pas beaucoup. Sa converſation étoit enjoüée & facile, ſes reparties vives & piquantes : rigide obſervateur des regles de la civilité, il ne manquoit point a rendre une viſite, mais c'étoit ſans cette affectation de cerémonie qui ôte l'agrément & la douceur du commerce. Il n'avoit pas un grand ſçavoir, mais ce qu'il avoit lû il le ſçavoit bien; En liſant il s'attachoit plus à étudier le genie & le caractere d'un Auteur, qu'à charger ſa memoire d'une érudition faſtueuſe & ſouvent inutile. Il écrivoit avec facilité, quoique ſon ſtyle ſente le travail & l'étude. Il s'étoit fait une ſi grande habitude d'écrire, que les Ouvrages ne lui coutoient rien ; ce n'eſt pas qu'il ne corrigeât ſes Ouvrages : il les reprenoit au bout d'un certain tems : il ajoutoit : quelquefois il retranchoit ; mais aſſez ſouvent du premier coup il re üſſiſſoit mieux que dans ſes corrections. Il ne jugeoit pas de ſes Vers comme le public : il aimoit la muſique & compoſoit même des airs ; quelque amour qu'il eût pour le plaiſir, tant qu'il fut dans

le ſervice, il remplit exactement les devoirs d'un bon Officier. Toujours également ſenſible à la bonne chere, il perdit peu à peu le penchant qu'il avoit à la ſatyre. L'uſage du grand monde lui apprit à le reprimer, & la défiance inſeparable de la vieilleſſe, le changea enfin dans une baſſe flaterie pour tous ceux qui étoient en place. Il a toûjours aimé la compagnie des jeunes gens, il rempliſſoit ſa maiſon de chiens, de chats, de toutes ſortes d'animaux ſans en être degouté par leur mal propreté: il diſoit que pour divertir les ennuis de la vieilleſſe il falloit avoir devant les yeux quelque choſe de vif & d'animé. Ses amis ſi exacts ſur tout le reſte, ne diſent preſque rien ſur ſa Religion, ils nous renvoient à ſes Ecrits, elle y paroît telle qu'elle a pû être formée dans une vie voluptueuſe, au milieu de ce que la Cour d'Angleterre a eu pendant cinquante ans, de plus ardent pour les plaiſirs & de plus indifferent pour l'Evangile. Le bon ſens, l'eſprit juſte de Mr. de Saint Evremont l'ont ramené quelquefois malgré lui, à des

refléxions ſolides, qui ſuffiſent pour faire connoître qu'il ne s'eſt point égaré faute de lumiere. Dans cette derniere Edition il eſt moins orthodoxe que dans les autres. Cette diverſité vient-elle des Imprimeurs Catholiques, des premiers reviſeurs ou des Proteſtans de la derniere? c'eſt un problême.

Mortier Libraire d'Amſterdam a déja contrefait cette Edition en cinq volumes in 12. & Mr. des Maiſeaux fait imprimer chez le même Libraire deux volumes in 12. ſous le titre de Mélange curieux des meilleures Piéces attribuées à Mr. de Saint Evremont, il y joint la vie de ce grand homme.

ARTICLE III.

OTHONIS SPERLINGII Conſiliarii Regii & U. J. D. Diſſertatio de Nummis non cuſis tam Veterum quam Recentiorum. C'eſt à-dire, *Diſſertation touchant les Monnoyes des Anciens & des Modernes, ſur leſquelles il n'y a aucune figure, ni aucun caractere, par Mr. Othon Sperling du Conſeil Royal &*

Docteur en Droit. A Amſterdam chez François Halma 1700. *in 4°. pages 280.*

PLuſieurs Auteurs du dernier ſiécle ont écrit des Medailles & des Monnoyes, ſur leſquelles on voit quelques figures empreintes : mais perſonne, dit Mr. Sperling, n'avoit encore fait un Ouvrage particulier ſur une autre eſpéce de Monnoye plus ancienne, qui conſiſtoit dans de ſimples morceaux, ou lames de métal d'un certain poids déterminé, & ſur leſquelles on ne marquoit aucune figure, ni aucun caractere.

Joſeph dit que Caïn eſt celui, qui eſt l'Auteur des poids & des meſures ; d'où quelques uns ſe ſont aviſez de conclure, que Caïn avoit auſſi inventé les Monnoyes. On ne ſçait pas d'où Joſeph avoit pû apprendre ce qu'il dit de Caïn : mais quand le fait qu'il avance, ſeroit inconteſtable, il ne s'enſuit point que Caïn fut auſſi l'Auteur des Monnoyes ; puiſqu'il peut y avoir d'autres poids & d'autres meſures que les Monnoyes. On n'a pas plus de raiſon de dire que les Monnoyes ont été in-

ventées par Tubalcaïn, par Noë, ou par Magog : tout ce qu'on en dit, n'est appuyé sur aucune authorité; ce sont de pures conjectures, la plûpart sans fondement. Il y en a qui croyent que les hommes firent d'abord des Monnoyes de terre cuite & de cuir, & qu'ensuite ils en firent de bronze, d'argent & d'or. Mais c'est deviner, dit nôtre Auteur, que parler de la sorte.

On ne peut douter que les Monnoyes, ne soient très-anciennes; puisqu'il en est parlé dans la Genése le plus ancien de tous les Livres. Mais il n'est point dit expressément que ces Monnoyes eussent aucune marque; c'est pour cela que plusieurs Sçavans se persuadent que les Grecs sont les premiers qui ayent battu les Monnoyes & qui y ayent imprimé des figures ou des caracteres. Herodote dit qu'on doit cette invention aux Lydiens : mais Pollux, Strabon & plusieurs autres nous apprennent, que c'est Phidon qui a le premier introduit cet usage parmi les Grecs. Il reste encore quelques anciennes Monnoyes de ce celébre Grec, sur

leſquelles on voit d'un côté cette eſpéce de Bouclier, que les Latins appellent *Ancile*; & ſur le revers une petite cruche & une grape de raiſin avec ces quatre Lettres ΦΙ-ΔΟ.

Nous verrons dans la ſuite qu'il n'eſt pas certain, que Phidon ſoit le premier qui ait inventé l'art d'imprimer des Caracteres & des Figures ſur les Monnoyes, & qu'il n'ait pas lui-même appris cet art de quelque autre plus ancien que lui. Ce qui eſt inconteſtable, c'eſt que long-tems avant lui, on ſe ſervoit dans le commerce, de petites piéces d'argent d'un poids determiné. Ainſi Abimelech fit conter à Abraham mille piéces d'argent en lui rendant ſa femme Sara: & Abraham enſuite donna à Ephron quatre cens Sicles d'argent pour le prix du champ dans lequel étoit la Caverne qu'il choiſit pour le Sepulchre de cette même Sara. C'eſt-là le premier endroit de l'Hiſtoire où il ſoit parlé de Sicles. La ſignification de ce terme, & celle de pluſieurs autres ſemblables, font aſſez voir que dans les commencemens les Monnoyes ſe diſtinguoient

ſeulement par le poids, & non par les Figures ou les Caracteres qu'on y marquoit.

Moyſe voulut que le Sicle du Sanctuaire fut la meſure des poids & des Monnoyes. Theſée & Lycurgue eurent auſſi ſoin de regler le poids des Monnoyes parmi les Atheniens & les Lacedemoniens. Et c'eſt comme le croyent d'habiles gens, parce que les poids des Monnoyes étoient déterminez par la Loi, qu'on le a appellées en Grec νόμισμα du mot νόμος qui ſignie Loi. Quand Jules Ceſar paſſa dans les Iſles Britanniques, on y avoit encore pour Monnoyes de petites lames de métal. Auſſi eſt-il certain que depuis qu'on a commencé à marquer les Monnoyes, on n'a pas laiſſé de ſe ſervir de celles qui étoient ſans marque; & que cet uſage s'eſt conſervé longtems, ſur tout par rapport aux groſſes maſſes d'or ou d'argent.

On a déja parlé des mille piéces d'argent qu'Abraham reçût d'Abimelech & des quatre cens Sicles qu'il conta lui-même à Ephron pour le prix de ſon champ: & on a remar-

qué en même tems qu'il n'étoit point dit que ces piéces d'argent & ces Sicles euſſent aucune marque. Nous liſons au chap. 33. de la Genéſe v. 19. que le Patriarche Jacob pour la partie d'un champ qu'il avoit acheté des enfans d'Hemor, leur donna cent *Keſitah*. La Vulgate met *centum agnis*, qu'il leur donna cent Agneaux. Quelques Proteſtans ſoûtiennent que le terme de *Keſitah* ſignifie en cet endroit, des piéces d'argent. Si cela étoit il faudroit dire que ces piéces d'argent avoient été ainſi appellées, parce qu'on y avoit marqué la figure d'un Agneau. Ainſi ce ſeroit-là les premieres Monnoyes marquées, dont il ſeroit parlé dans les Livres. Mais on ne peut faire aucun fonds ſur cette obſervation des Proteſtans: & M. Sperling juge lui-même qu'il faut s'en tenir au ſens que la Vulgate donne en cet endroit au mot *Keſitah*. Le Sçavant Mr. Pelletier a fait une fort belle Diſſertation ſur le *Keſitah*: on la trouvera dans nos Memoires de Mai 1704. Il y a pluſieurs autres endroits de l'Ancien Teſtament, où

il eſt parlé de piéces d'argent & de monnoyes : mais on n'y trouve aucun endroit qui diſe clairement, que ces piéces d'argent fuſſent diſtinguées autrement que par leur poids: & Mr. Sperling ſoûtient que toutes les fois qu'il eſt parlé dans l'Ancien Teſtament, de Talens, de Sicles &c. on ne doit jamais entendre par ces termes qu'un certain poids d'or, d'argent, ou de quelque autre métal. Il prétend par-là éviter de grandes difficultez qui ſe trouvent à expliquer certains endroits du Texte Sacré. Le Sicle d'or peſoit quatre drachmes, ou une demi once, auſſi-bien que le Sicle d'argent. On reduiſoit donc l'or & l'argent en lames & en petites piéces d'un certain poids chacune : & quoi qu'on ne marquât ſur ces piéces aucune figure, on ne laiſſoit pas de s'en ſervir pour le commerce, comme on ſe ſert maintenant des monnoyes. Il n'en eſt pas ainſi des Sicles de bronze ou d'airain. Ils n'étoint point dans le Commerce pour y tenir lieu de Monnoyes. Ainſi il n'étoit point neceſſaire de reduire ces métaux en

petites lames & de les couper en piéces ; comme on faisoit l'or & l'argent.

Parmi le Peuple de Dieu on distinguoit deux sortes de Sicles, les Sicles du Sanctuaire & les Sicles étrangers. Le poids de ceux du Sanctuaire avoit été arrêté par Moyse & fixé à quatre Drachmes : mais comme les Israëlites étoient souvent obligez de trafiquer avec les Gentils, ils ne pouvoient aussi se dispenser de recevoir en payement les Sicles qui étoient en usage parmi ces Peuples, & ce sont ces Sicles que Mr. Sperling appelle les Sicles étrangers. Le poids en étoit ordinairement de deux Drachmes ; & toûjours moindre que le poids des Sicles du Sanctuaire. Pour le Sicle Roial nôtre Auteur soûtient qu'il n'étoit point different des autres. Il est si persuadé que les Israëlites n'ont jamais marqué leurs Monnoyes, qu'il prétend que toutes les Medailles sur lesquelles on voit des Caracteres Hebraïques ou Samaritains, sont fausses & fabriquées par des imposteurs : & il assûre qu'il a connu dans

le

le Holſtein,un homme qui en faiſoit battre & qui avoit des Coins pour cela. Mais en niant que les Juifs ayent jamais imprimé ſur leur Monnoye aucune figure, avant la mort de Jesus-Christ, il ne nie pas que les Monnoyes Grecques & Romaines, qui aſſurement n'étoient point diſtinguées par le ſeul poids, n'euſſent cours dans la Judée. Il y en a dans l'Evangile des preuves incontestables.

M. Sperling aprés avoir parlé des Monnoyes ſans figure,qui ont été en uſage parmi les Iſraëlites,vient à celle des Grecs. Il croit, comme nous l'avons dit, que Phidon eſt le premier qui ait fait marquer les Monnoyes dans la Gréce: mais il ne croit pas pour cela, que l'uſage des Monnoyes non marquées,ait ceſſé depuis ce tems-là. Il eſt perſuadé au contraire qu'il s'eſt conſervé long-tems aprés. C'eſt ſelon lui, Themiſtocle qui a le premier fait mettre ſur les Monnoyes d'Athenes un Hibou, parce qu'avant la bataille de Salamine un Hibou vint ſe repoſer ſur ſes Vaiſſeaux & lui fut un preſage heu-

reux de la Victoire. Plusieurs ont crû jusqu'à present, que les *Decaboei* & les *Heca Tomboei* de Thesée, avoient pris leurs noms des figures de Bœufs qui y étoient empreintes. Mr. Sperling soûtient que c'étoit de simples piéces d'argent, sur lesquelles il n'y avoit aucune figure : qu'on donnoit le nom de Βοῦς à une piéce d'argent qui étoit le prix ordinaire d'un Bœuf : que les Masses qui suffisoient pour acheter dix Bœufs, s'appelloient δεκάβοιοι : & ἑκατόμβοιοι celles qui valoient autant que cent Bœufs. Il dit aussi qu'il se peut faire que les uns & les autres fussent de même poids : mais qu'en ce cas il faudroit dire, que le βοῦς étoit de bronze, les δεκάβοιοι d'argent, & les ἑκατόμβοιοι d'or : en sorte que le même poids, qui en or valoit autant que cent Bœufs, en argent n'en valoit que dix, & en bronze n'en valoit plus qu'un. Aprés avoir établi ces systemes sur les δεκάβοιοι & les ἑκατόμβοιοι, il conclut que les Mo inoyes qui étoient en usage du tems de Thesée, étoient sans aucune

marque ; & que c'étoit ſeulement des Lames de métal dont on ſe ſervoit pour la commodité du commerce.

Il prétend auſſi que les oboles des Grecs, dans les commencemens étoient de petites lames,qui avoient la forme d'une broche ou d'un Javelot ὀβελȣ̃, & que c'eſt de-là qu'ils ont tiré leur nom : le nom de dragme qui vient de δρὰξ, ne ſignifioit non plus dans les commencemens qu'une poignée d'oboles : c'eſt-à-dire autant d'oboles que le poignet fermé pouvoit en contenir. Il veut encore que l'*Adarcon* & le *Darkemon* qu'on lit dans l'Ecriture, ſoient dérivez du δράγμα des Grecs. Mr. Cuper prétend au contraire, que ces deux mots viennent plûtôt des Dariques, ou des Monnoyes de Darius. Mais Mr. Sperling répond que les mots *Adarcon* & *Darkemon* étoient en uſage parmi les Iſraëlites dès le tems de David.

Mr. Sperling conclut de tout ce qu'on vient de dire, que les noms d'obole & de dragme ſont plus an-

ciens, que l'uſage de graver des figures ſur les Monnoyes. Il ſe ſert auſſi avantageuſement pour appuïer ſon ſyſteme du mot κέρματα, dont les Grecs ſe ſervoient pour exprimer les petites Monnoyes, & qui dans ſon origine ne ſignifie que de petits Morceaux. Quand on avoit une lame d'argent, on étoit le maître de la couper en autant de piéces qu'on vouloit, pour s'en ſervir à acheter les diverſes choſes, dont on avoit beſoin. Le nom d'obole vient des Lacedemoniens. Leurs oboles, ou obeliſques étoient de fer, & d'abord il en falloit dix & enſuite il n'en falloit que ſix, pour faire une dragme. Ce n'eſt qu'aprés que Lyſandre eut pillé Athenes, que les Lacedemoniens commencerent à ſe ſervir des Monnoyes d'or & d'argent, & même elles furent alors reſervées pour les neceſſitez publiques : & on défendit aux particuliers ſous peine de la vie, de s'en ſervir.

Ce n'eſt pas ſeulement les Iſraëlites & les Grecs qui ſe ſont ſervis des Monnoyes ſans figure. La même

chose a été en usage parmi les Romains. Premierement tout le monde voit que le mot Latin *pecunia* qui signifie l'argent monnoyé, est dérivé de celui de *pecus.* Il ne faut pas s'imaginer pour cela que les Latins ayent dans les commencemens marqué des Bœufs, des Moutons ou d'autres animaux sur leur argent. Quelques-uns ont crû que c'étoit Numa qui avoit le premier fait battre Monnoye à Rome : mais ils l'ont crû sans autre fondement que celui de la ressemblance de son nom avec les mots Latins *Numus* & *Numisma.* D'autres croyent que c'est Tullus Hostilius & ils le prouvent par un passage de Denis d'Halicarnasse qui n'est rien moins que convaincant. Mr Sperling dit que l'usage de marquer les Monnoyes, n'étoit point encore établi à Rome du tems de Coriolanus, mais qu'il est difficile de dire précisement, quand il a été introduit.

Il s'est encore introduit plus tard parmi les peuples de Germanie. Tacite écrit qu'il n'y avoit point de Mines d'or, d'argent, ni de fer dans

la Germanie. Pline neanmoins avertit qu'on y avoit trouvé de ſon tems des Mines de cuivre : mais on y en a trouvé dans la ſuite beaucoup d'autres. Mr. Sperling croit qu'on n'a point battu de Monnoye dans la Germanie avant l'Empire de Charlemagne.

M. Bouteroüe a prétendu que l'uſage de marquer les Monnoyes, a été reçû dans les Gaules bien-tôt aprés le Déluge : mais c'eſt un paradoxe qui n'eſt appuyé d'aucune preuve. Les plus anciennes Monnoyes des Gaules dont on ait conſervé la memoire, ſont du tems des Romains. Dans le Roiaume de Congo & dans quelques autres endroits de l'Afrique, il y a encore des Peuples qui ignorent abſolument les Monnoyes d'or, d'argent & de métal, & qui font tout leur commerce avec des Coquillages. A la Chine & en quelques autres endroits d'Aſie, on a encore conſervé l'ancienne coûtume de trafiquer avec de l'argent en barre, ou coupé par morceaux ſans aucune marque.

Voilà une partie des choſes que

M. Sperling a inserées dans son Livre. On y trouve beaucoup d'érudition: mais il seroit à souhaiter que l'Auteur se fût donné plus de loisir de digerer & d'arranger ses matieres. Les trop longues digressions font souvent perdre de vûë, le but qu'il se propose. Quelquefois on a peine à comprendre ce qu'il veut établir. D'autrefois on s'imagine trouver dans un Chapitre tout le contraire de ce qui avoit été prouvé dans un autre. On auroit épargné beaucoup de peine & d'embarras aux Lecteurs, si on avoit évité cette confusion.

ARTICLE IV.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Roiale des Sciences de l'année 1703. *avec les Memoires de Mathematiques & de Physique pour la même année tirez des Registres de cette Academie.* A Paris chez Jean Boudot Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Roiale des Sciences, ruë St. Jacques au Soleil d'or proche la fontaine St. Se-

verin 1705. Avec Privilege du Roi.

Physique Generale.

MOnsieur Mariotte & Mr. Perrault ont rapporté l'origine des Fontaines & des Rivieres aux pluyes & aux néges. Ils ont prétendu qu'elles penétrent dans la terre jusqu'à ce qu'elles rencontrent le tuf ou la glaise, qui sont des fonds assez solides, pour les soûtenir & pour les arrêter, & qu'elles coulent sur ces fonds du côté où ils ont une pente, jusqu'à ce qu'elles trouvent sur la surface de la terre une ouverture par où elles s'échappent, & c'est là ce qu'on appelle une source.

En calculant la quantité de pluye, ou de nége qui tombe en un an sur tout le terrain qui doit fournir, par exemple l'eau de la Seine, on trouve que la Seine n'en prend que la sixiéme partie.

Dans ce systeme la continuité des Rivieres vient de ce que les pluyes penétrent lentement la terre & ne se rendent sur les fonds qui les ra-

massent que long-tems aprés être tombées.

Mr. de la Hire a examiné ce systeme & a trouvé par diverses Experiences, que les pluyes ne penétrent pas à 16. pouces en assez grande quantité, pour former le plus petit ramas d'eau sur un fond solide.

Cette observation fit naître à Mr. de la Hire l'envie d'en faire une autre. Il mit au mois de Juin dans une phiole, où il y avoit une livre d'eau exactement pesée, deux feüilles de figuier de mediocre grandeur & qui pesoient ensemble 5. gros 48. grains; les queuës des feüilles trempoient dans l'eau, & le reste du cou de la phiole étoit très-bien bouché. Il exposa le tout au Soleil & au vent, & en 5. heures & demie l'eau de la phiole étoit diminuée de deux gros que les deux feüilles avoient tirée & que le Soleil & l'air avoient ensuite fait évaporer.

On peut juger par-là, combien le figuier en eut tiré en un jour & par consequent qu'elle prodigieuse quantité d'eau se dépense à l'entretien des plantes. C'est apparemment

pour cette raiſon que les pluyes ſont plus abondantes en Eté, & que les trois mois Juin, Juillet & Août, en fourniſſent communement autant que le reſte de l'année.

Mr. De la Hire rapporte l'Origine des Fontaines à de grands reſervoirs d'eau qui ſe trouvent à la hauteur de la Mer & des Rivieres, d'où la chaleur du fond de la terre éleve des vapeurs, qui étant parvenuës vers la ſurface, ſe condenſent par le froid qu'elles y rencontrent, aprés quoi elles coulent ſur le premier lit de tuf & de glaiſe qu'elles peuvent trouver, juſqu'à ce qu'une ouverture les jette hors du ſein de la terre.

Mr. Amontons a fait le calcul des differens degrez de condenſation où ſeroient les differentes couches d'un globe aërien qui occuperoit la place du globe terreſtre, en ſuppoſant que l'air ſeroit condenſé à proportion qu'il ſera chargé d'un plus grand nombre de couches, & il a trouvé qu'à la 18. lieuë en profondeur un pouce d'air égaleroit preſque en peſanteur un pouce de Mercure, & qu'à la 19. lieuë l'air égaleroit la peſanteur de l'or.

Enſuite M. Amontons ayant demontré que les effets de l'air échauffé, ſont proportionnels à ſon degré de condenſation, fait voir qu'un air fort condenſé dans les entrailles de la terre & fort échauffé par l'inflammation des matieres mineralles, peut cauſer des tremblemens de terre, puiſqu'il eſt capable de ſoûlever de grandes parties de la ſuperficie de la terre & quelquefois de les bouleverſer.

Comme le Thermométre de Mr. Amontons, dont on a parlé dans les Memoires précedens, ne paſſe pas la chaleur de l'eau boüillante, & que quand l'eau bout autant qu'elle peut boüillir, ſon degré de chaleur n'augmente plus ; quoiqu'elle ſoit tenuë plus long-tems ſur le feu, ou ſur un plus grand feu ; Mr. Amontons s'eſt ſervi d'un barreau de fer rougi ſeulement par un bout & par conſequent inégalement échauffé d'une extremité à l'autre, pour les degrez de chaleur ſuperieurs, tels que ſont ceux qui fondent les métaux. Differentes matieres poſées ſur ce barreau à differentes diſtances du bout

rougi, ou se sont mises en fusion, ou ont donné d'autres marques du degré de chaleur qu'elles reçoivent ; & comme il y avoit un endroit où le suif se fondoit, ce qui est un point commun au barreau & au nouveau Thermométre, Mr. Amontons s'en est servi pour reduire les differentes distances trouvées sur le barreau à des degrez de son Thermométre qu'il n'a qu'à supposer prolongé, de sorte que la même mesure regne par tout.

Par les comparaisons de differentes hauteurs des Montagnes, avec les differentes descentes du Mercure sur ces Montagnes, Messieurs Cassini & Maraldi jugerent que la progression suivant laquelle les colomnes d'air qui répondent à une ligne de Mercure, vont en augmentant de hauteur, pouvoit être telle, que la premiere colomne ayant 61. pieds de hauteur, la seconde en eut 62. la troisiéme 63. & ainsi de suite, du moins jusqu'à la hauteur d'une demie lieuë; & en supposant cette progression ils retrouvoient toûjours à quelque toise prés, par la descente

du Mercure sur une Montagne, la même hauteur de cette Montagne qu'ils avoient eu immediatement par l'operation Geometrique. Voici le Catalogue des principales Montagnes dont on a mesuré la hauteur sur la surface de la Mer. La Massane dans le Roussillon 408. toises: Rugarah en Languedoc 648. toises: en Auvergne le Puy-domme 810. toises: la Cotta 851. toises: le Puy de violent 853. toises: le Cantal 984. toises: le Mont-d'or la plus haute de l'Auvergne 1030. toises: le Mont-ventoux dans le Comtat d'Avignon, 1036. toises: la Montagne de St. Barthelemi dans le Païs de Foix 1185. toises: la Montagne de Mousset 1258. toises: le Canigon 1440. toises.

Anatomie.

Il s'agit de sçavoir quelle route tient dans le fœtus, le sang qui passe par le trou ovale; s'il va de l'oreillette droite du cœur dans la gauche, sans passer au travers des poumons, comme le veut Mr. Mery, ou s'il va de la gauche dans la droite selon

l'ancien systeme, pour s'épargner une circulation par tout le corps.

Dans l'homme où la même quantité de Sang qui circule dans les poumons, circule aussi par tout le corps, tous les vaisseaux des deux côtés du cœur, Ventricules, Oreilletes, Arteres sont égaux. Dans le fœtus humain Mr. Mery soûtient que les vaisseaux du côté droit, sont toûjours plus grands, que ceux qui leur répondent de l'autre côté ; l'oreillette d'un tiers plus grande, le ventricule & l'artere la moitié plus grands.

Tout le sang du Fœtus selon lui, est poussé dans l'artere pulmonaire, mais le canal de communication en dérobe un tiers, & il n'y a que les deux tiers qui circulent par le poumon & passent dans le côté gauche du cœur ; l'oreillette gauche reçoit donc un tiers moins de sang que la droite, & de là vient qu'elle est un tiers plus petite ; & parce que de l'oreillette gauche il passe par le trou ovale du sang, dans le côté droit, le Ventricule gauche en reçoit moins que l'oreillette ; il doit donc être plus petit par rapport au Ventricule

droit, que l'Oreillette gauche, par rapport à la droite & c'est effectivement ce qu'a trouvé M. Mery par toutes les mesures qu'il a prises.

Mais s'il est vrai comme on le prétend, que dans le Veau & dans l'Agneau fœtus, les vaisseaux du côté gauche surpassent aussi constamment en capacité ceux du droit, que dans le fœtus humain; ceux du droit surpassent ceux du gauche; dans le Veau & dans l'Agneau fœtus la circulation se fera selon l'ancien systeme, & dans le fœtus humain selon le systeme de Mr. Mery: & si la nature met en usage ces deux differens moyens en differentes espéces, peut être les employe-t'elle indifferemment dans la même espéce. Ainsi il n'y auroit pas d'impossibilité que ces deux systemes qui paroissent si opposez, fussent vrais en même tems. Déja on a vû dans l'Histoire de 1699, un fœtus humain monstrueux, en qui la circulation se faisoit contre l'opinion de Mr. Mery.

Chimie.

M. Lemery le fils a trouvé que la

fermentation, quoi qu'elle ait été de 21. jours, n'a pas produit sur les groiselles un changement aussi considerable, qu'elle auroit fait sur des guignes, cerises, raisins.

Les groiselles donnent beaucoup plus d'huile, que ces fruits plus doux; & l'huile qu'elles donnent, est plus liquide & plus coulante, mais elles ne fournissent presque point d'esprit ardent, en comparaison de ces mêmes fruits, d'où conclut Mr. Lemery que dans la fiévre on doit préferer l'usage des groiselles aux eaux de cerises & d'autres fruits qui fermentent davantage.

M. Homberg donne l'Analyse du souffre commun en attendant qu'il donne un Traité du souffre principe, comme il a fait du sel principe. Il a trouvé que le souffre commun étoit un mixte d'un sel acide d'une terre, d'une matiere grasse, bitumineuse & inflammable, & ordinairement aussi d'un peu de métal. Une longue suite d'experiences lui a fait connoître, que la matiere inflammable, le sel acide & la terre doivent être à peu-près également mêlez; &

que le métal qui dans le ſouffre que Mr. Homberg a travaillé, étoit du cuivre, y entre pour une ſi petite part, que l'on peut n'en pas tenir conte.

Le Borax eſt un ſel mineral qui naît aux Indes Orientales, en Perſe & en Tranſilvanie. Après qu'il a été tiré de la terre, on le rafine à peu près comme les autres ſels; & il ſe condenſe en beaux morceaux blancs, nets, durs, tranſparens, ſecs. On s'en ſert pour ſoudre quelques métaux principalement l'or, ce qui l'a fait appeller *Cryſocolla.* Il eſt quelquefois auſſi employé dans la Medecine comme un remede aperitif.

Une livre de Borax miſe en diſtillation dans une grande cornuë, à un feu de reverbere gradué & bien fort ſur la fin, s'eſt beaucoup gonflée, enſuite s'eſt abaiſſée à meſure qu'il en eſt ſorti de l'humidité, & il n'en eſt plus ſorti depuis qu'elle a entierement ceſſé de ſe gonfler. Il s'eſt trouvé dans le recipient 6. onces 6. gros d'une eau claire, inſipide, ſans odeur: dans le fond de la cornuë étoit tout le borax vitrifié en un très-beau

verre reſſemblant au Cryſtal, & d'une dureté ſi grande que les inſtrumens les plus pointus ne le penetroient qu'avec beaucoup de peine. Il peſoit 9. onces 2. gros ce qui avec les 6. onces 6. gros d'eau claire, refait juſtement la livre, & donne la proportion qui eſt dans le mixte entre les parties aqueuſes & toutes les autres priſes enſemble. Le verre borax ſe diſſout entierement dans l'eau. Mr. Lemery a fait prendre un peu de cette diſſolution à un Malade rempli d'obſtructions, & les urines ont été plus abondantes qu'à l'ordinaire, d'où l'on pourroit conjecturer que ce ſeroit un remede pour la gravelle.

Botanique.

La Camphorata, ainſi nommée à cauſe de quelque petite odeur de Camphre, eſt une plante qui vient le long des chemins du Languedoc & ſur tout aux environs de Montpellier.

Mr. Burlet a voulu éprouver par diverſes experiences, ſi c'étoit un

remede ſpecifique, comme on le diſoit, pour l'Hydropiſie & ſur tout pour l'Aſthme. Il n'y a point de maniere plus ſûre pour donner la Camphorata qu'en Ptiſanne : on en met depuis une once juſqu'à deux ſur une peinte d'eau, ou quelquefois de vin blanc, les brins les plus tendres, les plus déliez & les plus garnis de feüilles, ſont les meilleurs, on les coupe menu comme on fait le Chiendent. Les groſſes tiges & les racines doivent être rejettées.

On prend auſſi cette plante en guiſe de Thé, elle eſt d'autant meilleure qu'elle eſt plus verte & plus nouvelle, elle ſe conſerve cependant d'une année à l'autre, & garde toûjours une odeur un peu Aromatique. Ce n'eſt pas un remede à beaucoup prés, auſſi ſûr que le Quinquina ou l'Ipecacuanha. La Camphorata échauffe & altere beaucoup, & elle ne convient qu'aux hydropiſies nouvelles, où les malades ſont peu alterez & ont peu de fiévre. Alors continuée long-tems en Ptiſane & aidée de quelques purgatifs, elle guérit le plus ſouvent.

Elle a beaucoup de vertu pour l'Asthme lorsqu'il est la maladie principale & non pas un accident causé par quelque autre mal.

M. Burlet a encore éprouvé que cette Plante peut être utile dans les obstructions recentes des visceres qui épurent le chyle & le sang, & dans les maladies qui proviennent de la crudité du sang & de la viscosité de la lymphe, comme les Pâles couleurs & le Scorbut, cependant son effet est plus assuré dans l'Hydropisie & sur tout dans l'Asthme.

M. Chomel a entrepris un Ouvrage sur toutes les Plantes d'Auvergne.

M. Tournefort ayant rapporté de son voyage de Levant 1356. nouvelles espéces de Plantes, en a fait un recüeil avec des figures sous le titre de *Corrollarium institutionum rei herbariæ.* La plus grande partie de ces espéces se sont rangées d'elles mêmes sous quelqu'un des 673. genres déja établis par M. Tournefort, & il a établi 25. nouveaux genres pour les autres qui se sont tous naturellement rapportez à quelqu'une

TABLE.

1	1
10	2
11	3
100	4
101	5
110	6
111	7
1000	8
1001	9
1010	10
1011	11
1100	12
1101	13
1110	14
1111	15
10000	16

Pour l'Addition.

110	6
111	7
1101	13

Pour la Soustract.

1101	13
111	7
110	6

Pour la Multiplic.

11	3
11	3
11	9
11	
1001	

Pour la Division.

15	1111	101	5
3	111		
	11		

des 22. Classes établies par cet Autheur. Pour entendre cette distinction de genres & de Classes, il faut se souvenir de ce qui a été dit dans l'Histoire de 1700.

Arithmetique.

Mr. Leibnitz dans sa nouvelle Arithmetique, n'employe que ces deux figures 0, 1, pour exprimer toute sorte de nombres, comme il paroît par la Table. Cette expression sert à faire très-facilement toutes les Operations.

Il est vrai que cette Arithmetique seroit très-incommode par la grande quantité des Caracteres dont elle auroit besoin, mais en recompense le calcul est plus fondamental pour les Sciences.

Ce qu'il y a de surprenant dans cette Arithmetique binaire, c'est que le P. Bouvet de la Compagnie de Jesus, Missionnaire François, assûre qu'elle se trouve contenir le mystere des lignes d'un ancien Roi & Philosophe nommé Fohi, qu'on croit avoir vêcu il y a plus de qua-

tre mille ans, & que les Chinois regardent comme le fondateur de leur Empire & de leurs ſciences.

Mr. Leibnitz projette une Caracteriſtique, dans laquelle il ſe trouveroit un avantage ſurprenant ; c'eſt que tout raiſonnement qu'on peut tirer des Notions, pourroit être tiré des Caracteres Chinois par une maniere de calcul, qui ſeroit un des plus importans moyens d'aider l'eſprit humain.

Mr. de Lagni Profeſſeur en hydrographie à Rochefort, eſpere corriger les défauts & les inconveniens de la Trigonométrie ordinaire, en y appliquant l'Arithmetique binaire.

Aſtronomie.

Mr. Caſſini à Paris & Mr. Maraldi à Rome, ayant obſervé chacun de leur côté, l'équinoxe du Printems de 1703. pour en déterminer le moment, ſe trouverent differens de 23. minutes. Mr. Caſſini obſerva les hauteurs Meridiennes du Soleil avec un quart de Cercle, & Mr. Maraldi les obſerva avec un grand Gnomon éle-

vé par ordre du Pape Clement XI. pour les uſages Aſtronomiques. Mr. Caſſini détermina l'équinoxe à 8. heures du matin du 21. Mars & Mr. Maraldi à 8. heures 23. minutes.

La plus ancienne obſervation d'un équinoxe du Printems venuë juſqu'à nous, eſt celle d'Hipparque, rapportée par Ptolomée & faite ſelon les Chronologiſtes 146. ans avant JESUS-CHRIST.

L'intervalle entre l'obſervation d'Hipparque & celle de Mr. Caſſini étant de 1848. ans, on ne peut rien deſirer de plus favorable pour la détermination préciſe de la grandeur de l'année, compriſe entre deux équinoxes du Printems. Par là Mr. Caſſini trouve l'année apparente de 365. jours 5. heures 49. minutes 5. ſecondes, ce qui eſt la grandeur que lui donne le Calendrier Gregorien à quelques ſecondes près : & en cherchant l'année moyenne par les deux obſervations éloignées de 1848. ans, il l'a trouve de 365. jours 5. heures 49'. 12". & c'eſt préciſement l'année Gregorienne, qui par conſequent a été reglée avec une étonnante juſteſſe.

Mechanique.

M. Geoffroy ayant rapporté des tranſactions philoſophiques que l'on avoit trouvé dans la Societé Roiale de Londres, qu'une certaine charge d'arme à feu, détournoit la bale de droite à gauche, pendant que le Canon en reculant, alloit de gauche à droite, Mr. Caſſini le fils ſe chargea de l'experience & fit faire une Machine la plus ſemblable qu'il pût à celle d'Angleterre. L'experience fut repetée un grand nombre de fois & avec pluſieurs charges differentes, tant pour les coups fixes que pour les autres. Lorſque la Machine reculoit, le coup ne frappoit jamais au même endroit que le coup fixe, mais ils frapoient tous à droite du coup fixe, parce que le recul circulaire ſe faiſoit en ce ſens-là, & jamais il ne ſe trouva entre le coup & le recul la contrarieté de direction marquée par l'experience d'Angleterre. Le recul a toûjours été d'autant plus grand, que la charge a été plus forte, mais les coups de la machine

chine libre n'ont pas été éloignez des coups fixes, à proportion de la grandeur du recul.

Mr. Varignon établit pour regle generale, que les vitesses des deux liqueurs differentes, seront à la sortie des vaisseaux, comme les racines quarrées des produits des hauteurs par les pésanteurs spécifiques; ensuite faisant entrer les densitez dans son principe, il dit qu'il faut multiplier les produits précedens par les densitez prises reciproquement, ainsi qu'il s'explique dans les Memoires.

Mr. Amontons établissant un principe de la force des Machines, dit que la quantité de mouvement d'un corps, est un produit de sa masse par sa vitesse, d'où il conclut que les forces seront égales, lorsque les quantitez de mouvement seront égales.

La nouvelle découverte de cet Auteur, sur les frottemens toûjours proportionnez à la pression & à la vitesse & jamais aux surfasses, est fort importante; il demontre d'une maniere assès sensible, que lors qu'une corde est roulée au tour d'un Cilin-

dre, c'est la pression qui rend le mouvement plus difficile, & qu'elle est d'autant plus grande que le nombre des tours de la corde est plus grand, parce qu'il faut compter la même puissance pour appliquer autant de fois au Cilindre que la corde y fait de tours, c'est à-dire, que la puissance est dans le même cas que si elle passoit par dessus differentes poulies.

Mr. Sauveur demontre qu'un poids attaché à l'extremité d'une corde qui passe par dessus une poulie, est au frottement de la corde, comme le rayon de la poulie est à l'arc auquel répond la corde.

Voici plusieurs experiences qui fourniront des principes sûrs & commodes, pour le calcul de la plûpart des machines.

1. Experience. Deux Portechaises chargez, allant leur train ordinaire, ont fait en 80″.	70 Toises
2. Un Portefaix chargé, en 139″	
3. Un homme de pied allant le pas, en 120″.	
4. Un homme de pied cou-	

rant de toute ſa force, en 25″.

5. Un Tireur de chaire roulante chargée, en 86.″

6. Un cheval tirant ſur le pavé une charette chargée d'environ 1500. livres, en 112″.

7. Deux chevaux qui tiroient au train ordinaire un caroſſe roulant ſur le pavé, en 62″.

8. Deux autres chevaux qui tiroient au trot, un caroſſe roulant auſſi ſur le pavé, en 45″.

9. Un cheval de ſelle, chargé de ſon homme, allant le pas ordinaire en 80″.

10. Un autre cheval de ſelle auſſi chargé de ſon homme, allant le grand pas, en 50″.

} 70 Toiſes

11. Des Hotteurs portoient par jour chacun 22. hottées de terre, peſant chacune 30. livres à 370. toiſes de diſtance, ils revenoient à vuide, & c'étoit certainement tout ce qu'ils pouvoient faire,

car ils étoient à leur tâche.

12. Un homme a élevé un poids de 25. livres avec une corde passant sur une poulie à la hauteur de 220. pieds, en 145″.

13. Un homme chargé du poids de 133. livres, a monté à la hauteur de 10. Toises, 2. pieds dans un escalier en 34″. & étoit entierement hors d'haleine, & hors d'état de continuer.

14. Deux chevaux attelez à une charruë, dans une terre, ni trop aisée, ni trop difficile, faisoient chacun un effort de 150. livres.

15. Un Scieur de bois a donné 200. coups de scie, & autant de relevée en 145″. à chaque coup sa main faisoit un chemin de 18. pouces, avec un effort de 25. livres; il étoit déja fort éssoufflé & n'auroit pû continuer plus de 3′. sans prendre haleine.

ARTICLE V.

CLEMENTI XI. PONTIFICI Maximo Oratio Panegyrica. *Panegyrique de Clement XI. prononcé au College Romain par le P. Joseph Ignace Chiaberge de la Compagnie de Jesus.* A Rome chez Jean Jacques Komareck 1705.

SI l'Auteur de ce Panegyrique a gardé si long-tems le silence, sur le plus riche & le plus heureux sujet qu'il pût jamais trouver, on ne doit s'en prendre, dit-il, qu'à la modestie du Pontife dont il fait enfin l'Eloge. Par respect & par déference pour elle, le P. Chiaberge a fait tant qu'il a pû, violence à son inclination & à son zele : mais authorisé & determiné enfin par l'exemple public, il a crû pouvoir parler comme les autres, & dire de Clement XI. ce que Rome, ce que l'Italie, ce que tout le monde en disoit. L'Orateur s'attache principalement au Pontificat de Clement; & il n'a pas de peine à y trouver dequoi exalter un homme

grand, quand il refuse le Pontificat; plus grand encore quand il l'accepte; & très-grand lors qu'il en remplit les fonctions & les devoirs.

Une dignité en effet superieure à toute autre dignité : un trône où tous ceux du monde Chrétien viennent rendre hommage: une puissance qui commande au Ciel & à la terre; ne la pas briguer lors qu'on peut l'obtenir; ne la pas souhaiter lors qu'on la merite; la refuser sincerement & constamment lors qu'elle est offerte, & qu'on est maître de l'accepter; à qui appartient-il, demande le Panegyriste, d'en user ainsi, qu'à une ame du premier rang, & à une modestie heroïque? Quel triomphe & quel honneur pour la Religion, si tout l'Univers avoit pû voir dans le secret du Conclave, une tête digne de la premiere Couronne du monde, ne vouloir point d'autre éclat que celui de l'humilité, & s'arracher avec force trois jours entiers, des mains qui lui presentoient la Tiare.

Clement la reçût enfin : & c'est dans cette acceptation qu'il paroît

d'autant plus grand, que la dignité qu'il accepte, est elle-même plus sublime & plus grande ; grande par l'honneur qui l'environne ; & plus encore par les charges qui y sont attachées. Le nouveau Pontife les aima ces charges, les embrassa, les porta ; mais sans en être accablé, & sans en sentir le poids, que pour y proportionner sa vigueur & son action.

Soutenir sur un bras qui ne plie jamais, l'Univers entier ; renfermer dans son sein l'Europe, l'Asie, les Nations les plus reculées de l'Amerique & de l'Afrique ; avoir presens à l'esprit tous les Peuples de la terre : être attentif à tous leurs besoins, sensible à tous leurs avantages & à tous leurs maux : s'oublier soi-même pour ne s'occuper que des autres, que de ce qui peut contribuer au bonheur & au salut des fideles : rapporter-là toutes ses vûës, toutes ses pensées, tous ses soins ; ne gouter point d'autre plaisir, ne chercher point d'autre beatitude, ni d'autre joie dans la vie : c'est à quoi Clement s'attendit, se destina,

ſe ſacrifia en acceptant le Pontificat ; & à cette nouvelle grandeur d'âme & de courage qui pourroit refuſer ſon applaudiſſement & ſon admiration ?

Mais ce qui met le comble à l'Eloge de nôtre Pontife, & là où il paroît très-grand, ce ſont les fonctions, & l'exercice de ſa dignité Pontificale. Elle eſt la plus grande de toutes celles qui peuvent être conferées aux hommes ; & celui-là par conſequent le plus grand de tous les hommes, qui ſe trouvant revêtu de cette dignité, la ſoutient & la remplit parfaitement.

Il falloit pour cela reünir dans la même perſonne & un très-bon Prince, & un excellent Paſteur ; le Prince pour aſſurer le bonheur temporel de ſes Sujets, le Paſteur pour procurer le ſalut éternel de ſon troupeau ; deux devoirs que Clement XI. a remplis auſſi exactement que la loüange que lui donne ailleurs en vers ſon Panegyriſte, eſt juſte & veritable :

Nec melior Dominus, nec Pater esse
potest.

Bon Prince & bon Maître, qui a sçû conserver la tranquillité & la paix à son peuple ; lorsque la guerre l'environne & l'assiége de tous côtez ; qui l'a fait jouïr d'une pleine & gratuite abondance, dans des tems où tout coutoit infiniment, où tout manquoit à ses voisins ; qui plus soigneux encore de cultiver les esprits, que les campagnes & les terres de ses sujets, a retabli & fait fleurir parmi eux les Sciences : & fait dire par la protection qu'il leur donne, par le goût & l'étude qu'il en inspire, que le Regne de Clement est aussi bien que celui d'Auguste à Rome, le regne des beaux Arts. Heureux ces Arts, qui dans le lieu mêmes où le Panegyrique est prononcé, ont formé, ont cultivé le digne Eléve, qui en devient aujourd'hui par son habileté & sa magnificence, le plus solide & le plus agréable ornement.

Voilà ce que font les Princes or-

dinaires pour la felicité de leurs Sujets ; mais felicité civile & terrestre, à laquelle Clement ajoute, dit l'Orateur, celle qui est dans le Ciel le fruit & la recompense immortelle de la vertu.

On fait voir ici un Pasteur éloquent & éclairé, qui instruit & qui exhorte avec une majesté, une pieté, une force qui ne s'étoient point vûës depuis des siécles entiers ; un Pasteur appliqué & vigilant, qui met l'ordre & la regle par tout, qui decouvre, qui previent, qui partage tous les dangers dont son troupeau est, ou menacé, ou affligé ; un Pasteur enfin singulierement distingué par son élevation & par son rang, dont l'exemple par consequent touche, persuade, determine & entraîne tout le monde à la pratique commune de la même perfection & des mêmes vertus.

On donne des exemples particuliers de tout cela, mais exprimez d'une maniere si éloquente & si vive, qu'il n'est pas aisé de les faire passer tels qu'ils sont, dans une autre langue, que celle où ils ont été mis

par l'Auteur. Il faudroit lire d'un bout à l'autre ſon Diſcours, au lieu de la legere ébauche qu'on en voit ici. Mais apparemment n'y a t'il en France que l'exemplaire ſur lequel cet Extrait a été fait. Du moins trouve-t'on par tout le fameux Panegyrique de Trajan composé par Pline; & peut-être ne faut-il guere moins que ce chef d'œuvre, pour donner une idée du ſtile & de la perfection du Diſcours dont nous parlons.

Il ſemble que le P. Chiaberge ait voulu faire lui-même l'abregé de ſon Panegyrique en autre Latin. C'eſt une Proſe coupée en forme d'Inſcriptions, & pluſieurs differentes petites piéces de Vers élegiaques, qui compoſent comme autant de complimens, que les Vertus & les Sciences font au Pape. Il ne leur convenoit pas de rien dire que d'excellent, & elles ne pouvoient le dire par un plus excellent organe que celui dont elles ſe ſont ſervies.

ARTICLE VI.

ABRAHAMI MILII DE Origine Animalium & migratione Populorum. Accedit de Diluvii universalitate Dissertatio, ubi inquiritur, quomodo, quaque via homines, cæteraque animalia provenerunt, & post Diluvium in omnes orbis terrarum Partes & Regiones pervenerunt. Genevæ apud Petrum Columesium 1705. in 12. pp. 180. C'est-à-dire, *De l'Origine des Animaux & de la maniere dont ils se sont repandus dans les diverses parties du monde après le Deluge, avec une Dissertation particuliere sur l'Universalité du Deluge, par Mr. Abraham Milius &c.*

ON est toûjous curieux de son origine ; l'Auteur a tâché de satisfaire sur ce point la curiosité du genre humain, par les deux qualitez qui nous sont essentielles : qualité d'Animal qui est la plus commune ; qualité d'Animal raisonnable qui est la plus particuliere.

Touchant l'Origine des Animaux, Mr. Milius raporte d'abord l'opinion de plusieurs Anciens Philosophes, & entre autres celle que cite Diodore de Sicile; sçavoir que les Animaux viennent des humeurs corrompuës de la terre ramassées ensemble, lesquelles couvertes d'une pellicule s'augmentent par la vertu du Soleil, jusqu'à ce qu'elles ayent la force de rompre les pellicules, d'où sortent les formes de toutes sortes d'Animaux, Taureaux, Beliers, Tigres, Lions, Elephans &c. Le fondement de cette pensée est, que quand les inondations du Nil viennent à cesser, le limon qu'en a laissé l'eau, étant échaufé pas le Soleil, produit du sein de la terre une grande abondance de Rats; de sorte qu'on a vû (c'est toûjours au raport de Diodore l. 1. c. 2.) la partie anterieure de ces Animaux, être animée & remuër les pieds, l'autre partie n'étant pas encore commencée à former. Il est évident d'ailleurs qu'il se produit tous les jours des insectes, par la pourriture des humeurs de la terre, comme Moucherons,

Fourmis &c. On sçait comment se forma des Abeilles, du corps de ce Lion que Samson avoit tué. Plusieurs ont remarqué qu'il se formoit ainsi des Grenoüilles, sans qu'il y ait eu d'œufs auparavant : de sorte qu'on peut même fabriquer soi-même des Animaux & entre autres des Anguilles. En voici la composition, que marque nôtre Auteur, nous en raportant à l'experience pour juger si les Anguilles de cette sorte, seront bien manufacturées & de bon aloy.

Durant les abondantes rosées du mois de Mai, coupez avec une hache, ou une bêche avant le lever du Soleil, deux motes égales d'un gazon qui soit fort touffu & mettez-les l'une sur l'autre par le côté où est leur gazon, portez les ensuite sur le bord de quelque Etang, dans un endroit exposé au Septentrion & où le Soleil donne fortement ; vous verrez pulluler de là comme des essaims d'Anguilles qui s'échaperont en peu d'heures.

La difference des sortes d'Animaux, au raport du même Diodore, vient de ce que ceux qui ont eu plus

de chaleur, se sont échapez en l'air & ont fait les oiseaux; ceux qui ont eu plus de terre, ont fait les Animaux terrestres; enfin ceux qui ont eu plus d'eau, ont fait les poissons. Cependant la terre desséchée dans la suite & par l'ardeur du Soleil, & par les vents, est devenuë incapable de produire de si grands Animaux; (car pour de petits elle en produit encore) & les grands ont continué leur espéce par la voie ordinaire de la genération. Les Physiciens de Diodore disoient à peu-prés la même chose de la formation des hommes.

Si leur sentiment ne supposoit pas dans la terre une nature aveugle, mais une vertu imprimée par la Divinité même, il sembleroit s'accorder assez avec l'Ecriture, où il est dit que Dieu *commanda* aux eaux, de produire des reptiles animez, & où il est marqué aussi que les Animaux terrestres tirent leur origine de la terre; il paroîtra encore vrai-semblable que les volatiles viennent de la terre & de l'eau, puis qu'il est dit, *producant aquæ reptile & volatile*. Que le corps de l'homme ait été formé

de terre, la raiſon & l'Ecriture Sainte nous en convainquent, mais pour ſon ame elle ne peut venir de la matiere, puis qu'une choſe n'eſt produite que par ſon ſemblable, & qu'il n'y a nulle reſſemblance de l'ame de l'homme à la matiere.

L'homme comme on ſçait, fut formé dans le Paradis terreſtre & dans la terre d'Eden, mais où étoit cet Eden ? Grande queſtion qui ne s'eſt pas éclaircie à force de volumes faits ſur ce ſujet. Fr. Junius pretend que c'eſt un Païs dans la Méſopotamie au tour de Babylone, proche d'Apamée, entre l'Euphrate & le Tigre, au deſſous de Seleucie, entre le 33. & le 35. degré de longitude, le 79. & 81. de latitude. En effet il n'y a point d'autre Païs à qui puiſſent convenir les quatre Rivieres qui arroſoient le Paradis. C'eſt-là au reſte & dans la même Contrée qu'a été la fameuſe terre de Promiſſion appellée de Chanaan, où couloient le lait & le miel. C'eſt donc de ce Païs-là que ſont ſortis tous les hommes, & c'eſt en vain que les Egyptiens, ou les Atheniens, ont pretendu chacun de leur côté,

avoir été les premiers Auteurs du genre humain ; c'eſt bien aſſez qu'ils aient été des premiers formez parmi les hommes : encore n'a ce pû être qu'après un Deluge Univerſel que ſemblent avoir reconnu toutes les Nations.

Quelques-uns de ces habiles gens de nôtre ſiécle, qui philoſophent à perte de vûë, ont pretendu trouver une cauſe naturelle du Deluge, par le concours des Aſtres qui ſe rencontra dans le Capricorne cette année-là. Par malheur pour leur raiſonnement, on obſerve que le même concours des Aſtres s'eſt rencontré dans le Capricorne l'an 1528. c'étoit le regne de Charles-Quint & de François I. où l'on ne ſçache pas qu'il ſoit arrivé de Deluge Univerſel.

Tout ce que les Payens ont dit ſur le Deluge de Deucalion, a certains rapports, avec le véritable Deluge, mais il eſt mêlé de tant de fables ſans nul fondement, que de vouloir en demêler l'origine, ou l'occaſion, comme quelques-unt l'ont pretendu faire c'eſt perdre nôtre tems,

c'eſt vouloir rendre raiſon des chimeres de la ſuperſtitieuſe & aveugle Antiquité par des chimeres encore plus ridicules.

La plaine de Sennaar eſt le lieu où étoient raſſemblez tous les hommes aprés le Deluge ; la Tour de Babel qu'ils éleverent pour ſe mettre à couvert d'un pareil inconvenient, attira la confuſion des langues : après laquelle les hommes confus s'éloignerent les uns des autres en divers Païs, chacun avec ſa famille, & de là ſont venuës les Nations & les langues diverſes.

L'Auteur rapporte ici les chefs de diverſes Nations ; mais ce ſemble, ſans rien ajoûter à ce qu'on en lit dans la Geneſe. C'eſt donc ainſi que fut habitée la terre ; cependant que dire de la maniere dont l'Amerique & la terre Magellanique ont été peuplées, puiſqu'on ſuppoſe d'ordinaire que ces Païs n'ont été connus que depuis deux ſiécles. Cependant Arias Montanus pretend que vers les Montagnes du Perou, appellées *Andés* par les Eſpagnols, il y a encore une Ville très-ancienne, appellée

Juktan ; ce qui ſemble indiquer que ce Païs pourroit avoir été occupé par les fils & les deſcendans de Joktan, ſecond fils d'Heber arriere-petit fils de Sem. La conjecture eſt appuïée ſur ce que dit Moïſe, que la demeure des enfans de Joktan, fut vers les *Montagnes d'Orient.* Il les appelle, dit-on, Montagnes ſimplement & par excellence, parce que ce ſont les plus grandes montagnes du monde & qu'elles occupent ſoixante degrez du globe terreſtre, c'eſt-à-dire, environ 500. lieuës : & bien qu'à nôtre égard elles ſoient à l'Occident, elles ſont à l'Orient au regard des Aſiatiques, à cauſe de la convexité du globe terreſtre ; car ce qui eſt Orient pour eux, eſt Occident pour nous.

On a encore quelque ſorte de preuve, dit Mr. Milius, que l'Ecriture fait mention de l'Amerique. Il eſt dit que Salomon couvrit le Temple d'or de *Pervaiim* ; n'eſt-ce pas le Perou ? Il envoya les ſiens en *Ophir* & s'en faiſoit apporter de trois en trois ans, une quantité d'or prodigieuſe & qui montoit à 420. Talens,

c'est à peu-près deux millions cinq cens vingt-mille pistoles? En effet, le mot *Ophir* ou *Oupher*, convient avec celui d'*Obrisum* ou *Ophirisum Aurum*, que Pline & les autres Romains ont estimé le plus pur. Quelques-uns, comme le dit Josephe, ont jugé qu'Ophir étoit la Chersonese dorée, c'est-à-dire *Malaca* d'aujourd'hui, ou l'Isle de *Japan*; mais ces Païs n'ont point la situation que Pline marque à la Chersonése, dont il parle & à laquelle on ne peut arriver qu'en passant la ligne; ce qui convient évidemment au Perou. D'ailleurs Josephe ne nomme pas ce Païs *Chersonese* dorée, mais *terre dorée* ou *d'or*, *terram auream*; outre que Josephe dit que c'étoit le païs de l'Inde *Terram Indiæ*, & que le Perou comme le Mexique, dit nôtre Auteur, sont l'*Inde Occidentale*. Mais pourroit-il montrer que l'Amerique ait été appellée Occidentale, avant la derniere Navigation de nos Europeans, lesquels par corruption ont donné presque indifferemment le nom d'Inde à toutes les Regions où l'on faisoit un commerce aussi

lucratif, que celui qui ſe fait dans le veritable païs de l'Inde. Ainſi la conjecture ſur le mot *Terram Indiæ*, auſſi-bien que celle que fait l'Autheur ſur le rapport des mots *Ophir* & *Obriſum*, ne valent pas celle qu'il tire de ce qui eſt dit au premier des Rois qu'on tiroit d'Ophir non-ſeulement des Bois prétieux & de l'Ivoire, mais encore des Singes, des Paons, des Perroquets: Animaux nulle part plus communs que dans l'Amerique Meridionale.

Un autre Argument plus plauſible ſur ce point, eſt ce que marque l'Ecriture, que cette Navigation étoit de trois ans? Car peut-on ſe figurer qu'un voyage depuis le Golphe Arabique juſqu'à Malaca, pût être ſi long? Au lieu qu'il ne faut guéres moins de tems pour aller delà au Perou & nous en revenir après y avoir fait ſes emplettes. Enfin à en croire Plutarque on jugeroit que l'Amerique Meridionale n'a pas été inconnuë aux Romains ſous l'Empire de Trajan; cet Auteur rapporte comment Sylla un de ſes amis lui racontoit avoir appris d'un Voïa-

geur, qu'il y avoit à l'Occident Meridional un grand Continent, & que le même Voyageur y ayant été, avoit eu envie de voir la grande Isle. (C'est ainsi qu'il appelloit nôtre Continent.) Quoi qu'il en soit ces vastes Regions nous furent entierement découvertes en 1498. comme chacun sçait, par Christophe Colomb; avec cette particularité marquée par Mr. Milius, que Colomb n'eut pas le premier la connoissance de ce païs: mais qu'elle lui fut donnée dans l'Isle de Madere par un Pilote qui en étoit revenu avec plusieurs de son équipage & qui moururent de leurs fatigues passées. Colomb, dit-on ici, supprima le nom du Pilote & a eu tout l'honneur de la découverte d'autrui.

L'Auteur examine ensuite, comment les Animaux ont pû parvenir en cette partie du monde, laquelle semble separée de tout le reste? Les Oiseaux, dira-t'on, peut-être ne pouvoient-ils pas y voler & les Poissons y nager? Non, dit-il, car un grand nombre de *Volatiles*, tel que les Faisans, les Poules, les Autruches

ne peuvent qu'à peine traverſer en volant une Riviere un peu large; comment auroient ïls traverſé des eſpaces immenſes de Mer ? Les Poiſſons n'auront pû y paſſer non plus; car ils ne ſont pas comme les autres Animaux qui vont d'une Region à l'autre ? Ils demeurent toûjours à peu-près dans la Contrée où ils naiſſent ; de ſorte qu'il y a comme autant de diverſes eſpéces de Poiſſons, que de Mers differentes. Touchant les Animaux terreſtres, comment auront-ils nagé ſi long-tems ? Seroit-ce qu'on les auroit tranſportez dans des Vaiſſeaux ? Mais quels hommes euſſent voulu faire un ſi long voyage en telle compagnie, par exemple avec des Tigres, des Lions, des Leopards qui ne s'apprivoiſent jamais ſûrement ; il faut donc, que Dieu ait créé dans chaque Païs ce qu'il y a voulu mettre de ces Animaux ; on voit par là que l'Auteur ne veut rien ſoupçonner du Continent que pluſieurs jugent être entre l'Aſie Orientale & l'Amerique Occidentale.

Cependant ce que Mr. Milius avance ici de la création des Ani-

maux en chaque païs du Monde, ſouffre une difficulté tirée de ce qu'il eſt dit, que Dieu amena tous les Animaux à Adam pour leur donner à chacun leur nom ? Or comment lui ſeroient venus du fond de l'Amerique ces eſpéces particulieres de Poiſſons & d'autres Animaux qui y auroient été créés ? L'Auteur répond que cela doit s'entendre des Animaux qui pûrent être menez commodement à Adam ? que ſi cela devoit s'entendre de tous ſans exception ; quand eût-ce été fait ? On a recherché à cette occaſion ſur la fin du Traité, ſi tous les Animaux des Parties les plus reculées du Monde ont été enveloppés dans le Deluge: ce que l'on dit ſur cela, faiſant le ſujet même d'une Diſſertation particuliere, annoncée dans le titre de ce Volume ; il eſt tems d'en ajoûter l'Extrait à ce que nous venons de dire.

Diſſertation ſur l'Univerſalité du Déluge.

Un petit avertiſſement nous laiſſe voir

voir, que ce qui ſuit, n'eſt pas de Mr. Milius, lequel pour l'honneur des Lettres, nous dit qu'il a achevé l'Ouvrage dont nous venons de parler, à l'âge de 70. ans. C'eſt occuper agréablement ſa vieilleſſe. Pour l'Auteur de cette derniere Diſſertation, il ne vouloit pas qu'on l'imprimât, ce ſont ſes Amis qui lui ont fait cette violence. Langage qui peut être vrai, mais qui depuis longtems, ne ſignifie plus rien auprès des Lecteurs.

On remarque ici d'abord comment l'Ecriture, à s'en tenir au ſens, qui ſe preſente le premier à l'eſprit, paroît marquer que le Déluge s'eſt étendu ſur toute la terre. *Aquæ ſuper univerſam terram ; operti ſunt omnes Montes ; delebo omnem ſubſtantiam quam feci de ſuperficie terræ.* C'eſt ce que dit Dieu lui-même. Bien d'autres paſſages ſont auſſi formels que ceux-ci. Pour commencer à montrer, qu'il ne faut pas les prendre ſi fort à la lettre, l'Auteur employe des raiſons phyſiques qui ne ſont pas, ce ſemble, d'un grand uſage ici. Car quand il auroit prouvé

que la nature ne pouvoit fournir une abondance d'eau suffisante pour couvrir toute la terre à la hauteur de quinze coudées, que cela prouve-t'il sur un fait où Dieu aura employé sa Toute-puissance, afin de punir les hommes coupables? C'est une plaisante torture que se donnent certains Philosophes à qui la hardiesse d'imaginer, tient lieu de raison pour se faire valoir auprès des esprits superficiels; en voulant expliquer par des causes naturelles ce que l'on a tout sujet de regarder comme des miracles. Nôtre Auteur semble les ménager, quand il dit au sujet du Déluge, qu'il ne faut pas avoir recours aisement aux miracles, & quand il se donne la peine de réfuter serieusement ceux qui expliquent le Déluge par la rarefaction des eaux de la Mer. C'est ainsi qu'ils ont prétendu indiquer des causes naturelles du passage, que donnerent aux Israëlites les eaux qui s'entre-ouvrirent dans la Mer rouge. Ne leur pourroit-on point appliquer ce mot de Tacite; *ils inventent des chimeres & sont les premiers à*

les croire. Aussi nôtre Auteur reconnoit-il qu'il faut donner quelques bornes à cette rarefaction des eaux & ne la pas pousser trop loin. Mais lui & ceux qu'il refute, de quoi s'embarassent-ils, de trouver une cause naturelle de ces évenemens prodigieux ? Où l'Ecriture marque t'elle qu'ils sont arrivez naturellement ? Craignent-ils d'incommoder la Divinité en la chargeant de trop de miracles, ou d'embarasser la Foi Chrétienne, dont le premier article est de croire un Dieu Tout-Puissant ? ou de revolter la prudence humaine ; quand elle croira que Dieu a exercé sa Puissance extraordinaire, en des évenemens, qui passent notoirement ce que nous voyons des forces ordinaires de la nature ?

Quoi qu'il en soit l'Auteur de la Dissertation conclut, qu'il ne faut pas prendre à la lettre ce que dit l'Ecriture de l'Universalité du Deluge. Il faut, dit-il, qu'il y ait eu quelque exception, du moins pour les hommes ; car s'il n'y avoit eu que huit personnes en tous de sauvées, comme le dit expressement

Saint Pierre, que feroit devenu Henoch, lequel selon une opinion reçûë, est resté sur la terre pour combattre avec Elie, l'Ante-Christ à la fin du monde. Cette raison ne sera pas une demonstration pour bien des gens, qui voudroient qu'on eut bien éclairci ce qui touche Henoch, avant que de se hazarder à en tirer aucune consequence. Ce que l'Auteur ajoûte, paroît plus plausible : si tous les Animaux étoient peris genéralement dans le Deluge, comment se trouveroit-il tant d'espéces en Amerique particulieres à ce Païs, & qui semblent n'avoir pû naître, ni vivre autre part ? D'ailleurs l'Arche de la grandeur dont elle étoit, pouvoit-elle contenir une seule paire de chacune de cette infinité d'espéces d'Animaux, qui sont repanduës dans toutes les parties du monde, & sur tout en Amerique ?

Independamment de ces raisons, l'Auteur se jette dans un retranchement, où il sera plus difficile de le forcer. Les termes les plus Genéraux de l'Ecriture, dit-il, ne nous obligeront point à croire l'Univer-

ſalité du Deluge, ſi en d'autres endroits ces mêmes termes generaux ſouffrent des reſtrictions manifeſtes; & ſi ces mots, *toute la Terre, toute la face de la Terre*, ne ſignifient ſouvent dans le ſtyle de l'Ecriture, que *toute une contrée, tout un Païs*; ainſi il eſt dit, *Fons aſcendebat è terra irrigans univerſam ſuperficiem terræ.* Qui a jamais crû qu'il n'y avoit qu'une ſeule fontaine pour toute l'étenduë de la terre? De même quand l'Ecriture dit, *omnes Provinciæ veniebant in Ægyptum ut emerent eſcas*? Cela ſignifie-t'il qu'il vint en Egypte des hommes de toutes les parties du monde, ou ſeulement des environs de l'Egipte? *fames univerſam terram premebat*? Etoit-ce une famine univerſelle dans les quatre parties du monde? Quand l'Ecriture parle de Nabuchodonoſor, *Ecce omnia in quibus habitant filii hominum ſub ditione tua univerſa conſtituit*: & en parlant d'Auguſte. *Exiit Edictum ut deſcriberetur univerſus orbis.* Ces termes generaux ne ſont donc qu'un langage uſuel, pour ſignifier une très-grande éten-

duë de Païs, ou tout le Païs dont il est question. C'est de la sorte qu'il est dit qu'à la mort du Sauveur, *tenebræ factæ sunt super universam Terram*; Maldonat aprés Origene & quelques-uns des Peres, n'entendent ici par ce mot *toute la Terre*, que toute la Judée. Il faut dire la même chose des Juifs qui étoient à Jerusalem, *ex omni natione quæ sub cœlo est*, & de la Foi des Fideles qui étoient à Rome, *fides vestra annuntiatur universo mundo*. Pareille interpretation doit encore plus s'appliquer au Deluge, sur lequel il est manifeste que l'Ecriture parle souvent figurement, comme quand elle dit, *universa quæ in terra sunt consumentur*? Cependant combien de choses ne perirent point? Ne fut-ce que la branche d'olivier que prit la Colombe.

Mais quelle partie de la terre fut ensevelie dans le Deluge, s'il ne se repandit point par tout? Bien qu'il soit difficile de le determiner selon nôtre Auteur il est vraisemblable, que ce fut l'Asie ou la plus grande partie de l'Asie, car

c'est là qu'étoit Noé avec sa famille, sur les confins de l'Armenie & de la Mésopotamie, proche du Mont Caucase, ce qui aura pû, dit-il, donner occasion à la fable de Promethée attaché au Caucase. D'ailleurs c'est l'opinion des Interpretes, qu'avant le Deluge les hommes n'étoient point encore dispersez par le monde, ce qui semble confirmé par l'Ecriture même, qui nous parlant expressement de la dispersion des hommes aprés le Deluge, n'auroit pas manqué de nous marquer celle qui se seroit faite auparavant.

Cependant il faut que le Déluge se soit étendu fort loin. Genébrar marque le tiers de la terre, n'y comprenant vrai-semblablement pas l'Amerique, laquelle étoit inconnuë de son tems. En effet si l'inondation ne se fut étenduë fort loin, il semble que quelques uns auroient pû s'en sauver du moins par la fuite; mais c'est ce qu'ils n'auront pû faire, si toute l'Asie a été inondée, car elle est comme enfermée par des Mers, ou par de grands fleuves, que les hommes n'auroient

pû paſſer ſans des vaiſſeaux dont ils n'avoient pas encore l'uſage.

Telle eſt l'opinion de l'Auteur, qu'il ne donne, dit-il, que comme une conjecture. Il ſe fait enſuite ces objections. Si le Deluge a été borné à l'Aſie, comment ſe ſoûtenoient les eaux ? D'ailleurs les hommes qui étoient auparavant ſi féconds, n'avoient-ils pas eu aſſez d'enfans pour ſe repandre hors de l'Aſie ? Queſtions curieuſes & dignes de certains Sçavans, ravis de s'occuper à diſcuter une infinité de choſes antiques, dont il eſt également impoſſible & inutile d'être éclairci. C'eſt dans ce goût que l'Auteur nous expoſe diverſes raiſons qu'il a, pour ſoupçonner, que l'endroit de la terre où vivent agréablement Henoch avec Elie, en attendant la fin du monde, eſt juſtement le ſommet du Mont-Atlas.

Du reſte pour ſe diſculper de la hardieſſe d'avoir avancé des opinions contraires, à celles qui ont prevalu juſques ici, il finit ſon Livre par divers exemples, où il montre que beaucoup de choſes ont été re-

çûës dans l'opinion commune, lesquelles dans la suite & par le moyen d'un plus grand éclaircissement, ont été refutées. Cela même est arrivé au regard de l'Ecriture. Les Interpretes se donnoient la Torture pour expliquer ce passage de la Sagesse. *Ipsum quoque qui non debet puniri, condemnas & exterum æstima.* Et sous le Pape Sixte V. il se trouva que cet endroit devoit se lire autrement & en cette sorte, *ipsum quoque qui non debet puniri, condemnare exterum æstimas à tua virtute.* D'où l'Auteur conclut ainsi, si de fausses opinions ont pû prevaloir sur le texte de l'Ecriture, à plus forte raison sur les Interpretations du Texte, telles que celles qu'on a données jusqu'ici, aux termes qui marquent l'Universalité du Deluge par toute la terre, & qui se peuvent expliquer d'une grande partie de la terre seulement. Ce raisonnement n'est pas le moins solide de son Ouvrage.

ARTICLE VII.

DISSERTATION SUR LE JANUS des Anciens, & sur quelques Medailles qui y ont rapport. A Paris chez Pierre Cot, ruë St. Jacques 1705. *in* 8°. *pages* 44.

MOnsieur le Gros de Boze a écrit des Remarques sur le Janus des Anciens, qu'il addresse à Mr. Foucault Conseiller d'Etat, necessaires pour expliquer plusieurs Medailles. La matiere n'a pas été ébauchée par les Antiquaires. L'Auteur commence par l'Histoire de Janus: & c'est avec raison qu'il traite de fables, ce que le prétendu Berose, & le prétendu Caton en disent; mais il ne devoit pas attribuer aux Anciens des impostures, dont Annius de Viterbe, Auteur du seiziéme siécle, est constamment le Fabricateur: & il pouvoit en rapportant le sentiment d'Aurele Victor, relever la plaisante méprise de cet Historien, qui prend pour Janus, Ion fils de Xuthus, dont l'histoire

eſt le ſujet d'une Tragédie d'Euripide. Aurele Victor les a confondus, ſans qu'il ait eu d'autre raiſon pour les confondre, qu'un peu de reſſemblance entre les noms. Ion n'a jamais mis le pied en Italie, & ſelon tous les autres Auteurs, il eſt auſſi different de Janus que l'Ionie eſt éloignée du Janicule. Nôtre Antiquaire s'arrête à ce qu'il trouve établi d'un conſentement plus general ; ainſi il ſe contente d'aſſurer que Janus a paſſé de Gréce en Italie, qu'il a été le premier Roi de la Contrée, où depuis Rome fut bâtie, & qu'il a même jetté en quelque maniere, les premiers fondemens de cette Capitale du monde ; ceux qui ont pris Janus pour Noé, ſont ici refutez vivement. On traite mieux ceux qui l'ont pris pour Javan petit-fils de Noé. Mr. de Boſe auroit eu de la peine à détruire un ſentiment établi ſur ce qu'il avoüe lui même : c'eſt de Javan que ſont nés les premiers Habitans de la Gréce & de l'Italie : il a été leur premier Roi, & probablement il a lui-même établi leurs Colonies ; en voilà aſſés pour qu'on

le croye Janus avec d'autant plus de vrai-ſemblance que *Janus* & *Javan ou Jaan*, eſt abſolument le même nom. Nôtre Auteur après avoir indiqué les inventions utiles au genre humain, qu'on attribuë à ſon heros & le bonheur de ſon regne, vient aux Medailles qui portent ſa figure. Il n'eſt repreſenté ſur aucune autre Medaille Conſulaire que ſur celle de la famille Furici. Il eſt vrai qu'on voit deux têtes adoſſées ſur une Medaille de Sexte Pompée; mais Mr. de Boſe lui-même n'oſeroit mettre Janus en pleine poſſeſſion de cette Medaille, il propoſe diverſes conjectures. Ce ſont peut-être, dit-il, les têtes d'Apollon & de Diane; peut-être, ajoûte-t'il, eſt-ce une Diane à deux têtes: on l'appelloit *Jana*; & ſelon la remarque de Nigidius, la lettre D n'étoit ajoûtée à ſon nom que pour rendre la prononciation plus agreable comme on dit *redintegratur*: au lieu de *reintegratur*. Mr. Baudelot a crû que c'étoit Acca Laurentia, quelques Anciens en ont diſtingué deux, cela ſuffit à Mr. Baudelot pour croire qu'on a pû la re-

presenter avec deux têtes. Mr. de Boze ne rejette pas sa conjecture ; il l'appuïe au contraire en remarquant que la tête de Tenés Legislateur de Tenedo est representée sur des Medailles Grecques adossées avec celles d'Hemithée sa sœur. Parmi tant de Conjectures, qui peut-être ne plairont pas à tout le monde, on n'oublie pas la plus probable de toutes, que ces deux têtes sont la tête de Sexte Pompée & du grand Pompée son Pere. Le Lecteur ne sçauroit trouver mauvais que Mr. De Boze n'ait pas suivi ce sentiment ; le Public eût perdu toute l'érudition dont l'ingenieux Antiquaire a enrichi cet endroit de la Dissertation.

Les Têtes representées sur le Medaille des Tenediens, que Mr. De Boze croit être celles de Tenés & d'Hemithée, paroissent à Mr. Baudelot la tête de Jupiter & celle d'une Amazone. Nonius prend ces deux têtes sur une autre Medaille des Tenediens, pour les têtes de deux personnes coupables d'adultere & condamnées selon la loi de Tenés. Ces Sçavans apportent des raisons pour

ſoûtenir leurs opinions, qui prouvent du moins que la Science des Medailles n'eſt pas une Science à demonſtrations, & qu'on eſt heureux de n'être pas reduit à chercher uniquement dans ces figures énigmatiques, la connoiſſance de l'Antiquité.

Une Medaille d'Hadrien, ſur le revers de laquelle quelques Curieux ont crû voir un Geryon à trois têtes, où Mr. de Boze & quelques autres voyent Janus à quatre têtes, eſt une occaſion que l'Auteur ſaiſit, de produire un parallele ingenieux de Janus & Hadrien, nous le donnons dans ſes propres termes. „ Succeſſeur „ pacifique du belliqueux Trajan, „ Hadrien ſe contenta de joüir du „ fruit de ſes Conquêtes, ſans ſonger „ à les étendre ; il aima mieux ga„gner le cœur des Rois ſes voiſins, „ que d'accroître ſon Empire de „ leurs dépoüilles, & ſi ſes Armées „ ne ſe rendirent pas fameuſes par le „ gain de pluſieurs Batailles, & la „ priſe de pluſieurs Villes, l'occa„ſion ſeule leur manqua. Le Prince „ qui les tenoit toûjours en haleine,

„ & qui leur faiſoit obſerver une „ exacte diſcipline au milieu d'une „ paix profonde, pouvoit tout eſpe- „ rer de leurs efforts dans les tems les „ plus difficiles. C'eſt ce que nous „ apprennent ces Medailles, où il „ eſt repreſenté à la tête de ſes Trou- „ pes avec cette Inſcription *Diſcipli-* „ *na* ou *Diſcipulina Aug.* Et c'eſt peut- „ être par rapport à cette obſerva- „ tion de la diſcipline Militaire, au „ milieu de la Paix, que le pacifique „ Janus tient ici une pique à la main; „ mais la diſcipline civile n'occupa „ pas moins Hadrien. Il donna pour „ ainſi dire une nouvelle forme à „ l'Ordre des Senateurs, & à celui „ des Chevaliers Romains: il établit „ quatre Perſonnages Conſulaires „ dans l'Italie pour y rendre la Juſ- „ tice; enfin il exerça lui-même, „ quoi qu'Empereur, la Préture „ dans l'Hétrurie, ce qui n'eſt pas „ indifferent à nôtre ſujet, puiſque „ c'eſt préciſement ſur les peuples „ de cette contrée que regna Janus, „ que ce fut eux qui lui rendirent le „ premier culte & qui le peignirent „ à deux & à quatre viſages.

„ Si cette maniere de repreſenter „ Janus, qui devint ſi familiere aux „ Romains, eſt un ſymbole de vigi- „ lance & de penetration, il conve- „ noit ſans doute à Hadrien qui ſe „ glorifioit de poſſeder au ſuprême „ degré, ces talens merveilleux; & ſi „ on veut mêler tant ſoit peu de „ critique à tant de loüanges, ce „ ſymbole couvroit aſſès honnête- „ ment l'inquietude & la défiance „ naturelle dont l'Hiſtoire l'accuſe, „ en diſant qu'il avoit des Emiſſaires „ de tous côtez pour eſpier les ac- „ tions d'un chacun, & l'informer „ de tout.

„ Remontons à l'origine Latine „ du nom de Janus, que Ciceron „ dérive du Verbe *ire*, aller, mar- „ cher &c. *quod ab eundo deductum eſt,* „ *Janus quaſi Eanus*; & nous trouve- „ rons dans cette Etymologie quel- „ que choſe qui convient particu- „ lierement à Hadrien, & dont l'ap- „ plication ne ſçauroit être plus heu- „ reuſe. Je dois cette remarque à „ un * Sçavant Jeſuite, & dont il y a „ peu d'Antiquaires qui ne con-

* *Le P. Grainville.*

,, noissent le mèrite & l'honnéteté.
,, Le Janus qu'on voit au revers
,, d'Hadrien, la pique à la main, &
,, prêt à marcher, nous avertit de
,, ce que cet Empereur a fait de
,, plus beau & de plus singulier pen-
,, dant le tems de son Empire ; c'est
,, d'en avoir lui même visité toutes
,, les Parties & les Provinces les plus
,, éloignées. Sur combien de Me-
,, dailles ne lit-on pas *Adventui Aug.*
,, *Africæ*, *Bithiniæ*, *Cappadociæ*, *Dal-*
,, *matiæ*, *Galliæ*, *Hispaniæ*, *Judææ*,
,, *Mæsiæ*, *Pamphiliæ*, *Syriæ*, *Thraciæ*,
,, *&c.* Car je pourrois encore comp-
,, ter plus d'une fois autant ? En
,, parcourant tant de Païs, il n'y en
,, eut point à qui sa presence ne fut
,, utile ; il punit sevérement les
,, Concussions & les Violences de
,, ceux qui présidoient dans les Pro-
,, vinces ; il fit reparer les Temples
,, abatus, les Villes ruïnées, & s'as-
,, sura par tout de la fidelité des peu-
,, ples par le nombre de ses bien-
,, faits. De là viennent les Titres
,, pompeux qu'ils lui donnerent par
,, reconnoissance, de *Restitutor Arme-*
,, *niæ*, *Britanniæ*, *Daciæ*, *Nicomediæ*,

„ *Parthiæ, Sarmatiæ &c.* Et enfin ce„lui de *Reſtitutor & Locupletator* „*Orbis terrarum.*

„ Les Voyages continuels d'Ha„drien, lui firent donc bien meri„ter le nom d'*Eanus*, puiſqu'il al„loit & marchoit toûjours. Cet „exercice étoit pour lui un diver„tiſſement, il faiſoit des 20. milles „par jour à pied & tête nuë dans „les ſaiſons les plus rudes, & les cli„mats les moins temperez. Florus „qui n'étoit pas d'humeur à en „faire autant lui écrivit à ce ſujet.

„ *Ego nolo Cæſar eſſe,*
„ *Ambulare per Britannos,*
„ *Scythicas pati pruinas.*

„ On ſçait la réponſe plaiſante „que lui fit cet Empereur, qui ſe „piquoit d'exceller en Poëſie, com„me en toute autre choſe; ce fut „dans l'année de ſon troiſiéme Con„ſulat qu'il partit pour aller viſi„ter les Provinces de l'Empire, & „l'Inſcription C O S. III. qu'on „lit ſur le revers de ſa Medaille au „tour de Janus, peut être regardée

„ comme l'Epoque de ces Voya-
„ ges celébres dans l'Histoire, quoi-
„ que je ne veüille pas assûrer qu'el-
„ le ait été frappée dans ce tems-là,
„ remarquant qu'Hadrien qui n'a
„ été Consul que trois fois, a cepen-
„ dant pris la qualité de COS. III.
„ sur la plus grande partie de ses
„ Medailles, pendant tout le reste
„ de son Empire, c'est-à-dire, pen-
„ dant plus de 19 ans après avoir
„ rempli cette Dignité.

L'Auteur pour ne pas trop chagriner ceux qui ont crû voir Geryon sur cette Medaille, rapporte l'Histoire du Tiran à trois têtes, & les raisons qui auroient pû porter à mettre sa figure sur une Medaille d'Hadrien.

Voici enfin une Medaille qui appartient incontestablement à Janus, c'est une Medaille de Pertinax. Janus à deux têtes est representé debout sur le revers, avec l'Inscription IANO CONSERVATORI. Mr. Vaillant n'y a point imaginé d'autre mistere que le sacrifice, qu'il croit que les Empereurs Romains offroient à leur avenement dans le

Temple de Janus. La conjecture de Mr. de Boze est plus sçavante & plus solide, il la fonde sur Jule Capitolin, qui nous aprend que Pertinax fut élû le premier jour de Janvier. Des Medailles d'Auguste & de Neron, donnent lieu à l'Auteur de parler du Temple de Janus, & de la coûtume si fameuse de le fermer en tems de paix & de l'ouvrir en tems de guerre. Mr. de Bose dispute ensuite contre Servius, qui a pretendu que dans ces vers de Virgile.

Ipse, Quirinali Trabeâ, cinctuque Gabino
Insignis, referat stridentia limina Consul.

Quirinalis Trabea, signifie un habit Royal. Nôtre Antiquaire lui soutient que ces mots signifient un habit militaire; il explique aussi ce que c'est que de se ceindre à la maniere des Gabiens *cinctu Gabino*. Les Habitans de Gabies, Ville de la Campagne de Rome, étant occupez à sacrifier aux Dieux, aperçurent leurs ennemis qui venoient les at-

taquer, dans cette extremité ils ceignent promptement leurs robes au tour de leurs corps & courent au combat, ils vainquirent & on regarda depuis cette maniere de se ceindre comme un presage heureux de la victoire. Les Romains donnerent comme les autres peuples voisins, dans une superstition si ridicule.

Ces ceremonies finirent avec le Paganisme, quoique Casaubon ait crû sur un passage d'Ammien Marcellin, que Constance les avoit pratiquées. L'Ecrivain Idolâtre dit au seiziéme Livre de son Histoire, que Constance se hatoit d'aller à Rome, *Conclusio Jani templo stratisque hostibus*, c'est une ironie Mr. de Bose sans examiner, si c'en est une, ou s'il y a faute de copiste dans cet endroit, comme la difference des Manuscrits l'a fait soupçonner à quelques Critiques, croit qu'on peut regarder ce passage comme une expression figurée, dont un Auteur Payen a pû se servir sans consequence, puisque des Auteurs Chretiens s'en servent bien. Ne voit-on pas sur les Medailles & sur les Jet-

tons de nos Rois, des Papes mêmes, les Divinités du Paganiſme repreſentées avec leurs attributs & des Inſcriptions, dont le ſtyle aſſurement ne ſerviroit pas à prouver le Chriſtianiſme de ces Princes. S'aviſeroit-on ſur cela de le revoquer en doute, ce ſeroit s'expoſer à la plus juſte deriſion. On ne doit pas être plus ſurpris de trouver Anubis ſur une Medaille de Conſtance, que de trouver Neptune ſur des Jettons faits pour le Roi très-Chrétien, où ces paroles *Jupiter plue mel*, ſur la Medaille d'un Pape.

Les differens noms du Dieu Janus & les differentes ſignifications de ce mot, occupent enſuite l'Auteur, il examine ſi dans ce vers d'Horace,

Omnis Res mea Janum
Ad medium fracta eſt.

Janus ſignifie une ſtatuë de ce Dieu, ou le milieu de la ruë Toſcane; il traite du ſacrifice Janual qui ſe faiſoit le premier jour de l'année Romaine. C'eſt par là que finit la

Dissertation. Mr. de Bose écrit bien & menage l'érudition avec plus d'Art que beaucoup d'Antiquaires.

Article VIII.

PHENOMÉNE LITTERAIRE causé par la ressemblance des pensées de deux Auteurs, touchant les Antiquitez des Caldéens & des Egyptiens. A Paris de l'Imprimerie d'Andre Cramoisy, ruë de la Harpe au sacrifice d'Abraham 1705. avec Permission du Roi & Approbation, *in* 8°. *pages* 16.

CE n'est point ici un de ces libelles sans aveu, Ouvrages de tenebres, plus propres à faire douter de ce qu'ils contiennent, qu'à le persuader; c'est à la verité une accusation griéve contre un Auteur celébre, qu'on pretend convaincre d'un honteux larcin, mais l'accusation est intentée dans les regles; nous n'avons garde d'évoquer à nôtre tribunal une cause de cette consequence, c'est au public à decider, mais nous ne pouvons manquer de

l'instruire d'un fait assurement singulier, nous l'exposerons simplement comme on le raconte dans la Preface, qu'on sçait être d'un homme aussi distingué par sa probité que par son érudition. M. l'Abbé de Longueruë, ce Sçavant si Universel & si genéreux, qui n'a penetré dans ce que les Sciences ont de plus inaccessible, que pour épargner aux autres la peine de marcher dans ces routes difficiles, qui sans attention à sa propre gloire, repand avec plaisir en secret les rares connoissances qu'une étude infatigable lui acquiert, & à qui les gens de lettres ont l'obligation de la perfection de tant d'Ouvrages, tandis qu'il laisse les siens dans l'obscurité. Mr. l'Abbé de Longueruë composa il y a huit ou dix-ans, une Dissertation touchant les Antiquitez des Caldéens & des Egiptiens ; à peine l'eut-il achevée, que suivant sa loüable coûtume, il en fit part à quelques-uns de ses amis qui en tirerent des copies, ceux qui l'avoient lûë comme moi, dit l'Auteur de la Preface, ne furent pas peu surpris quand

le

le second Tome des Lettres choisies de Mr. Simon, imprimé, à ce qu'on marque, *à Roterdam chez Reinier Léers*, l'an 1704. vint à paroître, ils trouverent la Dissertation presque entiere, inserée mot à mot dans la premiere & la troisiéme Lettre de ce Tome, addressées au feu sieur de la Peirere dès l'an 1670. Une si grande & si extraordinaire conformité, continuë l'Auteur, est d'autant plus merveilleuse, qu'il n'est pas possible de comprendre comment Mr. Simon, qui fait profession de ne sçavoir rien en Chronologie, a pû dans une matiere remplie d'Epoques, se rencontrer si frequemment & si juste avec l'Auteur de la Dissertation, reconnuë de tout le monde pour un grand maître en la connoissance des tems. L'Auteur de la Préface conclut, *que l'on a raison de dire que les beaux esprits se rencontrent*; cependant il veut mettre le public en état de prononcer plus sevérement, & dans cette vûë, il a fait imprimer sur deux colomnes, le texte de la Dissertation & celui des Lettres, avec des marques qui font recon-

noître au premier coup d'œil, ce qu'il y a de plus ou de moins dans l'un ou l'autre Texte. La Diſſertation nous a paru ſi curieuſe, que nous la donnons au public, perſuadez qu'elle merite d'être conſervée dans un volume plus durable qu'un livret ſujet à perir. Comme les Lettres de Mr. Simon ſont aſſez communes, tout Lecteur pourra confronter la premiere & la troiſiéme du ſecond volume, avec cette Diſſertation.

Diſſertation touchant les Antiquitez des Caldéens & des Egiptiens. Par Monſieur l'Abbé de Longueruë.

La plûpart des peuples ſe piquoient autrefois d'Antiquité, & faiſoient leurs efforts pour avoir en cela l'avantage ſur leurs voiſins : auſſi s'étudioient-ils à inventer à l'envi, des Romans & des menſonges. C'eſt ce qui a produit un grand nombre d'Ouvrages fabuleux & ſuppoſez. Ceux qui ont menti avec le plus d'impudence, & qui ont été les plus celébres Impoſteurs de l'Antiquité, ſont les Aſtrologues Caldéens.

Diodore au ſecond Livre de ſa Bibliothéque, dit qu'ils pretendoient avoir obſervé les Aſtres durant 473000. ans, juſqu'à l'expedition d'Alexandre.

Et ce que Diodore dit des Caldéens, eſt confirmé par Ciceron ſon Contemporain, au premier & au ſecond Livre de la Divination, où on lit que ces Caldéens pretendoient avoir conſervé des Annales & des monumens de 470000. ans, CCCC. LXX. *millia annorum, ut ipſi dicunt, monumentis comprehenſa continent.*

Ces Aſtrologues Caldéens, qui faiſoient le métier de Devins au tems de Diodore & de Ciceron, étoient clairement refutez par les Sages Aſtronomes Babyloniens, qui avoient fleuri pluſieurs ſiécles auparavant.

Pline au 7. Livre chap. 56. cite un Grec, nommé Epigéne, qu'il appelle un très-grave Auteur, *Auctor gravis imprimis*, & qui avoit lû les Inſcriptions marquées ſur des tables de terre cuite, *coctilibus laterculis inſcriptas*, où on voioit les Obſervations céleſtes, faites par les Ba-

byloniens durant ſept cens vingt ans.

On ne ſçait pas préciſement le tems, où vivoit Epigéne, cité par Pline ; mais il n'eſt pas impoſſible qu'il ait été à Babilone vers l'an 720. de Nabonaſſar, ſous l'Empire d'Auguſte, environ cent ans avant Pline.

Je ſçai que dans l'Edition faite pour Monſeigneur le Dauphin, on a imprimé 470000. pour 720. mais celui qui nous a donné cette Edition, avoüe, qu'il n'y a aucun exemplaire au monde qui n'ait ce nombre de 720. Cependant il oſe ſoûtenir envers & contre tous (*quovis ego pignore contenderim*) qu'il faut lire 470000. parce que Ciceron, en deux endroits du Livre de la Divination, dit que les Caldéens, ou Devins pretendoient avoir obſervé les Aſtres durant 470000. ans.

Beroſe qui étoit bien plus ancien qu'Epigéne, n'a trouvé au rapport du même Pline que 490. ans juſqu'à ſon tems, durant leſquels les Babyloniens avoient obſervé les Aſtres.

Cependant Beroſe eſt un Ecrivain d'une ſi grande autorité, que pour le fait dont il s'agit, il ne peut entrer

en comparaiſon avec aucun autre.

C'étoit un homme très - ſçavant dans l'ancienne Hiſtoire des Babyloniens, & ſi habile Aſtrologue ; que les Atheniens lui firent dreſſer une ſtatuë dans leur Gymnaſe, comme dit Pline au 3. chap. du VII. Livre. *Aſtrologiâ Beroſus, (enituit) cui ob divinas prædictiones Athenienſes publicè in Gymnaſio Statuam inauratâ linguâ ſtatuere.*

Le même Pline, au 56. chap. de ſon 7e. Livre, cite Critodeme, qui convenoit ſur ce point parfaitement avec Beroſe.

Au reſte cette Epoque des obſervations céleſtes, ſur laquelle s'appuient ces Auteurs, eſt la même que celle de Nabonaſſar, la plus ancienne de toutes les Epoques Aſtronomiques. Car Tatien aſſûre que Beroſe né ſous Alexandre, dedia ſon Hiſtoire des Caldéens à Antiochus, troiſiéme Roi depuis le Conquerant de l'Aſie. Ce troiſiéme Roi eſt Antiochus, ſurnommé *Theos*, ou *Dieu*, fils d'Antiochus Soter, & petit fils de Seleucus Nicator, qui le premier fonda la Monarchie d'Aſie

quelques années après la mort d'Alexandre. Or la quatriéme année d'Antiochus *Theos*, tombe dans la 490. de Nabonassar.

J'ajoûte à ce que j'ai dit de Berose, qu'il ne faut pas s'arrêter aux Editions communes de Pline, où l'on lit que les Babyloniens avoient observé les Astres durant 480. ans: car celui qui nous en a donné la nouvelle Edition, assurant que tous les Manuscrits s'accordent sur le nombre 490. il faut necessairement les en croire; outre que le nombre de 480. ne convient pas si bien avec l'authorité de Tatien, que j'ai citée.

Ce qu'ont assûré ces graves Auteurs, Berose, Critodeme & Epigéne, est d'autant plus certain, que Ptolomée qui a recherché avec soin les Ecrits & les Observations des anciens Astronomes, n'a trouvé aucune Observation céleste faite par les Babyloniens, avant l'Epoque de Nabonassar.

Ces témoignages doivent persuader tout homme raisonnable, qu'il n'y a rien de si faux, que ce que Simplicius raconte de Callistene, dans

le Commentaire ſur le Livre d'Ariſtote *de cælo*, pag. 23. de l'Edition de Veniſe, 1506. & que ce que le même ſuppoſe auſſi très-mal à propos, que ce Philoſophe Calliſténe, lequel accompagna Alexandre dans ſon expedition, avoit envoyé en Gréce à la priere d'Ariſtote, les Obſervations céleſtes faites durant 1903. ans par les Caldéens. Car les Ecrivains judicieux en mettoient beaucoup moins, & les Impoſteurs étoient plus effrontez & plus audacieux, que ceux qu'on feint que Calliſténe avoit conſultés.

Simplicius qui vivoit ſous Juſtinien, n'eſt pas un témoin irreprochable, pour un fait qui s'eſt paſſé neuf cens ans avant lui. Il n'eſt pas ſûr de s'en rapporter à cet Ecrivain, puiſque de ſon tems certains Grecs avoient ſuppoſé aux anciens Rois, ou aux Heros & aux Philoſophes, & même à Calliſténe en particulier, divers Traités & quantité de Lettres.

Ils ont été aſſez hardis pour fabriquer une Hiſtoire entiere d'Alexandre, toute remplie d'abſurdités, ſous le nom de ce Philoſophe Cal-

listene. Outre que Simplicius ne dit pas, qu'il ait lû ceci dans aucun écrit de cet ancien Philoſophe ; au contraire il aſſûre que c'étoit Porphyre qui avoit avancé, que ces Obſervations avoient été faites à Babylone durant 1903. ans. Cependant on ſçait que Porphyre ne faiſoit aucune difficulté d'inventer des fables qui pouvoient faire honneur aux Païens, & diminuer l'eſtime qu'on avoit pour les Antiquitez Hebraïques, ſur leſquelles s'appuyoient les Chrétiens qu'il haïſſoit mortellement.

De ſorte qu'il y a lieu de s'étonner que des Gens ſçavans parmi les Catholiques, ayent pris pour un fondement inébranlable de leurs Hypothéſes Cronologiques, cette Epoque marquée par Simplicius, mais qu'il n'a tirée que de Porphyre.

La pretenduë Antiquité des Obſervations de Babylone, étant détruite, il eſt fort aiſé de renverſer celle des Egiptiens : car ceux-ci avoient reçû des Caldéens la Science des Aſtres, ainſi que les plus celébres Auteurs anciens en conviennent ; & cela doit paſſer pour incon-

teſtable ; puiſque Ptolomée Egyptien, ce Sçavant Philoſophe & Aſtronome, n'a trouvé aucune Obſervation plus ancienne, que celles des Babyloniens, & que les Aſtronomes d'Egipte n'ont jamais eu d'autre Epoque Aſtronomique, que celle de Nabonaſſar Roi de Babylone.

Il eſt donc manifeſte que Ptolomée n'a point ajouté foi aux Obſervations que quelques Impoſteurs attribuoient aux anciens Egiptiens. Ce grand perſonnage a mépriſé ces contes ridicules des Mythologiſtes d'Egipte, qui étoient aſſez impudens pour conter preciſément 48863. ans, depuis leur premier Philoſophe Vulcain fils du Nil, juſqu'à Alexandre le Grand, comme nous le liſons dans la Préface de Diogene Laërce.

Ces effrontez pour autoriſer leurs menſonges, avançoient que durant le cours de tant de ſiécles, il y avoit eu 373. Eclipſes de Soleil, & 832. de Lune : mais Ptolomée n'a pas daigné faire la moindre attention à ces reveries, & les a mépriſées comme elles le meritoient.

Ces Prêtres d'Egipte tant vantez & si souvent citez, n'étoient que des ignorans & des fourbes, qui faisoient illusion à la credulité des Etrangers, sans même respecter les Sages de la Gréce.

Un Prêtre de Saïs eût la hardiesse d'assûrer à Solon, qu'Athénes étoit moins ancienne que Saïs, de mille ans : que ces deux Villes avoient été bâties par Minerve, & que depuis huit mille ans, les Saïtains avoient conservé dans leurs Archives, la memoire de tout ce qui s'étoit passé, & principalement de ce qui concernoit les Atheniens, qui avoient remporté de grandes victoires sur les peuples de l'Isle Atlantique, à ce que ce Prêtre pretendoit. Et cet Imposteur en faisant des contes de Vieilles, avoit le front d'insulter aux Grecs, en disant : O Solon, Solon, vous autres Grecs vous êtes toûjours des enfans, & il n'y a point de Vieillard parmi vous. C'est ce qu'on peut lire fort au long dans le Timée de Platon.

Ces Prêtres montrérent à Herodote 340. Colosses, qui represen-

toient, disoient-ils, trois cens quarante hommes descendus de pere en fils par une suite continuelle, depuis prés de douze mille ans, comme cet Historien l'assûre au Livre 2. chap. 161. & 162.

Diodore Sicilien au premier Livre de sa Bibliothéque, témoigne que selon les Livres Sacrés, gardez par les Prêtres Egiptiens, les Dieux & les Heros avoient regné en Egipte dix huit mille ans, & les hommes quinze mille ans.

Pomponius Mela au 1. Livre chap. 9. dit que les Egiptiens avoient eu jusqu'à Amasis trois cens trente Rois, qui avoient regné durat treize mille ans.

D'autres Egiptiens contoient jusqu'à cent mille ans, comme dit Saint Augustin dans la Cité de Dieu, au 40. chap. Livre 18.

C'est donc mal-à-propos, que les Défenseurs de l'Antiquité des Tems, qui ont honte de ces folies des Egiptiens, les pretendent reformer à leur fantaisie, & qu'établissant ensuite un fondement sur des fables, selon le caprice de leurs conjectu-

res, ils produiſent pluſieurs ſyſtemes fort differens, qui ne ſont eſtimez, que par leur nouveauté : la hardieſſe de leurs Inventeurs ne plaiſant pas moins à nôtre ſiécle, qu'à, ceux où l'Idolatrie & la Mythologie gâtoient la plûpart des eſprits.

Quoique les plus Sages & les plus habiles mépriſaſſent autrefois ces rêveries, neanmoins il faut avoüer que ces égaremens étoient excuſables dans les Payens, & ſur tout dans les Grecs, gens paſſionnez pour toutes les nouveautés. Mais cet entêtement n'eſt gueres pardonnable à des Chrétiens, qui profeſſant une Religion ſi Sainte & ſi bien établie, ont grand tort de vouloir concilier leurs Divines Ecritures avec les imaginations des Devins, & des Prêtres Caldéens & Egiptiens, qui paſſoient autrefois pour des Charlatans.

On ſe tourmente donc en vain, à donner des interpretations forcées à Manethon & à d'autres Chroniqueurs Egiptiens, & à les corriger. Il eſt impoſſible que ces My-

thologistes s'accordent entre eux-mêmes, ni avec l'Ecriture Sainte, ni avec les hypothéses de pas un de nos Chronologistes.

Les fourbes Egiptiens vouloient faire accroire, que leurs Rois regnoient depuis une infinité de siécles, durant lesquels leur Nation avoit cultivé les Sciences, & particuliérement l'Astrologie judiciaire. *Eandem artem* (dit Ciceron au commencement du Livre *de Divin.*) *étiam Ægiptii longinquitate temporum, innumerabilibus pœnè sæculis, consecuti putantur.*

Mais Varron, bien-loin d'être persuadé de cette haute Antiquité, ne contoit qu'un peu plus de deux mille ans, depuis Isis jusqu'à son tems, qui étoit vers l'an 700. depuis la fondation de Rome, & l'an 54. avant l'Ere Chrétienne.

Quoi qu'Aristote appelle quelquefois les Egiptiens, les plus anciens des hommes, on voit qu'il ne parloit que suivant la créance populaire, & qu'il n'étoit pas convaincu de ce fait-là, qu'il refute ailleurs, sur tout au 14. chap. du 1. Livre des

Metéores, où il pretend que l'Egipte doit presque tout ce qu'elle est, au desséchement des Marais. Il assure que les embouchures du Nil, excepté la Canobique, étoient toutes faites de main d'homme. Il soutient qu'Homere n'étoit pas fort éloigné des changemens qui ont été faits en ce Païs-là.

Aristote remarque que cet ancien Poëte au 1er. Livre de l'Iliade, ne connoissoit point d'autre Ville en Egipte que Thébes, & qu'il ne faisoit aucune mention de Memphis, parceque cette Ville, ou n'étoit point encore bâtie alors, ou étoit très-peu de chose. La consequence qu'en tire Aristote, est d'autant plus juste, que les Grecs ne pouvoient aller à Thébes, qu'en passant par Memphis; ainsi Homere n'a pû être informé de la grandeur de Thébes, comme il l'a effectivement été, si Memphis existoit pour lors. Car comment une Capitale si celébre, & qui étoit aux Grecs d'un accés plus facile que Thébes, eut-elle été inconnuë à Homere? Cela ne se peut imaginer. Il n'y a donc rien de si faux que

ce que les Menteurs d'Egipte disoient de l'Antiquité de Memphis, & de la longue Dynastie des Memphitains, étant certain que cette Ville a été inconnuë à tous ceux qui ont écrit avant les Prophetes Isaïe, (19. 13.) & Osée (9. 6.) qui les premiers ont fait mention de Memphis.

Que nos Chronologistes modernes & nos gens de Lettres, cessent donc d'oresnavant de se tourmenter à chercher des conjectures & de nouvelles imaginations, pour accorder la verité avec le mensonge, à quoi il ne reüssiront jamais. Qu'ils imitent ses Sages Païens, qui par l'étude seule & le bon sens naturel, sans revelation Divine, ont relegué dans l'Empire des Fables, les Contes des Caldéens & des Egiptiens.

A l'égard des Peres de l'Eglise, ils ont toûjours eu un grand mépris pour la Mythologie Payenne, & sur tout pour celle des Egiptiens. Il seroit inutile & ennuyeux de rapporter ici toutes leurs autoritez. Je me contenterai de celle de Saint Augustin, qui refute bien dans le 10.

chap. du 12. Livre de la Cité de Dieu, ces fausses Antiquitez d'Egipte. Il assure que de quelque maniere qu'on explique ces années & qu'on les accourcisse, rien de tout cela ne conviendra, ni avec l'Histoire Grecque, ni avec l'Histoire Sacrée, *sed nec sic quidem Græca Ægiptiæ numero temporum concordat Historia, & ideo Græcæ potiùs fides habenda est, quia veritatem non excedit annorum, qui litteris nostris, quæ verè sacræ sunt, continentur.* A quoi il ajoûte au 40. chap. du 18. Livre, qu'il faut s'en tenir sur l'Antiquité des Egiptiens, à Varron, parce qu'il a été très-habile dans l'Histoire, & qu'il s'accorde avec les saintes Ecritures. *Frustrà itaque novißimâ præsumptione garriunt quidam, dicentes ex quo rationem syderum comprehendit Ægiptus, ampliùs quàm centum annorum millia numerari. In quibus enim libris istum numerum collegerunt, qui non multum ante annorum duo millia litteras, magistrâ Iside, didicerunt? Non enim parvus Auctor in Historiâ Varro, qui hoc prodidit quod à sacrarum Litterarum etiam veritate non dissonat.*

Ce que Saint Augustin cite de Varron, est confirmé par un autre passage du même Auteur, où il dit, au commencement du 3e. Livre *de Re rusticâ*, (un de ceux qui nous sont restés des debris de l'Antiquité) que Thébes d'Egipte, à son avis la plus ancienne des Villes de la terre, n'étoit fondée qu'environ deux mille cens ans avant lui. *Thebæ quæ ante Cataclysmon Ogygis, conditæ dicuntur & tamen circiter duo millia annorum & centum sunt.*

Il est certain que cette hypothése de Varron, est entierement conforme à la Chronologie de la Vulgate, qui s'accorde exactement en cela avec l'Original Hebreu. Car selon cette Chronologie, la premiere Origine de l'Egipte, après la division des Langues & le partage des Nations, doit être fixée à l'an 2175. avant l'Ere Chrétienne. Or Varron florissoit, comme je viens de le dire, environ 700. ans depuis la fondation de Rome, & 54. ans avant l'Ere Chrétienne, c'est-à-dire 2120. ans environ après que Cham & son fils Misraïm eurent commencé à ha-

biter l'Egipte, comme on peut voir dans les Tables du P. Petau, d'où nous devons conclure, que les hommes les plus Sages & les plus Sçavans, tant des premiers siécles, que des derniers, se sont accordez à soutenir les verités opposées aux vaines imaginations de certains Modernes, & à leurs systemes chimeriques.

Apparemment le sçavant Auteur de cette Dissertation, ne confond pas les Deffenseurs de l'Antiquité des tems, qui s'attachent à la Version des Septante, ou au Pentateuque Samaritain, avec les Deffenseurs des Antiquités Fabuleuses des Caldéens & des Egiptiens. S'il vouloit traiter *de systemes chimeriques*, des systemes appuïés sur des monumens, aussi respectables que la Version des Septante & le Pentateuque Samaritain, il s'en faudroit bien qu'il peut compter *sur les plus Sages & les plus Sçavans hommes, tant des premiers siécles que des derniers*; puisqu'il auroit pour adversaires les plus fameux Historiens & presque tous les Peres, sans parler des Défenseurs modernes de l'Antiquité des tems,

ARTICLE IX.

APPLICATION DU PRINCIPE d'Equilibre par le Pere de la Maugeraye.

DAns les Memoires precédens, on a donné le principe de l'Equilibre : il reste maintenant à en faire l'application aux Machines.

Mais avant que d'en venir à cette application, il faut montrer la difference qui se trouve entre mon principe & ceux dont on se sert ordinairement.

Un Auteur donne pour regle générale de tous les mouvemens imaginables, le principe suivant. *Dans toutes sortes de mouvemens, soit qu'ils se fassent en roulant, ou en glissant, soit en ligne droite, ou en ligne courbe, soit que ces mouvemens soient uniformes, ou accelerez, ou retardez dans toutes les proportions, ou variations imaginables, la somme des forces qui font le mouvement dans tous les instans de sa durée, est toûjours proportionnelle à la somme des lignes que parcourent tous les points du corps mû.*

Cet Auteur ne craint point d'avancer que toutes les regles de Mr. Wallis, aussi bien que le traité entier *de motu æquabili* de Galilée, & presque tout ce qu'en ont dit le P. Fabri, Borelli & les autres, ne sont que des Corollaires très-limités, & ne sont qu'une partie des regles qu'il tire de son principe genéral.

Mais si cet Auteur ne fait point précision de la resistance du milieu, son principe general est faux, lors même que les mouvemens se font en ligne droite : & quand bien même il feroit précision de la resistance du milieu, ce qui ne paroît pas, son principe seroit faux, lorsque le mouvement se feroit en ligne courbe.

Pour rendre sensible ce que je dis, supposons deux Globes A & B de même diamétre & de même masse, qui se meuvent en glissant & en ligne droite, en sorte que la vitesse de B, soit double de la vitesse du Globe A. selon le principe general, les forces qui remüent les Globes, seront comme les vitesses, c'est-à-dire en raison double. Mais il est clair, que

les resistances, que les mobiles ont à surmonter du côté du milieu, croissant comme les quarrez des vitesses, ainsi qu'on a montré dans les Memoires precedens ; il est clair, dis je, que si une force comme un, peut donner au mobile A une vitesse, comme un, une force comme deux, ne pourra donner au mobile B, une vitesse comme deux ; puisque pour cet effet, il seroit necessaire que les resistances, ou fussent nulles, ou fussent toûjours proportionnelles aux vitesses & non comme les quarrez des vitesses. Donc en ne faisant point précision de la resistance du milieu, ce principe general est faux, lors même que les mouvemens se feront en ligne droite. Supposons maintenant, que le Globe A se meut le long de la circonference d'un cercle, & que B se meut le long d'une ligne droite, en sorte que la ligne droite, que décrira B dans l'espace d'une minute, soit égale à la circonference du cercle, décrite par A dans l'espace d'une minute. Je dis, que quand bien même on feroit precision de la resistance du milieu, les

forces qui remueroient A & B, ne ſeroient point égales ; mais que la force qui remueroit A, ſeroit plus grande, que celle qui remueroit B, & par conſequent que le principe general eſt faux, lorſque les mouvemens ſe font en ligne courbe.

On ſera pleinement convaincu de ce que j'avance, ſi on fait attention, que dans B, il n'y a aucune partie de la force ; qui ne ſoit employée à tranſporter B ; mais dans A, une partie de la force, ſçavoir celle qu'on appelle force centrifuge, n'eſt point employée à tranſporter le mobile A, & par conſequent il faut plus de force pour un mouvement circulailaire, que pour un rectiligne, lorſque les eſpaces parcourus, ſont égaux.

Il ſeroit même aiſé de montrer, que bien loin de donner de regle generale, pour toutes ſortes de courbes, on ne peut pas même en donner pour deux circonferences de cercle inégales ; mais on aura occaſion de parler ailleurs de cette matiere.

De ce que nous venons de dire, il eſt aiſé de voir, que lorſqu'on ne fait point préciſion de la reſiſtance

du milieu, plusieurs principes dont on se sert ordinairement, sont faux. 1°. Il est faux par exemple, que les espaces que parcourt un même corps, ou des corps égaux dans des tems égaux, soient entre eux comme les forces qui les meuvent ; & que reciproquement lorsque les espaces sont entre eux comme ces forces, un même corps, ou des corps égaux les parcourent en tems égaux. On vient de le faire voir. 2°. Il n'est pas vrai que les forces qui remuent des corps, doivent être proportionnelles aux produits des masses par le chemin, qu'auront parcouru leur centre de gravité en tems égaux, puisque comme nous venons de montrer, si une force comme un, peut donner au mobile A, une vitesse comme un, une force comme deux, ne pourra pas donner au même corps A, une vitesse comme deux. 3°. Si on mesure la quantité de mouvement d'un corps, par le produit de sa masse par sa vitesse, deux corps n'auront pas des forces égales, quoiqu'ils aient des quantitez de mouvement égales.

Supposons trois mobiles A, B, C,

de ces trois mobiles A & C ont des masses égales; mais la masse de B, est double, de la masse du mobile A, ou du mobile C. Les mobiles A & B se meuvent avec un degré de vitesse chacun, & C se meut avec deux degrez de vitesse, si l'on mesure la quantité de mouvement, par le produit de la masse par la vitesse, B & C auront des quantitez de mouvement égales, & cependant leurs forces ne seront pas égales. Pour le concevoir clairement, il n'y a qu'à faire attention, que dans les mobiles A & B les forces doivent être comme les masses, puisque les vitesses sont égales, & par consequent, que les forces doivent être en raison double; mais dans A & C, dont les masses sont égales, les forces ne doivent pas être comme les vitesses, ainsi qu'on a montré auparavant; mais elles doivent être en plus grande raison que les vitesses, & par une suite necessaire, la force de C doit être plus grande, que celle de B, quoique B & C ayent des quantitez de mouvement égales.

Enfin il n'est pas vrai que si un corps

corps reçoit en même tems des puiſſances A B, A D, deux impreſſions

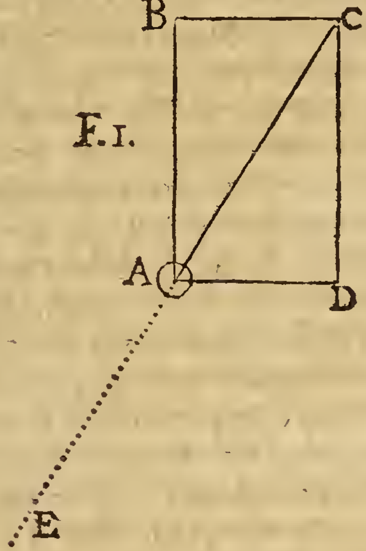

inégales, ſuivant les droites A B, A D; il n'eſt pas vrai, dis-je, que ce corps doive ſuivre la Diagonale du Parallelegramme, dont les droites A B, A D, formeront les côtez; & qu'il la doive parcourir dans le tems, dans lequel il auroit parcouru la droite A B, s'il avoit été pouſſé ſuivant A B, par la ſeule puiſſance A B.

C'eſt une ſuite neceſſaire de ce

qui precéde, puiſqu'on a montré, que lorſque les maſſes ſont égales, les forces dans un milieu qui reſiſte, doivent être en plus grande raiſon, que les viteſſes.

On ſoûtient encore un coup, que tous les principes qu'on vient de rapporter, ſont faux, lorſqu'on ne fait point précision de la reſiſtance du milieu; & cependant il ne paroît pas que les Auteurs qui s'en ſervent, faſſent précision de cette reſiſtance, dont ils ne font aucune mention. Ayant reconnu la fauſſeté des principes que je viens de rapporter, il m'a fallu chercher une route differente, pour ne pas tomber dans de pareilles erreurs.

J'établis pour premier principe, que ſi le mouvement ſe faiſoit dans un milieu qui ne reſiſtât point, lorſque les mouvemens ſe feroient en ligne droite, les forces ſeroient comme les produits des péſanteurs, ou des maſſes par les viteſſes.

De ce principe il m'a été aiſé de conclure, que dans un milieu qui ne reſiſteroit point, ſi un mobile A. (Fig. premiere,) recevoit en mê-

me-tems des puiſſances A B, A D, deux impreſſions ſuivant les droites A B, A D, le mobile A devroit ſuivre la diagonale du Parallelogramme, dont les côtés ſeroient A B, A D, & la parcourir dans le même-tems qu'il auroit parcouru la droite A B, s'il avoit été pouſſé ſuivant A B, par la ſeule puiſſance A B.

Il ne m'a pas été plus difficile de conclure, que dans un milieu qui ne reſiſteroit point au mouvement, ſi le même corps A (Fig. premiere,) recevoit en même-tems trois impulſions ſuivant les droites A E, A B, A D, par des forces qui fuſſent entre-elles comme les droites A C, A B, A D, le corps A devroit demeurer en repos.

Enſuite faiſant reflexion que dans un milieu qui reſiſte, on devoit raiſonner des impulſions que reçoit un corps des puiſſances A, B, C, de la même maniere qu'on raiſonneroit dans un milieu qui ne reſiſteroit point, des viteſſes que recevroit le même corps des mêmes puiſſances A, B, C. Il m'a été facile de conclure du principe que j'ai établi, que

lors qu'un corps A (Fig. premiere,) recevroit en même-tems trois impulsions des puissances A B, A D, A C, suivant les droites, A B, A D, A E, le mobile A devoit demeurer en repos, soit que le milieu résistât, soit qu'il ne resistât pas.

Venons maintenant à l'application du principe, & supposons d'abord que le corps A (Fig. premiere,) au lieu d'être poussé suivant A E, A B, A D, par les puissances A C, A B, A D, soit tiré suivant les droites A E, A B, A D, par les mêmes puissances, A C, A B, A D, ensorte qu'elles agissent par le moyen des cordes sur le mobile A, avec des forces proportionnelles aux droites A C, A B, A D, il est manifeste qu'il faudra raisonner des fractions comme des impulsions, & par consequent que le mobile A doit demeurer en repos.

D'où il est facile de voir qu'il sera toûjours aisé de connoître, le rapport des efforts que feront sur un point A, trois puissances, qui tireront suivant les droites A E, A D, A B, lors qu'elles demeurent en Equili-

bre. Car en prolongeant une des droites, par exemple A E, vers C & prenant ſur le prolongement un point C, à diſcretion, on n'aura qu'à tirer du point C, une droite C B parallele à A D, ou une droite C D, parallele à A B, & les trois côtez d'un des deux triangles A C D, A C B, donneront les rapports des efforts ſur le point A, c'eſt à-dire, que A C exprimera l'effort de la puiſſance appliquée en E, la droite C B ou A D, exprimera l'effort de la puiſſance appliquée en D & la droite C D, ou A B, exprimera l'effort de la puiſſance appliquée en B.

En faiſant préciſion de la force qu'il faudroit employer pour chaque corde priſe ſeparément, il ſeroit encore facile de determiner quelle devroit être la ſituation des cordes A E, A D, A B, afin que trois puiſſances données, ou dont le rapports ſeroient connus, étant appliquées aux extremitez des cordes & tirant de toutes leurs forces, demeuraſſent en équilibre, puiſqu'il ne faudroit que former un triangle A C D, de trois lignes droites, dont les rai-

ſons fuſſent les mêmes, que celles des puiſſances, enſuite de quoi on prolongeroit un des côtés A C, vers E; & du point A, on tireroit une droite A B, paralelle à C D, la puiſſance proportionnelle à A C, s'appliqueroit au point E, la puiſſance proportionelle à A D s'apliqueroit au point D, enfin la puiſſance proportionnelle à C D, s'appliqueroit au point B.

Le poids P (Fig. 2.) eſt retenu par les puiſſances B D, par le moyen

F. 2

d'une corde B A D. qu'on ſuppoſe

n'avoir aucune peſanteur. Pour trouver le rapport du poids aux puiſſances, & quelle partie du poids chaque puiſſance porte, il faut prolonger la droite A P, vers C. & ſur le prolongement prendre à diſcretion un point C, duquel on tirera CB parallele à D A, ou C D, parallele à A B & des points B ou D. abaiſſer ſur C A. les perpendiculaires D O, B I, la droite C A ſera proportionnelle à la peſanteur du poids, C D, ou B A ſera proportionnelle à la puiſſance B C B ou A D, proportionnelle à la puiſſance D. La droite A O proportionnelle à la partie du poids, que la puiſſance D ſoûtiendra, & A I. proportionnelle à la partie du poids que la puiſſance B ſoûtiendra; toutes ces choſes ſuivent naturellement du principe établi.

Pour peu d'attention qu'on faſſe, on concevra clairement, que les parties A B, A D, de la corde B A D, ne peuvent s'ouvrir, ou former un plus grand angle, que les droites A O, A I. ne diminuent & que les perpendiculaires B I, D O, ne croiſſent : & qu'au contraire elles ne peuvent

s'approcher ou former un plus petit angle que les droites A O, A I, n'augmentent & les perpendicu laires B I, B O, ne diminuent, c'est-à dire, que lorsque l'Angle B A D est plus petit, les deux puissances B D, perdent moins de leur force à tirer l'une contre l'autre & peuvent par consequent soûtenir un plus grand poids, mais que lorsque l'Angle B A D devient plus grand les deux puissances B D, employent plus de leur force à tirer l'une contre l'autre, & ne peuvent par consequent soûtenir un si grand poids.

Enfin si elles viennent à s'ouvrir de telle maniere qu'elles forment une ligne droite, il est clair que les deux puissances n'agiront aucunement suivant A C, mais qu'elles emploieront toute leur force à tirer l'une contre l'autre. Ainsi si la corde demeurant horisontalle, on met au point A un poids quelque petit qu'il puisse être, ce poids fera baiser le point A, jusqu'à ce que les droites A I, A O comprises entre le point A & les perpendiculaires B I, D O, tirées des points B D, sur A C, soient aux droites A B A D comme

le poids aux puiſſances B D. Donc ſi on ſuppoſe que la corde B A D, ait de la peſanteur, il ſera impoſſible de la tendre en ligne droite parallele à l'horiſon, quelles que puiſſent être les puiſſances appliquées à ces extremités, puiſque la peſanteur de la partie du milieu de la corde, devra faire le même effet, que feroit un poids de pareille peſanteur ſur le milieu d'une corde égalle, & qui n'auroit point de peſanteur.

L'angle B A D (Fig. 3.) eſt coupé en deux également par la droite A C,

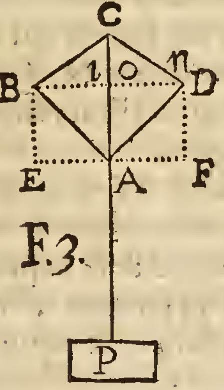

F.3.

le poids P eſt ſoûtenu par les deux puiſſances B D, par le moyen de la corde B A D, ainſi les parties A B, A D, de la corde ſont égalles Sup-

posons maintenant qu'on ôte la puissance D, pour y mettre à la place une puissance N, plus grande que n'étoit la puissance D, il est manifeste que la puissance N, tirant suivant A F avec plus de force que ne tiroit la puissance D, l'Angle B A D doit croître, mais parceque quelque augmentation qui se fasse dans l'Angle B A D, la force avec laquelle la puissance N tirera suivant A F, sera toûjours plus grande que la force avec laquelle la puissance B tirera suivant A E, il faudra necessairement que l'Angle vienne à un tel point, où il sera plus facile à la puissance N, d'entrainer la puissance B, que d'ouvrir davantage les deux lignes.

Pour mieux faire concevoir ma pensée, supposons que dans la même figure, la droite B D represente une corde sans pesanteur, nous avons montré auparavant que quelques puissances qu'on applique aux extremités B D, le moindre petit poids P, posé sur le milieu de la corde, le fera baisser, & par consequent approcher l'une vers l'autre les puis-

ſances B D qu'on ſuppoſe égalles.

Si au lieu d'appliquer à une des extremités D, une puiſſance, on ſuppoſe cette extremité D attachée à un point fixe, en mettant le poids P ſur le milieu de la corde, il eſt clair qu'elle prendroit la même ſituation qu'auparavant, & par conſequent que la puiſſance B feroit le double du chemin de ce qu'elle faiſoit auparavant, lorſque l'extremité D, n'étoit point attachée à un point fixe.

Au lieu d'attacher l'extremité D, ſuppoſons qu'on y applique une puiſſance N, plus grande que n'étoit la puiſſance D, en attachant le même poids P, au milieu de la corde, elle formera un angle B A D; mais parce qu'il eſt plus facile de faire approcher la puiſſance B, que la puiſſance N, n'eſt-il pas clair que la puiſſance N, ne doit point remuër, mais que la puiſſance B doit faire tout le chemin neceſſaire pour former l'Angle B A D; & ſi la puiſſance N continuë de tirer, elle entraînera la puiſſance B par le moyen de la corde B A D, qui ne ſe trou-

vera jamais en ligne droite, puiſqu'il eſt plus facile de traîner la puiſſance B, que de tendre la corde en ligne droite, le dernier étant impoſſible, comme nous avons montré auparavant, au lieu que nous avons montré qu'un fort petit poids P, pouvoit faire approcher la puiſſance B vers D.

De ce que nous venons de dire il eſt aiſé de rendre raiſon, d'un effet qui paroît ſurprenant, à ceux qui n'en conçoivent pas la raiſon. Pluſieurs ſont ſurpris de voir qu'une corde avec laquelle on traîne contre le courant d'une Riviere pluſieurs bateaux chargés, ne ſe trouve jamais en ligne droite, mais demeure toûjours fort courbe, ſur tout ſi le mât auquel elle eſt attachée, eſt élevé, mais ſi l'on fait refléxion qu'il eſt plus aiſé de faire remonter une Riviere aux batteaux, que de tendre la corde en ligne droite, on reviendra aiſément de la ſurpriſe où on a été, & on verra clairement de ce qui a precedé, que les gens qui tirent les bateaux, peuvent communiquer le mouvement aux batteaux, par le moyen d'une corde courbe.

ARTICLE X.

LETTRE DE *Mr.* DE WOOLHEUSE *Oculiste Anglois, & Gentilhomme du Roi d'Angleterre.*

J'Ai lû, Monsieur, une Lettre de Mr. l'Abbé Saget, inserée dans le Mercure Galant du mois de Juin 1705. & les Refléxions qu'on a publiées dans le mois suivant, touchant la vertu des Cloportes pour la guerison de Cataractes internes des yeux. Quelques erreurs qui sont échappées à l'Auteur sur ce sujet, m'engagent à faire à mon tour quelques refléxions que je vous envoie. Je ne crois pas qu'il trouve mauvais d'être contredit en ce point par un Etranger, qui a d'ailleurs beaucoup d'estime pour sa personne & pour son merite.

C'est dans un Livre intitulé la *Pratique generale de Medecine &c. par Michel Ettmuler* &c. que Mr. l'Abbé Saget à trouvé le moyen de dissoudre la Cataracte par les Cloportes. Voici les propres paroles de cet Auteur Allemand.

Les Cloportes (dit Ettmuler) *dans une infusion de vin blanc à prendre tous les matins, sont salutaires contre la suffusion, & la guerissent.*

Boyle en rapporte trois exemples dans sa Philosophie experimentale, pages 154. & 155. où il remarque qu'une femme affli-

gée d'une Cataracte confirmée à l'œil,
„ en fut parfaitement delivrée par l'usage
„ des Cloportes, en montant d'un petit nom-
„ bre à un plus grand & jusqu'à soixante,
„ qu'elle prenoit tous les matins avec du
„ vin blanc. Une autre fut guerie d'une
„ double Cataracte des deux yeux par le
„ même remede.

On ne trouve là aucune mention de la poudre des Cloportes. M. l'Abbé Saget n'en dit pas un mot non plus dans tout le corps de sa Lettre ; il n'en est parlé, que dans l'Apostille, qui quoi qu'imprimée en mêmes caracteres Italiques, que la Lettre, pourroit être censée d'une autre main, parce qu'on y parle en troisiéme personne.

Quoi qu'il en soit il est bien difficile de voir par l'endroit que l'on vient de citer, que ni Mr. Boyle, ni le fameux Auteur Allemand après lui, n'ont jamais conseillé les *Millepieds* en poudre pour les Cataractes des yeux, mais les Cloportes entieres ou écrasées.

Il est constant que les Anglois avalent ordinairement les *Millepieds*, soit en vie, soit écrasées dans du vin blanc, ou dans d'autres liqueurs pour la foiblesse de la vûë en general & pour d'autres maux oculaires particuliers. L'usage ordinaire de les prendre de la sorte en ce Païs, est bien avant le tems de Mr. Boyle. J'ay plusieurs Livres Anglois de Medecine où il en est parlé avant lui & je n'en ay pas vû un seul, soit

ancien soit moderne, Anglois ou d'autre Nation, qui ordonne de prendre interieurement les Cloportes en poudre pour les yeux. Mais il y en a qui ordonnent d'introduire dans les yeux cette poudre bien subtilement pulverisée & *malarcé* avec du miel, pour effacer des perles, des cicatrices & des tayes, ou taches de la cornée, & non pas autrement.

Les Anglois outre leur experience Nationale, n'ont-ils pas raison de justifier leur pratique, puisqu'il est constant parmi les Physiciens & les Chimistes, que les sels les plus volatiles (dont les Cloportes sont chargées, & en quoi consiste la principale énergie du remede) s'exhalent & se dissipent par la lotion & la pulverisation de cet insecte. Outre que la preparation ennuyeuse de ce remede, pourroit fort bien faire évaporer les huiles essentielles, les souffres, & d'autres principes efficaces que nous ne connoissons pas, mais que l'Analyse exacte découvrira facilement aux Curieux. C'est un point que je laisse à decider aux habiles Chimistes qui s'en voudront donner la peine.

Ajoutons à cet inconvenient la necessité d'augmenter la dose & de la continuer bien plus long-tems, au dessus des forces du malade, car outre la repugnance naturelle qu'on peut avoir pour cette poudre puante & desagreable, les nausées, la colique, & la difficulté d'uriner, sont les effets

ordinaires d'un trop long usage de cette poudre, qui charrie beaucoup aux personnes sujettes à la gravelle, & il s'agit de leur vie, si elles ne la prennent avec toute la sagesse & toute la precaution imaginable.

Il y a encore un grand inconvenient à prendre de ces poudres. Car comme il y a quatre differentes espéces de Millepieds, & qu'on n'en trouve d'ordinaire qu'une bonne espéce, sçavoir ceux qui n'ont pas de petites queües, qui s'arrondissent & qui en se fermant, se roulent en petite boule joignant ensemble leurs deux extremités; comment se peut-on fier aux poudres preparées? Je sçai d'ailleurs certainement que d'habiles Apoticaires n'en sçavent pas faire ordinairement la distinction, & qu'ils preparent également & indiscretement, toutes les espéces de Cloportes qu'ils peuvent facilement rencontrer. Mais comme on en trouve mille mauvaises pour une bonne, j'ose assurer que de vingt Apoticaires il n'y en aura peut-être pas un, qui sçaura les demêler & les trier comme il faut : le gibier ne vaudroit pas le plomb. Car il faut qu'ils vendent la poudre de ces veritables Cloportes pour le moins quarante sols par once plus qu'ils ne vendent la poudre ordinaire des Millepieds, pour en pouvoir tirer un profit honnête.

On ne fait pas d'ordinaire plus d'un gros de la poudre preparée, qu'on a coûtume de vendre dix sols, d'une once entiere

des Millepieds non preparés, tant elles sont legeres & diminuées par la preparation. Et je n'ay gueres trouvé de pauvres qui me voulussent chercher des Cloportes à moins de vingt à trente sols la pinte, qu'une personne auroit bien de la peine à ramasser dans une journée entiere.

Il y a même de mauvais tems où l'on n'en trouve point du tout, & j'ai été obligé par occasion de les acheter quelquefois depuis quatre sols jusqu'à vingt sols le cent. J'entend les bonnes espéces sauvages qu'on trouve aux forêts, au bois & aux jardins, car pour les domestiques qui se trouvent aux fentes des murailles & aux vieilles masures & dans les caves, elles ne valent rien du tout pour nôtre usage; quoi qu'elles soient fort estimées dans l'Apostille p. 143. outre que l'on ne trouve presque jamais une seule veritable Cloporte dans ces endroits salpetreux, non plus que dans les fumiers. Le nitre de lair libre leur est plus benin, & elles fourmillent aux pieds des arbres, dans les chênes pourris & sous les monceaux de foin.

Ne sera-t'il pas à propos de rapporter ici une refléxion particuliere que j'ai faite, en regardant les bonnes especes des Cloportes propre aux cataractes des yeux? elles representent assez bien, quand elles sont arrondies & fermées, la prunelle de l'œil ayant en sa capacité interieure, les filets & l'ourdissure rayée de la cataracte,

& par l'arrondiſſement ou contraction & replis de leur petit corps, & par leur ouverture ou developpement, elles ne deſignent pas mal, ce me ſemble, les differens mouvemens de la prunelle par le moyen des fibres ciliaires, ce qui eſt un indice aſſez remarquable pour avoir peut-être donné la premiere occaſion de s'en ſervir pour la vûë.

Il n'eſt donc pas neceſſaire d'aller acheter chez les Marchands, ce remede douteux & ſujet à caution; mais qu'on faſſe amaſſer les Cloportes & qu'on les preſſe ſoy-même. J'approuve ſur tout la maniere de les prendre, decrite dans le *Manuel Anglois des ſecrets de la Comteſſe Kent.* Elle défend abſolument de les laver, par la même raiſon qu'on ne doit pas laver les herbes dont on ſe ſert en Medecine, mais bien de les *mondifier* de leurs ordures, & de les ſecoüer dans une ſerviette blanche, puis on les écraſe ſimplement dans du vin blanc, ou de la bierre, ou dans de l'eau tiéde, & on paſſe le tout par un linge blanc pour le boire tout auſſi-tôt. On peut encore percer les Cloportes vivantes avec une éguille fine, qui eſt la meilleure maniere de toutes. Il faut être pour le moins deux heures ſans boire ni manger après les avoir priſes, ſi on n'aime mieux prendre par deſſus, la decoction d'Euphraiſe ou de Saſſafras en guiſe de Thé.

Il faut ſe donner bien de garde de man-

ger du lait le matin qu'on prend ce remede, car je ſçai par pluſieurs experiences que cela cauſe des tranchées, des cours de ventre, & d'autres accidens très-fâcheux.

Entre les trois eſpéces de Cloportes externes ou ſauvages, la plus pretieuſe eſpéce a de chaque côté pour le moins douze pieds blancs, courts, déliez & gros comme des cheveux, le corps compact, bien pris, poli & de couleur tirant ſur le charaing au dos & d'une blancheur quaſi tranſparente au ventre. Je les achepte volontiers de trente à quarente ſols le cent, parce qu'on en trouve très-rarement de cette eſpéce. Il ſemble même que la nature nous les cache comme un tréſor, puiſqu'à peine en trouve-t'on une entre mille de l'autre bonne eſpéce qu'on croiroit avoir degeneré de celle-ci. Elle s'ouvre très-peu & ſe ſerre ſi exactement & ſi fort, qu'on a de la peine à diſcerner leurs replis. Cette eſpéce ſeule doit proprement porter en latin le nom de *millepedes*, à cauſe de la multitude de ſes pieds. Les Anglois les appellent *ſluggs*, qui veut dire dormeurs ou tardifs, à cauſe qu'elles ſemblent toûjours dormir & être pareſſeuſes. Les Anglois les nomment auſſi *menkepeas*, c'eſt-à-dire, pois des Singes, pois imitant des Singes, parce que le viſage des Cloportes ne reſſemble pas mal à celui des Singes. Le nom commun pour toutes les deux bonnes eſpéces des Cloportes, eſt en Anglois *Cheeſlips*, à

cause qu'elles s'arrondissent en guise des fromages semblables aux boules. Il y en a qui les appellent *Woodlice*, qui veut dire poux au bois. La populace les nomme *hoglice*, poux aux pourceaux, pour la même raison qui les a fait nommer *porcelliones* par les Latins, & *pourcellettes* par les François. Le nom ordinaire en Latin est *cutio à cute*; & Pline les a nommez *Tylus*, id est *callus*, deux dictions tirées de sa peau calleuse. Galien & Dioscoride l'ont appellé en Grec *oniscos* & *onos*, id est, *asellus*, ânon soit pour sa forme, soit pour sa paresse.

La bonne espéce vulgaire est de couleur bleuâtre ou d'ardoise, voutée au dos, ayant à chaque côté sept pieds, aussi gros & aussi longs que les a la mauvaise sorte, où la troisiéme espéce de sauvages qui n'est differente de la bonne espéce bleuâtre vulgaire, qu'en ce qu'elle a de petites queuës fourchuës & qu'elle ne se replie, ni ne s'arrondit jamais.

On ne sçauroit trouver les deux bonnes espéces de *pourcelettes* en hyver, car elles entrent bien avant dans la terre & dans les trous des arbres, c'est pourquoi il en faut faire provision avant l'Automne, on peut les garder en vie pendant toute l'année proche la cheminée, dans un pot de terre bien fermé, en changeant de tems en tems leur terre, pour d'autre terre fraiche des jardins, & en leur donnant de la mousse, du bois pourri, les racines & tiges

de mauves, sans les feüilles, & couvrir l'ouverture du pot avec du gros papier brun en quadruple & le couvercle par dessus.

Il faut que ceux qui les gardent, jettent les mortes de tems en tems, & separent les malades d'avec les saines pour n'en pas faire une contagion generale, ce qui m'est arrivé souvent. Elles sont d'ordinaire malades quand leur peau commence à se blanchir, pour changer & se défaire de leurs dépoüilles, qu'il faut jetter hors le pot, aussi tôt qu'elles tombent.

Une porcelette pleine, produira plus de vingt petites à la fois, pas plus grandes que des poux, qui suivent leur mere aussi-tôt qu'elles viennent de naître, il ne faut pas alors changer la terre, mais y en ajouter un peu de fraiche, avec de petits morceaux de tuilles ou de briques, ausquels les petits puissent s'attacher & y être retrouvez par leur mere, qui les couvre de son corps, & les éleve pendant un certain tems.

La mauvaise espéce interne ou domestique (outre qu'elle a des queuës fourchuës) est tout-à fait platte, grisâtre, ou de couleur de cendres au dos, & quelquefois tachetée. Cette vilaine espéce s'échappe bien vîte, & on en voit tous les matins aux murailles & aux fenêtres des maisons. Elle peut servir pour la gravelle, faute d'autres, & les Apoticaires n'en debitent pas d'autres ordinairement. Elle est specifique pour

les maladies des petits poulets d'Inde, qui sont fort difficiles à élever sans ce remede, & nous n'en sçavons pas d'autre usage en Angleterre, j'entend de toutes les deux mauvaïses espéces.

Le second article de l'Apostille fait degorger & jeuner les Cloportes, pendant deux ou trois jours avec assez peu de fondement. Car quelle vertu restera-t'il dans l'Insecte étique & attenué par la faim? outre qu'une grande partie mourant dès le second jour, même infecteroit celles qui restent en vie, parce que leurs cadavres sont trop puants.

Le troisiéme article de l'Apostille fait laver les *Millepieds* par trois differentes fois, qui est le veritable moyen d'affoiblir entierement la vertu du remede, car l'Insecte en se tourmentant se consume & chaque lotion du vin emporte du plus en plus ce qu'il y a de bon. J'ai observé de fort prés les lotions des Cloportes. Elles sont chargées d'une onctuosité huileuse très-sensible, & elles sont imbuës & impregnées de la saveur & du goût, meme de l'Insecte qui est ordinairement mort à la seconde lotion. Les Apoticaires les plus habiles mettent leurs Cloportes sur une table & les font tomber les unes aprés les autres, quand elles marchent & se sont demelées d'avec l'ordure attachée aux pattes, dans un bassin de vin blanc où on les laisse

mourir. Cette lotion me paroît preferable à l'infusion conseillée dans le huitiéme article de l'Apostille.

On auroit dû marquer dans le quatriéme article de l'Apostille, de quelle maniere il faut faire sécher les Cloportes au four, dans une étuve, ou auprés du feu.

Voici comment la Pharmacopée de Londres l'ordonne en peu de mots.

Ayant bien nettoyé & mondé les Cloportes de leur crasse & de leurs ordures, il faut les mettre dans une terrine neuve vernissée, bien fermée ou lutée, que vous mettrez dans un four, d'où l'on aura tiré le pain cuit, pour que les Cloportes y puissent être desséchées par le moyen d'une chaleur mediocre, afin de les pulveriser après.

Si on ne couvre pas bien la terrine, le feu emportera ce qui peut être resté de bon au remede. Il y a de bons Apoticaires qui les font sécher dans une phiole bien bouchée & exposée au grand Soleil.

Dans le cinquiéme article on conseille de reduire aussi-tôt toutes les Cloportes en poudre & d'en faire provision, mais on n'y a pas fait attention. Car il est certain que le peu qui reste des parties subtiles du remede, se perd & se dissipe plus on les garde long-tems. Il faudroit bien mieux les mettre en poudre à mesure qu'on a besoin de s'en servir.

Le huitiéme article n'est pas juste en ordonnant d'infuser la poudre le soir jus-

qu'au lendemain matin, parce qu'outre que le tout ſeroit gâté & éventé, la potion en ſeroit horrible & inſupportable. La ſeule odeur eſt capable de faire ſoulever le cœur, & on auroit bien de la peine à s'empêcher de vomir, ſi on en avalloit ſeulement quelques gouttes.

Voilà quelques-unes de pluſieurs remarques que j'ai faites ſur cet Inſecte pretieux, après plus de dix années d'obſervation, & après m'en être très-heureuſement ſervi pour pluſieurs maux des yeux, & nommement pour les ſuffuſions ou Cataractes naiſſantes, tant à Paris qu'ailleurs. Mais je ſuis obligé d'avoüer ingenuement, que je n'ay jamais encore pû guerir par leur moyen une ſeule Cataracte confirmée, peut-être à cauſe que les malades ont perdu patience, & ne s'en ſont pas ſervis pendant plus de deux ou trois mois.

Au reſte je ne vois pas beaucoup de lieu d'imputer aux poudres des Cloportes, le peu de vûë que Mr. l'Abbé a recouvrée. Car ſe peut-il faire qu'il n'ait ni éternué, ni vomi, ni frotté ſon œil malade, ni fait quelque autre effort extraordinaire pendant le cours de trois ans qu'il a uſé de ce remede? Ne s'eſt-il pas purgé pendant ce tems-là? Je vous aſſûre que j'ai vû des perſonnes delivrées entierement tout d'un coup, ſans y penſer, des Cataractes vieilles de pluſieurs années par ces moiens. J'en ay vû même gueries par une peur ſubite, par une

une chûte &c. *On donnera la ſuite, qui regarde l'Operation, dans le Journal ſuivant.*

ARTICLE XI.

Problême envoyé de Province.

DEux corps P Q, dont les péſanteurs ſont A B, ont été jettez de deux points à deux autres points, dont les diſtances ſont C D, par les puiſſances E F, ſuivant des directions qui faiſoient avec les lignes D C, des Angles dont les ſinus ſont G H. Ils ſont parvenus à leurs termes dans le tems I K, ont frappé avec des forces R S, on fait préciſion de la reſiſtance du milieu, & l'on ſuppoſe que les viteſſes des graves croiſſent en genéral, comme les puiſſances M. des tems écoulez. Il s'agit de trouver une regle genérale renfermée dans une ou pluſieurs équations, qui expriment tous les raports poſſibles entre A B, C D, E F, G H, I K, R S.

ARTICLE XII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE VENISE.

MOnsieur Apostolo Zéno, qui continuë la Mappemonde historique, commencée par le Pere Antoine Foresti de la Compagnie de JESUS, vient d'en donner un nouveau tome, qui contient les vies de tous les Rois de Dannemark & de Norvege, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'à l'an 1705. l'Ouvrage est écrit en Italien, le volume qui paroît, est la troisiéme partie du cinquiéme tome.

Monsieur Paradisi Auditeur de Rote à Boulogne, a fait imprimer ici un Ouvrage pour l'instruction de la Noblesse, il l'a intitulé. *Atheneo dell huomo Nobile, opera legale, storica, morale, politica e cavelleresca.* Le premier tome qui paroît, est *in folio*, il traite de la Noblesse & il explique en quoi elle consiste, comme on l'acquiert, comme on la conserve, comme on la prouve. Il rapporte les Loix & les coûtumes de differens Etats sur cette curieuse matiere, & enfin il distingue les Arts qui conviennent aux personnes Nobles, des Arts qui les avilissent. C'est de mille Autheurs qu'il a tiré les materiaux de ce premier Volume. Il donne le Catalogue de ces Auteurs dans

une table exacte. Les neuf autres parties de ſon Ouvrage traitent, la ſeconde de l'Honneur, la troiſiéme des Titres, la quatriéme des Ecuſſons, la cinquiéme des Rangs, la ſixiéme des Injures, la ſeptiéme des Dementis, la huitiéme des Duels, la neuviéme des Reconciliations, la dixiéme de l'Amitié. Si chaque partie eſt auſſi étenduë que la premiere, il faudra aux Nobles beaucoup de loiſir pour s'inſtruire de leurs devoirs dans ce Livre.

DE MODENE.

La guerre n'a pas tout-à-fait interrompu le commerce des belles Lettres. Dom Maur Piazzi Abbé du Monaſtere de Parme, a tiré de ſa Bibliothéque, les Lettres du fameux Iſidore Clarius, qui de Religieux de ce Monaſtere, devint Evêque de Foligno & fut par ſon érudition, les beautez de ſon ſtile, ſa pieté & ſon zele, un des plus grands ornemens du ſeiziéme ſiécle. Il mourut l'an mil cinq cens cinquante cinq âgé de ſoixante ans. Il avoit retouché la Verſion vulgate ſur l'Hebreu, auquel il pretendoit l'avoir renduë plus conforme, ce travail n'a pas été auſſi eſtimé que ſes notes, elles joignent la briéveté & l'élegance à l'érudition, & les Proteſtans les ont inſerées dans le recüeil qu'ils ont fait des Critiques Sacrez. Nous avons du même Auteur en pluſieurs tomes, des Homelies ſur

le premier Sermon de Nôtre Seigneur, ſur l'Evangile de Saint Luc, ſur les Epîtres de Saint Paul & ſur differens ſujets. Elles meriteroient une place parmi celles des Peres Latins, qu'elles égalent ſouvent par la ſolidité de la doctrine, & par l'onction qui s'y fait ſentir, & qu'elles ſurpaſſent par la pureté de l'expreſſion, par la maniere d'expliquer l'Ecriture toûjours naturelle, & par une éloquence douce & majeſtueuſe. Les Lettres de ce grand homme ſeront ſûrement agreables au public. Cette partie des Ouvrages des Sçavans, plaît encore plus par les circonſtances particulieres, qu'on y apprend, de la vie des hommes celébres, que par l'agrément du ſtyle. On trouvera l'un & l'autre dans les Lettres de Clarius. L'Abbé de Parme les a dediées au Comte Joſeph Olgiati Evêque de la même Ville. On a joint à ſes Lettres deux Opuſcules de Clarius déja imprimez ſeparément. Dans l'un il prouve qu'il faut mettre des bornes au ſoin d'amaſſer des richeſſes ; l'autre eſt une exhortation à ceux qui avoient abandonné les ſentimens reçûs dans l'Egliſe pour les porter à les reprendre. Voici le titre entier du Livre.

Iſidori *Clarii ex Monacho Parmenſis Monaſterii, Epiſcopi Fulginatis, Epiſtolæ ad Amicos, quas illuſtr. & Reverendiſſ. D. D. Joſepho Olgiato Parmenſi Epiſcopo Comiti &c. ex Autegrapho deſcriptas D. Maurus Piazzius, Abbas ejuſdem Monaſterii & Mo-*

nachi D. D. Accedunt duo Opuscula aliàs seorsim edita, de modo divitiis adhibendo. Ad eos, qui à communiori Ecclesiæ sententia discessere, adhortatio ad concordiam.

DE NAPLES.

Le Pere Nicolas Parthenio Giannettassi, fit imprimer l'an passé un nouveau Livre, sous le titre de *Ver Herculanum. Le printems passé à Torre del Greco*, dans la campagne de Rome. C'est la suite des Livres du même Auteur intitulez, *Autumni surrentini, æstates surrentinæ, les Automnes passez à Sorrente, les Etés passés à Sorrente.* Sous ces titres, l'Auteur a ramassé des Dialogues ingenieux, des Observations curieuses écrites dans le goût de l'Antiquité Latine la plus delicate, des Descriptions tantôt en prose, tantôt en vers. Il paroît qu'il s'est proposé pour modele Aulugelle, & peut-être les Connoisseurs jugeront-ils que le P. Giannettassi est plus delicat & aussi sçavant que cet Ancien. La Poësie est le principal talent de ce Pere : outre des Eglogues il a paru de lui trois Poëmes considerables, chacun de plusieurs Livres : *Nautica, l'art de la Navigation. Halieutica, la pêche. Bellica, l'art de la guerre.* Chacun de ces Poëmes est un assez gros volume in 12. Le même Pere est Auteur d'une Geograghie Latine, il travaille à l'Histoire de Naples. Ce n'est pas seulement les belles Lettres qui fleu-

rissent dans ce Royaume, le goût de nôtre Vice-Roi ranime ici toutes les Sciences, & leur donne un nouvel éclat ; la Physique s'y cultive, un Livre qui a paru en même-tems que le precedent, en est une preuve.

Lucæ Antonii Porcii de motu corporum nonnulla, & de nonnullis fontibus naturalibus. Traitté du mouvement des corps & des proprietez de quelques fontaines, par Lucas Porcio.

DE ROME.

Mr. Bianchini fit imprimer l'an passé, plusieurs Ouvrages d'érudition en un volume *in folio : Une Dissertation sur le Calendrier & le Cycle de Jule Cesar, un Examen du Canon Paschal de Saint Hipolyte, l'Explication de la base de la colonne Antonine, decouverte depuis peu dans le Champ de Mars, enfin une Lettre sur une Medaille du Pape & le Gnomon Clementin.*

De Kalendario & Cyclo Cæsaris, ac de Paschali Canone Sancti Hipolyti Martyris, Dissertationes duæ ad SS. D. nostrum Clementem XI. Pont. Max. quibus inseritur Descriptio & explanatio basis in campo Martio, nuper detectæ sub columna Antonino Pio olim dicata. Accessit Enarratio per Epistolam ad amicum de nummo & Gnomone Clementino. Autore Francisco Bianchino Veronensi Basilicæ Sancti Laurencii, in Damaso de Urbe Canonico, S. D. N. ab honore sacri cu-

biculi & à secretis Sacræ Congregationis Kalendarii. Romæ 1704. *in folio.*

Des études si profondes & si arides n'ont point desséché l'esprit de M. Bianchini, les fleurs naissent sous sa plume, il vient d'en repandre en abondance sur le tombeau de feu l'Empereur Leopold Premier du nom, dont il a prononcé l'Oraison funébre en Latin dans la Chapelle du Pape, cette Oraison funébre est imprimée.

L'Abbé Fontanini, qui a défendu la Diplomatique du Pere Mabillon contre le Pere Germon Jesuite, veut faire une nouvelle Edition des œuvres de Jerôme Aleandre, il travaille au Catalogue de la Bibliotheque du Cardinal Imperiali, dont il a soin.

DE HOLLANDE.

M. Basnage de Flottemanville a donné une nouvelle forme à son Ouvrage contre Baronius. Ce ne sont plus des Dissertations detachées sur quelques points de l'Antiquité Ecclesiastique, ce sont des Annales suivies depuis la mort de Jules Cesar jusqu'à l'Empire de Phocas.

Samuelis Basnagii Flottemanvillæi Annales Politico-Ecclesiastici annorum 645. *à Cæsare Augusto ad Phocam usque, in quibus Res Imperii, Ecclesiæque observatu digniores subjiciuntur oculis, erroresque evelluntur Baronio, Tomus primus exhibens ea notatu*

*digniora quæ secunda, tertia & quarta ad sexagesimum tertium usque annum æræ Christianæ centuria continentur. Additæ sunt duodecim Dissertationes ad illustrandam Antiquitatem Ecclesiasticam idoneæ. Roterodami typis Reyneri Leers 1706. in fol. p.*823. Annales Ecclesiastiques & Politiques de six cens quarante cinq ans, depuis Cesar Auguste jusqu'à Phocas, par Samuël Basnage de Flottemanville, Ouvrage qui met sous les yeux les affaires les plus remarquables de l'Eglise & de l'Empire, & qui corrige Baronius de ses erreurs. Tome premier qui contient ce qui merite d'être remarqué depuis le nombre 100. de Baronius jusqu'au nombre 400. & l'Histoire de soixante trois années du premier siécle Chrétien, avec une addition de douze Dissertations, propres à éclaircir l'Antiquité Ecclesiastique. A Roterdam chez Reinier Leers 1706. in folio pages 823.

Le nouveau Censeur de Baronius a déja des Censeurs, il merite assurement leurs reproches. Il ne faut qu'être Chrétien pour s'indigner de voir la Virginité perpetuelle de la Mere de Dieu mise en probléme. Et quand l'infame Helvidius auroit encore quelques Sectateurs, ils ne seroient pas contens de Mr. Basnage qui n'apporte pour soutenir leur erreur, que les plus foibles conjectures.

Les Juifs seront fort contens de lui, il

leur abandonne la fameuse Prophetie de Jacob, & convient avec quelque Rabin plus hardi que sçavant, d'une explication qui ruine toutes les preuves que les Chrétiens tirent de cette Prophetie. Il croit bonnement qu'on peut traduire, *non auferetur sceptrum de Juda in perpetuum, quia veniet schilo. Le Sceptre ne sera point ôté pour toûjours à Juda, parce que le Messie viendra pour le reprendre.* Mr. de Flottemanville ne sçait pas l'Hebreu, il n'auroit eu garde d'adopter un sentiment que les Maîtres de la langue, Juifs & Chrétiens, rejettent comme insoutenable.

S'il continuë ses Annales, son Ouvrage loin d'être une Critique de Baronius, sera l'Apologie de ce Sçavant Cardinal. Il a fait des fautes, & qui n'en auroit pas fait dans une si vaste carriere, où il marchoit sans guide & dont il lui falloit defricher le terrain, par tout embarrassé de ronces & d'épines ? Jamais la permission d'Horace ne vint plus à propos.

Fas opere in longo nonnumquam obrepere somnum.

Il est permis de s'endormir quelquefois dans un long Ouvrage.

Tant d'habiles Protestans déchainez contre lui, ont montré à la verité quelques méprises dans ses 12. tomes, mais en a-t'on vû quelqu'un exécuter son dessein mieux que lui ? Mr. de Flottemanville commencera peut-être de faire estimer Baronius.

Peut être lui rendra-t'il justice lui-même, avant que de parvenir au sixiéme volume.

On vend ici l'*Atlas militaire.* C'est un recueil de Cartes les plus exactes & les plus nouvelles des Païs, où se fait presentement la guerre.

Voici encore deux Ouvrages propres du tems, *Joh. Voet. de Jure militari liber singularis, Editio nova. Nouvelle Edition d'un traité de Jean Voet sur le droit de la guerre.*

La Muse guerriere en six parties. Ce sont des chansons sur les évenemens de la guerre & la conduite des Generaux. L'un de ces Livres instruit de ce qu'on doit faire à la guerre, l'autre apprend ce qui s'y fait.

M. Ruysch, Professeur d'Anatomie dans l'Ecole d'Amsterdam, intente procés à Mr. Vieussens, sur plusieurs nouvelles découvertes publiées par le Medecin François, dans son nouveau systeme des vaisseaux du corps humain. Le droit de l'Anatomiste Hollandois est exposé dans un imprimé Latin de deux feüilles. Mr. Vieussens ne manquera pas de repliquer. C'est une espéce de fatalité, que l'invention des choses soit toûjours couverte d'un peu d'obscurité. Les Italiens attribuent l'invention de la circulation du sang à Frapaolo, les François au P. Fabri Jesuite, les Anglois à Harvey Medecin Anglois. De combien de disputes l'invention de l'Imprimerie a-t'elle été le sujet ? A-t'on bien éclairci si l'inven-

tion de la Bouſſole eſt duë uniquement aux Chinois, de qui Marc-Paul de Veniſe l'ait appriſe; ou à Jean Flavio Giora de Melfe Napolitain, ou enfin ſi les François l'ont connuë dès le commencément du treiziéme ſiécle? Mr. Ruyſch & Mr. Vieuſſens peuvent conter que les deux Nations entreront dans leurs querelles. Les Hollandois attribueront aux Hollandois la gloire de l'invention, les François l'attribueront aux François: les plus ſages Lecteurs ne s'embaraſſeront gueres de connoître au vrai l'Inventeur, & ſans perdre du tems dans cette recherche inutile, examineront ſi la decouverte eſt ſolide, utile & digne qu'on s'en diſpute la gloire.

DE PARIS.

Mr. de Hautefeüille Bibliothecaire de Mr. le Duc de Boüillon, a preſenté au Roi une Requête ſur une nouvelle invention, qui paroît devoir être d'une grande utilité. C'eſt la perfection des Rames, par le moyen deſquelles une Galere fera le même chemin dans le même tems, avec la moitié moins de Rameurs; ou avec un pareil nombre, le double de chemin dans le même tems. Elles pourront ſervir aux vaiſſeaux de haut bord, & donner lieu de placer dans les Galeres un plus grand nombre de Rameurs; ce qui produira l'effet, que les Anciens pretendoient tirer de leurs

Galeres à plusieurs rangs de Rames les uns au dessus des autres.

Ceux, dit Mr. d'Hautefeüille dans cette Requête, qui ont connoissance de l'effet des Rames ordinaires, sçavent que les deux tiers de la force des Rameurs est perduë, ou inutilement employée ; ensorte que si elle est de neuf cens livres, il n'y en a que trois cens livres qui servent à faire avancer la Galere : que les Rameurs font force inégalement, & que l'effort de ceux qui sont proche l'appui, est presque inutile. Les Rames que le Suppliant a imaginées, conservent toute la force des Rameurs, & il n'y en a presque aucune partie de perduë. Les Sçavans ne trouveront point dans ces Rames de force absoluë, ni de force relative, mais seulement une force réelle. Tous les Rameurs agiront également, & les uns ne peineront pas plus que les autres.

Aristote a dit (c'est toûjours Mr. d'Hautefeüille qui parle) que les Rames ordinaires sont un Levier de la premiere espéce, ou dont l'appui est entre le poids & la puissance. Tous les Mathematiciens Modernes assurent que ce Prince des Philosophes s'est trompé, & que les Rames sont un Levier de la seconde espéce, dont le poids est entre l'appui & la puissance.

Les nouvelles Rames que j'ai inventées, ne sont ni l'un ni l'autre de ces Leviers. Elles sont un Levier de la troisiéme espece; c'est-à-dire dont la puissance est entre

l'appui & le fardeau. Cette ſorte de Levier eſt très-rarement en uſage dans les machines, parce qu'il n'augmente point la force, qu'il ne ſoulage en rien la puiſſance, & qu'au contraire il augmente la reſiſtance & le chemin.

Cette proprieté m'a donné lieu de penſer que ce Levier ordinairement negligé des Méchaniciens, & qu'ils conſiderent comme le plus imparfait, convenoit mieux que les autres à l'action de ramer, & qu'il pouvoit plus utilement y être employé, parce qu'il ne s'agit point en cette occaſion de ſoulager la puiſſanee, & d'augmenter la force en diminuant la viteſſe, mais d'augmenter l'une ſans diminuer l'autre, ou plutôt les multiplier toutes deux.

Vôtre Majeſté : Sire, (continuë le Suppliant) n'ignore pas que l'on a cherché dans tous les ſiécles la perfection des Rames, & qu'on a tâché de tems immemorial, de donner aux Galeres toute la force & la viteſſe, dont elles ſont capables. Ceux qui pour y parvenir, ont voulu employer le grand principe de l'imitation de la nature, & ſe ſervir des Rames entierement plongées dans l'eau, pour imiter les Nageoires des poiſſons ou les pattes des oyes, ſe ſont trompés ; & n'ont pas fait attention que de cette maniere, les Rames ne peuvent être promptement retirées de l'eau dans la tempête, ce qui les rendroit de nul uſage, quand même elles auroient d'ailleurs

quelque avantage. Les nouvelles Rames du Suppliant ont la proprieté de pouvoir être retirées de l'eau, aussi promptement & avec la même facilité, que les Rames ordinaires, ce qui est une très-grande perfection.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Janvier 1706.

ART. I. R*Ecüeil des Piéces de Poéſie preſentées à l'Academie Françoiſe, pour le Prix de l'année M.DCCIV. avec pluſieurs Diſcours &c.* Page 1

ART. II. *Oeuvres mêlées de Mr. de Saint Evremont publiées ſur les Manuſcrits de l'Auteur.* p. 27

ART. III. Othonis Sperlingii Conſiliarii Regii & U. I. D. Diſſertatio de Nummis non cuſis &c. C'eſt-à-dire, *Diſſertation touchant les Monnoies des Anciens & des Modernes, ſur leſquelles il n'y a aucune figure &c.* p. 39

ART. IV. *Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences de l'année* 1703. *&c.* p. 53

ART. V. Clementi XI. Pontifici Maximo Oratio Panegyrica, *Panegyrique de Clement XI. prononcé au College Romain &c.* p. 75

ART. VI. Abrahami Milii de Origine Animalium & migratione Populorum. Accedit de Diluvii Univerſalitate Diſſertatio, C'eſt-à-dire. *De l'Origine des Animaux, & de la maniere dont ils ſe ſont repandus dans les diverſes Parties du Monde après le Deluge &c.* pag. 82

ART. VII. *Dissertation sur le Janus des Anciens.* pag. 104
ART. VIII. *Phénoméne Litteraire causé par la ressemblance des pensées de deux Auteurs, touchant les Antiquités des Caldéens & des Egyptiens.* p. 117
ART. IX. *Aplication du Principe d'Equilibre, par le P. de la Maugeraye.* p. 137
ART. X. *Lettre de Mr. de Woolheuse Oculiste Anglois & Gentilhomme du Roi d'Angleterre.* p. 155
ART. XI. *Probléme envoyé de Province.* pag. 167
ART. XII. *Nouvelles Litteraires.* p. 168
De Venise. ibid.
De Modene. p. 169
De Naples. p. 171
De Rome. p. 172
De Hollande. p. 173
De Paris. p. 177

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1706.

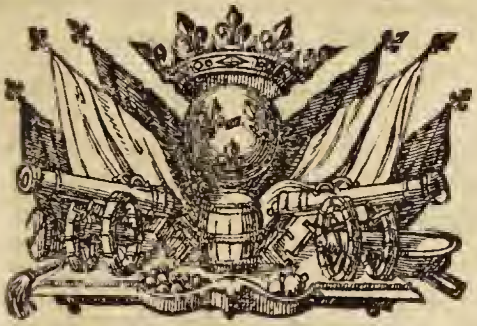

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Février 1706.

ARTICLE XIII.

HARANGUE FAITE AU ROY à Versailles, le 3. Juin 1705. par Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, President de l'Assemblée Generale du Clergé de France. A Paris chez la Veuve François Muguet. 1705. *pp.* 13.

C'Est moins un Sujet qui harangue son Roi, qu'un grand Archevêque, un Cardinal, un Président de l'Assemblée Generale du Clergé qui

parle à un Prince plus grand encore par sa Religion, que par son Sceptre, & qui lui parle à la tête d'un Corps respectable aux Rois mêmes. Voilà comme le point de vûë d'où il faut regarder la Harangue de Son Eminence. Les ornemens que son Caractere comporte, s'y trouvent. C'est la sagesse qui parle, & la sagesse Chrétienne.

„ SIRE, nous venons ici au „ nom du Clergé de tout Vôtre „ Roiaume, rendre nos hommages „ à Vôtre Majesté, & nous nous ac- „ quitons de ce devoir avec les sen- „ timens que la Religion, la Justi- „ ce, & la reconnoissance deman- „ dent de nous.

„ La Religion nous fait respecter „ dans Vôtre Personne sacrée, l'au- „ torité de Dieu même. Elle nous „ apprend que vôtre Puissance vient „ de lui, que nous devons l'ensei- „ gner à vos peuples, dont nous „ sommes les Pasteurs, & les por- „ ter par nos exemples, aussi-bien „ que par nos paroles, à vous rendre „ tout respect & toute soumission.

„ La Justice nous fait reconnoître

„ en vous les grandes & excellentes
„ Vertus, par lesquelles il a plû à
„ Dieu vous élever au-dessus des au-
„ tres hommes, autant que par vô-
„ tre Trône, & elle nous les fait ho-
„ norer avec toute la veneration
„ qu'elles meritent.

„ La reconnoissance enfin, de tant
„ de biens que nous avons reçûs de
„ Vôtre Majesté, & en Corps &
„ particulier, nous attache à Elle
„ par les liens les plus forts & les
„ plus solides.

Toutes les parties qui composent la vraye Sagesse, se trouvent réünies dans la suite du Discours. Le zele, quand de justes interêts remuent.

„ Ce n'est point un vain homma-
„ ge, un devoir purement exterieur
„ & sterile, que nous rendons au-
„ jourd'hui à V. M. c'est un témoi-
„ gnage public & sincere de nos sen-
„ timens pour elle, nous venons
„ lui offrir de nouveau nos cœurs,
„ nos biens, & nos Prieres. Et plût
„ à Dieu qu'Elle pût trouver dans
„ nos biens une aussi longue ressour-
„ ce, que dans nos cœurs; nôtre pou-

„ voir ſera bien-tôt à bout, mais nô-
„ tre zele n'y ſera jamais.

Les raiſons qui juſtifient & animent le zele.

„ Et comment pourrions-nous
„ n'en point avoir pour un Roi qui
„ en a tant pour l'Egliſe ? qui la dé-
„ fend au préjudice de ſes propres
„ interêts ; & qui merite plus d'ad-
„ miration par ſes Vertus Chrétien-
„ nes, que par les grandes qualités
„ humaines ; qui lui attirent tant de
„ gloire dans le monde, & tant d'en-
„ vie de la part de ſes ennemys.
„ Ce n'eſt point, Sire, cette gloi-
„ re paſſagere, que nous hono-
„ rons dans vôtre Majeſté, mais
„ vôtre pieté ſolide, ſemence d'une
„ gloire éternelle infiniment plus
„ grande. Nôtre miniſtere qui nous
„ oblige de n'eſtimer que ce qui a
„ rapport à l'Eternité, ne nous per-
„ met pas de loüer ce qui perit avec
„ le tems. Nous laiſſerons aux hom-
„ mes qui ne connoiſſent que le ſié-
„ cle preſent, le ſoin de relever le
„ grand éclat de vôtre regne : mais
„ pour nous, dont les vûës doivent

„ ſe porter plus loin, nous loüerons „ ſans ceſſe les grands dons de la „ grace, dont Dieu a rempli vôtre „ ame.

La fermeté & la vigueur Sacerdotale pour demeurer dans les bornes de la juſtice & du devoir.

„ Vôtre Religion, Sire, raſſure „ nos conſciences juſtemens allar- „ mées, de voir ſi ſouvent les biens „ de l'Egliſe conſacrez à Dieu, & „ dont nous n'avons que la diſpen- „ ſation, employés à des uſages ſi „ differens de leur deſtination.

„ Ces biens ſont les vœux des „ Fideles, le prix de leurs pechés, „ le patrimoine des pauvres, qui ne „ doivent ſervir qu'à leur nourri- „ ture, à la ſubſiſtance des Miniſtres „ de l'Autel, & à l'entretien des „ Egliſes.

Une interpretation legitime des Loix dans les conjonctures extraordinaires.

„ Il eſt juſte que tenant de la li- „ beralité de V. M. & des Rois „ ſes Predeceſſeurs, une grande par-

„ tie de nos biens, ils ſoient em-
„ ploiez à ſon ſervice, quand il eſt
„ neceſſaire ; il eſt juſte que les au-
„ mônes que l'Egliſe a reçûës des fi-
„ deles, ſervent à leur ſoulagement
„ quand ils ſouffrent ; il eſt juſte en-
„ fin que le Clergé contribuë à la
„ défenſe de l'Etat, puiſqu'il en fait
„ une partie ; & qu'ayant même
„ l'honneur d'en être le premier
„ corps, il ſoit auſſi toûjours le pre-
„ mier à le ſecourir.

„ Nous remettons donc avec con-
„ fiance, nos biens entre les mains de
„ V. M. parſuadez qu'Elle les em-
„ ployera, non à augmenter ſa gloi-
„ re, mais à ſoûtenir la Religion
„ & la Juſtice ; à éloigner de vos
„ Frontieres les ennemis de l'Egliſe
„ comme les vôtres ; & à lui pro-
„ curer le repos & la ſûreté, qu'elle
„ ne peut tenir, que d'un Protecteur
„ auſſi puiſſant que vous.

La fin de la Harangue ſoûtient jusqu'au bout le même caractere de ſageſſe. Le Cardinal de Noailles prie le Dieu, qui ſeul a toutes les Couronnes dans ſes mains, de les conſerver à qui il les a données &

en particulier de faire regner le Roi, comme Salomon dans des jours de paix.

„ Plaiſe au Seigneur que vous
„ joüiſſiez au plûtôt de cette con-
„ ſolation, que la longueur de vos
„ jours réponde à nos deſirs & à
„ nos beſoins, & que vous voyez
„ encore naître dans vôtre Famil-
„ le Roïale, pluſieurs Princes qui
„ faſſent durer autant que le mon-
„ de, la Race benite de Saint
„ Loüis, où il a laiſſé tant de ſain-
„ teté, & où V. M. a mis tant de
„ gloire.

Le Compliment de ſon Eminence à Monſeigneur, eſt du même goût que la harangue au Roi. Il roûle preſque tout ſur ce qu'on ne peut aſſés repeter, & qui fait en même tems le bonheur du Roi, & celui de toute la France, c'eſt à dire, l'attachement qu'a ce Prince au Roi, à qui ſon cœur le lie encore plus que la nature. Fils tendre & ſoûmis, ami ſûr & fidele, qui ne cherche qu'à lui plaire. Que ne doit point attendre le Clergé, d'un Prince, bon, égal, moderé, religieux, &

qui à l'exemple du Roi, qu'il se fait un devoir & un honneur d'imiter, a déja donné tant de preuves éclatantes de sa bonté pour ce premier corps de l'Etat. Ce sont presque les mêmes termes de son Eminence, & nous voudrions qu'on nous eut donné communication de la belle & ferme réponse qu'Elle fit à Messieurs les Deputez du Roi au commencement de l'Assemblée, Nous ne manquerions pas d'en rendre compte au public, avec toute l'inclination qui nous porte à ne rien negliger, de ce qui peut marquer nôtre respect à nôtre Archevêque.

ARTICLE XIV.

HARANGUE FAITE AU ROY à Versailles, le 9. Septembre 1705. *par Monseigneur l'Archevêque d'Alby, pour la Clôture de l'Assemblée du Clergé de France.* A Paris chez la Veuve François Muguet 1705. *pages* 16.

CE n'est pas d'aujourd'hui que les Archevêques d'Alby haranguent à la tête du Clergé. Monsieur

de la Berchere, que son merite a transferé à l'Archevêché de Narbonne; s'est fait admirer plus d'une fois dans ces occasions brillantes. Son Successeur en cette fonction n'a pas été difficile à trouver. Monsieur de Nesmond avoit déja brillé lui-même, & les nouveaux applaudissemens qu'il vient de recevoir, n'ont fait que rappeller la memoire de ceux qu'il reçût il y a cinq ans, n'étant encore qu'Evêque de Montauban. Les circonstances étoient alors bien plus selon le cœur d'un Evêque.

„ Vôtre Majesté, dit cet Eloquent
„ Prélat, venoit de donner la Paix
„ à son Roiaume, à toute l'Europe.
„ L'abondance & la joie rénaissoient
„ dans toutes les Provinces. Quels
„ projets ne faisiez vous pas pour le
„ bonheur de la Religion, & pour
„ la prosperité de l'Eglise? Au
„ milieu d'une Auguste Famille,
„ dont vous êtes le modéle dans
„ l'art de regner, & sur tout dans la
„ science du salut, vous ne sou-
„ haitiez que ce que desirent tous
„ les bons Princes, c'est-à-dire, de
„ retablir la félicité publique; &

„ persuadé que la dignité supreme „ des Rois n'a rien de plus grand „ que de pouvoir faire du bien, ni „ rien de meilleur, que de le vouloir, vous ne songiez plus qu'à „ rendre à vos peuples, vôtre regne „ aussi aimable par vos bienfaits, „ qu'il est redoutable à vos ennemis „ par vôtre puissance.

„ Qu'il en coûte, SIRE, à un „ Cœur aussi tendre que le Vôtre „ l'est pour nous, quand il ne peut „ remplir tous les desirs de sa paternelle bonté! Falloit-il que l'envie „ nous ôtât les beaux jours que vous „ nous prépariez; qu'une Maison „ inquiete & jalouse, allumât le feu „ d'une guerre, que tant de sang répandu ne peut éteindre; qu'elle „ sacrifiât les droits les plus sacrez „ de la Religion, aux vûës interessées „ de sa politique; qu'aprés avoir autrefois protegé l'injustice & l'usurpation, elle osât encore aujourd'hui attaquer un Roi legitime? „ Et falloit-il enfin que l'Europe entiere devint complice ou la victime de son ambition & de ses „ projets.

Mr. l'Archevêque d'Alby aprés d'autres beaux traits d'une éloquence douce & vive, passe aux vertus Chrétiennes du Roi, se croyant dispensé par son Caractere des Eloges profanes dont le Monde se sert pour loüer les Heros du monde.

„ Vous imitez, SIRE, ces Rois „ vos Predecesseurs, dont les Noms „ sont inscrits dans les Fastes sacrez „ de l'Eglise. Leur Memoire est plus „ celébre par leur Sainteté, que par „ leurs Victoires. On a presque ou- „ blié qu'ils ont été Heros & Con- „ querans; on se souvient seulement „ qu'ils ont été Saints. Vous imitez „ les grands exemples qu'ils vous „ ont transmis avec leur Sang & „ avec leur Couronne.

Le Prélat s'étend en particulier sur le zele du Roi, pour éteindre ces vaines & fausses doctrines, que l'esprit de Mensonge a inventées, & qui depuis cinquante ans ont si souvent troublé la paix & le bonheur du Clergé de France.

„ Rome sur vos instances, vient „ de renouveller ses Anathémes con- „ tre ces Nouveautés, que l'Eglise

„ Gallicane a tant de fois condam-
„ nées, & qu'elle a vûës tant de fois
„ renaître. Pierre s'est expliqué par
„ la bouche du Souverain Pontife,
„ & nous avons reçû avec soumis-
„ sion & avec respect une Constitu-
„ tion si sage, & si digne du Chef
„ des Pasteurs. Nous avons suivi les
„ traces, que nos Prédecesseurs nous
„ avoient marquées, & Dieu vous a
„ reservé, SIRE, la gloire d'ac-
„ complir son Oeuvre. Plaise au Ciel
„ que V. M. qui a vû l'origine de
„ ces Divisions, en termine bien-
„ tôt la durée! Que ces Ames indo-
„ ciles à tous les devoirs de l'obeïs-
„ sance & de l'humilité Chrétienne,
„ puissent du moins ceder aux mo-
„ tifs d'une crainte humaine, & que
„ ces nouvelles Erreurs expirent en-
„ fin sous le poids de vôtre autorité
„ & de vôtre zele!

L'endroit qui regarde le Don gratuit, est encore d'un tour très-insinuant, & ne laisse pas grande esperance aux Ennemis de la France.

„ Nous ne voulons point impor-
„ tuner, V. M. par le triste recit de

„ nos besoins. Les Discours que l'on
„ vous faisoit autrefois de l'épuise-
„ ment de l'Eglise, étoient peut-être
„ les ingenieux ornemens d'une élo-
„ quence plaintive. Ce ne sont au-
„ jourd'hui que trop les expressions
„ sinceres de son indigence. Mais,
„ SIRE, vous connoissez nos maux,
„ un jour viendra que Vôtre Sages-
„ se sçaura les finir. Le Clergé de
„ France bien loin de murmurer de
„ ce qu'il vous donne, vous offre
„ encore tout ce qui lui reste, &
„ dans l'attente d'une Paix que Vô-
„ tre Pieté nous prepare, il se soû-
„ tient par son zele & se console par
„ l'esperance.

Mr. l'Archevêque d'Alby entre-autres presages d'une Paix necessaire à toute l'Europe, met l'état où se trouve un Prince que nous respectons toûjours, quoi qu'Ennemy.

„ Son activité & sa Valeur n'ont
„ pû arrêter les progrés de V. M. &
„ tout l'effort de sa resistance, n'a
„ servi qu'à rendre Vôtre Conquête
„ plus éclatante. Mais, SIRE, l'ose-
„ rai-je dire, la conduite de ce Prin-

„ ce nous afflige & d'autres triom-
„ phes ailleurs nous donneroient
„ une joye plus pure. L'Auguste
„ Princesse qui lui doit le jour, & que
„ le Ciel donna à la France pour
„ nôtre bon-heur, sera encore une
„ fois le lien d'une Paix plus dura-
„ ble que la premiere.

Le Prélat finit toûjours avec la même élegance, & le même zele pour sa Majesté à qui il promet la
„ continuation des vœux de tout le
„ Clergé, pour qu'il soit aussi Saint
„ aux yeux de Dieu, qu'il est grand
„ aux yeux des hommes, & qu'il ait
„ enfin la plenitude des jours, des
„ Patriarches, comme il en a tou-
„ tes les autres benedictions.

ARTICLE XV.

HISTOIRE DE L'EGLISE, par Mr. l'Abbé de Choisy, Tome 3e. depuis l'an 378. jusques à l'an 565. A Paris chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur & Libraire du Roi, ruë St. Jacques à la Bible d'or, 1705. *in* 4°. *pages* 477.

CE Volume d'Histoire de l'Eglise, a plus coûté à son Auteur que les deux précedens. S'étant aperçû qu'on court risque de s'égarer en travaillant sur les Memoires d'autrui, quelques bons guides qu'on puisse avoir, il lui a fallu examiner souvent par lui-même, *vingt Auteurs differens sur un fait particulier.* Il a suivi par raport à la Geographie une methode qui semble devoir être approuvée, c'est de ne donner aux Païs divers & aux divers peuples qui les ont habitez, que les noms qu'ils ont portez dans le tems précisement qu'ils les ont portez. Ainsi la Grande Bretagne n'est appellée Angleterre dans son Histoire, que vers l'an

430. qu'elle prit effectivement ce nom, & les Gaules n'y ſont appellées France qu'un peu avant l'an 500. Par ce moyen les Anciens Hiſtoriens ne ſe trouvent point défigurez par les Modernes & ne s'y méconnoîtroient pas. Du reſte on ne peut plus reprocher à l'Auteur les Deſcriptions ambitieuſes dont *on lui a fait*, dit-il, *l'honneur de l'accuſer. Si j'en ai le talent*, ajoûte-t-il, *c'eſt un talent que je veux bien enfoüir, perſuadé qu'il convient mieux à l'entouſiaſme de la Poëſie, qu'à la gravité de l'Hiſtoire & au ſerieux de l'Hiſtoire de l'Egliſe*. Ayant fait ainſi l'Apologie de ſon Ouvrage, il ne s'arrêtera plus aux *objections*; reſolu neanmoins de profiter des bons avis qu'on voudra lui donner de quelque façon qu'on les lui donne. Un Auteur ne peut guéres être dans une diſpoſition plus raiſonnable, ni s'exprimer d'une maniere plus naïve.

Comme l'on ſçait aſſés la ſuite generale de l'Hiſtoire de l'Egliſe, ſur tout du 4e. & du 5e. ſiécle, nous ne l'indiquerons guéres ici qu'autant qu'il faudra, pour ce qui nous a pa-

ru de plus ſingulier dans cet Ouvrage. Ce qu'on y trouve en particulier de la Vie & du Caractere des Saints Peres, qui en ſont comme les Heros, eſt choiſi & ſerré.

On dit par exemple de St. Jerôme, qu'étant tombé en quelques deſordres à Rome où il avoit fait ſes premieres Etudes, il en fit dans la ſuite une Penitence conſtante & rigoureuſe, voyageant pour s'inſtruire & pour trouver des Livres; après quoi ſe retirant dans le Deſert de la Chalcide, il acquit une connoiſſance ſi profonde des Saintes Ecritures, qu'on le conſultoit de toutes parts dans l'Egliſe. Les Evêques & le Pape même attendoient ſouvent ſon Avis pour former leurs déciſions. Afin de ſe rendre plus utile, il apprit la Langue Hebraïque, mais avec beaucoup de peine, parce qu'il s'y étoit pris un peu tard. La même choſe, dit-on ici, eſt arrivé à feu Mr. Boſſuet Evêque de Meaux, qui aprit l'Hebreu à l'âge de plus de ſoixante ans. On ne croit pas que Mr. l'Abbé de Choiſy prétende faire une comparaiſon entiérement juſte entre l'é-

rudition Hebraïque de Saint Jerôme & celle de Mr. de Meaux. On ne peut guéres être plus versé dans cette Langue que le Saint l'a été, & c'étoit un des moindres talens du Prélat. Les divers partis qui divisoient l'Eglise d'Antioche, desiroient avoir dans leur Communion un aussi excellent homme, que Jerôme; mais pour prendre sa détermination il attendoit celle du Siége de Rome. *Je suis attaché*, écrit il au Pape Damase, *à la Communion de vôtre Sainteté, c'est-à-dire à la Chaire de St. Pierre, je sçai que l'Eglise a été bâtie sur cette pierre. Quiconque mange l'Agneau hors de cette Maison, est profane &c. Qui n'est pas dans cette Arche, perit par le Deluge.* Saint Jerôme devint grand Directeur; mais ses directions ne l'empéchoient pas de continuer ses Ouvrages, que le Pape lisoit avec avidité & même copioit de sa main.

Ce qu'on dit de Saint Ambroise quelques pages après, ne donne pas une moindre idée de ce Pere. Une naissance illustre lui avoit inspiré ce grand courage, que la grace de

JESUS-CHRIST porta depuis à sa perfection. Il se glorifioit moins de la Noblesse de ses Ancêtres, que de leur Sainteté. Sa pieté & sa capacité le firent passer tout à coup de la Magistrature séculiere à l'Episcopat. Il devint Maître & Docteur, sans avoir eu le loisir d'être disciple, & il parut tout d'un coup si profond dans les Lettres Saintes, qu'on ne pouvoit attribuer ce miracle, qu'à la lumiere de JESUS-CHRIST. Il composoit ses Ouvrages sans y affecter l'élegance & sans y mépriser l'agrément. Au milieu de ses grandes occupations il écoutoit tout le monde, il ne mangeoit gueres hors de chez lui, trouvant que *les Ecclesiastiques sont trop embarassés dans les festins, où l'on ne parle que de choses vaines.* Sa charité lui faisoit fondre les vases de l'Eglise, pour racheter une infinité de Captifs Catholiques, que faisoient les Goths, redoutables alors dans les Provinces de l'Empire. Son zéle pour la vraye foi, le fit aller à Sirmium, pour empêcher que les Arriens qui étoient en possession de cette Eglise, n'y fissent élire un

Evêque de leur Communion. L'Imperatrice Justine, veuve de Valentinien, y étoit & les protegeoit. Une femme Arienne apparemment bien appuiée, eût l'insolence de prendre Ambroise par ses habits lorsqu'il prêchoit, pour le faire descendre; il resista & lui dit, *femme il ne vous appartient pas de mettre la main sur un Prêtre, craignez le jugement de Dieu.* Elle mourut le lendemain; l'avanture fit du bruit, on élut un Evêque Catholique, mais l'Imperatrice fut piquée au vif. Tels étoient deux des plus sçavans hommes & des plus grands Saints, qu'ait eu l'Eglise vers le tems où commence le troisiéme Tome de Mr. l'Abbé de Choisi, & vers l'Empire de Gratien.

Valentinien I. son Pere, qui mourut d'Apoplexie, l'avoit fait reconnoître dès l'âge de neuf ans; & Gratien Prince aimable, équitable, moderé, avoit associé à l'Empire son jeune frere Valentinien second; mais il gouvernoit seul avec succés, remettant au peuple les anciens impôts, veillant à detruire le Paganisme & plus encore l'Herésie. Il prit

possession de l'Empire d'Orient à la mort de son Oncle Valens, Arien comme on sçait & brulé en combatant les Goths. Gratien rappella bien-tôt d'exil les Evêques Catholiques, que Valens avoit chassez. Mais ceux-ci trouvant des Ariens en leur place, la plûpart consentoient qu'ils demeurassent Evêques, pourveu qu'ils se reünissent à la Communion des Orthodoxes; tant l'amour pour le bien commun de l'Eglise l'emportoit alors, dans les Prelats Catholiques, sur le zele particulier de leur dignité.

Cependant Gratien pour reprimer les Goths, envoya contre eux le jeune Theodose, qui les obligeant à repasser le Danube, merita que l'Empereur pensât à partager l'Empire avec lui. En effet Gratien ayant cedé à son frere Valentinien l'Italie & l'Afrique, & ayant fait divers Réglemens salutaires à la Religion, soit pour defendre aux Heretiques de s'assembler, soit pour permettre aux Clercs de faire une sorte de trafic honnête, pour subsister avec plus de décence; il crût

qu'il étoit tems de déclarer Théodose Empereur, & lui donna l'Orient pour son partage.

Ce nouveau Souverain soûtint trés-bien les vûës que Gratien avoit sur lui, particulierement en ce qui regardoit la Religion; employant pour raméner les Herétiques, un admirable temperament de douceur & de fermeté, & ordonnant que tous les peuples qui lui obeïssoient, suivissent la Foi & les Loix de l'Eglise.

Elles avoient été violées d'une maniere assez étrange, par un Philosophe Egiptien, nommé Maxime. S'étant fait Prêtre, il écrivit contre les Ariens, & vint prêcher à Constantinople d'un air si devot, que Saint Gregoire de Nazianze l'employa avec plaisir, mais étant acredité il fit venir d'Egipte, avec la permission du Patriarche d'Alexandrie, sept Evêques, par qui il se fit consacrer une nuit que Saint Gregoire de Nazianze étoit à la campagne, pretendant se mettre en sa place. Maxime eut l'insolence d'aller à Thessalonique trouver Theodose,

dose, lequel informé du fait, le traita comme il meritoit. Le zele de ce pieux Empereur n'en demeura pas là.

Il y avoit 40. ans que les Ariens étoient en possession des Eglises de Constantinople. Il fit venir Demophile leur Evêque, & sur le refus que fit celui-ci d'embrasser la Foi de Nicée, il lui commanda de sortir de la Ville, & le lendemain mit en possession de cette Eglise, Gregoire de Nazianze, qui faisoit depuis un tems auprès des Catholiques, la fonction d'Evêque; on lui avoit accommodé pour cela une Eglise nommée depuis Anastasie ou Resurrection, parceque la vraie Foi y avoit repris une nouvelle vie.

L'Eglise fit alors une perte extrême en la personne de Saint Basile Evêque de Cesarée. Sa penitence & son application au salut des ames, l'avoient consumé. Les devots outrez l'accusoient de trop de condescendance, Saint Gregoire parle bien plus juste, en l'appellant un *Grand Oeconome des ames*; ses funerailles furent distinguées par une affluence

infinie de peuple. Payens & Juifs de toutes les contrées, disputoient avec les Catholiques, à qui donneroit au Saint, plus de marques de respect & d'affection. On commença dès-lors à celébrer sa fête dans l'Eglise, troublée d'ailleurs par les nouveaux remuemens des Herétiques.

Pour les réprimer l'Empereur fit assembler en 381. le Concile de Constantinople : on donna le premier rang à Meléce, Patriarche d'Antioche, à qui l'Empereur avoit fait rendre les Eglises, au préjudice de Paulin son Competiteur, dans le Schisme qui divisoit cette Eglise. La venération pour Meléce augmenta au Concile, lorsque l'Empereur témoigna reconnoître dans lui un venérable Vieillard, lequel autrefois en songe l'avoit revêtu du Manteau Imperial. Les Macedoniens furent condamnez au Concile. L'Ordination du Philosophe Maxime y fut declarée nulle, Gregoire de Nazianze fut mis en possession de l'Eglise de Constantinople par Meléce, qui finit une vie Sainte & glorieuse, & son éloge fut fait en toutes

ſortes de langues, comme du Pere du Concile & d'un nouvel Apôtre. Cependant le Schiſme qui devoit finir à ſa mort, continua par le choix qu'on fit de Flavien pour lui ſucceder, & pour l'animoſité qu'on avoit contre les Occidentaux qui ſoûtenoient Paulin. Au Schiſme près Flavien meritoit de ſucceder à Meléce. Des mouvemens ſemblables ſuſcitez par Théophile Patriarche d'Alexandrie, firent quitter à Saint Gregoire de Nazianze, le ſiége de Conſtantinople. On lui reprochoit qu'il étoit titulaire d'une autre Egliſe. Il n'en avoit pourtant jamais été qu'adminiſtrateur, mais pour ceder à la jalouſie & contribuer à la paix, il fut le premier à ſe décharger du poids de l'Epiſcopat. On élût pour ſon ſucceſſeur Nectarius, bien qu'il ne fut pas encore baptiſé. Le Concile accorda enſuite au Patriarche de Conſtantinople, le rang après l'Evêque de Rome. Ces Déciſions authoriſées par l'Empereur, furent approuvées par le Pape & par les Evêques d'Occident, ce qui a fait regarder ce Concile, com-

me le second des Genéraux.

La vraie Religion qui fleurissoit ainsi par les Loix de Théodose en Orient, ne se soûtint pas moins en Occident, par les soins de Gratien. Il fit abbatre l'Autel de la Victoire; ôta les Privileges qui fomentoient la vertu superstitieuse des Vestales, fit des Ordonnances sevéres contre les Herétiques; il n'en fit pas de moins salutaires pour obliger les pauvres à travailler, pour suspendre l'espace de trente jours, l'exécution des Criminels condamnez à mort, pour reprimer les Calomniateurs, & enfin pour défendre d'avoir égard aux ordres qu'on donneroit de sa part, s'ils n'étoient écrits de sa main. Une famine extrême dans Constantinople avoit fait proposer de chasser tous les Etrangers. Le Préfet de la Ville s'y opposa comme à un procedé inhumain, & Saint Ambroise réleve dans les termes les plus nobles, la conduite du Préfet sur ce point.

La revolte du Tiran Maxime étant survenuë, & le jeune Gratien qui marchoit contre lui, aiant été assassiné auprés de Lyon; Maxime

fut reconnu dans les Gaules, en Espagne, & dans la grande Bretagne, & associa son fils Victor. Il marqua une grande venération aux Evêques, & en particulier à Saint Martin. Il l'invita à dîner, & ne trouva pas mauvais une liberté du Saint assez particuliere; il lui avoit presenté la coupe par respect, ne voulant pas boire le premier : l'Evêque au lieu de la remettre entre les mains de l'Empereur, comme on s'y attendoit, la presenta au Prêtre qui étoit avec lui. L'Imperatrice femme de Maxime, voulut elle-même aprêter le dîner au Saint Evêque, & le servir à table; Maxime reçût de même très-favorablement Saint Ambroise qui le vint trouver, pour faire un traité entre lui & le jeune Valentinien, qui fut reconnu en Italie & en Afrique. Théodose de son côté, crût qu'il étoit de sa politique de reconnoître Maxime, ne pouvant encore le reduire.

Vers ce tems l'Eglise perdit un grand Pape, sçavoir Saint Damase le Protecteur declaré de Saint Jerôme; c'est ce Pontife qui introdui-

ſit la Pſalmodie dans l'Egliſe, & la coûtume de chanter *Alleluia*. Mr. l'Abbé de Choiſi remarque qu'au rapport de Saint Jerôme, on le chantoit même en enterrant les morts; c'eſt dequoi épouvanter les Rubriquaires de nôtre tems. La mort de Damaſe fut l'occaſion de diverſes peines qu'eut à éſſuyer Saint Jerôme & qui le porterent à ſe retirer dans la Paleſtine; il y fut ſuivi de Sainte Paule.

Une autre Dame Romaine ſe diſtingua alors par une pieté éclatante, c'étoit Melanie; viſitant les Peres du Deſert, elle preſenta une corbeille de vaiſſelle d'argent à l'Abbé Pambo, il la prit ſans lui rien dire, pour en faire diſtribuer le prix aux pauvres Monaſteres; la devote étonnée lui dit, *mon Pere ſçachez qu'il y a là trois cens livres d'argent.* Ma fille, repondit l'Abbé, celui pour qui vous le donnez n'a pas beſoin que vous lui en diſiez la quantité; il péſe les montagnes dans ſa balance. Melanie profita de l'avis. L'Egliſe acquit vers le même-tems, un de ſes plus grands ornemens, par la

converſion & le Baptême de Saint Auguſtin, dont tout le monde ſçait l'Hiſtoire.

Elle étoit affligée d'ailleurs par la protection ouverte, que l'Imperatrice Juſtine donnoit aux Ariens, engageant auſſi Valentinien ſon fils à ſe déclarer pour eux. Saint Ambroiſe s'oppoſa à leurs entrepriſes ſur ce point, avec une fermeté étonnante, & le grand Chambellan Eunuque le menaçant de lui couper la tête: *ſi vous le faites*, répondit-il, *je ſouffrirai en Evêque & vous agirez en Eunuque.* La Religion ſouffrit encore par les Priſcillianiſtes, Secte née en Eſpagne, formée des dogmes des Manichéens & des Gnoſtiques, avec des principes d'Aſtrologie & de Magie. Ils ôtoient ſous couleur de continence & d'auſterité, les femmes à leurs maris, pour s'en faire des ſœurs adoptives, qui les ſuivoient par tout. Soûtenus en Italie contre les efforts de Saint Ambroiſe, ils furent condamnez dans un Concile à Bourdeaux, mais ils en appellerent à l'Empereur Maxime, dont les Commiſſaires firent trancher la tête

à Priſcillien leur Chef, convaincu de diverſes abominations. Saint Martin qui étoit pour lors à Treves, n'approuva point cette pratique de punir les Herétiques par le ſang, cependant il communiqua enſuite avec les Evêques qui pourſuivoient cette affaire, mais il a, dit-on ici, *pleuré cette foibleſſe toute ſa vie.*

Tandis que les Priſcillianiſtes étoient affoiblis dans les Gaules, l'Idolatrie tâcha de ſe relever en Italie à l'occaſion d'une famine. Le Prince jeune & foible eut beſoin d'être raſſuré, par la vertu des remontrances d'Ambroiſe, qui eurent leur effet : Theodoſe envoya des bleds d'Egipte & la diſette ceſſa. Quelque bon que fut cet Empereur à ſes peuples, ils firent des mouvemens contre lui, & ceux d'Antioche, où l'on abatit ſes ſtatuës, furent des plus violens. Le bruit qui courut qu'on y envoyoit des Officiers pour y mettre tout à feu & à ſang, y jetta la conſternation & en fit un deſert. Jean Chryſoſtome Prêtre de cette Egliſe, prît cette occaſion de faire ſes premiers

Discours si pathétiques Il avoit été instruit par Meléce & ordonné par Flavien, après avoir mené une vie austere dans le Desert. Flavien qui étoit resté seul Patriarche depuis l'extinction du Schisme d'Antioche, par la mort d'Evagrius successeur de Paulin, vint fondant en larmes se jetter aux pieds de l'Empereur, & implorer sa Clemence pour son peuple, il l'obtint; c'est le tems que l'Eglise de Jerusalem perdit Saint Cyrille, invincible defenseur de la Consubstantialité du Verbe, & persecuté constamment par les Ariens. L'Empereur Valentinien qui les soûtenoit en Italie, fut obligé de promettre de les abandonner pour avoir le secours de Théodose, chés qui il s'étoit refugié, depuis que le Tyran Maxime étoit venu fondre en Italie. Théodose animé par la Prophetie de Saint Jean d'Egipte, marcha contre Maxime, le defit, comme on sçait, en deux batailles, & l'ayant pris lui fit couper la tête aussi bien qu'à son fils; après quoi Théodose rendit à Valentinien tout l'Empire d'Occident.

Il continua à donner des exemples heroïques de sa genérosité & de sa Religion, ordonnant sur tout qu'on abatit en Egipte l'Idole de Serapis, fameuse par la superstition des Idolâtres, qui soûtenoient que le Soleil venoit la baiser certains jours que ses rayons donnoient dessus; ils comptoient bien qu'une Idole si cherie du Ciel, terrasseroit ceux qui l'attaqueroient, mais elle fut brisée du premier coup que lui porta un soldat. La pieté de l'Empereur manqua un peu, dans l'ordre rigoureux qu'il donna, de passer au fil de l'épée tous les Habitans de Thessalonique qui s'étoient revoltez; mais il repara excellemment cette faute, par la pénitence publique que lui en fit faire Saint Ambroise & que personne n'ignore.

C'en fut une grande pour Saint Gregoire de Nazianze, que les contradictions qu'il essuïa de la part de quelques Moines, qui sembloient lui reprocher la commodité d'un petit Jardin, qu'il gardoit depuis qu'il s'étoit demis du Patriarchat; c'en fut une autre que les tentations

qui le pourſuivirent juſques dans un âge avancé, & dont il ne ſe délivra qu'à force de larmes & de jeûnes, comme Saint Paul.

L'Empereur Valentinien II. qui depuis la mort de ſa mere traitoit favorablement la vraie Religion, aiant été aſſaſſiné par l'ordre d'Arbogaſte, celui-ci fit auſſi-tôt proclamer pour Empereur, Eugene, contre qui Théodoſe ſe prépara à marcher. La ſuite de cette guerre regarde plus l'Hiſtoire Romaine que l'Hiſtoire Eccleſiaſtique; mais un trait honorable à la Religion, eſt ce que marque Mr. l'Abbé de Choiſi, d'un regal qu'Arbogaſte donna aux Princes Francs, qu'il avoit vaincus avant que de venir en Italie attendre Théodoſe. Ils lui demanderent s'il connoiſſoit l'Evêque Ambroiſe, & comme il leur repondoit qu'il étoit fort de ſes amis; nous ne nous étonnons plus, dirent-ils, de toutes vos victoires; puiſque *vous êtes aimé d'un homme qui pourroit arrêter le Soleil.* Eugene étant défait par Théodoſe fut tué par un ſoldat, & Arbogaſte ſe tua lui-même. La Cle-

mence & le Chriſtianiſme du Vainqueur, parurent dans le ſoin qu'il prit des enfans d'Eugene, dans l'amniſtie générale qu'il donna, & dans ſa liberalité envers les ſoldats. Voiant paſſer les ſtatuës de Jupiter, ils dirent, nous voudrions bien être foudroïez de ces foudres d'or : l'Empereur les leur fit donner ſur le champ. Saint Ambroiſe venant lui demander la grace de quelques Criminels, il ſe jetta lui-même aux pieds du Saint, diſant qu'il devoit à ſes prieres tout ce qu'il etoit. Ce Pieux Empereur mourut peu après (en 395.) dans des diſpoſitions convenables à ces grands ſentimens. Comme nous ne ſommes pas encore au milieu du Volume dont nous parlons, & que l'importance des faits nous a ſçû arrêter plus que ne permet la meſure ordinaire de nos Extraits; nous reſervons au mois prochain ce qui reſte à en dire : nous aurons ſoin de l'abreger davantage pour n'indiquer que les traits qui meritent le plus d'être relevez.

ARTICLE XVI.

DE ULTIMO CHRISTI Paſchate, & de prima Chriſtianorum Pentecoſte Opuſculum, in quo, ad graviſſimas Controverſias dirimendas, Feſtorum Judaïcorum geminatio multifariam ſtabilitur. Autore Joanne Franciſco Vannio è Societate JESU. *Opuſcule du P. Jean François Vanni de la Compagnie de JESUS, ſur la derniere Pâque de JESUS-CHRIST, & la premiere Pentecôte des Chrétiens, où, pour finir les Diſputes importantes excitées ſur cette matiere, il établit par pluſieurs Argumens, que les Juifs ont toûjours celebré leurs Fêtes pendant deux jours conſecutifs.* A Rome de l'Imprimerie d'Antoine Rubeis, l'an 1705. *in 4°. pp.* 32.

LEs Diſputes que le Sçavant Pere Vanni voudroit terminer, ont commencé dans le ſecond ſiécle aprés JESUS-CHRIST. Les Egliſes d'Aſie, qui s'attacherent à une Diſ-

cipline particuliere dans la celébration des Mysteres de la Passion & de la Resurrection du Sauveur, accusées par toutes les autres Eglises de ce qu'elles rompoient le jeûne la veille de la Passion de JESUS-CHRIST, prétendirent se justifier, en disant qu'elles cessoient de jeûner pour renouveller la memoire du festin où le Fils de Dieu après avoir mangé l'Agneau Pascal, institua l'Eucharistie. Leur grand principe étoit que JESUS-CHRIST avoit été Crucifié le quinziéme jour de la Lune, & qu'il avoit fait la Pâque legale le quatorziéme au soir. Les Docteurs Catholiques en répondant à ces Novateurs, nioient absolument, que le fils de Dieu fut mort le jour solemnel de la Pâque Juifve, & qu'il eut mangé l'Agneau Paschal la veille de sa mort. C'est la réponse ordinaire des Peres, qui ont écrit contre les Quartodecimans dans le second & dans le troisiéme siécle : c'est la réponse de Clement Alexandrin, du St. Martyr Hypolite, d'Apollinaire, d'Hieranolis. Avant Origene aucun Ecrivain Catholique n'a supposé

que JESUS-CHRIST eut fait la Pâque Legale l'année de sa mort. La seule autorité de ce fameux Docteur, a cependant rendu son sentiment le plus commun dans les siécles suivans, quoi que l'ancienne opinion se soit maintenuë. On ne fut pas long-tems sans appercevoir les inconveniens du sentiment d'Origene ; les passages où St. Jean dit que JESUS-CHRIST mourut le jour que les Prêtres devoient manger l'Agneau, & dans le tems qu'on le préparoit ; ces Passages sont encore plus clairs, que ceux où les trois autres Evangelistes semblent dire que nôtre Seigneur mangea l'Agneau Paschal. Pour ne pas mettre les Evangelistes en contradiction, il fallut donc avoir recours à des conjectures & à des systemes. Les uns prétendirent que les Juifs se servoient d'un Cycle vitieux, & que le fils de Dieu sans suivre la Synagogue dans l'erreur de son calcul, avoit mangé l'Agneau quand on le devoit manger, & prévenu les Juifs d'un jour. Cette supposition fut refutée si-tôt qu'elle parut par l'illustre Martyr Pierre, Patriarche d'Alexan-

drie. Selon lui le ſentiment de ceux qui nient que JESUS-CHRIST ait mangé l'Agneau Paſcal, eſt le ſentiment commun des Peres des trois premiers ſiecles. La conjecture qu'il refutoit, a depuis été adoptée par les Grecs Schiſmatiques, dans ce qu'elle avoit de moins ſoûtenable; ils ne veulent pas voir que JESUS CHRIST n'avoit garde de ſcandaliſer toute ſa Nation par une infraction publique de la Loi. Quelques Peres ont dit que les Prêtres differerent d'un jour la Manducation de l'Agneau Paſcal, pour ſe donner le tems de pourſuivre la Mort du Sauveur. Mais ſans nous arrêter à ces deux ſyſtemes improbables, nous en indiquerons deux autres, qui n'ont rien d'évidemment contraire aux Evangeliſtes, & qui concilient St. Jean, avec les trois autres, d'une maniere ingenieuſe & aſſès plauſible.

Le premier a pour Auteur, * Loüis de Leon Auguſtin Eſpagnol d'un merite diſtingué; il prétend que depuis le treiziéme de la Lune au

* *Voiez le Syſteme traduit par le P. Daniel.*

ſoir; juſqu'au matin du quinziéme, on pouvoit manger l'Agneau Paſcal; que JESUS-CHRIST le mangea le treiziéme au ſoir; & les Prêtres le quatorziéme au ſoir, après la mort de JESUS-CHRIST. On ne ſçauroit le refuter par l'Evangile, mais il eſt plus difficile de l'accorder avec l'Exode.

Le ſecond moyen pour concilier les Evangeliſtes, ſans nier que JESUS-CHRIST ait mangé l'Agneau Paſcal, conſiſte à ſoûtenir que les Juifs ont toûjours doublé leurs fêtes, comme ils le font maintenant: & qu'ainſi des deux jours deſtinez pour le Sacrifice de l'Agneau Paſcal, le Fils de Dieu choiſit le premier, & les Prêtres le ſecond. Paul de Middelbourg a le premier propoſé cette voye de conciliation: le Pere Boucher * Jeſuite Flamand, a contribué à la rendre probable, & le Pere Dom Pezron ancien Abbé de la Charmoye, dans une Diſſertation jointe au ſecond Tome de ſon *Hiſtoire Evangelique*, a mis ce ſentiment

* *Libro de Doctrina temporum.*

dans le plus beau jour qu'il puiſſe recevoir. L'Auteur Romain paroît n'avoir point vû cette Diſſertation du Pere Dom Pezron. Au reſte ce n'eſt pas ici le premier Livre qu'ait écrit le Pere Vanni ; puiſqu'il menace que ce ſera le dernier fruit de ſes Etudes Hebraïques qu'il communiquera au Public. Nous ſouhaiterions avoir les autres Ouvrages de ce Sçavant homme, pour les faire connoître dans le reſte de l'Europe, autant qu'ils ſont connus dans l'Italie.

Il ſuppoſe d'abord qu'il lui ſuffit d'établir, que les Juifs celébrent deux jours de ſuite la Neoménie ; c'eſt-à-dire, la Fête de la Nouvelle Lune, & que s'il y a dans le Calendrier Judaïque deux premiers jours de la Lune, il y aura deux quatorziémes & deux quinziémes. Il eſt certain que les Juifs ont aujourd'hui cet uſage, mais l'avoient-ils autrefois ? Le Pere Vanni le montre par un paſſage d'Horace, qui dans la Satire 9. du premier Livre, parle d'une Fête que les Juifs celébroient à Rome, le trentiéme du

mois, *tricesima Sabbata.* Acron le plus Sçavant des Anciens Interpretes d'Horace, dit, que cette Fête étoit la Neoménie ; elle se celébroit aussi le premier du mois, cela est certain ; voila donc deux jours de Neoménie celébrez par les Juifs, mais c'est à Rome & hors de la Judée que l'on trouve cette pratique. Il reste à prouver qu'elle a été en usage dans la Judée & même à Jerusalem ; il faut l'avoir demontré, si l'on veut s'en servir à décider la Question presente. Le Pere Pezron a tâché de le prouver par le Chapitre xx. du premier Livre des Rois, & par le septiéme Chapitre du Livre des Proverbes ; mais son adversaire le Pere Lamy de l'Oratoire, a montré dans sa Réponse au Pere Dom Pezron, que ni le Texte, ni les meilleures Versions ne disoient rien de semblable, & qu'on avoit hors de la Judée une raison pressante de doubler les Fêtes qu'on n'avoit pas à Jerusalem. On ignoroit hors de la Judée quel jour la Synagogue avoit choisi pour le premier du mois. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas

regarder le principe du Pere Vanny & du Pere Pezron comme incontestable ; les Juifs auroient pû celébrer deux Fêtes pour la Nouvelle Lune ; l'une le jour de la veritable Conjonction, l'autre le jour de la Conjonction apparente, sans compter deux fois les mêmes jours du mois, ce qui auroit jetté une étrange confusion dans leur Calendrier ; on n'a pas le moindre indice qu'ils l'ayent fait.

Nôtre Auteur avant d'appliquer son principe à la question qu'il traite, entre dans une longue digression sur la Pâque, où il avance que *répandre le sang* & *tuer*, sont dans l'Ecriture deux termes Synonimes, & que dans les endroits où elle dit que les Prêtres répandoient le sang autour de l'Autel, il faut entendre que les Prêtres immoloient les Victimes autour de l'Autel. Cette explication ne sera pas du goût de tout le monde. La digression sur les Cerémonies de la Pâque, finit par une preuve que le Pere Vanni tire du Chapitre xxxv. du Livre second des Paralipoménes. L'Historien Sacré

raconte que les Levites du tems de Josias, ayant été occupez jusqu'à la nuit à preparer pour le peuple les victimes Pascales, ne purent preparer que la nuit les agneaux qu'ils devoient manger, & ceux qui étoient destinez aux Portiers du Temple & aux Prêtres. Comme les esprits sont differens, il se rencontrera sans doute plus d'un Lecteur, qui croira voir dans cette narration des Paralipoménes, tout le contraire de ce que le Jesuite Romain y a vû. Si l'on celébroit pendant deux jours l'immolation de l'Agneau Pascal, pour quoi, diront ces Critiques, se tant presser? Pourquoi les Levites n'attendoient-ils pas le second jour, pour preparer leurs victimes, celles des Portiers & des Prêtres?

L'argument que fournit la Tradition de l'Eglise, sur le jour que le Saint Esprit descendit, est plus specieux. On a toûjours crû parmi les Chrétiens que ce fut un Dimanche, & l'Ecriture marque que ce fut le jour de la Pentecôte; mais dit nôtre Auteur, si les Juifs ne celébroient leurs fêtes que pendant un

ſeul jour, la Pentecôte Chrétienne n'a point concouru avec la Pentecôte Juifve, & le Saint Eſprit ſera deſcendu, ou le Samedy, ou le lendemain de la Fête de la Pentecôte. Pour mettre cet argument dans toute ſa force, le P. Vanni ſoutient que l'oblation de la gerbe, ſe faiſoit le lendemain du jour ſolemnel des Azimes, c'eſt-à-dire le ſeiziéme du mois, quand même le ſeiziéme du mois venoit le Samedy; il prouve qu'en coupant la gerbe un Samedy, on ne violoit point le Sabbat. Ce fut, ajoûte-t'il, le Samedy qu'on offrit la gerbe, l'année de la mort de Jesus-Christ; la Pentecôte tomboit donc cette année-là un Samedy, & il faut recourir à la duplication des fêtes, pour expliquer comment le Dimanche étoit auſſi la fête de la Pentecôte. Les Défenſeurs du ſentiment qui nie que Jesus-Christ ſoit mort le quinziéme de la Lune, ne ſeront gueres embarraſſez de cet argument; puiſque ſelon eux le ſeiziéme de la Lune étoit un Dimanche, l'année de cette mort ſalutaire. L'Auteur cependant conclut

que Jesus-Christ & les Prêtres, celébrerent la Pâque ſelon la Loi, expliquée par une coûtume univerſellement reçûë: Jesus-Christ le quatorziéme depuis la véritable conjonction : les Prêtres le quatorziéme depuis la Phaſe ; & que le Saint Eſprit deſcendit le ſecond des deux jours, conſacrez à ſolemniſer la Pentecôte ; que ces deux jours ne paſſoient que pour le même jour, comme dans le langage des Juriſconſultes & des Canoniſtes, le jour biſſexte eſt cenſé un ſeul jour avec le precédent.

A la fin du Traité le P. Vanni diſtingue ſon opinion de celle du P. Hardoüin. Ces deux Auteurs conviennent à ſoûtenir, que ſans aucune infraction de la Loi, Jesus-Christ fit la Pâque legale un jour plûtôt que les Prêtres, parce qu'elle ſe celébroit pendant deux jours conſecutifs ; mais le P. Hardoüin pretend 1°. Que la cauſe de cette multiplication de jours deſtinez aux Fêtes, étoit la multitude du peuple, qu'il avoit fallu partager en deux, des Juifs & des Galiléens 2°.

Que la regle appellée *Badu*, qui défend de faire la Pâque, le second, le quatriéme & le sixiéme jour de la semaine, est ancienne; & que en consequence de cette regle, si Pâque venoit un des jours marquez, les Galiléens mangeoient l'Agneau ce jour là, les Juifs le lendemain; que si au contraire Pâque venoit le Mardy, le Jeudy, ou le Samedy, les Juifs faisoient la Pâque ce jour-là, les Galiléens le lendemain. Le Jesuite Romain dit sans façon que la regle *Badu*, est une fiction de Rabins modernes, comme Aben-Ezra le prouve sur le chapitre XXIII. du Levitique v. 5. que la Misne & la Gemare fournissent des exemples de Pâques celebrées par les Juifs, le Lundy, le Mercredy & le Vendredy; il refute encore d'une autre maniere le systeme de son confrere. JESUS-CHRIST dans ce systême n'auroit pû faire la Pâque le jour qu'il la fit, car ce jour étoit assigné aux Galiléens, & JESUS-CHRIST ne l'étoit pas, il étoit de la Tribu de Juda, né à Bethléem, s'il avoit fait la Pâque avec les Galiléens, il auroit donné lui-même

même aux incredules, un pretexte de nier qu'il fut le Meſſie, d'ailleurs l'alternative des Juifs & des Galiléens, n'a aucun fondement. Le P. Vanni refute ſolidement: il lui eſt plus difficile d'établir; & nous n'oſerions promettre que tous ceux qui diſputent ſur la derniere Pâque de JESUS-CHRIST, quittent leurs opinions pour prendre la ſienne.

ARTICLE XVII.

ADRIANI RELANDI Diſſertatio de Marmoribus Arabicis Puteolanis & Nummo Arabico Conſtantini Pogonati. *Diſſertation d'Adrien Reland ſur des Inſcriptions Arabes, qu'on voit à Pouzzol, gravées ſur le marbre & ſur une Medaille Arabe de l'Empereur Conſtantin Pogonat.* A Amſterdam chez Theodore & Henry Bruin *in* 12. *pp.* 16.

LE Sçavant Auteur addreſſe à Mr. Modé, cette Explication de quatre Inſcriptions qu'on voit à Pouzzol, & que Pompée Sarnelli

a fait graver dans un Livre Italien, intitulé *Guida de Forestieri*, imprimé à Naples chez Bulison l'an 1697. Mr. Reland pour épargner la dépense, n'a fait graver que la troisiéme de ces Inscriptions. Il raconte d'abord par quel moyen il est parvenu à connoître, que le caractere de ces Inscriptions étoit Arabe: en suite il en donne l'explication. Elles n'ont rien de singulier, ce sont des Epitaphes de Sarrazins, qui ont vécu du tems que cette Nation possedoit la Sicile, & une partie du Roïaume de Naples. La decouverte de Mr. Reland, servira du moins à expliquer d'autres Inscriptions, & à lire des Manuscrits difficiles, écrits à Cufa en Arabie, où l'on se piquoit sur tout de bien écrire. On sçait que les Orientaux font consister la plus grande beauté de l'Ecriture, à entrelacer par divers traits superflus, les lettres l'une dans l'autre, comme nous faisons dans les chiffres. Chaque Epitaphe est chiffrée d'une maniere particuliere, & Mr. Reland ne seroit jamais venu à bout de les dé-

chiffrer, sans une Sentence de l'Alcoran, inserée dans ces quatre Epitaphes. Comme il a été privé de ce secours pour lire les caracteres de la Medaille, il n'en propose pas l'explication avec autant d'assurance; néanmoins le sens qu'il y donne, est si vrai semblable, qu'apparemment les Curieux s'épargneront la peine d'en chercher un autre. D'un côté l'on voit selon lui, une victoire qui porte un Livre & une épée, dont on ne remarque que la garde. Au tour de ce revers, on lit VICTORIA CONSTANTINI AVG. & au bas Si. 2. c'est-à-dire, SISCIÆ IN OFFICINA SEPTIMA.

L'autre face de la Medaille, est remplie de caracteres assez rapportans aux caracteres des Inscriptions de Pouzzol. Mr. Reland croit qu'ils signifient, *à l'Empereur très-sage & très-juste, pour avoir mis en fuite les Ismaëlites.* Il avoüe qu'il y a des mots qu'il n'a pû lire, parce que les lettres sont rongées, & que les traits des autres sont trop embarrassez. On ne peut attribuer cette Medaille au grand Constantin, ni à son fils:

les caracteres Arabes n'en sont pas la seule cause ; tout y sent la grossiereté & le mauvais goût du plus bas Empire. C'est donc à Constantin Pogonat qu'elle appartient : c'est à lui que nôtre Auteur la donne, & il a raison de croire qu'elle fût frappée à Sisseg en Pannonie, à l'occasion de la grande Victoire que ce Prince remporta sur les Sarrazins, l'onziéme année de son Empire, & non pas la neuviéme, comme nôtre Auteur le dit. Les Sarrazins gouvernez alors par Moavia, après avoir conquis la Syrie, s'étoient avancez jusqu'à Chalcedoine l'an 666. de JESUS-CHRIST, deux ans avant la mort de Constans Pere & Predecesseur de nôtre Constantin. La seconde année du regne de Constantin ils s'emparerent de Cyzique, enfin la cinquiéme année de cet Empereur Jezid, fils de Moavia, assiégea Constantinople ; le siége dura environ sept ans, jusqu'à l'onziéme année de Constantin, qui étoit la 678. de JESUS-CHRIST. Alors l'Empereur resolu de tout tenter pour délivrer sa Capitale, & plein d'une

juste confiance dans la protection de la Mere de Dieu; qui ſelon tous les Hiſtoriens, l'aſſiſta d'une maniere miraculeuſe, attaqua par Mer les aſſiégeans. C'eſt dans ce combat naval qu'on ſe ſervit pour la premiere fois du feu gregeois, que Callinique natif d'Heliopolis en Syrie, venoit d'inventer : l'effet en fut terrible ; la plus grande partie de la flote infidele fut conſumée. L'Empereur combatit ſur terre avec le même bonheur, & trente mille Sarrazins reſterent ſur le champ de bataille, le reſte perit dans la fuite & Jezid n'échappa qu'avec beaucoup de peine. Moavia ſon Pere demanda la paix, & ne l'obtint qu'à condition de payer un gros tribut à l'Empereur. Des ſuccez ſi glorieux à Conſtantin, meritoient qu'on en conſervât la Memoire ; la maniere dont on l'a fait, pour être ſinguliere n'en eſt que plus convenable. En ſe ſervant dans l'Inſcription du langage des vaincus, on a voulu que leur poſterité connut combien il étoit dangereux pour leur Nation, d'attaquer les Grecs & qu'elle n'eût pas

besoin d'interprete pour l'apprendre. Nous croions faire plaisir aux Lecteurs, de leur communiquer les pensées d'une personne habile, & souvent heureuse dans ses conjectures sur cette Medaille. Il convient pour le fond de l'explication avec Mr. Reland; mais il prétend que la figure prise par Mr. Reland pour une victoire, est un Ange, & que ce que le sçavant Hollandois prend pour un Livre, est le sceau de Dieu; comme ce qu'il prend pour une épée, est la clef de l'abîme, que ces figures font allusion au Chapitre vingtiéme de l'Apocalypse. Des Interpretes Grecs ont expliqué ce chapitre, des guerres des Mahometans contre les Chrétiens. On y lit que des Peuples appellez Gog & Magog assiégeront la Cité chere à Dieu, & qu'ils seront consumez par le feu. La destruction de la flote Sarrazine par le feu, aura donné lieu d'appliquer cette prediction à la délivrance de Constantinople plûtôt qu'à Sisseg.

ARTICLE XVIII.

SUITE DE LA PRATIQUE de la Memoire Artificielle, pour apprendre & pour retenir la Chronologie & l'Hiſtoire. Seconde Partie qui contient l'Hiſtoire de France, avec les Tables Chronologiques & Hiſtoriques, par le P. Buffier de la Compagnie de JESUS. A Paris chez Nicolas le Clerc, ruë St. Jacques, vis-à-vis St. Yves. *Auſſi la Premiere Partie.*

BIen qu'on ne doive pas appliquer à toutes les Hiſtoires particulieres l'uſage des Vers Artificiels, parce qu'il les faudroit trop multiplier ; on a engagé l'Auteur à les appliquer à l'Hiſtoire de France, parce qu'il eſt auſſi important à des François de la ſçavoir, qu'à toutes les Nations de ſçavoir l'Hiſtoire Generale. La Methode de ce ſecond Volume, eſt à peu prés la même qui a été gardée dans le premier, dont nous avons déja parlé, & qui renferme la Chronologie & l'Hiſ-

toire generale depuis la Création du Monde jusqu'à JESUS-CHRIST. Voici ce qui peut être ici de particulier. Le Regne de chaque Roi est exprimé dans un Vers, ou tout au plus en deux, où se trouvent indiquez les principaux évenemens du même regne, selon l'ordre de chaque siécle qui y est marqué, afin de connoître tout d'un coup la difference des tems comme en ces premiers Vers.

En l'an quatre cens vingt, Pharamond s'établit,
Clodion Chévelu qu'Aëtius vainquit.
Meroüe prit Paris & vainquit Attila,
Childeric fut chassé, mais on le rapela.
Clovis, à Tolbiac, promet d'être Chrétien,
Défait Gombaut & tuë Alaric Arien.

Sur ces évenemens ainsi indiquez dans les Vers qui se doivent apprendre par cœur, on nous découvre un artifice qui paroît nouveau & des plus utiles pour se rappeller toute la suite de l'Histoire; c'est de faire attention aux circonstances de la cause, de l'effet, du lieu, du tems, de

la maniere de chaque évenement, pour rappeller le ſouvenir des évenemens attachez à celui-là & qui en ſont dépendans : par exemple ſi l'on a apris ce Vers par cœur.

Henri trois de Pologne en France retourné,
Fit la guerre aux Ligueurs & fut aſſaſſiné.

Ce mot *retourné* (de Pologne) ſera comprendre néceſſairement qu'il y étoit allé : ſur cela on ſe demandera à ſoi-même, *Pourquoi* y étoit-il allé ? parce qu'il en avoit été élû Roi. Et *pourquoi* l'avoit-on élû ? parce que les Polonois qui ſe piquent de valeur, eſtimoient celle de ce Prince ? *Où* l'avoit-il montrée cette Valeur ? particulierement aux Batailles de Jarnac, & de Moncontour, au ſiége de la Rochelle qu'il faiſoit actuellement quand les Deputez de Pologne arriverent. On ſe demandera de même, *Pourquoi* s'en retourna-t'il & quitta-t'il la Pologne ? parce que ſon frere Charles neuf vint à mourir ; & qu'il valoit

mieux regner en France qu'en Pologne. *Comment* s'en retourna-t'il ? En secret par les Etats de Venise, craignant que les Polonois ne l'arrêtassent à cause du serment qu'il leur avoit fait.

On peut voir la même chose dans quelqu'un des premiers Vers que nous avons citez.

Childeric fut chassé, mais on le rapela.

D'où fut-il chassé ? du Trône de son Roiaume. Où alla-t'il se refugier ? en Turinge chez le Roi Basin. *Pourquoi* fut-il chassé ? à cause de ses déréglemens, de ses violences &c. Quelle fut la suite de son exil ? On mit sur le Trône en sa place un Seigneur nommé Gillon. De *quelle maniere* fut il rappellé ? Par l'addresse de son ami Guiémans, lequel portant Gillon à des excés odieux, ménagea l'esprit des Peuples en faveur du Prince legitime. On fera la même chose sur ce mot, *mais on le rappella*, dont les diverses circonstances sont mises dans l'exposition.

Ainſi ſelon le ſyſteme du P. Buffier, c'eſt-là une eſpéce de chaine dont on tient le premier chainon dans chaque mot des 80. Vers Artificiels où eſt compriſe l'Hiſtoire de France : de ſorte qu'en huit jours qu'on mettra à cette Etude , on pourra retenir plus diſtinctement la ſuite generale de l'Hiſtoire de France, que ſi on la liſoit pendant un an dans les Hiſtoires ordinaires ; & c'eſt ce que l'experience a fait voir pluſieurs fois cette année. En effet ce qu'on peut retenir habituellement des plus longues Lectures d'une Hiſtoire Generale , ne ſe reduit qu'aux Faits Capitaux indiquez dans ce petit nombre de Vers Artificiels. Il eſt toûjours vrai que c'en eſt aſſès pour paroître en ſçavoir beaucoup dans l'uſage ordinaire du monde, & pour être effectivement diſpoſé à retenir tout ce qu'on pourra en lire jamais & dont on ſçait les élemens très-diſtinctement par le moyen des Vers.

Leur expoſition eſt ici comme au premier Volume, la plus ſuccinte qu'a pû faire l'Auteur , ſans laiſſer

d'obſcurité. Il a ajoûté à l'Abregé, deux Articles particuliers, l'un de quelques prétentions de la France ſur divers Etats étrangers ; ce qui eſt un endroit de l'Hiſtoire des plus intereſſans & dont on parle le plus volontiers ; l'autre des Maiſons ſorties de nos Rois. Les diverſes Tables de Genealogie & de Chronologie qu'on y a miſes à la fin, & qui regardent le premier, auſſi-bien que le ſecond Volume, peuvent être d'uſage pour mettre tout d'un coup ſous les yeux, des choſes qui ne s'expliquent qu'avec peine & toûjours imparfaitement par le diſcours ordinaire. Nôtre Langue en particulier n'a point de termes, pour diſtinguer les divers degrez un peu éloignés dans les Genealogies.

On trouve auſſi les Vers Tethniques imprimez ici tout deſuite ; au lieu que dans le premier Volume ils ne l'étoient qu'en diverſes parties. Ce ſont des Additions qui ne ſont pas inutiles à cette methode dont l'uſage ſe facilite tous les jours. Quelques-uns ne la croyoient pro-

pre que pour de jeunes gens, & il s'eſt trouvé depuis peu des perſonnes plus âgées & même diſtinguées dans les Lettres, qui ſe ſçavent beaucoup de gré de l'avoir appriſe. C'eſt en leur faveur qu'on a ajoûté vraiſemblablement à la fin de ce Volume, une table aſſès curieuſe; on y ramaſſe en deux pages les divers ſyſtemes de ſix ou ſept des plus fameux Chronologues, par rapport aux principales Epoques; cela peut aider dans les lectures ordinaires à reconnoître la difference des tems que ſuivent les Auteurs celébres, tels que Scaliger, Petau, Uſſer, les Septante &c.

ARTICLE XIX.

SUITE DU TRAITE' DE L'ALKAEST où l'on rapporte pluſieurs endroits des Ouvrages de George Starkey, qui découvrent la maniere de Volatiliſer les Alcalis, & d'en preparer des remedes ſuccedanées, ou approchant de ceux que l'on peut preparer par l'Alkaeſt, par le ſieur Jean le Pelletier de Roüen. A Roüen chez Guil-

laume Behourt M. DCCVI. *in* 12. *pages* 200.

QUoique les jugemens des hommes ſur la Medecine Chymique, ſoient differens ; ils conviendront ſans doute à loüer la Clarté que Mr. le Pelletier donne aux Ecrits obſcurs des Maîtres de cette Secte. Vanhelmont ce myſterieux Ecrivain qui affecte de parler comme les Oracles, eſt inintelligible dans le Traité de l'Alkaeſt : ſon ſecret découvert par Starkey, eſt devenu par les nouvelles lumieres que le Sçavant Traducteur a répandu ſur cette matiere, d'une exécution moins difficile ; & les Curieux de bonne foi peuvent à preſent ſans beaucoup de dépenſe trouver l'Alkaeſt, ou ſe convaincre que Vanhelmont exerce fort inutilement la *faculté divinatrice* de ſes Lecteurs. Mr. le Pelletier n'a pas voulu laiſſer le Public languir dans l'attente du Diſſolvant univerſel au défaut de l'Alkaeſt, remede d'un ſi grand prix, qu'il ne peut apparemment être payé qu'avec l'or des Philoſophes : il lui communique

dans l'Ouvrage dont nous faiſons l'Extrait, la maniere de Volatiliſer les Alcalis & de preparer avec eux des remedes qui ne cedent qu'à ceux que l'on auroit preparez par l'Alkaeſt.

C'eſt des Ecrits de George Starkey Medecin de Londres, qu'il l'a tirée; & comme la reputation de ce Chymiſte eſt aſſez douteuſe, il a crû devoir commencer par le juſtifier, avant de le propoſer pour maître. Cette juſtification dépend d'un détail de faits peu intereſſans pour la pluſpart des Lecteurs. La cauſe de Starkey ne pouvoit tomber en de meilleures mains. Son judicieux Traducteur accoûtumé à examiner toutes choſes, avec un ſens droit & une équité inalterable, reconnoît ſans peine le langage de la paſſion & les artifices de l'envie; il débroüille ce que l'Accuſateur de Starkey avoit embarraſſé; il penétre ce qu'il vouloit cacher; il rend ſes contradictions ſenſibles. Enfin il prouve évidemment que Starkey n'eſt point un impoſteur, qui ait publié ſes propres Ouvrages ſous le faux nom de

Philalete Adepte du premier rang & qu'il n'eſt point mort en priſon.

Après avoir montré que Starkey loin d'être mépriſé, comme un impoſteur, doit être écouté, comme un Chymiſte habile & comme un excellent Interprete de Vanhelmont, ſon Traducteur nous donne dans pluſieurs Extraits de ſes Ouvrages le ſecret de volatiliſer les Alcalis. C'eſt la ſeconde clef de la Medecine de Vanhelmont, la premiere eſt le ſecret du Diſſolvant univerſel revelé dans le Traité de l'Alkaeſt.

Starkey dans ces Extraits apprend à purifier, à corriger, à exalter les ſimples par les Alcalis, & parce qu'avec ces Alcalis toute huile Volatile & tout eſprit peuvent être changés en ſel eſſentiel ou Volatil. Il enſeigne à volatiliſer les ſels avec ces huiles & ces eſprits en toute ſorte de manieres: il y aprend à ſeparer les ſouffres des Mineraux & des Metaux imparfaits. Par les Alcalis, il y aprend à volatiliſer ces Alcalis ſimples, à les volatiliſer empreints de ces ſouffres, à les ſublimer avec les Metaux parfaits, à en

tirer les teintures, à tirer un eſprit de ces Alcalis volatiliſés, par la diſſolution des Metaux parfaits & par des Manipulations judicieuſes; il y aprend enfin à faire avec ces Alcalis ainſi preparez, tout ce qu'on pourroit faire avec l'Alkaeſt même. Le but de ces travaux eſt que les Alcalis, comme le prouve Vanhelmont, étant volatiliſez égalent en vertu les plus excellens *Arcanes*; à cauſe que par leur vertu reſolutive & deterſive, ils penétrent juſqu'à la quatriéme digeſtion, & reſolvent en paſſant tous les excremens & toutes les coagulations contre nature qu'ils rencontrent dans les vaiſſeaux, entrainant avec eux toutes les matieres arrêtées dans les veines. Ainſi ils gueriſſent les obſtructions les plus opiniâtres, qui dégenereroient en Schirres, en Apoſtumes, en Ulceres; leur eſprit eſt ſi penetrant & ſi actif que rien ne peut atteindre aux lieux qui lui ſont inacceſſibles; c'eſt un Diſſolvant ſi efficace, qu'il fond tous les ſimples; & ſi admirable qu'en les fondant il ſe coagule deſſus, empruntant du corps qu'il a diſſoût, la

vertu ſpecifique de ce corps, qu'il porte enſuite dans les recoins les plus ſecrets du nôtre, pour y remedier aux maladies incurables à tout autre remede.

Comme Mr. le Pelletier n'a choiſi que ce qu'il y a de plus curieux, & de plus ſolide dans ſon Auteur, il nous a rendu très-difficile le choix de ce que nous devons en tirer. Un Abbreviateur moins judicieux rendroit nôtre travail plus aiſé, il faut cependant donner au Lecteur quelque idée des principes, & de la methode du Chymiſte Anglois.

Les Alcalis, dit-il, dans ſon explication de la nature, ne ſont pas des premiers principes, ni des ſels ſans mélange : ce ſont des ſels faits des vegétaux combuſtibles, fixez par l'activité du feu ; ils ſont volatils avant qu'on les brûle, mais la combuſtion leur ôte la volatilité : ils perdent auſſi leur vertu ſeminale, par l'action du feu ſur eux, de ſorte qu'il ne leur reſte que la vertu ſaline, diuretique & deterſive, qui emprunte du feu une qualité ignée & corroſive, par laquelle ils reſiſtent

à la digeſtion de l'eſtomac. Les Alcalis different les uns des autres & l'action uniforme du feu change les pierres, les écailles d'huître, les arbres, les plantes en differentes eſpéces d'Alcalis : cependant l'Alcali de Tartre a obtenu le nom de *Reſpublica Alcalium*, *Republique des Alcalis*, parce que toutes les vertus des autres Alcalis, ſe trouvent dans l'Alcali de Tartre.

Les Alcalis produits par l'action du feu, ſont donc un ſel tiré du corps brûlé, mais un ſeul joint au ſouffre avec lequel il ſe fond & ſe fixe, leur nature volatile les rendant propres à cette union. De là vient que les Alcalis ſont aiſément volatiliſez, leur genération n'étant point l'ouvrage de la nature, puiſqu'ils ſont un compoſé produit par l'action du feu, de la même maniere qu'une ſimple circulation au feu, change le Mercure en un precipité rouge un peu fixe.

Pour rendre à l'Alcali la premiere volatilité du ſel & du ſouffre dont il eſt compoſé, on employe avec ſuccez les ſouffres eſſentiels des ve-

getaux, c'eſt-à-dire les huiles eſſentielles avec leſquelles les Alcalis ont beaucoup d'affinité ; ce qui ſe reconnoit par la gluante onctuoſité des Alcalis ; par leur diſpoſition à ſe mêler avec les huiles pour produire un ſavon, & par leur prompt mélange avec les ſouffres mineraux, qui ſont onctueux & très-aprochans des huiles.

Les Alcalis, dit-il, page 128. ſe peuvent volatiliſer en deux manieres, par alcooliſation & par élixiration. L'alcooliſation eſt une imbibition & une circulation d'un eſprit volatil ſur un Alcali fixe, juſqu'à ce que des deux il ſe faſſe une production neutre, differente de l'un & de l'autre. Et parce qu'il eſt de trois ſortes d'eſprits, les acides, les urineux, les vineux ; on peut faire de trois ſortes d'Alcalis alcooliſez, auſquels on a donné le nom d'*arcanum ponticitatis*, d'*arcanum microcoſmi* & d'*arcanum Samech.*

L'élixiration ſe fait par l'imbibition d'une huile eſſentielle ou diſtillée, ou par l'imbibition des teintures ſur un Alcali, juſqu'à ce que

des deux il ſe faſſe un élixir ou ſel volatil.

De toutes ces operations l'alcoolisation de l'Alcali par un acide, eſt la plus aiſée. L'Auteur enſeigne au long ces diverſes operations, & comme on doit les pouſſer juſqu'à la preparation de pluſieurs remedes excellens; d'un entre autres dont Medée auroit pû ſe ſervir pour rajeunir Eſon, il exhorte ſur tout les Artiſtes à l'uſage frequent de l'huile de Terebentine, il veut qu'on en faſſe la baſe de tous les Elixirs, il remarque qu'il faut que l'arbre dont elle coule, ait de grands principes de vie, puiſqu'il eſt gras & onctueux ſur des rochers ſteriles, & qu'il conſerve une verdure éternelle dans les Climats les plus glacés. [Il exorte encore les Artiſtes à une extrême patience, il les avertit qu'ils manqueront plus d'une fois leurs experiences, qu'ils bruleront long-tems du charbon avant de réüſſir, & qu'il arrivera ſouvent qu'ils n'entendront pas Vanhelmont, malgré le ſoin qu'il a pris de l'éclaircir. Il eſt vrai que Starkey eſt moins myſterieux

que ſon maître;il reſte pourtant dans ſés écrits aſſez de tenébres , il l'avoüe , & la netteté de la traduction n'a pû les diſſiper entierement. Les Chymiſtes ſont d'étranges gens ; que pretendent-ils par leur langage enigmatique ; c'eſt , à ce qu'ils aſſûrent, la ſeule charité qui les porte à écrire : elle eſt bien foible dans eux cette charité , puiſqu'elle ne peut obtenir qu'ils parlent clairement. Leurs ſecrets entierement cachez laiſſeroient les Curieux en repos , leurs ſecrets à demi decouverts, font perdre aux Curieux bien du tems & de l'argent. Eſt-ce là le but que leur charité tant vantée ſe propoſe ? Ce reproche ne regarde point Mr. le Pelletier, il n'oublie rien pour mettre les découvertes de ſon Auteur en plein jour ; c'eſt dans cette vûë qu'il a traduit un article , des tranſactions Philoſophiques de la Societé Royale de Londres, où Daniel Coxe un des membres de cette Sçavante Societé, propoſe ſa maniere d'extraire le ſel volatil , & l'eſprit des vegetaux; dans la même vuë il a publié trois manieres de faire la pilule

diaphoretique, & diuretique qui a tant de reputation en Angleterre : nous omettons la premiere qui est la moins exacte, mais nous croions devoir rapporter les deux autres preperations de ce fameux remede.

Maniere exacte de faire la Pillule diaphoretique & diuretique, enseignée par Starkey dans l'Appendix de l'ignorant Alkimiste, imprimée en 1663.

DE bon Tartre & de bon salpêtre, *ana* une livre, ou telle autre quantité qu'on voudra. Pilez chacun à part & mêlez-les ensuite ensemble. Mettez ce mélange dans une marmite de fer bien nette, & y mettez le feu avec un charbon allumé, le mouvant avec une verge de fer pendant la detonation, jusqu'à ce que la masse cesse d'être rouge, & soit changée en un sel très-blanc. Mais si vous voulez que vôtre Alcali soit de Tartre tout seul. Prenez de bon Tartre, la quantité qu'il vous plaira, & le faites calci-

ner dans un four à Verrier ou à Potier, & il deviendra en une masse très-blanche. Et si vous voulez que vôtre Alcali ait plus de force. Prenez vôtre Tartre calciné par le Nitre & le mettez dans un fort creuset au four à vent, à grand feu pour le faire fondre, & lors qu'il sera bien fondu, vous le verserez dans un mortier de bronze échauffé; & il vous viendra une masse Alcalisée blûatre, qui se dissoût à l'air.

Prenez cette masse ou vôtre sel de Tartre calciné, & la dissolvez dans l'eau boüillante en l'agitant: laissez reposer cette dissolution jusqu'à ce qu'elle soit claire, & que les impuretez soient tombées au fond. Versez le clair par inclination & le faites évaporer jusqu'à sec, & vous aurez un Alcali très-pur. Mais si vous le voulez rendre blanc & pur comme le cristal: prenez la dissolution de l'un ou de l'autre sel avant l'évaporation, & mêlez avec une égale quantité, d'infusion de chaux vive très-claire. Laissez ce mélange quinze jours dans un vase de grais, couvert, pour le garantir simplement de

de la poussiere. Versez par inclination le clair de ce mélange, sans rien troubler, & le faites évaporer jusqu'à sec dans un vase net, dont il ne puisse pas tirer de teinture : & vous aurez un sel blanc comme le cristal le plus pur.

Prenez une livre de ce sel très-sec, ou la quantité qu'il vous plaira; trois livres ou trois fois autant, d'huile de Terebentine, ou de toute autre huile distillée. Mettez le sel très-sec & qu'il n'ait pas attiré aucune humidité, pilé grossierement, au fond d'un vase de fayence de large ouverture, qui ait un couvercle, & versez dessus de vôtre huile, en sorte que le sel en soit exactement couvert, & qu'elle surnage dessus, de peur qu'il n'attire de l'humidité de l'air. Laissez-le ainsi couvert, & remuez-le deux ou trois fois le jour, avec une petite spatule, ou petit pilon de buis bien net, & le sel boira peu à peu cette huile, & à mesure que vous vous apercevrez qu'elle diminuera, vous en remettrez de nouvelle, jusqu'à ce qu'elle ait bû trois fois sa pésanteur. Pour

lors ce mélange deviendra comme une crême blanche, graiſſe ou ſavon, par l'union de ce ſel & de cette huile. Ce travail durera environ ſix mois; pendant lequel tems le vaiſſeau ſera toûjours couvert de ſon couvercle, de peur qu'il ne tombe rien dedans. Dans cette union d'Alcali & d'huile, la corroſion de l'une eſt adoucie par l'onctuoſité de l'autre, & deviennent tous deux temperez, pour corriger la malignité & le venin des vegetaux les plus dangereux.

Vôtre crême ou corroſif, fait comme nous venons de le dire, dans l'eſpace de ſix mois, plus ou moins ſelon que vous aurez bien operé, ſera comme il faut, s'il ſe diſſoût en toute ſorte de liqueurs, ſans laiſſer aucune huile ou graiſſe floter ſur la liqueur, qui eſt la vraie marque de l'union du ſel avec l'huile, & du changement de l'huile en nature de ſel.

Prenez une livre de bon *Opium*, le plus pur que vous pourrez. Faites le diſſoudre dans de l'Eſprit de vin, filtrez la diſſolution & la coagulez

par évaporation, jufqu'à la confiftence d'un Roob. Prenez deux livres d'Helebore blanc en poudre exactement tamifé, & autant qu'il en faudra de vôtre crême ou correctif, pour faire que vôtre mélange de toutes ces chofes, vienne à la confiftence d'une maffe de Pillule. Battez & mêlez bien exactement toutes ces chofes enfemble, & mettez-en la maffe dans un plat de fayence ou terrine de grais, que vous couvrirez d'un autre plat ou terrine, pour la garder de la pouffiere, & la laiffez deffécher ou durcir de foi-même. Puis coupez cette maffe par petits morceaux, imbibez-la peu à peu de vôtre crême, & la battez pour la remettre en maffe, & continuez cette imbibition & deffication, jufqu'à ce que la maffe péfe fix livres, c'eft-à-dire, qu'elle ait pris fon poids de crême, ou qu'elle péfe le double de l'*Opium* & de l'Helebore, & pour lors fi elle vous femble trop dure, vous y mettrez de l'huile de Terebentine feule, jufqu'à ce qu'elle foit en une jufte confiftence de Pillule. Cela fait,

vous laiſſerez repoſer cette maſſe trois ſemaines avant que d'en uſer. Plus elle eſt vieille, meilleure elle eſt; & quand elle eſt trop dure on l'amollit avec l'huile de Terebentine, juſqu'à conſiſtence de Pillule, qui eſt l'état où elle doit être quand on veut s'en ſervir.

Toutes ces precautions ſont neceſſaires dans cette preparation, parce qu'on travaille ſur des ſujets dangereux. C'eſt pourquoi on exhorte ceux qui n'entendent pas ces travaux, de ne pas ſe mêler indiſcretement de la preparation de ce Remede.

La doſe eſt depuis dix juſqu'à vingt grains ou gros, comme un pois, ſelon la force ou la foibleſſe des perſonnes. On prend cette Pillule envelopée de pain à chanter, dans une cuillerée de vin, & on boit enſuite un demi verre de vin d'Eſpagne, ou d'autre bon vin, & cela le ſoir qnand on ſe met au lit.

Si on donne cette Pillule après une potion vomitive, ou laxative, elle arrêtera le vomiſſement & le flux, ce qui fait voir qu'elle eſt un puiſſant correctif.

On en prend plusieurs jours de suite ou une seule fois, selon la nature de la Maladie & le soulagement qu'on en trouve.

Les effets sont surprenans selon la diversité des personnes & des Maladies. Car quelquefois elle purge, quelquefois elle fait vomir, elle fait presque toûjours suer & uriner; & quelquefois elle fait beaucoup cracher & moucher. Et souvent rien de tout cela, guerissant ou soulageant par transpiration insensible.

C'est un excellent Antidote, Diaphoretique, Diuretique & Anodin. Il apaise les douleurs de tête en prenant une Pillule en allant au lit, & en en mettant un peu aux temples. Il guerit les migraines, les vertiges, la Létargie. Il cause le repos, & apaise toutes les douleurs du Corps. Il est excellent contre le mal Caduc, les Convulsions, les Crampes. Il apaise le mal de dents, si on en met un peu dessus. Il guerit toutes sortes de toux; & soulage les Asthmatiques. Il guerit la pleuresie, l'inflammation des poulmons; il apaise les palpitations du cœur. Il fortifie

l'estomach, en apaise les foiblesses & en chasse les ventositez. Il apaise les vomissemens, & arrête toute sorte de flux. Il apaise la colique, chasse les vers, ouvre toutes les obstructions du foie & de la rate. Il guerit toutes les hydropisies, les inflammations & les ulceres des Reins, la gonorée, la difficulté d'uriner. Il apaise la disurie & la stranguric. Il provoque les ordinaires des femmes, les regle & en arrête les cours immoderez. Il apaise toutes les douleurs de Matrice & en guerit les ulceres. Il guerit toute sorte de gouttes, & principalement les vagues ou Rhumatismes qu'il guerit immancablement. Il arrête toute sorte de Fiévres. Il fait sortir la petite verole. Il guerit les dartres. Enfin on prétend que c'est un Remede universel, qui fait beaucoup de bien & jamais de mal.

Autre preparation du même Remede.

Le Chevalier Digby donne une autre maniere de faire cette Pillule, qu'il appelle *Laudanum Germani-*

cum, ou preparation singuliere de la Pillule de Matthieu ou du Docteur Starkei. Il en faisoit tant de cas qu'il la gardoit pour lui, & ne l'auroit jamais divulguée, s'il n'avoit eu crainte de blesser la charité Chrétienne. Il dit qu'elle avoit eu l'approbation des plus celébres Medecins en toute sorte de cas. Voici sa maniere.

Il prenoit une livre d'*Opium* dissoût en vinaigre distillé, & filtroit la dissolution & la coaguloit en consistence de miel. Une livre d'Helebore noir en poudre subtile, mise dans un matras avec du vinaigre distillé à l'éminence de quatre doigts: il digeroit ce mélange deux jours, puis il le faisoit évaporer à feu lent, jusqu'en consistence de miel. Il ajoûtoit à ces choses une livre de crême, ou correctif de Starkey, fait avec le Tartre & le Salpêtre, purifié avec la lessive de chaux vive, & volatilisée avec l'huile de Terebentine, comme il est décrit cy-dessus.

Puis il y mettoit deux onces d'huile d'ambre rectifiée; une livre de Reglisse séche & reduite en poudre

ſubtile ; demi livre de bon ſaffran ſec & pilé. Et tout cela ayant été mis dans un mortier échauffé avec des charbons ardens, il faiſoit batre & incorporer le tout enſemble;ajoûtant peu à peu à cette maſſe, trois onces d'huile de Terebentine rouge, qui ſe trouve au deſſous du correctif. Et encore quatre onces de teinture d'Antimoine faite en cette ſorte. Antimoine & ſel de Tartre *ana*, fondus enſemble à fort feu dans un fort creuſet, & tenus en belle fuſion demi-heure. Cette fuſion verſée dans un mortier de bronze échauffé, ſera pilée lorſqu'elle ſera figée, & la poudre encore toute chaude miſe dans un matras, ſera imbibée d'eſprit de vin bien rectifié, enſorte qu'il la ſurnage de quatre doigts : on fait boüillir cela à feu de ſable, & l'eſprit ſe charge d'une teinture très-rouge, qu'on verſe par inclination. C'eſt de cette teinture dont il faudra prendre quatre onces, qu'on ajoûtera à la maſſe. Outre cela il ajoûtoit encore deux onces d'huile d'Anis, autant d'huile de grains de Geniévre, autant d'huile

de ſaſſaffras, autant d'huile de Vitriol, & autant d'eſprit de corne de Cerf. Et à tout cela il ajoûtoit encore une demi-once de gomme Arabique, diſſoûte dans du vinaigre diſtillé. Mêlant & battant bien tout cela enſemble, il en reduiſoit la maſſe en conſiſtence de Pillule, en y ajoûtant de l'huile de Terébentine autant qu'il en falloit. Puis il mettoit tout cela dans un pot de fayence couvert de veſſie & de cuir, pour le garder pour l'uſage. Sa doſe étoit de deux petites Pillules de la groſſeur d'un pois, priſes le ſoir en ſe mettant au lit.

ARTICLE XX.

RECUEIL DE PLUSIEURS PIECES d'Eloquence & de Poëſie preſentées à l'Academie, pour le Prix de l'année 1705. *Avec quelques Diſcours.* Chez Jean Baptiſte Coignard 1705. *in* 12. *pages* 236.

LE Diſcours de Mr. l'Abbé Colin, qui a remporté le prix d'Eloquence de cette année, commen-

ce par une propoſition un peu dure. *Si les hommes*, dit-il, *étoient demeurez dans l'innocence où Dieu les avoit créés, il n'y auroit point eu de Rois parmi eux*. Le ſens naturel de cette propoſition ſemble dire, que la Roiauté ſuppoſe abſolument le peché originel. Cependant comme deux celébres Docteurs, Mr. Loüis Elies Du-Pin, autrefois Profeſſeur Royal & Mr. C. Witaſſe actuellement Profeſſeur de Sorbonne, l'ont paſſée, nous la paſſerons avec eux, & nous nous contenterons de dire qu'elle n'eſt pas exacte. D'ailleurs un homme qui a merité le prix de l'Academie, merite quelques égards, dans une matiere, où il n'a apparemment que deviné. Après cette petite remarque, nous nous faiſons un plaiſir de rendre juſtice à l'Auteur. Son Diſcours a bien du beau, ſur tout la premiere Partie. Les dangers dont les Princes ſont environnez, y ſont peints d'une maniere très-vive.

„ Dès-qu'un Prince prend le „ Sceptre en main, tout conſpire à „ le pervertir. L'air contagieux de „ la Cour, *où l'on tient la verité cap-*

„ *tive dans l'injustice* ; où presque
„ tous les cœurs sont doubles , &
„ toutes les bouches ouvertes à la
„ fourberie & à l'imposture : l'éclat
„ du Diadême, le respect assidu des
„ grands , toûjours prêts à fléchir le
„ genoüil devant l'Idole de la for-
„ tune : le pouvoir absolu qui offre
„ tous les charmes du monde aux
„ premiers mouvemens de la con-
„ cupiscence ; mille objets seduі-
„ sans, qui viennent se ranger au-
„ tour du Trône, sont les tentations
„ ordinaires de la Roiauté, & les
„ écüeils où la sagesse du Prince
„ court souvent risque de faire nau-
„ frage.

L'on voit encore dans ce Discours un noble détail de ce qu'a fait le Roi, pour maintenir l'ordre & les Loix ; & l'Orateur en voulant donner une juste idée d'un Prince qui suit la verité & l'équité pour regle, n'a fait que le Portrait de ce grand Monarque.

Les autres Discours qui suivent dans le recüeil, auroient merité chacun un prix, si l'on en donnoit à tous ceux qui en meritent. On donne

pourtant au premier la preference ſur les trois autres; peut-être même lui donneroit-on quelque choſe de plus. Il a autant de juſteſſe qu'aucun, & plus d'eſprit. Tout y eſt plein de penſées tournées ingenieuſement. En voici quelques-unes.

„ Avoüons-le à la honte de l'hu„manité, la Religion eſt ſi foible „dans nos jours, que les nœuds „qu'elle ſerre, ſont preſque toû„jours les moins forts. Nous fai„ſons froidement, ce que nous ne „faiſons que par devoir.

„ On eſt maître de tout, quand „on eſt maître du cœur. Il n'eſt rien „qu'on ne doive attendre de nous, „dès que nous agiſſons par pen„chant. Rien ne nous coûte pour „le Roi que nous aimons. Le rang, „la raiſon, la crainte, la pieté de„mandent pour lui le zele & les ſe„cours, & nôtre amour les ob„tient... Nous lui offrons nôtre „bras, dès qu'il s'eſt emparé de nô„tre cœur. Nôtre amour eſt nôtre „Valeur & nous fait tous Guer„riers....La ſoumiſſion eſt importu„ne quand l'autorité eſt odieuſe. Et

„ la liberté console nôtre orgüeil....

„ Les Princes sont trop grands „ pour être l'Ouvrage de la puissan- „ ce des hommes, & ils sont trop „ petits pour n'avoir pas besoin de „ celle du Très haut.

A ces pensées détachées, nous ajoûtons un seul morceau entier.

„ Qu'est-ce que le Monarque, gui- „ dé par ces heroïques vertus? c'est „ un homme indépendant, qui fait „ ceder l'interêt au devoir, sans y „ être forcé par aucune crainte qui „ diminuë le merite de son sacrifice; „ car il voit aux pieds de son Trô- „ ne les plus Augustes Tribunaux: „ il n'est ni Juges dont il releve, ni „ supplices qui le menacent. C'est „ un homme Magnanime, en butte à „ mille Conseils flateurs, qui essaïent „ en vain de le surprendre; à mille „ obstacles terribles, qui ne peuvent „ l'étonner. Egalement en garde „ contre l'erreur & la foiblesse, il „ regle son esprit & fortifie son „ cœur, & si la balance à la main il „ pése les droits de ses Sujets, les „ droits mêmes de ses fameux Con- „ currens; il porte l'épée pour def-

„ fendre les justes interêts de la Mo-
„ narchie contre l'usurpation qui
„ les attaque. Grand Dieu, un Prin-
„ ce prévenu de si nobles sentimens,
„ n'est-il point selon vôtre cœur, &
„ ne pourra-t'il trouver dans vôtre
„ Justice, la protection que nous
„ trouvons dans la sienne ?

Les Poësies ne nous arrêteront pas long-tems.

Mr. Houdart de la Motthe est accoûtumé depuis long-tems à des loüanges plus piquantes que les nôtres. Il y a toûjours beaucoup d'esprit, & un tour naturel dans tout ce qu'il écrit. Le Theatre où quelques unes de ses Piéces ont été applaudies, nous oblige à nous en taire. Mais nous pouvons parler de l'Ode, qui vient de lui meriter une nouvelle Couronne. Elle répond à l'idée qu'on a de l'Auteur. Nous en rapporterons quelques Strophes. La troisiéme est un Portrait de Monseigneur aussi beau qu'il est vrai. Mr. de la Motthe n'a rien dit que tout le monde ne pense, mais cela même fait beaucoup à la gloire du Prince, & n'ôte rien à celle du Poëte.

O toy la premiere esperance
*D'un Empire qu'il * fait fleurir,*
Toy dont la tendre obeïssance
Vaut mieux que l'Art de Conquerir.
Quand il veut t'armer de sa foudre,
Tu sçais mettre les Murs en poudre,
Tu suffis aux plus hauts projets.
Mais digne fils d'un si grand Maître,
Ta Grandeur est de sçavoir n'étre
Que le premier de ses Sujest.

La sixiéme regarde Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Regarde au milieu des allarmes
Le Heros vainqueur de Brissac.
Voy ses deffenseurs sous nos Armes
Tomber en foule au triste lac.
Que d'employ pour la Renommée?
Déja la Victoire charmée,
Le comble des honneurs guerriers:
Mais toûjours fiére elle s'étonne,
De voir un front qu'elle couronne
Si modeste sous ses Lauriers.

La derniere exprime ce que souhaite toute la France.

* *Loüis le Grand.*

Que ces Princes, qu'en un autre âge
Nos fils verront regner sur eux,
Fassent sous toy l'apprentissage
Du grand Art de les rendre heureux.
Qu'au dessus de leur grandeur même,
Ils préferent au Diadême
La gloire de le meriter.
Et qu'à te suivre aussi fidelle
Leur Race, aux Rois qui naîtront d'elle,
Enseigne encore à t'imiter.

Il faudroit rapporter l'Ode entiere, dont la Lecture justifie bien l'Equité de l'Academie, qui lui a donné le prix sur toutes les autres, qui ont pourtant de beaux traits.

L'Academie de Soissons a profité de l'avis de Mr. l Abbé de Choisy. C'est Mr. l'Abbé de Hericourt qui a cette année acquité sa Compagnie. Le sujet de son Discours est, *si la Prosperité est plus utile que l'Adversité.* Cette Piéce a de la delicatesse pour la pensée & pour l'expression. Mais ce qu'on y cite de Marcellus & de Brutus, sent un peu l'antique.

Nous finirons cet Extrait genéral

par celui que merite en particulier le Diſcours de Monſeigneur l'Evêque de Soiſſons. Tout ce qu'écrit ce Prélat illuſtre par ſa Naiſſance, par ſon eſprit, & par tout ce qui rend également reſpectable & aimable, porte un Caractere de Politeſſe, qu'il eſt difficile d'avoir, quand on n'eſt pas ce qu'il eſt. Et c'eſt tout ce que nous venons de dire, qui a porté l'Academie à prévenir juſqu'aux deſirs de Mr. l'Evêque de Soiſſons, & à lui donner la marque la plus prétieuſe & la plus diſtinguée de ſon eſtime. Les Eſſais d'Ouvrage dont parle le Prélat, & qui ſont échapez de ſon Cabinet à ſon inſçû, ſont en partie, ceux, qui ont le plus embarraſſé le P. Lamy Benedictin, & les autres qui ſe ſont declarez contre l'Eloquence. Le Diſcours qui nous donne aujourd'hui occaſion de parler, va nous fournir de nouvelles preuves contre ces Meſſieurs les Protecteurs d'un langage ſec & deſtitué de graces.

„ A quoi eſt-ce, dit Mr. de Sil-
„ lery, qu'on avoit donné le nom
„ d'Eloquence juſqu'au tems preſ-

„ que de l'établiſſement de l'Acade-
„ mie? à un certain Art faux & mau-
„ vais, qui conſiſtoit à mettre en-
„ ſemble beaucoup de raiſons peu
„ convenables au ſujet ; à preferer
„ les penſées éloignées, & qu'on ne
„ rencontre qu'avec peine, à toutes
„ celles qui s'offrent naturellement
„ à l'eſprit ; à s'échauffer de com-
„ mande, ſi l'on peut parler de la
„ ſorte, & ſans qu'on pût dire pour-
„ quoi on le faiſoit ; à entaſſer des
„ expreſſions vuides de ſens & qui
„ n'avoient pour tout merite, que
„ l'enflure ; à faire par tout ſans ne-
„ ceſſité un vain & inutile étalage
„ d'érudition.

„ Mais aujourd'hui l'on ſçait, &
„ c'eſt par vous, Meſſieurs, qu'on
„ le ſçait, que la vraye Eloquence
„ conſiſte à n'employer que des rai-
„ ſons priſes du ſujet même que l'on
„ traite ; à n'admettre que des pen-
„ ſées juſtes & naturelles ; à ne s'é-
„ chauffer qu'à propos, & ſeule-
„ ment quand le ſujet le demande ;
„ à avoir ſoin que les expreſſions ti-
„ rent toûjours leur principale gran-
„ deur de la ſolidité du ſens ; à ne

„ montrer de l'érudition, que quand
„ la necessité de donner du jour à la
„ matiere que l'on traitte, le re-
„ quiert absolument, & semble
„ comme y forcer.

Mr. l'Evêque de Soissons étend ces régles, même à l'Eloquence qui est propre des Poëtes, & veut que le langage le plus sublime dont ils usent, ne les dispense pas de les suivre. Il faut l'entendre parler lui-même.

„ Aussi vous gardez-vous bien,
„ Messieurs, d'accorder vôtre esti-
„ me à ces Ouvrages de Poësie, qui
„ sans être soûtenus d'aucun ordre
„ dans les pensées & dans les choses,
„ ne marchent que par saillie, pour
„ le dire ainsi, & n'ont d'appui
„ qu'une verve qui languit à chaque
„ instant. Ce n'est qu'éclat pour-
„ tant, que feu d'esprit dans ces
„ Ouvrages; mais tout ce brillant
„ au lieu d'éclairer, ne fait qu'é-
„ blouïr. Il en est de ces lueurs d'es-
„ prit, comme de ces feux trom-
„ peurs qui égarent, au lieu de con-
„ duire.

„ Vous ne l'accordez pas non plus,

„ vôtre estime, à ces productions,
„ dont se merite consiste unique-
„ ment dans l'armonie, que la rime
„ donne à la Prose, & dans une je
„ ne sçai quelle legereté de style ; si
„ vous ne voyez dans ces produc-
„ tions, de l'art & du genie, du pi-
„ quant & du sel, j'ose dire que vous
„ les méprisez.

„ En un mot vous voulez qu'on
„ joigne à un discernement exquis
„ & un jugement solide, la subli-
„ mité du genie, la force & la no-
„ blesse de l'imagination, la gran-
„ deur des idées, le bel usage des
„ figures, la delicatesse des pensées,
„ l'agrément des tours, le choix des
„ beaux mots, l'exactitude & la de-
„ licatesse du langage.

Est-ce trop que d'égaler ce que Mr. de Soissons dit ici de la Poësie à ce qu'en a dit Horace.

Ingenium cui sit, cui mens divinior atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.

La pratique des préceptes se trou-

ve heureuſement jointe chez cet Illuſtre Prélat avec les préceptes mêmes. Le morceau ſuivant eſt encore un modele. Et l'on doute que jamais le Chancelier *Seguier* ait été loüé plus noblement dans l'Academie.

„ Je jetterai des fleurs ſur vôtre „ tombeau, illuſtre Chancellier, qui „ recüeillîtes les Muſes errantes, & „ nôtre Academie celébrera à jamais „ la gloire d'un Magiſtrat qui ſçût „ connoître, que ces filles du Ciel „ ſont muettes, ſi elles ne travaillent en repos, & que pour leur „ procurer ce repos, une protection „ puiſſante eſt neceſſaire. Tant de „ qualitez eſtimables, qui acquierent à cet homme celébre, la veneration de ſon ſiécle, tant de „ choſes qu'il a glorieuſement achevées à l'avantage de cet Etat, feront paſſer ſon nom à la derniere „ poſterité. Mais quelle main l'y „ conduira, ſi ce n'eſt celle des Muſes ? Que la Muſe qui préſide à „ l'Hiſtoire, grave aujourd'hui le „ nom de SEGUIER ſur un airain „ durable ! & puiſſe l'empreinte

„ qu'elle y fera, n'être jamais effacée.

Le compliment de Mr. l'Abbé Regnier des Marais, qui suit après le Discours de Mr. l'Evêque de Soissons, rend justice personnellement au Prélat, & en genéral à l'illustre Maison de *Sillery*, où les grands hommes qui vivent encore aujourd'hui, sont une preuve que le merite est heréditaire.

ARTICLE XXI.

DISCOURS DE Mr. DE MESSANGE sur trois Articles des Journaux de Trevoux, pour la deffense de son nouveau Systeme du Monde. A Paris chez la veuve Grou ruë de la Huchette au Soleil d'or, & Pierre Bienfait. Quay des Augustins, à l'Image Saint Pierre 1705. *in* 12. *pages* 24.

L'Auteur paroît vivement piqué, que son nouveau Systeme du Monde, ayant été publié à Paris en deux Editions differentes, presenté à l'Academie Royale des Sciences, connû dans les Colleges & proposé

dans les Assemblées des Sçavans ; Mr. le Clerc Dessignateur du Roi, qui demeuroit alors dans l'Université & se trouvoit à ses Assemblées, (comme Mr. de Messange assûre le pouvoir prouver par des témoins oculaires) fasse une protestation authentique, qu'il n'a point vû les écrits de ce Systeme, & qu'il ne sçavoit pas encore il y a cinq mois qu'il eût vû le jour. S'il ne tenoit qu'à protester, dit l'Auteur, pour être en droit de se faire honneur des pensées & des inventions d'autrui, elles appartiendroient bien-tôt à plusieurs maîtres. Cela ne fait gueres d'honneur à la sincerité du genre humain. Sur ce que Mr. le Clerc pourroit dire que les Autheurs des Memoires de Trevoux, ont avoüé qu'ils ne connoissoient point ce Systeme & qu'il a pû l'ignorer comme eux ; Mr. de Messange répond que ces Auteurs, ou n'étoient pas à Paris, ou ne se méloient point de Mathematique, il y a vingt-six ou vingt sept ans : mais que le P. Dechales a si bien connu ce Systeme, qu'à sa priere Mr. de Messange est

venu le propoſer publiquement, dans le College des Jeſuites, où ce Pere Profeſſoit les Mathematiques. Il cite même un Academicien qui en a parlé à Mr. le Clerc, il y a pluſieurs années. La concluſion de Mr. de Meſſange eſt, que quiconque donne le premier au Public, une découverte qu'il a faite, doit en être cenſé l'Auteur juridiquement, parce que ſon droit eſt certain, & que le droit de celui qui publie la choſe après lui, n'eſt qu'un droit douteux, anéanti par le droit certain du premier. Mr. de Meſſange ajoûte, qu'après qu'un Auteur a mis au jour quelque choſe, il importe peu au public, que la même penſée enſuite tombe ou non, dans l'eſprit de qui que ce ſoit; parceque donner au Public ce qu'il a déja, c'eſt proprement ne lui rien donner. Ce n'eſt pas ſeulement en cette ſeconde maniere que l'on fait au Public, des preſens de rien.

Mr. de Meſſange à la fin de ſon Ecrit où il promet un ſecond Diſcours pour achever ce ſujet, fait eſperer encore une ſeconde curioſité

rioſité aſtronomique. Son Hypothéſe conſiſtant dans le cours periodique & concentrique du globe de la Terre, & du globe du Soleil, avec un mouvement ſemeſtre à l'un, & annuel à l'autre, on peut attribuer l'un ou l'autre de ces deux mouvemens, ou à la Terre, ou au Soleil; ce qui fait deux eſpéces. Il a expoſé la premiere en deux Editions, il y a pluſieurs années: donnant à la Terre le mouvement annuël, & au Soleil le mouvement ſémeſtre; il va traiter inceſſamment la ſeconde, dans un grand détail, donnant au Soleil le mouvement annuël, & à la Terre le mouvement ſémeſtre. Il nous promet par avance qu'avec cette ſeconde eſpéce, on pourra ſe paſſer d'un troiſiéme mouvement attribué à la Terre, par les Coperniciens, nommé d'inclinaiſon, ou la declinaiſon; par lequel 'axe de ſes revolutions diurnes, ſe detourne de celui de l'Ecliptique, pour demeurer parallele à l'axe du monde. De ſi belles promeſſes valent la peine d'être tenuës, & pour l'honneur

de Mr. de Meſſange, & pour l'avantage de la Litterature.

ARTICLE XXII.

PHILOSOPHIA UNIVERSALIS, ſive Commentarius in univerſam Ariſtotelis Philoſophiam ad uſum Scholarum comparatus. Auctore D. Joanne Du-Hamel &c. C'eſt-à-dire, *Cours entier de Philoſophie, ou Commentaire ſur toute la Philoſophie d'Ariſtote, à l'uſage des Colleges, par Mr. Jean Du-Hamel Licentié en Theologie, de la Societé de Sorbonne, & ancien Profeſſeur de l'Univerſité.* A Paris, chez la veuve Claude Thiboult, & chez Pierre Eſclaſſan 1705. *cinq tomes, in* 12. 1er. *tome, pages* 408. 2e. *tome pages* 358. 3e. *tome pages* 328. 4e. *tome, pages* 374. 5e. *tome, pages* 380.

IL s'eſt imprimé depuis quelques années divers Cours de Philoſophie, qui ont été eſtimez. Mais il ſeroit à ſouhaiter, que ceux qui en ſont les Auteurs, euſſent eu plus

en vûë le bien des Colleges. Un grand nombre d'Etudians ſont deſtinez à l'Etat Eccleſiaſtique, & doivent paſſer des Ecoles de Philoſophie, en celles de Théologie. Il eſt donc du zele & de la prudence des Maîtres, de ne ſe pas contenter d'apprendre à leurs Diſciples, les nouveaux ſyſtemes & les autres choſes, qui peuvent amuſer agréablement l'eſprit : ils doivent encore s'appliquer à mettre ceux qu'ils inſtruiſent, en état de profiter de leurs autres études, & d'entendre les Théologiens. Or il eſt certain que la Philoſophie d'Ariſtote, eſt celle de toutes qui conduit le plus ſûrement à cette fin.

Tout le monde ſçait que le nouveau Syſteme des Carteſiens, les engage à ſoûtenir diverſes opinions, qu'il eſt difficile d'accorder avec les myſteres de la Religion. De plus ces Meſſieurs ſe donnent la liberté de changer la plûpart des notions, qu'on avoit attachées à certains termes : d'où il arrive que ceux qui ne ſçavent que leur Philoſophie, ſe trouvent ſouvent embarraſſez, lorſ-

qu'ils viennent à étudier Saint Thomas & les autres Théologiens, qui dans leur Somme & dans les autres Traitez, emploient ſouvent ces mêmes termes dans une ſignification, toute differente de celle que leur donnent les Diſciples de Deſcartes.

Ce ſont-là les raiſons qui ont obligé Mr. Du-Hamel, Licentié en Théologie, de la maiſon de Sorbonne, & ancien Profeſſeur au College du Pleſſis, de donner au public un Cours entier de Philoſophie. Son principal deſſein a été de travailler pour ceux qui ne regardent la Philoſophie, que comme une preparation à la Théologie. C'eſt pourquoi il a taché de n'ômettre aucune des queſtions ſubtiles & épineuſes, lors qu'il a jugé qu'elles pouvoient être utiles par rapport à ſon deſſein. Mais il a eu ſoin de les traiter briévement & nettement. Quoi qu'il faſſe proprement un Commentaire ſur Ariſtote, il ne faut pas pour cela s'imaginer qu'il ait negligé la nouvelle Phyſique & les belles queſtions. Il les a toutes traitées avec exactitude.

Il s'exprime clairement & beaucoup plus élegamment, que ne fait le commun des Profeſſeurs de Philoſophie. Cependant il n'a pas crû devoir éviter certains termes, quoique barbares, que l'uſage commun a conſacré en quelque ſorte & qu'on peut regarder comme des termes d'art. Il a partagé toute ſa Philoſophie en cinq Tomes. Le premier contient la Logique, le ſecond la Morale, le troiſiéme la Metaphyſique, le quatriéme la Phyſique generale, & le cinquiéme la Phyſique particuliere, & un petit Abregé de Mathematique.

Comme Mr. Du-Hamel s'eſt appliqué, principalement à ſe rendre utile à ceux qui doivent étudier en Théologie, il a crû devoir mettre à la fin du dernier volume, un Recueil de diverſes piéces & cenſures, contre diverſes opinions de Philoſophie, qui ſont nouvelles & dangereuſes. Comme perſonne n'avoit encore fait de Recueil, nous croions en devoir ici donner un Extrait exact.

En 1277. Etienne Evêque de Paris, après avoir pris l'avis de plu-

ſieurs Docteurs de Théologie, défendit ſous peine d'excommunication, d'enſeigner ou de ſoûtenir diverſes propoſitions, entre-autres celles cy. „ Qu'un Philoſophe en „ ſuivant ſa raiſon & la lumiere na„ turelle, doit nier que le monde „ ait eu un commencement ; quoi „ qu'il puiſſe nier auſſi l'éternité „ du monde, eu égard à ce que la „ la Foi nous enſeigne. Que la créa„ tion eſt impoſſible, quoique la „ Foi nous oblige de croire le con„ traire. Que ſelon la Philoſophie „ l'ame ſeparée, eſt incapable d'al„ teration & de ſouffrir, quoique „ par la Foi on ſçache qu'elle peut „ en effet ſouffrir. Qu'il ne faut „ croire que ce qui eſt clair par ſoi„ même, ou ce qui ſuit des choſes „ claires par elles mêmes. Que la „ Reſurrection des Morts ne pou„ vant s'expliquer par la raiſon, un „ Philoſophe ne doit ni la croire, ni „ l'avoüer. Que Dieu n'étant ni la „ cauſe materielle, ni la cauſe for„ melle des êtres, il ne fait pas „ qu'un accident exiſte hors de „ ſon ſujet, puis qu'il eſt de la na-

„ture de l'accident d'être actuelle-
„ment attaché à son sujet. Qu'un
„accident sans sujet, n'est un acci-
„dent que d'une maniere équivo-
„que: & qu'il est impossible que la
„quantité soit sans sujet; que dès-
„là elle seroit une substance. Qu'il
„est impossible & qu'on ne peut
„croire sans contradiction, qu'un
„accident soit sans sujet, de la
„maniere que nous le croions dans
„l'Eucharistie. Que Dieu ne peut
„pas faire qu'un accident soit sans
„sujet, ni que plusieurs étenduës
„soient penetrées. Que l'ame intel-
„ligente n'est pas la forme du corps,
„& qu'elle n'y est que comme un
„Pilote est dans un vaisseau: qu'elle
„n'est point une partie essentielle
„de l'homme. Qu'en l'homme le
„pouvoir de penser & le principe
„du sentiment, ne font pas un tout
„essentiel: mais seulement un tout
„par apposition, comme est le tout
„que font ensemble une intelligen-
„ce & le monde. Que nulle forme
„étrangere ne peut faire un tout
„avec la matiere: que ce qui peut
„subsister étant separé du corps qui

„ eſt corruptible, ne fait point un „ tout avec lui. Que la puiſſance „ de penſer n'eſt point, ſi elle ne „ penſe actuellement; parce que „ dans les natures intelligentes, être „ actuellement, c'eſt penſer actuel- „ lement. Voilà une partie des Propoſitions que l'Evêque de Paris proſcrivit, comme autant d'erreurs ſur la fin du 13e. ſiécle.

Vers le milieu du ſiécle ſuivant en 1347. la Faculté de Paris cenſura diverſes Propoſitions de Jean de Merceur, dont celle-ci étoit une. *Il eſt probable par la lumiere naturelle, qu'il n'y a point d'accident, & qu'il n'y a que des ſubſtances: & ſans la Foi il faudroit le ſoûtenir, ou du moins on pourroit le ſoûtenir comme une choſe probable.*

Trente ſix ans auparavant Clement V. dans le Concile de Vienne & de l'approbation du Concile, decida, *qu'on devoit regarder comme Herétique, quiconque auroit la preſomption d'affirmer, de ſoûtenir & de croire avec opiniâtreté, que l'ame raiſonnable & intelligente n'eſt pas par elle-même & par ſon eſſence, la forme du*

corps homain. Cette décision du Concile de Vienne, fut confirmée en 1515. dans le Concile de Latran & approuvée unanimement par tous les Peres du Concile.

En 1624. la Faculté de Théologie de Paris, en étant requise par le Parlement, censura des Théses de Philosophie, parce qu'on y attaquoit ouvertement la Doctrine d'Aristote; qu'on y combatoit les opinions reçûës communement; & qu'on enseignoit des choses dangereuses dans la Foi. Elle censura comme *temeraire, erronée & approchante de l'Heresie*, la Thése où il étoit dit, qu'il n'y a point d'autres formes substantielles que l'ame raisonnable. Et celle qui établissoit qu'il n'y a point d'accidens absolus, elle la condamna comme *fausse, temeraire, scandaleuse & en quelque maniere contraire au Saint Sacrement de l'Eucharistie.* Le Parlement fit en consequence de cette Censure, lacerer les Théses & défendit de les soûtenir.

En 1662. la Faculté de Théologie de Louvain, censura très-sevé-

rément des Théſes, où l'on ſoûtenoit ces principes de la Philoſophie de Deſcartes. Le premier qu'il n'y a point d'autres formes ſubſtantielles que l'ame raiſonnable. Le ſecond qu'il n'y a point d'accidens abſolus. Le troiſiéme que l'étenduë actuelle eſt de l'eſſence du corps. Le quatriéme que l'étenduë du Monde n'a point de bornes. Le cinquiéme, qu'il ne peut y avoir qu'un ſeul Monde.

Mr. Du-Hamel ajoûte encore divers autres actes & extraits, par leſquels on voit combien Sa Majeſté a toûjours eu à cœur de bannir des Ecoles, la Philoſophie de Deſcartes, & les précautions que les Univerſitez de Paris, d'Angers & de Caën, les Peres Benedictins de la Congregation de Saint Maur, les Peres de l'Oratoire & les Chanoines Reguliers ont priſes, pour empêcher qu'aucun de leurs Membres n'enſeignaſſent cette Philoſophie. Enfin on trouve dans ce même Recueïl, le Mandement par lequel Mr. l'Evêque de Bayeux a condamné le Livre intitulé *Durand commenté*,

& le dangereux Systeme que l'Auteur y avoit proposé.

ARTICLE XXIII.

PANEGYRIQUE DE Ste. URSULE prononcé le jour de sa Fête, 21. Octobre, dans l'Eglise de Sorbonne, par l'un des Docteurs de cette Societé. A Paris chez Charles Moëtte, ruë de la Bouclerie. 1705. *in 4°. pp.* 26.

CEux qui pour justifier leur paresse pretendent que l'Etude des Sciences desséche l'esprit, n'ont qu'à lire ce Panegyrique, pour se convaincre qu'une Erudition profonde est compatible avec l'Eloquence. Mr. l'Abbé Coulau Docteur de Sorbonne & Bibliothequaire du College Mazarin, étoit déja connu par des Ouvrages, qui l'ont fait admirer des Sçavans. L'Eloge de Sainte Ursule fera connoître que ses talents ne sont pas bornez aux occupations du Cabinet, & qu'il peut briller dans la Chaire. Il prend pour texte ces paroles de St. Matthieu chapitre 25. *Voici l'Epoux qui*

vient, ſortez & allez au devant de lui. Sa diviſion eſt ſimple & naturelle. 1°. Il répreſente Sainte Urſule *cherchant ſon Celeſte Epoux, au travers des appas du monde qui ne peuvent alterer la pureté de ſa Vie.* 2°. Il la repreſente *trouvant ſon Epoux parmi les horreurs d'une affreuſe mort.* Un ſeul trait fera juger de la beauté de ce Panegyrique : il y parle de l'état où ſe trouva Sainte Urſule entre les mains des Huns. „ Eſt-ce donc là, „ Seigneur, eſt-ce au milieu de ces „ hommes abominables que vous „ doit chercher une Vierge ſi pure ? „ l'abandonnez-vous en proye à „ l'inſolence, à la brutalité, à la fu- „ reur ? . . . Où eſt ce Saint arme- „ ment de pudeur, que vous avez „ promis par la bouche de vôtre „ Prophete, à vos chaſtes Epouſes, „ ce rempart qui les doit couvrir, „ & défendre des yeux même des „ impudiques ? *armaturam pudoris,* „ *Vallum verecundiæ*. . . . . Où m'em- „ porte l'ardeur de mon zele, mes „ Freres ? n'appercevons-nous pas „ que ce qui paroit abandonnement, „ eſt pour Urſule la plus ſûre voye,

„ qui la puiſſe conduire à JESUS-
„ CHRIST ? avons-nous oublié
„ qu'elle ne peut aller à lui qu'en
„ ſuivant les traces de ſa Vie ſouf-
„ frante & mortelle ? Non, une Vir-
„ ginité douce & tranquille, déga-
„ gée des obſtacles qui l'empêchent
„ d'aller à Dieu, n'eſt point le par-
„ tage d'une Vierge choiſie, d'une
„ Heroïne de la Grace. Son union
„ avec le divin Epoux, eſt miſe à un
„ plus haut prix ; il faut que ſa pu-
„ reté ſoit élevée au comble de la
„ force Chrétienne, qu'elle ſoit
„ éprouvée par tout ce qu'il y a de
„ plus doux & de plus terrible par
„ les careſſes & les menaces, la ten-
„ dreſſe & la fureur, les flateries &
„ les tourmens : il faut que les fleu-
„ ves, la Mer, les tempêtes ne puiſ-
„ ſent éteindre cette Lampe arden-
„ te & lumineuſe des flammes d'un
„ Saint amour pour l'Epoux. *Lam-
„ pades ejus lampades ignis atque flam-
„ marum, nec flumina obruent illam.*

On ſçait que Sainte Urſule eſt Pa-
tronne de la Maiſon de Sorbonne.
Ce n'eſt pas le choix ; c'eſt la Provi-
dence qui a mis une ſi ſçavante So-

cieté ſous la protection non d'un Docteur de l'Egliſe, mais d'une Vierge. La Chapelle du lieu, où Robert Sorbon Confeſſeur de Saint Louïs, plaça la Communauté des pauvres Ecoliers dont il fut Fondateur, étoit dediée à Sainte Urſule.

ARTICLE XXIV.

RELATION DE CE QUI S'EST *paſſé à l'Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, le 14e. Novembre 1705. par Mr. Blondel.*

MOnſieur de Fontenelle Secretaire de l'Academie, fit deux Eloges Funebres, celui de Mr. Bernoulli l'aîné, un des Aſſociez étrangers & celui de Mr. Amontons Academicien Eleve.

Eloge de Monſieur Bernoulli.

Jacques Bernoulli nâquit à Bâle, le 27. Decembre 1657. Il fut élevé avec beaucoup de ſoin. Comme on le deſtinoit à être Miniſtre, & qu'on

ne l'occupoit que de l'Etude des Lettres, il tomba par hazard ſur quelques figures de Mathematiques, qui exciterent d'abord ſa curioſité. Enſuite il s'y appliqua tout de bon; mais à peine avoit-il des Livres, & ſon goût joint à ſon grand talent fut ſon Précepteur. Etant obligé de cacher à ſon Pere, la paſſion qu'il avoit pour cette ſorte d'Etude, il prit pour Déviſe, Phaëton avec des mots Latins, qui ſignifioient. Je ſuis parmi les Aſtres malgré mon Pere. A l'âge de 18. ans il reſolut un Probléme de Chronologie fort conſiderable. A 22. ans étant à Genéve il trouva un moyen pour apprendre à Ecrire à une Fille qui étoit Aveugle dès l'âge de 2. ans. Il paſſa en France & fut quelque tems à Bourdeaux. De retour en ſon païs il s'appliqua à la Philoſophie de Mr. Deſcartes. Le Phénomene qui parut en 1680. donna commencement à la reputation de ce Philoſophe naiſſant. Ce fut à cette occaſion qu'il publia ſon Syſteme des Cometes, ſous le titre de *Conamen novi ſiſtematis Cometarum.* Il prétend dans cet Ouvrage que les

Cometes sont des Satellites de quelques Planetes, que nous ne sçaurions voir, à cause du trop grand éloignement ; qu'ainsi se sont des corps éternels qui ont leur revolution : & il va même jusqu'à prédire, qu'on verra reparoître celle de 1680. dans l'année 1719. le 17. Mai, au signe de la Balance. S'il est ainsi, ces sortes de Phénomenes ne doivent plus être regardez comme des marques du courroux du Ciel. Mr. Bernoulli, ne l'osoit pas encore assurer dans ce tems-là ; il fut donc reduit à dire que la queuë de la Comete pouvoit être un signe de la colere Celeste. Et ce n'est pas un des moindres fruits de la saine Philosophie, de voir aujourd'hui le vulgaire détrompé de quelques erreurs pareilles, qui étoiẽt encore tellement en regne il y a 25. ans, qu'on n'auroit osé les contredire. En 1682. il donna un Traité *de gravitate ætheris*, où il établit une matiere plus subtile que l'air. Il y explique la dureté des corps, de la même maniere qu'elle se trouve établie dans le celébre Ouvrage de la Recherche de la Verité ; & ce qui

eſt ſingulier, c'eſt que ſans l'avoir lû, Mr. Bernoulli eſt arrivé au même but par le même chemin. Il forma à Bâle, de ces Aſſemblées qui ſont ſi propres à l'avancement des Sciences. En 1684. la Geometrie changea tout d'un coup de face. Le celébre Mr. Leibnitz donna dans les Journaux de Lipſik des Problémes reſolus par une méthode toute nouvelle dont il cachoit le ſecret. Cela frappa tellement les deux Meſſieurs Bernoulli, qu'ils travaillerent de concert à découvrir le ſecret de cette nouvelle Geometrie, qui leur paroiſſoit fort au-deſſus de l'ordinaire. Ils y réüſſirent ſi-bien, que Mr. Leibnitz a declaré depuis, que ce nouvel Art ne leur appartenoit pas moins qu'à lui. Ce qui fait voir que le moindre rayon de lumiere ſuffit à des genies ſuperieurs; au lieu que la Verité miſe à découvert, n'eſt pas même capable d'éclairer des Eſprits mediocres. En 1687. la Patrie de Mr. Bernoulli lui donna des témoignages publics de l'eſtime qu'elle faiſoit de ſon merite en l'établiſſant Profeſſeur de Mathematiques. Il

s'eſt acquité de cet emploi avec tout l'honneur poſſible ; & l'on peut dire que s'il y en a beaucoup à s'élever au-deſſus des autres par ſes hautes connoiſſances, il n'y en a guéres moins à ſçavoir redeſcendre à la portée de ceux qui apprennent. Il a publié en differentes fois pluſieurs *Seriës*, qui ſont des ſuites infinies de nombres, d'un grand uſage dans la Geometrie, ou pour connoître des nouvelles Courbes, ou pour trouver la quadrature de celles qui ſont déja connuës. Archiméde a été le premier de tous, qui découvrant la ſomme d'une ſuite d'infinis décroiſſante, trouva la quadrature de la Parabole. Si l'experience a fait voir que le calcul differentiel eſt d'un uſage immenſe pour ces ſortes de découvertes, dont il y en a telle où il ne ſeroit pas poſſible d'arriver par un autre chemin, il eſt auſſi évident que le calcul integral n'eſt pas d'un moindre ſecours. Le calcul differentiel eſt l'Art de deſcendre d'une grandeur finie aux infiniment petits qui la compoſent ; & le calcul integral eſt l'Art de remonter des

infiniment petits à une grandeur finie. Ce retour eſt difficile, & a paru juſqu'ici impoſſible en pluſieurs cas. Mr. Bernoulli donna en 1691. des Eſſais de Calcul integral, par rapport à une nouvelle Courbe nommée la *Spirale Logarithmique*; & s'étant apperçû que la *Spirale Loxodromique* avoit quelque rapport avec la Logarithmique, il l'examina de nouveau & trouva que la Loxodromique deviendroit Logarithmique, ſuppoſé que les Meridiens devinſſent des lignes droites: d'où il tira pluſieurs conſequences qui peuvent être d'une grande utilité pour la Navigation. En 1690. il propoſa le Probléme de la *Chainette* qui eſt la Courbe que forme une chaine, ou une corde lachement tenduë, avertiſſant qu'il en publieroit la ſolution, ſi perſonne ne la donnoit dans un certain tems; mais elle fut trouvée par Mr. Leibnitz, par Mr. Bernoulli le jeune, & par Mr. Huyghens; & ce dernier avoüa qu'il ne lui avoit pas été poſſible de reſoudre ce Probléme, ſans le ſecours d'une Equation differentiel-

le. En 1692. il examina la courbe d'une voile enflée par le vent, & il trouva qu'elle revenoit à la *chainette*; mais que si au lieu du vent, la voile étoit tenduë par quelque liqueur qui pésât sur elle, elle prendroit la courbeure *Elastique*, qui est celle d'une lame de ressort, attachée par un bout sur un plan, & soûtenant un poids à l'autre bout. Il publia ensuite la Théorie des courbes roulantes sur elles-mêmes, & donna deux formules generales des caustiques, sur quoi roulent toute la Dioptrique & la Catoptrique, de toutes les courbes imaginables. En 1699. quand l'Academie prit une nouvelle forme, Messieurs Bernoulli y furent admis tous deux, comme Associez Etrangers. Quoique absens, ils ont fourni fort exactement aux Memoires de l'Academie. Mr. Bernoulli le Jeune qui étoit Professeur de Mathématique à Groningue, vient d'être appellé par les Magistrats de Bâle, pour remplir la place de Monsieur son Frere. L'émulation qui étoit entre ces deux Illustres Freres, les faisoit travailler

à l'envi , à de nouvelles decouvertes dans la ſublime Geometrie. Mr. Bernoulli l'aîné aiant propoſé un Probléme, l'addreſſa non pas ſelon ſa coûtume , à tous les Mathematiciens de l'Europe, mais à ſon frere en particulier , qui le reſolut aſſez promptement. Mais comme ſa ſolution ſe trouva differente, de celle qu'avoit trouvé Mr. Bernoulli l'aîné, celui - ci demanda à la voir , & quelques difficultez qui ſurvirent, firent que l'affaire reſta indéciſe. Ce Probléme étoit des plus conſiderables, car il penétroit juſqu'au troiſiéme ordre des infiniment petits, & juſques - là on n'avoit point encore paſſé le ſecond. Mr. Bernoulli étoit ſujet à la goute ; cette incommodité lui aiant cauſé une fiévre lente, il en mourut le 16. Août dernier âgé de 50. ans & 7. mois. Il chargea un peu avant ſa mort, Mr. Herman ſon ami , qui eſt auſſi un celébre Mathématicien , de remercier de ſa part l'Academie de la place qu'il y avoit occupée. A l'imitation d'Archiméde,qui fit graver ſur ſon tombeau , une Sphere inſcritte dans un

Cilindre, avec une inſcription qui marquoit la proportion de l'une à l'autre; Mr. Bernoulli a ordonné qu'on gravât ſur le ſien, la ſpirale Logarithmique, avec cette Deviſe *eadem mutata reſurgo*; parce qu'une proprieté ſinguliere qu'il a découverte dans cette courbe, c'eſt qu'en lui donnant differens changemens, elle ſe reproduit toûjours preciſément la même; ce qui fait une très-belle alluſion à l'eſperance des Chrétiens. Mr. Bernoulli travailloit encore à un Traité des Conjectures, qu'il a intitulé *de arte conjectandi*, où non ſeulement il traite à fonds, ce qui regarde les évenémens du jeu, ce que Meſſieurs Paſcal & Huyghens n'avoient touché que fort legerement; mais où il examine encore ce qui regarde les évenemens de Politique & de Morale, & les conjectures qu'on en peut ſûrement donner. Il a laiſſé un fils & une fille.

Eloge de Monſieur Amontons.

Guillaume Amontons nâquit en

1663. le dernier jour d'Août. Il étoit fils d'un Avocat de Normandie. Lors qu'il faisoit encore ses études, il fut attaqué d'une surdité considerable, qui lui est toûjours restée depuis. Dans cette situation n'étant plus qu'à lui-même, il se mit à mediter sur les machines, & chercha d'abord le mouvement perpetuel. S'étant aperçû que ces sortes de recherches demandoient des principes, il étudia la Geometrie, & se donna tout entier à son inclination, malgré l'opposition de sa famille. Il ne voulut jamais faire des remedes à sa surdité ; soit qu'il desesperât de guérir ; soit que cette incommodité le rendant capable d'une plus forte attention, il ne voulut pas perdre un si grand avantage : semblable en quelque façon à un certain Philosophe, qui se creva les yeux pour n'être pas sujet à etre distrait dans ses meditations. Mr. Amontons s'appliqua à la Mécanique sublime, à perfectionner les Barométres, les Thermométres & les Hygrométres. Il trouva un moyen pour faire sçavoir des nouvelles en très-peu de

tems, par exemple de Paris à Rome en moins de 4. heures, ſans que ceux qui ſe trouveroient entre ces deux termes, en decouvriſſent rien. Ce ſecret quelque important qu'il paroiſſe, n'a rien qui ſurprenne dans l'invention, ni qui ſoit trop embaraſſant pour l'exécution. On en fit l'experience devant MONSEIGNEUR, dans un eſpace de quelques lieuës. Voici comme la choſe ſe paſſa. On mit dans differens poſtes conſécutifs, des hommes avec de grandes lunettes d'approche & des ſignaux, dont le ſecret n'étoit connu que de celui qui mandoit la nouvelle, & de celui qui la recevoit. La diſtance des poſtes étoit reglée ſur la portée des lunettes. Pendant que celui qui mandoit la nouvelle, arrangeoit au haut de ſon poſte les ſignaux qui la dénotoient, celui du poſte voiſin l'appercevant avec ſa lunette, arrangeoit les ſiens de la même maniere, & ainſi de ſuite juſqu'au dernier; en ſorte que les ſignaux ſe trouvoient rangez, dans tous les poſtes preſqu'au même tems. Mr. Amontons dedia à l'Academie, un Livre contenant

contenant des remarques & des experiences Physiques, sur les Clepsidres, les Barométres, & les Hygrométres. Il avoit inventé une nouvelle Clepsidre, qui pouvoit servir sur mer sans aucun dereglement. Ayant été reçû dans l'Academie en 1699. il donna la Théorie mechanique des frottemens, de nouveaux Thermométres, des Barométres rectifiez, des Barométres sans mercure, pour servir sur la mer. Il avoit un don singulier pour les experiences, & on le regardoit à l'Academie, comme un autre Mr. Mariotte, quoi qu'il ne fût encore qu'Eleve; ce nom ne signifiant point une distinction de merite, mais seulement une difference d'ancienneté. Il est mort le 11. Octobre dernier, âgé de 42. ans. Il a laissé une fille qui n'a que huit mois. Pour les qualités du cœur, il avoit beaucoup de droiture & de simplicité, incapable de faire sa cour autrement que par son merite, & par consequent incapable de faire fortune.

Ces deux Discours furent suivis des applaudissemens, que Mr. de

Fontenelle s'attire univerſellement de tout le monde, toutes les fois qu'il parle dans l'Academie.

Diſcours de Monſieur Varignon.

Mr. Varignon parla enſuite, & donna une nouvelle machine d'une grande utilité, pour s'aſſurer au juſte des experiences qu'on fait en Phyſique, avec la machine du vuide. Car il arrive ſouvent que ces experiences, n'étant repetées qu'au hazard, faute de s'appercevoir des circonſtances qu'on omet, on ne retrouve point ce que d'habiles Phyſiciens aſſurent qu'ils ont trouvé, & là-deſſus on les accuſe de faux, aſſez à la legere. Mr. Varignon avoit déja remarqué en 1693. que dans les experiences de la machine du vuide, on ne pompoit qu'au hazard, & ſans autre regle que celle de ſes forces; qu'on ne faiſoit attention, ni au nombre des coups de pompe, ni à la capacité de la pompe & du balon, ni à l'eſpace que le piſton parcourt dans la pompe, & que par conſequent on ne pouvoit répondre en

aucune maniere, à quel point de rarefaction on avoit porté l'air de la machine Pneumatique, par rapport à l'air exterieur; d'où il arrive que les experiences qu'on a déja faites, & celles qu'on fait encore tous les jours avec cette machine, perdent beaucoup de leur utilité, ce qui n'est pas un petit obstacle au progrés, que la Physique pourroit faire par ce moyen. C'est pourquoi dans les Memoires de 1693. Mr. Varignon donna une methode facile & generale, pour trouver au juste le rapport de l'air naturel à l'air rarefié, dans la machine du vuide, le rapport du recipient, ou Balon de cette machine à sa pompe, & le nombre des coups de pompe ou de piston, necessaires dans toutes les suppositions possibles de ces rapports.

Mais ce n'étoit pas encore assez, pour porter les choses le plus prés qu'il est possible de la précision. Car les experiences se faisant en differens lieux & en differens tems, & par consequent dans des airs naturels tout differens, il ne suffit pas de connoître le rapport de l'air, qui

reste dans la machine, après certain nombre de coups de pompe, à l'air naturel & exterieur ; il faut encore connoître le rapport de l'air exterieur où l'on fait l'experience, à l'air exterieur où on la repete ; l'opération ne pouvant être exacte, si l'on ne sçait precisément de combien l'air exterieur, où l'on repete l'experience, est plus ou moins rarefié que celui où elle a été faite en premier lieu. Il faut donc en faisant quelque experience avec la machine Pneumatique, pour qu'elle soit entierement utile dans la suite, qu'on ait un instrument, par le moyen duquel on puisse s'assurer de l'état, où se trouve pour lors l'air exterieur & naturel.

C'est ce que Mr. Varignon a trouvé. Cet instrument convient en quelque chose avec le Thermométre de Florence. On n'en donne point ici la description, parce qu'on ne le sçauroit faire sans figure. Mr. Varignon l'appelle Manométtre, c'est à-dire, instrument pour mesurer la rarefaction de l'air. En joignant donc l'usage de cet instru-

ment à la regle qu'il donna en 1693. on trouve par le moyen des deux ensemble, le rapport des rarefactions qu'on auroit données à l'air, dans une machine du vuide en un même lieu, en differens tems, ou dans differentes machines du vuide, en differens lieux, en même ou en differens tems. Par-là il expliqua comment on pourroit porter l'air d'une machine vuide, à Paris au même degré de rarefraction, qu'un autre l'auroit porté à Londres. Car premiérement sa regle de 1693. donnera le rapport de la rarefaction de l'air, de la machine de Londres, à celle de l'air exterieur de ce lieu, pour le tems où l'on faisoit l'experience. Ensuite on trouvera avec son Manométre, le rapport de la rarefaction de cet air exterieur de Londres, à celle de l'air exterieur de Paris, où l'on veut repeter l'experience. Et enfin par la même regle de 1693. on connoîtra le rapport de la rarefaction de l'air exterieur de Paris, à celle qu'il faut donner à l'air interieur de la machine de Paris, pour le porter au même

degré de rarefaction, où se trouvoit celui de la Machine de Londres. Ainsi par sa regle de 1693. & son Memoire, Mr. Varignon apprend à porter l'air de ces deux Machines, au même degré de rarefaction, & par consequent à repeter au juste dans la Machine de Paris, les experiences qui auroient été faites dans la Machine de Londres, pour ce qui depend de la rarefaction de l'air, que l'on avoit negligée jusques ici. Comme les regles de l'usage du Manométtre, suppose un calcul dont le commun des Auditeurs n'étoit pas capable, Mr. l'Abbé Bignon, President de l'Assemblée, pria Mr. Varignon de supprimer ce calcul, avertissant en même-tems, qu'il se trouveroit dans l'impression pour les autres. C'est ce qui obligea Mr. Varignon, d'énoncer seulement sa regle en un Discours, qu'il ne m'a pas été facile de retenir. Cette regle, comme dit Mr. le President, sera infailliblement d'un grand secours dans la Physique, en rendant aussi juste qu'il est possible, l'usage d'une machine si feconde en experiences,

ſur leſquelles on pourra deſormais s'aſſurer ; puiſqu'il ne s'en faudra plus que l'erreur inévitable du côté de la Machine, que les doigts des Hommes, ne peuvent jamais rendre auſſi exacte que le Mathematicien la ſuppoſe : au lieu qu'auparavant outre ce défaut, les experiences n'étant faites qu'au hazard, pour ce qui regarde la rarefaction qu'on donnoit à l'air, ce qui eſt pourtant eſſentiel, elles perdoient la plus grande partie de leur merite & de leur utilité.

Diſcours de Monſieur Tournefort.

Mr. Tournefort donna des Obſervations ſur les maladies des plantes, qu'il rapporta à cinq principales cauſes. 1° A la trop grande abondance du ſuc nourricier. 2°. Au défaut de ce même ſuc. 3°. Aux mauvaiſes qualités qu'il peut acquerir. 4°. A la diſtribution inégale qui s'en fait dans les differentes parties des plantes. 5°. A des accidens exterieurs qui les endommagent ſenſiblement.

La trop grande abondance du ſuc

nourricier, fait qu'il s'épanche hors de ses propres vaisseaux. Les Pins sont souvent attaqués de cette maladie, quand le suc resineux qui y est en trop grande abondance, est d'ailleurs assez fluide pour couler dans les tuyaux les plus superficiels du tronc, sans s'y épaissir, il fait crever l'écorce qui les enveloppe & s'épanche au dehors. C'est cette liqueur qu'on appelle Terébentine quand elle est fluide, & Galipot ou Baras, quand elle prend la consistence de Résine. Pour tirer des Pins une plus grande quantité de Terébentine, on en découvre le tronc à coups de hache. Au bout de deux ans l'arbre meurt, moins par la perte qu'il a faite de son suc nourricier, que par l'embarras qui survient dans la circulation de ce suc : ce qui peut arriver en deux manieres. 1°. Quand le Galipot en se durcissant vient à boucher les ouvertures, qui donnoient passage au suc à travers de l'écorce. 2°. Quand les tuyaux se resserrent, ou qu'il s'y fait des petits grumeaux de résine ; en sorte que le suc est obligé d'y sejourner

& de s'y épaissir. Car pour lors celui qui y monte des racines, trouvant le passage bouché, se répand dans les pores voisins, & s'imbibe jusque dans les trachées, où il intercepte le commerce de l'air, & fait cesser la circulation, de la même maniere que dans les animaux qu'on étouffe. Cela n'arrive pas aux sapins, parce que le suc résineux y est moins abondant, & moins sujet à s'épaissir, & qu'outre cela les vaisseaux de l'écorce y sont plus grands. Ainsi le suc résineux dilatant ces vaisseaux, dans les endroits qui cedent plus facilement, y forme des vessies grosses comme des noix, qu'on peut fort bien comparer à des varices. Elles sont remplies d'une excellente Terébentine, qui sent le Citron, comme le baume de Levant, & qu'on appelle Bijon dans les Alpes, & dans les Pirenées.

La trop grande abondance de la séve, produit souvent de grosses tumeurs, qui empêchent les arbres de profiter. Cela arrive sur tout en Provence aux arbres nains, à cause de la violence avec laquelle la seve

ſe porte, aux extremités des branches que l'on a taillées. On croit qu'en déchargeant beaucoup les arbres à haute tige, ils en raporteront plus de fruit; cependant il arrive tout le contraire: l'abondance de la séve ne faiſant que pouſſer de nouvelles branches, au lieu de faire fleurir les vieilles; mais les mains demangent aux Curieux auſſi-bien qu'aux Chirurgiens.

Quand le ſuc nourricier vient à manquer, les plantes languiſſent; leurs feüilles ſe fannent & tombent hors de leurs ſaiſons, les racines ſe carient, ſe chanciſſent & ſe rempliſſent d'un certain limon qui empêche la filtration des ſucs. Mr. Tournefort donna des remedes pour tous ces accidens. Le fumier de Vache & de Cochon, arrête la carie comme le ſtorax liquide arrête la gangrene des animaux. On emporte la chanſiſſure en lavant bien les parties affectées avec de l'eau claire: & le terreau & la fiente de Pigeon remedient au limon qui cauſent des obſtructions dans les racines.

Pour ce qui eſt des mauvaiſes

qualitez de la Séve, Mr. Tournefort s'est reservé d'en parler dans un Traité d'Agriculture raisonnée qu'il doit donner, & qui est déja fort avancé. Il ne parla donc que du Vice qui rend les plantes steriles dans les meilleurs fonds. Les Lis par exemple fleurissent très-bien par tout, & cependant ils ne portent pas des fruits. Pour en avoir il faut en couper les tiges lorsque les Fleurs commencent à se passer, & suspendre ces Tiges au plancher d'une Chambre un peu fraîche. C'est que le suc nourricier devenant trop gluant dans les racines, croupit dans les Tiges, sans pouvoir passer jusqu'aux Tuyaux de l'embrion ; & ce défaut est corrigé, quand la Tige est suspenduë, par l'humidité de l'air qui rend plus fluide le suc qui y est resté. Il en est de même de plusieurs autres Plantes, que Mr. Tournefort rapporta.

La sterilité des Plantes ne vient pas toûjours du vice de la Séve ; elle est quelquefois causée par la distribution imparfaite de ce suc. Il s'est vû un très-beau Pommier qui ne

fleuriſſoit point parce que la Séve ſe répandoit trop facilement dans les feüilles. On l'ébrancha pendant l'Eté dans le deſſein de l'arracher en Automne, mais il ſe mit à pouſſer des branches toutes chargées de boutons à fleur, qui donnerent même des avortons de fruits. Ce changement lui ſauva la Vie, en lui redonnant ſa fecondité. On eſt obligé par cette raiſon, dans certaines années, de faire manger aux Moutons les Bleds qui pouſſent trop de feüilles, afin de contraindre le ſuc nourricier de gonfler la Tige, & de l'élever en chalumeau. On tire auſſi plus de fruits des Orangers & des Figuiers qui ſont plantés dans de petites quaiſſes, parce qu'on empêche par-là que la Séve ne s'étende trop dans les racines.

Les accidens exterieurs qui cauſent des maladies aux Plantes, ſont ordinairement, la grêle, la gélée, la moiſiſſure, les Plantes qui naiſſent ſur d'autres, les inciſions que l'on fait aux Plantes.

La grêle en tombant ſur les feüilles, en meurtrit les fibres & fait extra-

vaser la Séve , ce qui cause des tumeurs. L'impression n'est pas si forte quand la grêle est accompagnée de la pluïe, parce que l'eau amollit les fibres & les deterge du suc nourricier qui commençoit à s'épancher.

La gelée fait perir les Plantes, principalement lors qu'elles sont moüillées, parce que l'eau qui s'est gelée dans leurs pores, les déchirent de la même maniere qu'elle fait casser les vaisseaux où elle est renfermée.

La moisissure, ainsi qu'on l'apperçoit à l'aide du Microscope, est un Parterre de Mousses & de Champignons dont l'humidité a fait éclorre les graines. Les racines de ces petites Plantes dilatent les pores de l'écorce, où elles sont renfermées & les déchirent , ce qui cause en peu de tems la gangrene. Pour éviter ce mal il faut tenir les Serres bien séches : & là-dessus Mr. Tournefort rapporta un moyen qu'a trouvé Mr. le premier Medecin, pour conserver pendant les Hivers les plus rudes, les Plantes mêmes qui viennent des Païs brûlez : c'est de les enfer-

mer dans des boëtes vitrées, qu'on ouvre le jour, quand le Soleil est dans sa force, pour y renouveller l'air, & qu'on garnit par en bas de gros fumier.

Outre les Mousses qui forment la moisissure, il y a d'autres Plantes qu'on appelle Parasites avec raison, parce qu'elles vivent aux dépens des autres. Telles sont le Lierre, la Cuscute, le Gui, l'Hypociste &c.

Le Gui entre autres, est une plante d'un caractere bien singulier. On a beau la sémer, elle ne leve point; mais ses baïes s'attachent par leur glu à l'écorce des arbres, y poussent peu à peu de petites racines, qui se greffent si bien sur l'arbre où elles se sont attachées, qu'elles ne font plus qu'un même corps avec lui.

Il n'est pas aisé d'expliquer comment se forme l'Hypociste; parce que cette Plante ne croît point sur les Tiges, mais sur les racines de certains arbustes, qu'on nomme des *Cistus*, qui se plaisent dans les Landes les plus séches des Païs chauds. Il faut apparemment que les graines de l'Hypociste tombent à travers

des crevaſſes de la terre, qui dans ces lieux-là ſont fort communes en été; & qu'elles s'attachent par leur glu à la racine du Ciſte, dans l'écorce de laquelle elles pouſſent une racine qui fait un creux comme une pierre à cautere ; car quand on en a détaché l'Hypociſte, il ne reſte que le trou où il s'étoit implanté. L'Hypociſte eſt une plante haute d'environ quatre pouces, ſans feüilles, & charnuës comme une aſperge.

Mr. Tournefort parla enſuite des tumeurs qui viennent aux arbres par accident. Les piquûres des Inſectes ſont les cauſes les plus ordinaires de ces tumeurs. Ces petits animaux qui n'ont pas la force de bâtir leur nid comme font les Oyſeaux, vont dépoſer leurs œufs dans les parties des Plantes qui les accommodent le mieux. Les Noix de galles, qui ſe forment ſur les Chênes, ont été examinées avec tant de ſoin, qu'il ſemble qu'il n'y ait rien à ajoûter. Mr. Tournefort s'étendit donc ſur les autres productions de cette eſpéce. Ce qu'on appelle au Levant Pomme de Sauge, eſt une tumeur qui ſe for-

me par la piqûûre d'un Inſecte, ſur de belles eſpéces de Sauge. Les Pommes ont neuf ou dix lignes de diamétre, & ſont bonnes à manger. Elles ne croiſſent point dans le Jardin du Roi ſur les mêmes eſpéces de Sauge que l'on y cultive; parce que apparemment il n'y a point de nos Inſectes qui prennent goût à les piquer, ou que la Séve n'eſt pas propre à ces ſortes de productions.

Le Kermes ou graine d'Ecarlatte, parce qu'on s'en ſert pour cette teinture, eſt formé par la piqûre d'une eſpéce de Punaiſe, attachée aux branches d'une ſorte de Chêne verd, qui croît dans les Païs chauds. Cette tumeur ſe trouve vers la queuë des feüilles de cet Arbriſſeau, en forme d'un petit grain d'un rouge très-vif, où eſt enfermé l'œuf d'un ver blanc, qui dans la ſuite laiſſe échaper une petite Mouche. Les Cornets de Térébantine ſont des Veſſies remplies de Térébantine claire & odorante, toutes groüillantes de pucerons, qui ſont éclos des œufs de certains Moucherons qui piquent les Térébintes. Les Ru-

ches qui se trouvent sur les extremitez des branches de la *Picca*, sont aussi des effets de la piquûre des Moucherons.

Il faut encore rapporter à la même cause la Caprification, dont les Anciens ont tant parlé, & qui n'est point imaginaire, comme le croient bien de gens. Mr. Tournefort l'a vû pratiquer dans les Isles de l'Archipel, & il en fit la Description tout au long.

Les Figuiers qui croissent dans ces Isles, produisent quantité de fruits, qui font une partie des richesses du Païs. Ces fruits ne sçauroient meurir d'eux-mêmes, il faut necessairement emprunter le secours des Moucherons qui les piquent. Il y a deux sortes de Figuiers dans ce Païs, le sauvage, que les Latins ont appellé *Caprificus*, & le Domestique. Le sauvage produit successivement trois sortes de fruits. Les premiers paroissent au mois d'Août. Il s'y engendre de petits vers de la piquûre de certains Moucherons, que l'on ne voit voltiger qu'au tour de ces arbres. Les seconds fruits se mon-

trent au mois de Septembre, & sont piquez dans le mois d'Octobre par les Moucherons qui sont sortis des premiers. Ils restent sur l'arbre jusqu'au mois de Mai, où la troisiéme espéce de fruit commence à pousser sur les même pieds de Figuier sauvage. Ces derniers fruits s'appellent sur les lieux *Orni*; ils sont plus gros que les autres, mais ils sont piquez de même par les Moucherons qui sortent des fruits précedens. Les Païsans observent avec soin la partie qu'on appelle l'œil de la figue, & connoissent par-là le tems que les piqueurs doivent sortir des Figues précedentes & piquer les derniers avec succés. Si ces deux conditions ne se rencontroient pas en même tems, ils perdroient leur recolte; ainsi ils ont soin d'y pourvoir. Ce n'est pas tout, ces trois sortes de fruits ne sont point bons à manger, ils sont destinez par l'Auteur de la nature, pour faire meurir ceux du Figuier domestique. Dans les mois de Juin & de Juillet, les Païsans prennent les Orni dans le tems que les Moucherons sont prêts d'en sor-

tir ; ils les enfilent dans des fetus, & les vont porter ſur leurs Figuiers domeſtiques, à meſure qu'ils voyent que les figues ſont en état d'être piquées par les Moucherons des Orni. Il leur eſt de conſequence de ne point faire en cela de contre-tems, car ils perdroient leurs Moucherons ou leurs Figues. La piquûre de ces Moucherons fait meurir les Figues Domeſtiques. Elles ſont fort bonnes étant fraîches. Pour les ſécher on les expoſe au Soleil, & on les paſſe au Four, afin de faire perir les œufs que les Moucherons des Orni, y ont depoſez. La chaleur du Four leur fait perdre tout leur bon goût. Ainſi, dira t'on, voilà bien de la peine & du tems perdu pour n'avoir que de méchantes Figues. Mais il faut conſiderer que c'eſt une des principales nourritures des Païſans de l'Archipel, qu'ils ne tireroient pas le même avantage des eſpéces de Figuier qu'on éleve en France & en Italie, parce que ceux-ci ne rapportent pas 25. livres de fruits, contre les autres 280. livres.

Il y a apparence que la piquûre

des vers contribuë à la maturité de ces fruits, ou en faiſant extravaſer le ſuc nourricier, ou en le faiſant fermenter. Nous voyons que nos Figues en Provence & à Paris même, meuriſſent bien plûtôt, ſi on pique leurs yeux avec une paille trempée dans l'huile d'Olive. Les Prunes & les Poires qui ont été piquées de quelque inſecte, meuriſſent plûtôt, & la chair qui eſt autour de la piquûre, eſt de meilleur goût que le reſte.

Après les piquûres, Mr. Tournefort parla des bleſſures qu'on fait aux Plantes, ou pour les greffer, ou pour en tirer des Liqueurs utiles à la vie. Il prit pour exemple la maniere dont on tire le Maſtic en Larmes dans l'Iſle de Scio. Les Arbres qui fourniſſent cette Gomme, s'appellent Lantiſques; il s'en trouve qui ne donnent preſque rien; ainſi les Païſans s'appliquent à provigner les Lentiſques qui naturellement donnent beaucoup. On ne laboure guéres la terre qui eſt ſous ces Arbres, on ſe contente d'en arracher les herbes qui y naiſſent & de la balaïer bien

proprement. On commence les incisions le premier jour d'Août, en coûpant en travers avec de gros Couteaux, l'écorce des Troncs en plusieurs endroits: le suc distille par petites Larmes, qui tombant sur la terre, s'y durcissent en forme de petits grains. Vers la Saint Michel les mêmes incisions fournissent encore du Mastic, mais en moindre quantité.

On recueille dans la même Isle, la Terébentine, en coupant en travers avec une hâche, les trôncs des gros Terébintes. La Terébentine de Scio est la plus estimée. Enfin Mr. Tournefort expliqua les bosses qui naissent autour des greffes. Elles viennent de ce que les vaisseaux de la greffe, ne répondant pas bout à bout aux vaisseaux du sujet sur lequel on l'applique, il n'est pas possible que le suc nourricier les enfile en ligne droite. Les lévres de l'écorce des arbres que l'on taille, se tumefient d'abord par le suc nourricier, qui ne peut passer outre, à cause que l'extremité des vaisseaux coupez, est pincée & comme caute-

riſée par le reſſort de l'air ; ce qui forme un bourlet qui s'étend inſenſiblement, de la circonference vers le centre, par l'allongement des fibres. Celles du chicot ne pouvant s'allonger, ſe durciſſent extremement, & forment les nœuds qui ſe trouvent dans le bois. On en voit ſur tout dans les planches de ſapin, qui s'en détachent comme une cheville que l'on chaſſe de ſon trou. Mr. l'Abbé Bignon dit, que les belles obſervations de Mr. Tournefort, faiſoient deſirer avec impatience les Relations de ſes voyages, & qu'elles ne ſeroient pas ſi long-tems à paroître, ſans le grand nombre de planches auſquelles il faut travailler.

ARTICLE XXV.

SUITE DE LA LETTRE DE Mr. de Woolheuse, Oculiste Anglois, Gentilhomme du Roi d'Angleterre, toûchant la vertu des Cloportes.

APrès ce que nous avons dit dans le Journal precedent de l'usage des Cloportes, on conclura sans doute, qu'il est plus sûr & plus commode d'en venir à l'operation ; mais, dit-on, *si l'operation en elle même n'est rien, la contrainte dans laquelle on vous tient pendant quelques jours après l'operation, a pour l'ordinaire des suites fâcheuses* &c. On parle d'un Confesseur de Religieuses qui en est mort : il est aisé de dissiper ces vaines frayeurs. Toute la contrainte ordinaire ne consiste en rien plus, que ce que les Medecins & les Chirurgiens ordonnent, aux gens blessés & attaquez de la fiévre; & même pour adoucir cette contrainte, on a inventé pour les malades delicats, qui ne sçauroient souffrir la contrainte, un *Clinedra*

ou maniere de Doſſier fort commode ; car par ce moïen ces malades ſont ou à demi couchez, ou dans leur ſeant dans le lit, ou dans un fauteüil à reſſort comme ils veulent. Mais il faut les preparer, & ſi le Confeſſeur en queſtion étoit robuſte & puiſſant, comme on le dit, il falloit d'autant plus l'avoir precautionné, tant par les ſeignées que par les veſicatoires, lavémens, purgations reïterées, & par la diéte de pluſieurs jours avant l'operation. Car au défaut de tout cela, il n'y a pas lieu de blâmer l'operation, mais l'Operáteur, ou plûtôt le malade, pour n'avoir pas ſuivi aveuglement les Ordonnances de ſon Oculiſte, qui ſe trouve aſſez ſouvent trompé de ce côté-là, par ceux qu'il traitte.

L'abbatement de la cataracte & la taille de la pierre, ſont deux operations ſujettes aux mêmes circonſtances : un corps preparé fort ſoigneuſement ne manque jamais d'être gueri, ſi l'une ou l'autre maladie eſt gueriſſable, mais une pierre peut être trop groſſe, & une Cataracte trop inveterée & trop dure pour

pour être guerie. J'en ai rencontré d'aussi dures que de veritables pierres. Blamera-t'on en ce cas l'Oculiste ou bien le Malade pour s'être négligé trop long-tems ?

Quant aux Cataractes qui remontent quelquefois (ce qui ne dépend pas toûjours de l'Oculiste, mais plûtôt du malade) ce n'est pas une affaire. On n'en voit pas une entre vint, qui ne tombe, au moins par le moyen d'un nouvel instrument appellé *compressor oculi*, après un certain tems, ses racines & vaisseaux nourriciers étant coupez & la nourriture lui manquant ; de sorte que par la *subsidence* de la Cataracte, la prunelle est découverte & le malade voit clair. Quelquefois neanmoins elle ne retombe qu'à la longueur du tems (peut-être dix ou douze mois après l'operation) ce qu'on doit attribuer soit à la reprise de ses racines & fibrilles, soit à quelques filets d'en bas qui peuvent avoir échappé la pointe de l'éguille. On se trouve obligé dans ces cas de revenir à l'operation jusqu'à deux ou trois fois, mais avec succès à la

fin. Les fiévres, l'hydropisie, & la pierre même ne reviennent-elles pas assez souvent? Doit-on pour cela blâmer l'Art de la Chirurgie?

On peut avec raison me demander combien il faut de tems à une Cataracte pour devenir tout à fait mûre & prête d'être abatuë. Je réponds qu'il est absolument impossible de former là-dessus une régle generale, tant à cause des differentes espéces des Cataractes, qu'à cause des diverses dispositions des Malades. J'ai abatu heureusement des Cataractes de six mois. J'en ai vû d'autres qui traînoient depuis un an jusqu'à sept, avant que d'être en état pour l'Operation. J'ai fait coucher avec l'éguille des Cataractes de naissance à des personnes âgées de 12 & de 15 ans, à Condé en Hainaut, & à Constance en basse Normandie, & je leur ai donné la vûë. J'ai réüssi de même à un pauvre Vieillard âgé de de 82. ans à St. Germain en Laye, qui avoit été aveugle depuis 16 années. Et il est à remarquer que la longueur du tems ne nuit point du tout à la puissance de voir. Bien au

contraire, il ſemble que ce rideau conſerve & garentit la vûë, comme un bijoux prétieux, qui n'eſt pas plus uſé pour avoir été bien enveloppé & gardé fort ſoigneuſement pendant l'eſpace de pluſieurs années.

L'Operation ne ſçauroit réüſſir que par hazard, s'il tremble de la main, & s'il ſe ſert ordinairement de Lunettes pour lire, ou s'il ne voit diſtinctement que comme les Vieillards. De même s'il ne connoît pas à fond l'Anatomie de l'œil, avec la ſituation des Cataractes ; non plus que quand la Cataracte eſt de mauvaiſe pâte, dont il y a quatre eſpéces ordinaires, ſelon quelques Auteurs, outre *les Glaucomes*, les Cataractes à goutte ſereine, que des Anciens Auteurs François appellent Cataractes Mauroquines, & les Cataractes qui viennent des coups ſur l'œil, ou de l'Apoplexie, de l'Epilepſie, & des mouvemens convulſifs qui ſont toutes abſolument incurables ; quant au rétabliſſement de la vûë ; quoi que les Charlatans & les Operateurs vulgaires, ſoit par ignorance, ſoit par malice, les prennent toutes in-

differemment pour des Cataractes bonnes & traitables.

Il faut rapporter ici les Cataractes qui ont été gâtées, & les prunelles des yeux *chiffonnées* & détruites par plusieurs sortes d'eaux, poudres, pommades, & d'autres remedes topiques qu'on a introduit mal à propos dans les yeux; il y faut rapporter encore les bonnes espéces de Cataractes quand elles sont barrées & croisées de filets noirs, ou quand elles sont entrelassées, tramées & ourdies, comme des toiles d'araignée, au trou même de la prunelle; ce que les Sçavans Oculistes nomment Cataractes *blepharoides* ou ciliaires. Voila assez parlé des Cataractes incurables pour détromper le Public.

Quant à ce que quelques-uns m'objectent qu'on ne réüssit pas à l'œil droit, à cause que l'Operateur travaille de la main gauche, c'est une erreur; car tout Operateur est ambidextre, au moins en fait d'Operations, & il n'y a ni droite ni gauche dans la nature, mais seulement ce que forme l'habitude jour-

naliere. Au reſte ſans les frequentes Operations oculaires de la main droite, l'Oculiſte travailleroit bien mieux de la main gauche que de la droite. La raiſon en eſt, que faiſant toutes les actions ordinaires de la vie avec la main droite; cette main n'en devient que plus peſante, plus dure, plus rude, & bien moins capable d'un attouchement fin & d'un manîment ſubtil & inſenſible. Mais comme l'Oculiſte ſe ſert de ſa gauche ſeulement aux Operations curieuſes de l'œil; cette main s'y fait & s'y accoûtume à la juſte portée, à la legereté & delicateſſe neceſſaires pour ces Operations.

Enfin le Chirurgien *Ophtalmique* ne réüſſira qu'à demi, s'il tâche de coucher la Cataracte prématurément avant ſon plein accroiſſement juſqu'à une certaine groſſeur que le tems ne ſçauroit bien déterminer, mais que l'on connoît à vûë d'œil par une longue pratique, & par quelques regles & obſervations, qui ſont tenuës ſecrettes parmi les Maîtres de l'Art. On ne recouvrera pas non plus la vûë, ſi on ſe remuë

dans le tems de l'Operation : car on peut par-là faire toucher & endommager le Cryſtallin, déchirer la prunelle, rompre *les proceſſus* ciliaires, & cauſer d'autres deſordres irremediables, qu'il eſt impoſſible à l'Oculiſte d'éviter tout habile qu'il ſoit. Il faut auſſi durant quelques jours après l'Operation, ſe poſſeder en homme raiſonnable, & être tranquille de corps & d'eſprit. J'avois oublié de dire que le moindre mouvement, dans le tems de l'Operation, fait venir quelquefois une ſuffuſion interne de ſang, qui couvre la Cataracte, & empêche par-là l'Operateur d'achever ſon Operation.

A l'égard des Cataractes qui ſont toûjours molles, comme on le dit pag. 140. c'eſt une erreur populaire, de croire qu'on ne ſçauroit réüſſir à les abatre ; car il n'y a aucune Cataracte d'une bonne eſpéce qui reſte toûjours molle, hormis la Cataracte laiteuſe. Et Dieu-merci on a trouvé le moyen d'en venir fort bien à bout, comme il m'eſt arrivé fort ſouvent, & nommément l'année paſſée à l'égard d'une Religieuſe

aux *Gravelines Angloiſes* à Roüen, qui en étoit borgne depuis ſept ou huit ans.

Mais comme je m'apperçois que cette Lettre devient inſenſiblement trop longue par l'abondance de la matiere, je reſerverai le reſte à la premiere occaſion qu'on m'en donnera.

ARTICLE XXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE ROME.

Le Pere Jaques Marie Airoli Jeſuite Profeſſeur de la Langue Sainte au College Romain, ranime par des exercices ingenieux, ce que l'Etude des Langues Orientales a de penible & d'ennuyeux ; tantôt ce ſont des Théſes, tantôt ce ſont des eſpéces de Déclamations, où des Ecoliers expliquent par des Dialogues les difficultez de l'Ecriture Sainte. Il a le premier introduit dans les hautes Claſſes ce genre d'exercices, qui y réüſſiront encore mieux,

que dans les Classes d'Humanitez. Ils instruiront les Spectateurs d'une maniere agréable de ce que les Acteurs auront appris; en sorte qu'il sera difficile qu'ils l'oublient. Pour les Théses dont l'usage est frequent en Théologie & en Philosophie, cet habile Professeur en a fait depuis peu soûtenir une d'un grand éclat dediée au Pape sur les Septante Semaines de Daniel. On vend cette Thése sous ce titre.

Synopsis Dissertationis Biblicæ in LXX. Danielis hebdomadas Clementi XI. P. O. M. dicatæ. Romæ in Typographia Georgii Blachi cælaturam profitentis, & fusoriam Characterum Latinorum & peregrinorum, in platea Ecclesiæ Sancti Marci. 1705.

Le Chanoine Taïa est Auteur de deux Livres nouveaux.

All' Eminentissimo & Reverendissimo Sig. Cardinal Giudice Archivescovo di Monreale, Vicerè di Sicilia, &c.

Lettera, è Poëtici componimenti in ragguaglio, è in encomio della nuova Ripa presso al Sepolcro dè Cesari in Roma, ridotta per intendimento è per ordine della Santità di N. Signore Papa

Clemente XI. a foggia di ſontuoſo navale nella Preſidenza edilizia di Monſignor Nicolò Giudice Chierico di Camera, L'anno 1704. in folio. In Roma per il Zenobi Stampatore, è intagliatore di ſua Santità, l'anno 1705.

A l'Eminentiſsime Cardinal Giudicé Archevêque de Monreal & Viceroi de Sicile, Lettre & Poëſies en forme de Rélation & d'Eloge du nouveau Port de Rome, proche le Sepulcre des Ceſars, embelly ſur le deſſein, & par l'ordre de Sa Sainteté le Pape Clement XI. d'un ſuperbe Baßin par les ſoins de Monſeigneur Nicolè Giudicò Clerc de Chambre & Edile l'an 1704. A Rome chez Zenobi Graveur de ſa Sainteté, l'année 1705. in folio.

All' Altezza Reale del Gran Duca Coſimo III. di Toſcana.

Lettera in ragguaglio della ſolenne funzione Batteſimale fatta dalla Santità di noſtro Signore Papa Clemente XI. nella Sacroſanta Baſilica Vaticana il giorno dodecimo di Marzo dell'anno 1704. nella perſona d'Angelo Viſini, è di ſua famiglia, Venuta dall' Ebraiſmo alla noſtra Chriſtiana Fede. In Roma per Gaetano Zenobi Stampatore è in-

tagliatore di sua Santità, in 12.

A son Altesse Royale le Grand Duc de Toscane Cosme troisiéme.

Lettre contenant une Rélation du Baptême solennel d'Angelo Visini Venitien & de toute sa famille, convertie du Judaïsme à la Religion Chrétienne, celebré dans l'Eglise de Saint Pierre, le douziéme de Mars 1704. A Rome par Zenobi.

Vous sçavez que l'on excite par des prix les jeunes gens qui ont du talent pour la peinture, à soûtenir la réputation de l'Ecole Romaine. L'Academie où se distribuent ces Prix, a pour Président le fameux Carlo Maratte; vous apprendrez ce qui s'est passé à la derniere distribution dans un Livre qui paroît.

Il Premio trà gli applausi del Campidoglio per l'Academia del disegno, celebrata il di 7. Maggio 1705. presidendo il Caval^re. Carlo Marattri celebre dipintore, descritto da Giuseppe Ghezzi pittore, e Secretario Academico, è dedicato dall' Academia alla Santità di N. S^re Clem. XI. Pont. O. M. In Roma nella nuova Stamparia di Gaetano Zenobi. In 4.

Concione, ò Orazione Italiana di Monsignor Gozzadin Secretario dè Brevi ad Principes *di Nostro Signore è altre composizioni di varii autori.*

Voici quelques Livres de pieté nouveaux l'un desquels a pour Auteur un Prêtre de vôtre Païs, fort consideré en celui-ci.

Instruttione de gli oblighi del Christiano ridotta in brevi interrogazioni è risposte &c. del Reverendo D. Francesco de Kermasson Sacerdote Venetense, è Paroco di S. Luigi della nazione Francese. In Roma 1705. *per il Rossi. In* 4.

Instructions sur les obligations du Chrétien en forme de Catechisme, par Mr. de Kermasson Prêtre du Diocese de Vannes & Curé de Saint Louis de la nation Françoise.

Meditazioni sopra gli Evangelii per le Domeniche di tutto l'anno del P. Ranieri Carsughi della Compagnia di Giesu. In Roma 1705. *nella Stamparia d'Antonio di Rossi. In* 12.

Meditazioni della Passione di N. S. G. Christo per li Venerdì di tutto l'anno del P. Ranieri Carsughi della Compagnia di Giesu. In Roma 1705. *nella Stamparia d'Antonio di Rossi. In* 12.

Meditazioni dell' Eccellenze della Madonna Santißima per li Sabbati di tutto l'anno del P. Ranieri Carsughi della Compagnia di Giesu. In Roma 1705. nella Stamparia d'Antonio di Roßi. In 12.

Meditations du Pere Renier Carsughi sur les Evangiles des Dimanches.

Meditations du même sur la Paßion, pour tous les Vendredis de l'année.

Meditations du même sur les Grandeurs de Nôtre Dame, pour tous les Samedis de l'année.

Il paroit une Rélation du Voyage de Mr. de Tournon Legat *à Latere* & Visiteur Apostolique de la Chine & des Indes. Cette Rélation décrit la route du Legat depuis les Canaries jusqu'à Pondicheri sur la côte-de Coromandel.

Relazione del Viaggio delle Isole di Tenarif, nelle Canarie sino à Pondisceri nella costa di Coromandel di Monsignor Carlo Tomaso Mailard de Tournon Patriarcha di Antiochia, e Visitatore Apostolico colla facoltà di Legato à Latere *à Regni della Cina, è delle Indie Orientali dedicata alla Santità di Nostro Signor Papa Clem. X I. dal*

Procuratore delle Mißioni Apostoliche Romane nella Cina. In Roma 1705. *per il Zenobio, in* 12.

Il va paroître une autre Rélation du même Voyage contenuë dans une Lettre du Docteur Borghese Medecin du Legat écrite à Mr. Crescimbeni, qui l'a traduite du Latin en Italien.

Lettera scritta da Pondisceri à 10. *di Febraio* 1704. *dal Dottore Giouanni Borghesi Medico della Mißione, spedita dalla Cina alla Santità di N. S. Papa Clemente XI. nella quale si contengono oltre a un pieno racconto del Viaggio da Roma alle coste delle Indie Orientali, Varie nuove osservazioni Mediche, Anatomiche, Bottaniche, naturali, ed altri generi, è trasportata dal Manuscritto Latino in lingua Toscana da Gio: Mavo di Crescimbeni Custode d'Arcadia è Academico assordito. In Roma* 1705. *per Zenobi Stampatore è Intagliatore di sua Santità, in* 12.

D'ANGLETERRE.

Le Docteur Halley si connu par ses Observations sur les Vents, dont

il a presque réduit les mouvemens à un Systeme regulier, a travaillé avec le même succès sur les Cometes; son Ouvrage est inseré dans les Transactions Philosophiques du mois de Mars 1705. sous ce Titre: *Astronomiæ Cometicæ Synopsis*, *Autore Edmundo Hallei Geometriæ Professore Savilliano.*

L'Auteur du *Tale of a tub* est connu, c'est Mr. Swif Ministre de l'Eglise Anglicane. Il n'est pas trop glorieux au Clergé de cette Eglise d'avoir donné à l'Angleterre un Rabelais aussi impie & aussi obscêne que ce Medecin François; de pareils Ministres ressemblent mal aux Apôtres. Un Laïque, Mr. Votton, n'a pû retenir son indignation, il la fait éclater dans la troisiéme Edition de ses *Reflexions sur la Science des Anciens & des Modernes*; il répond aussi dans cette Edition aux Objections imprimées dans *les Oeuvres Posthumes du Chevalier Temple.* La dispute sur la préference entre les Anciens & les Modernes, commencée en France dure encore en ce Païs.

On a fait une cinquiéme Edition *du traité de l'Entendement Humain de Mr. Locke*, d'un traité du même Auteur *sur l'Education des Enfans*; ces Ouvrages n'ont pour but que d'établir la materialité de l'ame & l'irreligion. Leur grand débit n'étonnera point ceux qui connoiſſent l'état préſent de l'Angleterre, & le progrès qu'y a fait l'a prétenduë reformation.

On a traduit en Latin l'*Optique de Mr. Neuton.* Vous ſçavez qu'il eſt un des plus grands Mathematiciens du Monde.

Mr. Barnes qui a donné une ſi belle Edition d'*Euripide* vient d'en donner une des Poëſies d'Anacreon. Le titre de cette Edition promet beaucoup.

Anacreontis Teii Poëmata Græco-Latina priſtino nitori numeriſque ſuis reſtituta, dimidiâ fere parte aucta ſtudio Joſ. Barnes.

Les Poëſies d'Anacreon rétablies dans leur premiere pureté & dans le genre de Vers dont l'Auteur s'eſt ſervi, augmentées de plus de la moitié par les ſoins de Joſeph Barnes, avec une traduction Latine.

Si Mr. Barnes tient ce qu'il promet les Henry Eſtiennes, & tant de fameux Critiques, qui ont travaillé ſur Anacreon, ont bien perdu leur peine. Ce n'étoit qu'un Cadavre d'Anacreon qu'on admiroit, & Madame d'Acier, Mr. l'Abbé Regnier, Mr. de la Foſſe, n'ont qu'à recommencer leurs Traductions; mais il eſt bon de ne pas croire legerement l'Editeur Anglois.

DE HOLLANDE.

Quoiqu'on ait tant parlé du Phœnix, on ne convient point ſur la figure de ce bel Oiſeau; auſſi perſonne ne l'a-t'il vû. Mr. Texelius veut qu'on s'en rapporte aux Medailles. Son Livre eſt curieux, Van der Plaats Libraire d Amſterdam le débite.

Phœnix ſive ficta illius avis Deſcriptio ſymbolica, variis numiſmatibus aliiſque figuris æneis illuſtrata; Auctore Petro Texelio, in 4°.

Mr. Baile va donner un nouveau Tome *des Réponſes aux Queſtions d'un Provincial*; ou plûtôt, ſous ce

titre, sa propre défence contre Mrs. le Clerc, Bernard, & Jaquelot. Pourvû que la Religion ne soit point interessée dans cette querelle, les Lecteurs ne travailleront pas à rétablir la paix entre ces Messieurs, sur tout entre les deux derniers & Mr. Baile.

Le troisiéme, quatriéme & cinquiéme Tome des Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie de Hollande, paroissent depuis quelque tems chez Estienne Roger Libraire d'Amsterdam.

DE CAEN.

Mr. le Court Professeur Royal d'Anatomie a fait soûtenir une Thése, où il conclut que les hommes tirent leur origine d'un ver, ou plûtôt d'un petit corps organizé, formé dès le commencement du monde, & qui se developpe dans la generation de chaque homme. C'est le dessein d'une Thése soûtenuë à Paris dont nous avons parlé ; les preuves sont un peu differentes ; les expressions de la These de Paris sont plus ménagées.

DE ROUEN.

Il paroîtra bien-tôt une nouvelle Edition de Suetone imprimée chez Boulanger. Le Pere de Grainville n'a pû ſouffrir que la jeuneſſe qu'on éleve dans les Colleges ignorât une partie de l'Hiſtoire auſſi neceſſaire que la vie des douze Ceſars. Les défauts de la plûpart de ces Maîtres du Monde peuvent ſervir à former les mœurs ; mais Suetone a fait de ces défauts des peintures trop groſſieres. Le P. de Grainville a crû pouvoir retrancher les endroits où la pudeur n'étoit pas aſſez ménagée. Le Lecteur ſera bien dédommagé de ce retranchement par des Notes courtes, mais curieuſes, & par un indice Geographique. La connoiſſance des Medailles a été d'un grand ſecours au ſçavant Auteur de ces Notes.

DE PARIS.

Le Parlement a ſupprimé un imprimé de peu de pages, qui pouſſoit trop loin le précepte *de la correction*

fraternelle. C'eſt un méchant Livre en tout ſens ; Mr. le Curé de St. Sulpice l'a refuté avec beaucoup de ſolidité. Dans une Homelie que les premieres Perſonnes du Roiaume ont ordonné d'imprimer.

La nouvelle Edition de St. Gregoire dûë aux ſoins des RR. PP. Benedictins paroît en quatre Tomes in folio, imprimée aux dépens de Claude Rigaud, ruë de la Harpe. Ces PP. entre leſquels les PP. de Sainte Marthe & Beſſin tenoient le premier rang, ont revû les Ouvrages de ce Saint Pape ſur des Manuſcrits de Rome, de France, & d'Angleterre. La Methode qu'ils ont ſuivie dans les Préfaces, les Notes & les Tables, eſt la même qu'on à loüée dans les autres Editions des Peres, auſquelles la Congregation de Saint Maur a travaillé. Le Pere Beſſin choiſi pour travailler ſur les Epîtres du Saint, les a rangées ſelon l'ordre des tems avec beaucoup de peine; il rend raiſon de ſes conjectures dans une Diſſertation. Ce n'eſt pas le ſeul ſervice qu'il a rendu aux Lecteurs : par le moyen d'une Table Geogra-

phique des Epîtres, il a ſeparé celles qui ſont pour les Provinces ſuburbicaires, c'eſt-à-dire, pour l'Italie & les Iſles Adjacentes, qui hors la Sardaigne n'avoient point d'autre Metropolitain que l'Evêque de Rome : ce qui ſert à diſtinguer la forme du gouvernement Metropolitain des autres formes du gouvernement Eccleſiaſtique. Par le moyen de la même Table on voit de ſuite toutes les Lettres écrites pour chaque Province du monde Chrétien, & l'on peut lire de ſuite toutes les Lettres qui regardent une même affaire. Les nouvelles Notes ſont, la plus-part, du même Pere Beſſin, auſſi-bien que la Critique de celles qui avoient déja paru dans l'Edition de Paris. Les Sçavans Editeurs apportent de nouvelles preuves pour maintenir St. Gregoire dans la poſſeſſion des Dialogues. Ils réfutent auſſi les Critiques, qui lui ont voulu ôter l'expoſition ſur le Cantique des Cantiques, & les ſix Livres ſur le premier Livre des Rois ; ils avoüent neanmoins que l'Abbé Claude diſciple de St. Gregoire les a interpoſez

en quelques endroits. Ce que leur Edition a de particulier, c'est le Commentaire entier de Paterius disciple de Saint Gregoire, sur l'Ancien & le Nouveau Testament, compilé mot à mot des Ouvrage de son Maître ; la seconde & la troisiéme partie de cette compilation paroit pour la premiere fois; ce qui avoit paru sur le Nouveau Testament, sous le nom de Paterius, est du Moine Alulfe : les P. Benedictins l'ont aussi joint à leur quatriéme Tome. Le public pouvoit croire qu'il ne manquoit rien aux Catalogues qu'on lui a donnez des Ouvrages de feu Mr. de Meaux ; Messieurs les Journalistes de Paris n'avoient rien oublié pour rendre parfait celui qu'ils ont donné dans leur Journal ; Le Bibliothecaire de feu Mr. de Meaux leur avoit donné des Memoires; Nous avions de nôtre côté fait une recherche soigneuse ; Mr. Dupin dans son Catalogue des Auteurs Ecclesiastiques auroit dû relever les fautes qui nous seroient échapées: Cependant nous en avons fait une qui nous est commune avec les Jour-

nalistes de Paris & Mr. Dupin ne la point relevée. Le Livre omis dans tous les Catalogues des Ouvrages de ce Sçavant Evêque est *La seconde Instruction Pastorale sur les Promesses de Jesus-Christ à son Eglise, ou Réponses aux Objections d'un Ministre contre la premiere Instruction. A Paris, chez Anisson, in 12. MDCCI. pages* 402. Sans l'aveu que nous faisons de nôtre faute, un *Saumaise futur* se croiroit en droit de traiter cet Ouvrage de supposé. Est-il vrai-semblable, diroit-il, que le Bibliothecaire de Mr. de Meaux, que les Auteurs de deux differens Journaux, que Mr. Dupin ayent ignoré un Livre si récent du Prélat, dont il marquoient avec soin tous les Ouvrages ? non, cela n'est pas vrai-semblable ; mais cela est vrai, & doit rendre les Critiques plus réservez à prononcer sur les veritables Ouvrages des Auteurs Anciens omis dans des Catalogues faits de leur tems.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Février 1706.

ARTICLE XIII. *Harangue faite au Roy à Versailles le 3. Juin 1705. Par S. E. M. Le Cardinal de Noailles.* Pag. 181

ART. XIV. *Harangue faite au Roy à Versailles le 9. Septembre 1705. par Mr. l'Archevêque d'Alby.* p. 188

ART. XV. *Histoire de l'Eglise par Mr. l'Abbé Choisy, Tome troisiéme.* p. 195

ART. XVI. De ultimo Christi Paschate & de prima Christianorum Pentecoste Opusculum, Autore Joanne Vannio &c. *Opuscule du P. Jean François Vanni, sur la derniere Pâque de Jesus-Christ, & la premiere Pentecôte des Chrétiens &c.* pag. 215

ART. XVII. Adriani Relandi Dissertatio de Marmoribus Arabicis Puteolanis & Nummo Arabico Constantini Pogonati. *Dissertation d'Adrien Reland sur les Inscriptions Arabes &c.* p. 227

ART. XVIII. *Suite de la Pratique de la Memoire Artificielle, pour apprendre & pour retenir la Chronologie, & l'Histoire, par le P. Buffier.* p. 233

ART. XIX. *Suite du Traité de l'Alkaest,*

par le sieur Jean le Pelletier &c. p. 239

ART. XX. *Recüeil de plusieurs Pieces d'Eloquence & de Poësie presentées à l'Academie, pour le Prix de l'année* 1705. pag. 259

ART. XXI. *Discours de Mr. De Messange sur trois Articles des Journaux de Trevoux, pour la défense de son nouveau Systeme du Monde &c.* p. 272

ART. XXII. Philosophia universalis, sive Commentarius in universam Aristotelis Philosophiam Auctore D. Joanne Du-Hamel &c. *C'est-à-dire, Cours entier de Philosophie d'Aristote, par M. Jean Du-Hamel &c.* p. 276

ART. XXIII. *Panegyrique de Sainte Ursule.* p. 285

ART. XXIV. *Rélation de ce qui s'est passé à l'Assemblée publique de l'Academie Roiale des Sciences, le* 14. *Novembre* 1705. *par Mr. Blondel.* p. 288

ART. XXV. *Suite de la Lettre de Mr. Woolheuse Oculiste Anglois, touchant la vertu des Cloportes.* p. 321

ART. XXVI. *Nouvelles Literaires.* p. 329

De Rome. ibid.

D'Angleterre. p 335

De Hollande. p. 338

De Caën. p. 339

De Roüen. p. 340

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſsime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1706.

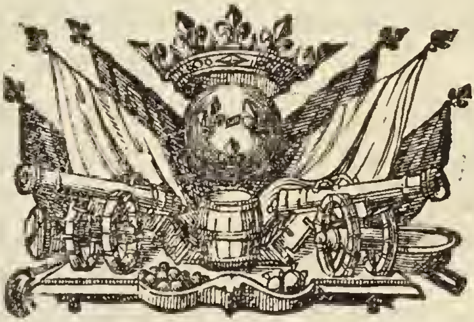

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1706.

ARTICLE XXVII.

THE DEUTCH POLITICKS examined, or the danger of a defensive war to the confederates. London in the year 1705. *Examen de la Politique des Hollandois, ou le danger d'une guerre défensive pour les Alliez.* A Londres 1705. *in* 4°. *pp*. 54.

LES Actes du Parlement passez sous le Roi d'Angleterre Charles Second, pour obliger les Libraires de ne rien imprimer, qui n'eût été approuvé par les Censeurs nommez

par le Roi pour l'examen des Livres, étoient des Actes limitez à un certain temps. La liberté de publier ses pensées sans les assujetir au jugement de personne étoit trop précieuse à la Nation Angloise, pour obtenir d'elle qu'elle s'en dépoüillât pour toûjours. Ces Actes expirérent sous le regne de Guillaume troisiéme, qui tenta inutilement de les faire renouveller. Ce n'étoit pas pour faire ses volontez que les Anglois l'avoient appellé à leur Couronne. Les Auteurs de la Révolution qui avoient plus de credit que lui dans le Parlement étoient personnes qui respectoient les principes de Milton, & persuadées qu'on ne pouvoit trop affoiblir la prérogative Roiale. Une de ses maximes étoit de ne point gêner les Auteurs ni les Libraires. Il y a peu de personnes qui n'ayent lû la Lettre de cet Apologiste de Cromwel, dans laquelle il se montre de si mauvaise humeur, contre ceux qui entreprennent trop sur la liberté de la Presse.

La discontinuation des Actes du Parlement qui bornoient cette li-

berté, a mis tous les Anglois en droit de faire imprimer leurs pensées & leurs sentimens tels qu'ils les ont produits. Leurs Ecrits ne sont sujets à aucun examen. Les Auteurs sont seulement obligez de répondre de leurs Livres, s'ils se trouvent condamnables; en cas qu'ils les ayent publiez assez grossierement pour pouvoir être convaincus juridiquement, que les Ouvrages condamnez sont sortis de leurs plumes. La chose n'est pas facile en Angleterre, puisque dans les procés criminels il est défendu aux Juges de se servir contre les accusez, des preuves qu'on pourroit tirer de la confrontation des Ecritures.

La facilité qu'ont les Auteurs de tout faire imprimer & d'éluder les accusations qu'on peut intenter contre eux à cet égard, a produit en Angleterre depuis dix ans une quantité infinie d'Ecrits libres & hardis sur les affaires de la Religion & de l'Etat. Les Auteurs des Ecrits politiques raisonnent quelquefois assez juste sur les interêts de leur païs; quoique leurs réflexions soient sou-

vent fort oppoſées à la conduite du gouvernement. Voici un de ces Ecrits qui paroit ſorti de main de maître, & qui peut ſervir à donner à connoître ce que penſent & ce que diſent beaucoup d'Anglois ſur les ſuccés de la guerre préſente, & l'eſtime qu'ils font des Alliez avec qui ils ſe ſont liguez pour l'entreprendre. C'eſt ce même Ecrit qui fit tant de bruit en Angleterre il y a trois mois, & dont le Parlement voulut prendre connoiſſance durant les précedentes ſeſſions.

Son Auteur prétend que les Hollandois ne ſont pas fâchez de prolonger la guerre, & que c'eſt par une faute premeditée qu'au mois d'Août dernier, ils empêcherent l'armée des Alliez de defaire l'armée des Couronnes retranchée ſur les bords de l'Iſche dans le Brabant. Tout le monde ſe ſouvient encore que Mylord Marlborough arrivé en préſence des retranchemens fit des efforts inutiles pour perſuader aux Commiſſaires députez Hollandois de lui laiſſer tenter l'action.

Les Etats Generaux ne ſe repo-

ſent pas ſi entierement ſur les Generaux à qui ils confient la conduite de leurs troupes ; qu'ils ne les aſſujetiſſent à une déference ſans reſerve aux avis des Commiſſaires députez qui ſont toûjours à la ſuite de leurs Armées. Nôtre Auteur ſe ſouleve avec beaucoup d'aigreur contre une politique ſi contraignante pour le Duc de Marlborough Generaliſſime des Armées de la Reine d'Angleterre & de celles des Provinces Unies. „ C'eſt, dit-il, trop
„ expoſer la cauſe commune que de
„ revêtir du pouvoir de Commiſſai-
„ res deputez, des hommes qui in-
„ timidez par leur peur naturelle,
„ aveuglez par leur ignorance, ſé-
„ duits enfin par les impreſſions
„ qu'ils peuvent recevoir de la ma-
„ lice d'autrui, ou de l'envie & du
„ reſſentiment des Officiers infe-
„ rieurs, font perdre des occaſions
„ qu'il eſt preſque impoſſible de re-
„ couvrer.

Les Hollandois, ajoûte nôtre Auteur, ne devoient pas au commencement de la Campagne faire de ſi ſanglantes railleries du Prince de Ba-

de, quand ils avoient à tomber si-
tôt dans la même nonchalance
qu'ils ont reprochée à ce Prince
avec tant d'affectation. „ Si on vou-
„ loit dire, continue-t'il, que ces
„ Estampes diffamantes publiées
„ contre le Prince de Bade, n'ont
„ pas été faites par un ordre positif
„ des Etats Generaux, mais par un
„ mouvement du peuple qui seul en
„ doit répondre ; je tomberois bien
„ d'accord que leurs Hautes-Puis-
„ sances n'ont pas mis en œuvre les
„ Graveurs de ces Estampes qui
„ nous sont venuës de Hollande.
„ Ceux qui les ont faites ont travail-
„ lé de leur chef. Mais elles étoient
„ un effet de l'esprit general & des
„ sentimens unanimes des Provin-
„ ces Unies, où l'on étoit persuadé
„ que l'interêt de la Cause commu-
„ ne demandoit que les Alliez en
„ vinssent à une action décisive.
„ Puisque leurs Hautes-Puissances
„ n'ont puni aucun de ceux qui ont
„ eû part à la publication de ces
„ tailledouces outrageantes, leur
„ impunité est une preuve qu'elles
„ ont avoüé cette Satyre. On peut

„ aujourd'hui la faire rejaillir sur
„ les Hollandois, qui auront moins
„ de prétexte pour s'en défendre,
„ que n'en eût le Prince Loüis.

Les Republiques de l'ancienne Gréce, continue l'Auteur Anglois, ne gênoient point leurs Generaux avec de pareilles entraves. „ Elles
„ voyoient trop bien que des hom-
„ mes vieillis dans des professions
„ qui les ont engagez à tourner tou-
„ tes leurs pensées & à consommer
„ leur esprit en des speculations de
„ Metaphysique, ou qui n'ont pen-
„ sé qu'à se remplir de connoissan-
„ ces sur les secrets & les operations
„ de la nature; enfin que des hom-
„ mes qui se sont addonnez aux bas
„ & mecaniques travaux de la main,
„ ou qui ont passé leur vie à appren-
„ dre à force de vendre & d'ache-
„ ter, toutes les petites finesses de la
„ boutique; les Republiques de la
„ Gréce, dis-je, voyoient trop bien
„ que cette espéce d'hommes n'est
„ pas aussi propre à juger quand il
„ faut attaquer l'ennemi, & quand
„ il faut l'éviter, qu'un homme de
„ guerre qui s'est toûjours mélé du

„ métier & qui l'a fait avec hon-
„ neur. Les Grecs n'ignoroient pas
„ qu'il y a toûjours une frayeur
„ d'habitude & souvent naturelle,
„ dans les hommes d'une profession
„ sedentaire. Miltiade n'eût jamais
„ gagné la bataile de Marathon, si
„ les Atheniens avoient eû des Com-
„ missaires deputez à la suite de son
„ armée. Ces Commissaires ne lui
„ auroient jamais permis de la don-
„ ner, ni d'exposer onze mille Grecs
„ contre six cens mille Perses.

Les Romains avoient la même confiance en leurs Generaux que les Grecs. Ils faisoient une réflexion que les Hollandois devroient faire. Si les Commissaires députez en sçavent plus que le General, il faut leur donner l'armée à conduire. Si on croit le General plus habile qu'eux, les Commissaires ne doivent point avoir l'autorité de prononcer sur ses projets. Nôtre Auteur croit volontiers que les Hollandois n'ont tant de confiance en leurs Deputez, que parce qu'ils sont plus dévoüez à leurs vûës particulieres, que ne le feroit un General. Ces vûës sont

fort opposées aux interêts communs des Hauts Alliez, qui souffrent de la durée de la Guerre. „ L'inaction „ des armées ne sert qu'à donner à „ la France le loisir de respirer & le „ tems de reparer la perte de ses „ vieilles Troupes accoûtumées à la „ Victoire, par les succés de tant „ d'années. Mylord Marlborough ne vouloit pas comme Miltiade attaquer avec une poignée de monde une armée capable de tarir les Rivieres. Son projet, *que la folie, l'ignorance ou la frayeur des Commissaires deputez* l'a empêché d'executer, étoit un peu moins temeraire.

L'Anglois rapporte ensuite la Lettre que son Compatriote écrivit à cette occasion aux Etats Generaux, laquelle a été imprimée dans les Nouvelles publiques, & il censure aigrement un des Gazetiers de Londres pour avoir douté en quelque maniere de son authenticité lorsqu'il l'insera dans son Journal. Cette Lettre est accompagnée des réflexions de l'Auteur de l'Ecrit dont nous rapportons toûjours les paroles autant que les bornes d'un Ex-

trait le peuvent permettre. Ces réflexions font voir la force & la solidité des raisons que Mylord Marlborough avoit d'attaquer l'armée de France dans ses retranchemens, l'avantage immense qui seroit revenu aux Alliez par un heureux succés ; que toutes les apparences le promettoient, & que si même on avoit été repoussé, la disgrace auroit été legere & sans des consequences trop fâcheuses. Il prend de-là l'occasion d'exagerer le tort qu'eûrent les Hollandois de s'opposer à l'execution de l'entreprise, dans le moment que l'armée des Alliez déja arrivée en vûë des retranchemens de ses Ennemis, alloit marcher à eux : „ Ce fut „ par leur faute, dit-il, que cette „ fameuse expedition aboutit com„ me celle d'un Empereur Romain, „ à ramasser des coquillages sur le „ bord de la Mer, pour les faire „ porter en triomphe comme les „ dépoüilles de ses Ennemis.... Lou„ vain ne fut pas pris & tous les ex„ ploits d'une Armée composée de „ prés de cent mille hommes se bor„ nérent à prendre Leuve, foible &

„ petite place défenduë par une gar-
„ nison de quatre cens hommes.

L'endroit où l'Auteur apostrophe les Hollandois n'est pas le moins curieux du Livre. „ Nous prions, „ dit-il, les Etats Generaux de faire réflexion quelle seroit depuis „ long tems leur condition, si l'argent & les armes de l'Angleterre „ ne les avoient garantis de la mauvaise volonté & des entreprises de „ la France, qui les assiege de tous „ côtez. Je ne veux point parler du „ sang que nous avons versé, ni des „ tresors que nous avons dissipez „ pour le maintien de la cause commune dans le cours de la derniere „ Guerre. La plus grande partie de „ ces tresors neanmoins est tombée „ entre les mains des sujets des Etats „ Generaux sans que jamais il en „ soit retourné un sol dans nôtre „ Pais. Cependant l'Angleterre dont „ les armes & l'argent ont brisé le „ joug que la France vouloit faire „ porter à l'Europe ne couroit qu'„ un danger fort éloigné & qui n'é„ toit pas même insurmontable, sup„ posé que la France eut réüssi dans

,, ses desseins. Mais je me borne à la
,, guerre presente. Que les Etats
,, Generaux se ressouviennent de
,, ces Memoires plaintifs qu'ils ont
,, présenté au Roi Guillaume & à la
,, Reine regnante. Qu'ils me ré-
,, pondent s'ils n'auroient pas con-
,, senti alors que leurs Commissaires
,, députez ne fissent pas la loi à nos
,, Generaux, de maniere que ceux-
,, ci n'en portassent que le titre sans
,, en avoir l'autorité, ainsi que les
,, Ecoliers portent des noms de dig-
,, nitez dans leurs Classes. Y avoit-
,, il condition que les Hollandois
,, n'eûssent agréée alors pour nous
,, engager à les retirer d'entre les
,, griffes du Lion? Je pourrois peut-
,, être les presser davantage sur un
,, point encore plus essentiel & qui
,, n'a jamais été détruit par ceux de
,, nos Compatriotes qui ont été plus
,, ardens à nous engager dans la guer-
,, re présente. Que les Etats consi-
,, dérent donc, s'il n'auroit pas été
,, au pouvoir de l'Angleterre de de-
,, meurer neutre, & d'enter en guer-
,, re seulement, pour ainsi dire,
,, comme Croupiers. Qu'ils exami-

„ nent ſi nous ne pouvions pas
„ reſtant en paix avec la France nous
„ contenter de leur prêter quelques
„ troupes & quelque argent pour
„ debattre leur querelle. En nous
„ tenant dans cette ſituation nous
„ conſervions la liberté du commer-
„ ce qui auroit valu des millions à
„ l'Angleterre. Nous nous fuſſions
„ rendus les maîtres du commerce
„ d'Eſpagne qui enrichiſſant neceſ-
„ ſairement nôtre païs, nous auroit
„ mis en état de nous défendre ſeuls
„ contre tout le reſte de l'Europe.
„ Que les Etats Generaux conſidé-
„ rent encore s'ils n'auroient pas
„ conſenti alors, vû la deplorable
„ condition où ils étoient réduits,
„ que les Anglois qui ſont des Inſu-
„ laires dont les forces doivent con-
„ ſiſter dans leurs flottes, ſe char-
„ geaſſent ſeulement de faire la
„ guerre par mer. Quels avantages
„ l'Angleterre n'auroit elle pas re-
„ tirez de cette convention; puiſ-
„ que toute ſa dépenſe auroit été
„ employée à augmenter & à faire
„ fleurir ſa marine, qui fait ſa dé-
„ fenſe naturelle. Nôtre peuple n'eût

„ appris que la guerre de mer, au
„ lieu qu'il s'instruit aujourd'hui
„ dans la guerre de terre, science
„ où il n'est ni necessaire ni même à
„ propos pour nôtre sureté qu'il
„ devienne si habile. Nous fussions
„ devenus les maîtres de la Mer, &
„ par consequent du commerce.
„ Tout l'argent qui a déja été transporté hors de l'Isle n'auroit fait
„ qu'y circuler, & y contribuer à
„ la richesse & au bonheur de la nation. Enfin si nous avions bien
„ voulu agréer de faire passer la
„ Mer à des troupes de terre pour
„ mettre la Republique de Hollande en sureté, leurs Hautes-Puissances qui étoient alors sans ressource, n'auroient pas disputé apparemment sur les conditions de ce
„ secours. Nous pouvions leur proposer de se charger de la subsistance de nos troupes, qui ne devoient passer la Mer que sur leurs
„ instances, & pour combattre dans
„ leur querelle, à condition que la
„ Republique se seroit remboursée
„ de la dépense qu'elle auroit faite
„ pour la subsistance de ces troupes.

„ en denrées & en manufactures
„ d'Angleterre. Cela nous auroit
„ épargné l'inconvenient d'envoïer
„ les sommes necessaires à leur sub-
„ sistance en lingots ou en argent
„ monnoïé ; transport qui doit en
„ quelque tems enrichir la Hollande
„ & appauvrir l'Angleterre, sur tout
„ quand la source de nôtre argent,
„ je veux dire le commerce d'Es-
„ pagne, est tarie pour nous.

„ Au lieu de ménager ces avanta-
„ ges que les Hollandois ne nous au-
„ roient pas disputez dans l'extremi-
„ té où ils étoient, nous avons dé-
„ claré la guerre à la France en nô-
„ tre nom, & par un excés de gene-
„ rosité, nous avons bien voulu
„ confier nôtre fortune au même
„ Vaisseau qui portoit la leur. Nous
„ nous sommes mis dans la necessité
„ d'envoyer nos hommes & nôtre
„ argent au-delà de la Mer pour le
„ service de la Cause commune &
„ pour les interêts de la Hollande.
„ Que les Etats Generaux fassent at-
„ tention si un procedé si desinte-
„ ressé & si genereux devoit être re-
„ connu par un procedé si brutal.

„ Aprés que nous avons arraché le
„ glaive pendu ſur leurs têtes, non-
„ ſeulement nôtre General eſt con-
„ trôlé & inſulté par leurs Com-
„ miſſaires Deputez, mais les Hol-
„ landois tiennent une conduite pré-
„ judiciable à la Cauſe commune.
„ En vûë de continuer le profit
„ qu'ils font ſur nos remiſes, les
„ Hollandois veulent faire durer la
„ guerre de gayeté de cœur, pour
„ perpetuer les dépenſes dans leſ-
„ quelles nous nous ſommes jettez
„ pour l'amour d'eux. Ne craignent-
„ ils pas que la Nation Angloiſe &
„ les Députez qui la repreſentent
„ dans le Parlement, ne veüillent
„ pas ſouffrir un ſi grand affront pai-
„ ſiblement ? Qu'ils faſſent atten-
„ tion aux ſentimens élevez * d'un
„ Prince ſi illuſtre par ſa valeur &
„ par ſa conduite ; Prince qui ſe-
„ condé par la valeur ſans égale de
„ nos troupes a porté à la France au
„ milieu de la rapidité des Victoires
„ de cette Couronne, le plus grand
„ coup qu'elle ait jamais reçû.

* *Mylord Marlborough.*

Mars 1706.

„ Quand par la trahiſon, la ſtupi=
„ dité ; ou l'extravagance des Ale-
„ mans, aucune des meſures con-
„ certées pour rendre la Campagne
„ de 1705 auſſi avantageuſe aux Al-
„ liez que l'avoit été celle de 1704
„ n'avoit encore reüſſi ; par la faute
„ de qui Mylord Marlborough fut-
„ il empêché de mettre fin à la guer-
„ re ? Les Hollandois avoient été
„ laiſſez dans les Pays-bas pour y
„ faire tête aux Troupes de France
„ & les y retenir. Ils ne ſçûrent pas
„ défendre leur terrain. Hui fut
„ pris, Liége ſe rendit & Mr d'O-
„ verkerke ſe renferma dans ſon
„ Camp. On eût recours au Gene-
„ ral Anglois & aux Troupes de ſa
„ nation. Il fallut les rappeller pour
„ faire face à un Ennemi à qui les
„ Hollandois ne pouvoient pas ré-
„ ſiſter, & que les Anglois ſeuls
„ pouvoient combattre ; on ampli-
„ fia le danger, & il fallut enfin que
„ Mylord Marlborough abandon-
„ nât tout pour revenir ſur la Meuſe.

La Lettre que les Commiſſaires deputez écrivirent aux Etats Generaux pour juſtifier le refus qu'ils

avoient fait de consentir à l'attaque des retranchemens des François, est ensuite rapportée & critiquée par l'Ecrivain Anglois. On n'a pas de peine à concevoir qu'il y employe les termes les plus hautains, & qu'il s'y sert des expressions les plus dures. Nous avons déja vû qu'il n'étoit rien moins que prévenu en faveur de ces Messieurs. Il prétend que si les difficultez que les Hollandois trouvérent dans l'attaque proposée par les Anglois y étoient un obstacle suffisant, il ne faut plus s'attendre desormais, que l'Armée des Alliez attaque jamais celle des Couronnes. On trouvera toûjours d'aussi grandes difficultez toutes les fois qu'on voudra l'entreprendre. „ Les „ Commissaires députez, dit-il, ne „ veulent joüer qu'à jeu sûr : leur „ résolution est de ne rien hazarder, „ qu'ils ne rencontrent l'armée de „ France endormie, enyvrée, dis„ persée, ou engagée dans des défi„ lez ; fautes où les François ne tom„ bent plus depuis le regne de Loüis „ quatorze. Les Hollandois doivent „ s'attendre de trouver toûjours les

„ François retranchez quand ils se-
„ ront les plus foibles. Ils ne les trou-
„ veront en campagne que lors qu'ils
„ seront d'égale force. Alors le dan-
„ ger d'une action sera bien plus
„ grand pour les Alliez, que s'ils
„ avoient attaquez les François foi-
„ bles dans leurs retranchemens.

L'Auteur après avoir bien fait valoir, que les Alliez gagnoient tout s'ils avoient forcé l'armée des Couronnes; & qu'ils n'auroient perdu que dix ou douze mille hommes, s'ils avoient été repoussez, se moque des difficultez prétenduës insurmontables, que les Hollandois trouvérent à le faire. Il prétend que leur nonchalance & leurs vûës sont d'autant plus odieuses, qu'elles peuvent avoir des suites funestes pour la cause commune, quand elles donnent à la France le loisir de respirer, & le tems de refermer la playe qu'elle avoit reçûë à Hochstet. „ C'est,
„ dit-il, concourir aux vûës des
„ François, qui ont de bonnes rai-
„ sons pour éviter d'en venir pré-
„ sentement à une action décisive;
„ le tems qu'ils gagnent leur sert à

„ aguerrir les nouveaux Soldats qu'-
„ ils ont levez pour remplir la place
„ des vieux Soldats qu'ils perdirent
„ dans cette bataille. Les recrûes
„ Françoises seront aguerries dans
„ une Campagne ou deux, & ces
„ Troupes seront revenues de la ter-
„ reur panique que cette journée
„ avoit repandue sur la Nation. Les
moins éclairez doivent voir que la même raison qui fait éviter les engagemens aux François, doit les faire chercher aux Alliez. Si les premiers imitent la prudence de Fabius, qui tâchoit de rassûrer les troupes Romaines épouvantées par la perte de tant de Batailles, avant de les commettre; les seconds doivent imiter l'activité d'Annibal. „ Que diront
„ nos temporiseurs, *ajoûte l'Auteur*
„ *Anglois*, quand les François ayant
„ repris haleine,& ayant rendu leurs
„ Troupes capables d'executer leurs
„ hardis desseins, s'en viendront
„ dans une autre Campagne inquié-
„ ter Messieurs les Députez, &
„ que sans aucun ménagement ils
„ attaqueront l'Armée à laquelle ils
„ donnent la loy, & qui pis est la

„ mettront en piéces. La Hollande
„ ne sera-t'elle pas alors dans un dan-
„ ger beaucoup plus grand ? ne lui
„ sera-t'il pas beaucoup plus diffici-
„ le de réparer la perte de ses Trou-
„ pes, quand elle sera poussée par
„ un Ennemi victorieux & actif;
„ qu'il ne lui auroit été de réparer la
„ perte qu'on auroit pû souffrir, si
„ on avoit été repoussé à l'attaque
„ des retranchemens de l'Ische. Si on en croit nôtre Auteur, la jalousie des Officiers Generaux de l'Armée Hollandoise ne contribua pas peu à faire avorter les desseins de Mylord Marlborough. Ils étoient fâchez qu'il ne les eût pas consultez sur son projet. Enfin, dit-il, de la maniere dont les Hollandois font la guerre, on ne sçauroit guere s'en promettre une heureuse issue que par des miracles semblables à celui de Hochstet, & en cas que la Providence veüille toûjours répandre l'esprit de vertige sur les Armées de France. *Encore*, ajoûte-t'il, *les decrets de la Providence n'assujettissent pas nôtre liberté. Quand nous sommes obstinez à nous perdre, c'est en vain que le Ciel*

nous fait des graces ; Nous les refusons toûjours aveuglément.

L'Auteur finit en menaçant d'une vive replique ceux qui auroient la hardiesse d'écrire contre son Ouvrage. Il avertit bien que ce n'est point faute de materiaux qu'il l'a fait si court.

On a joint à ce *Pamphleet* ou livret volant une lettre écrite à bord du vaisseau *Britannia* le 14. Août 1705, quand il étoit à l'ancre dans la Baye d'Altea. Cette lettre qui rend compte des projets de la Flotte Combinée nous apprend que le dessein de Mylord Peterborough qui la commandoit n'étoit pas d'abord d'aller en Catalogne comme il a fait depuis : son premier projet étoit d'aller à Nice, pour y débarquer les dix-neuf Bataillons & les tréze cens Chevaux qui étoient à bord de sa Flotte, & de courir ensuite les Côtes de Naples & de Sicile, pour y faire voir le prétendu Roi d'Espagne Charles trois. Ce projet ne fut changé en celui de faire une descente en Catalogne, que sur les vives instances des Peuples de la Plaine

de Vic qui avoient déja pris les armes. Celui qui a écrit cette Lettre se plaint tres-haut de la tiedeur des Portugais pour la cause commune: il n'épargne pas même le gouvernement d'Angleterre, qu'il accuse d'avoir laissé manquer à Mylord Peterborough des choses les plus necessaires à l'execution de son entreprise. Cet Ecrivain est censuré aigrement par nôtre Auteur. Il traite la Lettre de séditieuse ; & d'homme sans jugement, celui qui la inserée dans une des Gazettes de Londres appellée le Courier, en Anglois *Postman.* Le Gazettier est un François réfugié; qualité qui n'impose guere en Angleterre.

ARTICLE XXVIII.

SUITE DE L'EXTRAIT du troisiéme Tome de l'Histoire de l'Eglise par Mr l'Abbé de Choisy.

LEs malheurs qui affligérent l'Eglise & l'Etat aprés la mort de Théodose, furent causez par l'ambition des deux Gouverneurs qu'il

avoit laissez à ses fils. Rufin à Arcadius, & Stilicon à Honorius. Rufin étant assassiné par le Chef des Goths Gainas, l'Eunuque Eutrope s'empara de l'esprit d'Arcadius & s'attira la jalousie & la haine des Grands. S'étant ainsi broüillé avec l'Imperatrice, elle le fit chasser du Palais, & craignant les suites de sa disgrace il se réfugia dans la même Eglise à laquelle deux ans auparavant il avoit fait ôter le Droit d'asile. Le Patriarche reçût encore ce malheureux dans le Sanctuaire; les Soldats demandoient sa mort, le seul Patriarche le défendoit; mais étant sorti pour se sauver, il fut pris & ensuite condamné à mourir. L'Imperatrice eût toute l'authorité.

Porphyre Evêque de Gaza étant venu lui demander la démolition des Temples des Idoles qui subsistoient encore dans sa Ville, lui dit: *Travaillez pour Jesus-Christ, & il vous donnera un fils qui regnera après vous.* Etant accouchée elle l'envoia querir, & allant au devant de lui elle lui dit: *benissez moi mon Pere*, & l'enfant que Dieu m'a donné par vos

priéres. Il dressa ensuite une Requête & la presenta à l'enfant : celui qui le portoit prit la Requête faisant baisser un peu la tête du Prince & disant tout haut: *Sa puissance accorde ce qu'on lui demande.* L'Imperatrice compta la chose à l'Empereur un jour qu'il étoit de bonne humeur, & il dit : il faut bien consentir à l'execution du premier commandement que fait le Prince nôtre fils.

Au sujet des Moines d'Egypte accusez d'Origenianisme par Theophile d'Alexandrie, & qui causerent une sorte de démêlé entre Saint Jean Chrysostome & S. Epiphane ; les Moines demanderent à celui-ci, pourquoi il les accusoit d'heresie sans en avoir les preuves? il répondit que des gens dignes de foi le lui avoient témoigné ; & nous, répliquérent-ils, nous avons vû vos livres qu'on accusoit aussi, & nous les avons défendus : ces paroles desarmérent S. Epiphane dont le cœur étoit plein de charité. En voici une autre marque : S. Hilarion mangeant à sa table & refusant un morceau de volaille, disoit : depuis que je porte l'habit

de Solitaire, je n'ai rien mangé qui eût vie : & moi, repliqua le S. Evêque, depuis que je porte le même habit, je n'ai jamais souffert que personne s'endormit ayant quelque chose *sur le cœur contre moi*. Hilarion trouva cette régle plus excellente que la sienne ; mais on ne voit pas comment S. Epiphane la pratiqua à la rigueur dans l'occasion que Mr l'Abbé de Choisy raconte à la page precedente, quand S. Epiphane refusa avec fermeté S. Jean Chrysostome qui le prioit de venir loger chez lui. L'intention d'Epiphane étoit sainte; mais pouvoit-il présumer que Chrysostome n'eût rien sur le cœur contre lui. Pour Saint Chrysostome il succomba sous les intrigues de Theophile d'Alexandrie qui le fit déposer à Constantinople ; il fut exilé, mais rappellé le même jour. Peu de tems après prêchant contre les jeux superstitieux que l'on celebroit au tour d'une statuë de l'Imperatrice, il fut exilé de nouveau & mourut dans son exil, malgré les sollicitations du Pape Innocent & de l'Empereur Honorius, dont on lui faisoit

même un crime ; comme s'il eût animé les Puiſſances contre les Ordres de ſon Souverain.

Cependant les deux Empereurs conſpiroient à détruire les reſtes de l'Idolatrie ; il y avoit encore à Rome un Dragon de fonte ; il avoit dans la gueule une épée, qui par le moyen de quelques reſſorts perçoit ceux qui s'approchoient dans ſa caverne : un Saint Moine s'en étant approché & ayant évité adroitement le coup du reſſort, renverſa aiſément l'Idole ; ce qui fut une grande victoire ſur l'Idolatrie, dont le dragon étoit une eſpéce de trophée.

Dans la démolition des Temples à Gaza, il arriva une choſe qui fut encore d'un plus grand éclat. Le Saint Evêque Porphyre en ayant fait détruire ſept, délibera ſur celui de Marnas : lui & les fidéles prioient à ce ſujet, lorſqu'un enfant de ſept ans s'écria *qu'on abatte ce temple juſqu'aux fondemens.* La mere jura qu'il avoit parlé de lui-même. Le Saint voulut donner quelque argent à l'enfant, qui cria de nouveau *Gardez-vous bien, ma mere, de rien rece-*

voir, & ne vendez pas ainsi le don de JESUS-CHRIST. Le Temple fut abattu, & de ses ruines on bâtit la plus grande Eglise d'Asie.

Voici d'autres traits particuliers de ce Volume qui meritent d'être remarquez : Theodose le Jeune défendit les spectacles publics pour les jours de Dimanches & de Fêtes, fût-ce même le jour de la naissance de l'Empereur, s'exprimant ainsi dans l'Edit qu'il porta: *Qu'on sache qu'on ne nous plaît jamais d'avantage, que quand on révére la grandeur de Dieu.* Le zele de cet Empereur ne fut pas toûjours accompagné de science : Un Moine à qui il avoit fait un refus eût l'insolence de l'excommunier: Theodose ne voulut point manger que le Moine n'eût levé l'excommunication, quoi qu'on pût representer à l'Empereur sur la nullité de cette censure. Dans le Code appellé Theodosien, que fit publier cet Empereur, il est ordonné que les biens des Religieux morts, sans avoir d'heritiers, ou sans faire de Testament appartiendroient à l'Eglise.

Saint Germain Evêque d'Auxer-

re envoyé par le Pape pour prêcher la foy dans la grande Bretagne, en passant à Nanterre Bourgade prés de Paris, s'y arrêta, & pendant une exhortation qu'il fit aux habitans, il crût voir briller quelque chose de céleste sur une jeune fille de sept ans qui étoit dans la foule : il lui demanda si elle ne vouloit pas consacrer à Dieu sa virginité; & comme elle répondit qu'elle le desiroit ardemment, il lui donna sur le champ la benediction des Vierges : celle-ci étoit Geneviéve, depuis la Sainte Patrone de Paris. Saint Germain arriva en la grande Bretagne lorsque les Bretons alloient donner une Bataille contre les Saxons, qui étoient venus dans leur Isle. Le Saint qui avoit été à l'armée, fait ranger les troupes & ordonne que tous crient par trois fois : *Alleluia* : ce bruit multiplié par les Echos fit croire aux Saxons que leurs ennemis étoient en trois fois plus grand nombre, ce qui les effraïa & les détermina a fuir. Saint Germain fit 15 ou 16 ans aprés un voyage à Rome pour obtenir de l'Empereur le pardon de

quelques Rebelles : Il en obtint ce qu'il voulut. L'Imperatrice Placide lui envoya même un grand Vaſe d'argent. Le Saint lui envoya de ſon côté un pain d'orge ſur une aſſiete de bois : Placide fit enchaſſer l'aſſiette dans de l'or.

Un trait de Hunneric Arien Roi des Vandales marque bien toute ſa cruelle biſarrerie. L'Empereur Zenon l'avoit envoyé prier d'épargner les Catholiques : le Tiran pour réponſe fit paſſer les Ambaſſadeurs entre deux rangs de Catholiques, qu'on tourmentoit ſur des roües, ou par le feu.

La pieté de l'Empereur Juſtinien parut avec éclat dans ſon Couronnement. Il vendit ce jour-là tous ſes biens de patrimoine, les fit diſtribuer aux pauvres, commença à pourſuivre vivement les Ariens, & défendit aux Evêques de venir à la Cour ſans ſa permiſſion par écrit; parce qu'entre autres raiſons, *Leur revenu deſtiné à l'entretien des Pauvres s'employe en voyages & en d'autres dépenſes inutiles.* Juſtinien d'ailleurs aima toûjours les Sçavans, bien

que lui-même ne ſçût pas lire. Vers la fin de ſa vie qui fut de 83. ans, à force de vouloir décider à ſon gré les points de Religion, il imagina une Héreſie qu'il vouloit faire valoir, quand il mourut. C'eût été un des plus grands Empereurs s'il avoit moins vécu.

Le Roi de France Clotaire fit comme Juſtinien du bien & du mal. Il fonda une Abbaye à Roüen qui eſt aujourd'hui Saint Oüen : mais il ordonna que les Egliſes de ſon Roiaume lui donneroient la troiſiéme partie de leur revenu. Le ſeul Injurioſus refuſa de lui obéïr, *Et le menaça de la colére de Saint Martin.* Le Roi en eût peur & ne paſſa point outre. Le Pape Vigile reſpectoit la puiſſance ſeculiere juſqu'à n'oſer accorder le Pallium à Auxence Archevêque d'Arles ſans l'agrément de l'Empereur d'Orient, jugeant que la fidelité qu'il devoit à ce Prince l'exigeoit ainſi : ce qui marque le droit que prétendoit encore avoir l'Empereur ſur la Provence, bien que les Goths en fuſſent actuellement les maîtres.

Didier Evêque de Verdun, pour ſoulager ſon peuple obtint du Roi d'Auſtraſie Theodebert ſept mille écus d'or, que les habitans firent valoir dans le commerce. Quand ils furent en état de les rendre, l'Evêque les reporta au Roi qui refuſa de les réprendre, lui diſant: *Nous ſommes heureux tous deux, vous de m'avoir donné occaſion de ſecourir les Pauvres, & moy de ne l'avoir pas manquée.*

Un Canon d'un Concile d'Orleans qui ſe tint vers ce tems-là eſt ſingulier: *Qu'il ne ſoit permis à qui que ce ſoit d'acheter l'Epiſcopat &c.*

On peut juger par ces traits particuliers, des autres qui ſont répandus dans ce volume. Il eſt rempli de faits leſquels à cauſe de leur difference & de leur multiplicité, ne peuvent pas toûjours être unis les uns aux autres par des liaiſons qui ſervent à l'agrément d'une hiſtoire particuliere. Ce qu'on trouve en celle-ci eſt expoſé avec la netteté & la facilité avec laquelle Mr. l'Abbé de Choiſy a accoûtumé d'écrire. Les caracteres des Saints qui ont fait le principal ornement de l'Egliſe y

ſont bien ramaſſez, comme on le peut voir par ce que nous avons rapporté d'abord de Saint Jerôme & de Saint Ambroiſe. Les endroits qui peuvent être des ſujets de diſpute, par rapport aux prétentions des Puiſſances, y paroiſſent traitez d'une maniere à ménager les divers interêts. On en peut juger par l'Hiſtoire d'Apiarius Prêtre de Sicca en Afrique, qui regarde les appellations au Saint Siége.

Ayant été chaſſé par ſon Evêque pour ſes mœurs, le Pape, dit-on ici, le fit rétablir par ſon Legat, qui proteſta dans un Concile de deux cens Evêques de l'innocence d'Apiarius : celui-ci malgré cette proteſtation, preſſé par les remords de ſa conſcience avoüa ſes crimes en plein Concile : ſurquoi les Evêques écrivirent au Pape qu'ils ne ſouffriroient plus que les Prêtres appellaſſent devant d'autres Evêques que ceux d'Afrique ; une cauſe portée ſi loin ne pouvant être auſſi bien examinée que ſur les lieux. Ils aſſûrent encore, dit l'Auteur, qu'il eſt ridicule de croire que Dieu *accorde à*

un ſeul homme la grace de bien examiner une cauſe, & qu'il la refuſe à une Aſſemblée de Prêtres & d'Evêque. On rapporte ici à ce ſujet, que Saint Auguſtin ayant vû les veritables Manuſcrits du Concile de Nicée, parla ainſi : *Si un de mes Clercs retient une partie de ſon propre je le chaſſerai ; & il auroit beau naviger où il voudroit, je ne le recevrai jamais.* Sur tout ceci Mr. l'Abbé de Choiſy ſemble adopter la penſée du Cardinal Noris dans ſon Hiſtoire du Pelagianiſme, où il diſtingue les faits de diſcipline, & les dogmes de la foi. Les Africains étoient choquez des appels au Saint Siége pour ce qui regardoit la diſcipline, mais non pour ce qui regardoit le dogme. Auſſi ne ſe plaignirent-ils point de l'appel de Celeſtius qui étoit tombé dans l'erreur. A cela ſe rapporte ce que marque Mr. l'Abbé de Choiſy dans une autre affaire. Quand Eutiches eût été condamné par les Evêques d'Orient, il en appella au Pape Saint Leon ; il en écrivit en même tems à Saint Pierre Chryſologue Evêque de Ravenne, qui étoit la Ville Im-

periale de ce tems en Occident, pour le faire parler en ſa faveur: mais le Saint lui répond en l'exhortant de ſe ſoumettre à ce qui aura été écrit par le venerable Pape de Rome: car, ajoûte le pieux Evêque de Ravenne, *Saint Pierre qui vit & préſide dans ſon ſtége donne la vraye foy à ceux qui la cherchent. Quant à nous l'affection que nous avons pour la paix & pour la foy, ne nous permet pas de juger les cauſes de la foy ſans le conſentement de l'Evêque de Rome.*

ARTICLE XXIX.

GEORGII BAGLIVI Opera omnia. *Oeuvres de George Baglivi Professeur de Medecine dans le College Romain, de la Societé Roiale de Londres, & de l'Academie Imperiale Leopoldine, contenant tous ses Traitez de Medecine-pratique & d'Anatomie. Sixiéme Edition plus ample que la derniere d'Utrecht.* A Lyon, & se vend à Paris chez Claude Rigaud, ruë de la Harpe 1704. *in* 4°. *pages* 686.

IL est faux que ce ne soit ici qu'une copie de la derniere Edition des Ouvrages de Mr. Baglivi qu'on a publiée en Hollande; c'est une Edition faite de concert avec l'Auteur, & qu'il a lui-même enrichie de plusieurs Additions & de quelques Dissertations nouvelles. Tant d'Editions multipliées en differens Païs marquent l'estime qu'à l'Europe entiere pour ce fameux Medecin, qui dans un âge peu avancé (trente sept ans) est déja regardé

comme le reſtaurateur de la veritable Medecine. Aprés avoir fait ſes études à Naples il parcourut les Univerſitez d'Italie ; il trouva dans les unes une paſſion déreglée pour les nouveaux ſyſtêmes, & dans les autres un entêtement outré pour les vieilles opinions, & comprit que la plus longue vie ne ſuffiroit qu'à peine pour débroüiller ce cahos & pour prendre parti; qu'il falloit, s'il vouloit arriver à la connoiſſance de la Medecine, chercher une voye plus courte, plus tranquille, plus ſûre, étudier la nature, & ſe faire des principes de ſes experiences : il reconnut bien tôt qu'en étudiant la nature il avoit étudié Hippocrate. Les Medecins vulgaires pleins d'idées Philoſophiques meditent quand il faudroit agir ; ils ſe ſervent de l'imagination où les yeux ſuffiroient ; ils debitent leurs fictions plûtôt que leurs obſervations; & il n'eſt pas ſurprenant que travaillant ſur l'homme tel qu'ils le figurent, ils parviennent aſſez rarement à guerir l'homme tel qu'il eſt. La Medecine, dit agreablement

Mr. Baglivi, est fille du tems & non de l'esprit ; il faut pour l'acquerir moins de vivacité que de patience ; elle ne doit point son origine à la speculation, mais à la pratique ; des disputes subtiles ne la perfectionneront jamais, elles l'embroüilleront ; la nature constante, même dans ses changemens, suit des regles immuables ; *les Aphorismes & les présages* d'Hyppocrate montrent que de son tems les Maladies n'étoient point differentes de celles qui nous attaquent maintenant; il faut donc pour les guérir suivre une methode constante, dégagée de toutes les incertitudes de la Philosophie, & des caprices de la mode, qui exerce son empire sur les opinions autant presque que sur les habits : c'est en observant les maladies qu'il faut apprendre à les guérir : c'est aussi la methode que Mr. Baglivi enseigne dans *sa Pratique de la Medecine divisée en deux livres*. Nous ne nous arrêterons pas a donner un long Extrait de cet Ouvrage qui paroît depuis dix ans. Les défauts de la pratique aujourd'hui la plus commune

y ſont indiquez délicatement : On y découvre les obſtacles qui empêchent les Medecins d'arriver à la perfection de leur Art. L'Auteur voudroit que des Hiſtoires exactes de chaque maladie ſuccedaſſent aux ſyſtêmes inutiles : il fait entendre que la parfaite connoiſſance de la matiere ſubtile & de la matiere canelée ne peut ſervi raux malades de nôtre monde, & ne forme des Medecins que pour le monde de Deſcartes. Il a encore plus de mépris pour les diſtinctions Metaphyſiques ; il paroit même craindre que les Operations Chimiques n'éloignent de la veritable Medecine , & qu'on ne compare mal à propos ce que le feu produit dans les fourneaux à ce qui ſe paſſe dans nôtre corps.

C'eſt par la diſſection des animaux vivans, c'eſt par l'examen du cours de chaque maladie, qu'il veut qu'un Medecin s'inſtruiſe. Au reſte ce n'eſt point ici un ſimple Traité methodique qui ne fourniſſe aux Lecteurs que des préceptes ; les exemples que ce Sçavant Auteur rapporte, ſont choiſis & montrent la veritable na-

ture des Maladies, qui pour être les plus ordinaires ne sont pas les plus connuës. La malignité des fiévres, selon nôtre Auteur, vient presque toûjours des mauvais Medecins & des remedes chauds ordonnez à contre-tems, plûtôt que d'un venin qui corrompe les humeurs. Il faut avoüer qu'il paroît avoir varié sur la purgation au commencement des fiévres ; il la condamne dans le Livre, il semble l'approuver dans les Additions : ce n'est pas qu'il retracte son premier sentiment, mais il le restreint, il l'explique, il parle de certaines fiévres mesanteriques causées par un mauvais chyle retenu dans les glandes du mesentere ; il déclare que dans ces fiévres, plus communes à Rome qu'ailleurs, il se hâte de dégager le mesentére & de purger les humeurs peccantes, sans aucun égard aux jours critiques. C'est la même doctrine qu'il avoit déja exposée dans sa réponse à une Lettre du Sçavant Mr. Andry. Nous n'avons garde d'entrer dans une dispute qui partage les plus fameux Medecins : nous souhaiterions seu-

lement que Mr. Baglivi par ces variations apparentes n'eût pas donné aux Medecins prévenus de chaque parti, l'occasion de s'autoriser de son suffrage, sans que les Medecins de bonne foy puissent se déterminer : les partisans de la purgation jugeront d'abord que les fiévres sont mesenteriques ; les ennemis de la purgation n'en voudront point reconnoître. Il nous paroît qu'il auroit pû s'expliquer davantage, & prévenir des objections assez naturelles : car si ce chyle imparfait, dira t'on, est mêlé avec le sang, la purgation aura les mêmes inconveniens que dans les autres fiévres ; si le sang l'a déposé dans le mesentere, comment l'en chasser ? il n'est pas possible que les humeurs retournent par les mêmes voyes ; c'est le cas d'avoir recours aux alterants ; la saignée ne produiroit-elle pas l'effet qu'on souhaite ? elle rendroit le sang plus liquide & plus propre à entraîner les humeurs qui embarassent le mesentere. Ce ne sont là que des doutes ; nous les proposons dans le seul dessein d'engager les maîtres

de l'art & ſur tout l'Auteur à les éclaircir : nous recevrons leurs déciſions avec une parfaite docilité. Venons à l'eſſay *ſur le mouvement & les maladies des fibres :* ce n'eſt en effet que l'eſſay d'un Ouvrage complet ſur cette matiere ; mais cet eſſay vaut mieux que beaucoup de Livres où les Auteurs ont mis la derniere main. Il commence par quelques reflexions ſur la pratique ancienne & moderne. L'avis que l'Auteur inculque le plus, eſt celui de ſe ſervir de peu de remedes : il ſoûtient que même dans les fiévres opiniâtres le regime ſuffit ſans parties d'Apoticaires : il recommande auſſi d'avoir preſque autant d'égard à l'haleine du Malade qu'à ſon poux : une certaine puanteur cadavereuſe eſt ſelon lui un ſigne infaillible que la maladie eſt mortelle, comme le dégoût eſt la marque d'une maladie ou perilleuſe ou longue. Il tombe inſenſiblement ſur les loüanges d'Hippocrate, & avouë que quelques paſſages de cet oracle de la Medecine lui firent venir la penſée que les maladies étoient plûtôt l'ef-

fet du mauvais état des parties ſolides du corps, que de la corruption de ſes parties liquides: il a ſuivi cette lumiere, & a fait à ſa faveur des découvertes qui donnent aux principes de la Medecine plus de clarté, de brieveté, & de certitude; & qui la délivrent pour toûjours de la ſervitude des autres ſciences. Un Medecin pour devenir excellent n'a plus beſoin que d'un ſens droit, de quelques experiences Anatomiques, & d'une pratique ſoigneuſe & attentive à tous les ſymptômes des maladies.

Mr. Baglivi montre d'abord que l'homme n'eſt composé que de vaiſſeaux préparez pour extraire & contenir certaines liqueurs, & de ces mêmes liqueurs contenuës dans leurs vaiſſeaux; ces vaiſſeaux ſe nomment fibres: il les diſtingue en fibres membraneuſes & en fibres charnuës ou muſculaires: les unes & les autres ſont composées d'une infinité de fibrilles déliées, qui ſont paralelles dans les fibres charnuës, & croiſées dans les fibres membraneuſes. Les fibres membraneuſes

ſont des productions des meninges, c'eſt-à-dire des envelopes du cerveau mal appellées par les Arabes *la dure mere* & *la pie mere*, qui s'étendant par leurs plis, leurs replis, & leurs entrelacemens forment les vaiſſeaux, les viſceres, & generalement toutes les parties blanches. Pour les fibres charnuës qui compoſent les muſcles, elles tirent leur origine de celles qui compoſent les tendons, & celles-là des os, qui ne ſont autre choſes que divers lits de fibres endurcies par les ſels que le ſang dépoſe dans les eſpaces qu'elles laiſſent vuides entre elles. Mr. Baglivi prouve ſa nouvelle découverte ſur la nature des os, par des experiences qui mettent la choſe hors de doute : il rapporte divers exemples de maladies, où la trop grande abondance des ſels arrêtez entre les fibres des os, les rend friables & caſſans ; & d'autres maladies où la diſette de ces mêmes ſels ôte aux os toute leur dureté, & les rend plians & flexibles.

Comme le cœur eſt le principe prochain du mouvement des fibres

charnuës ; la dure mere eſt le principe du mouvement des fibres membraneuſes : ce n'eſt pas ſeulement par le ſang que le cœur pouſſe dans les vaiſſeaux & qu'il agite d'un mouvement circulaire, qu'il remuë les muſcles ; c'eſt encore par la pulſation continuelle & ſenſible que produit dans lui, & dans les parties qui lui ſont jointes ſa dilatation & ſa contraction ſucceſſive. De même la dure mere ne cauſe pas le mouvement des fibres qui naiſſent d'elle ſeulement, parce qu'elle y pouſſe le ſuc nerveux , mais encore par la pulſation qui eſt auſſi ſenſible dans elle que dans le cœur, & qu'elle communique de ſon côté aux parties ſolides. Auſſi Mr. Baglivi & M. Pacchioni, dont nous avons un traité ſi curieux *ſur la Structure & l'uſage des Meninges* , ont obſervé , que comme le cœur eſt compoſé de trois muſcles , la dure mere eſt compoſée de trois rangs de fibres : elle embraſſe tout le cerveau par ſa ſubſtance ; & par un de ſes deux premiers allongemens , elle le ſépare du cervelet ; par l'autre elle le

partage en deux. C'est à cette division que l'Auteur attribuë aprés Hippocrate ces maladies bizarres qui n'affligent qu'un seul côté du corps. Ny lui, ni sont illustre Collegue n'ont jamais pû découvrir les nerfs qui reviennent, dit-on, de l'épine du dos dans les meninges: on les à feints pour expliquer la pulsation de la dure mere, qu'on n'osoit expliquer par le mouvement d'un petit nombre d'artéres répanduës dans cette membrane; car la pulsation est trop forte & trop universelle pour avoir une cause si foible. Mais pourquoi chercher ailleurs l'origine de ce mouvement, que dans le ressort naturel des fibres de la dure mere? Ce systeme si simple auroit conduit à la veritable idée que l'on doit avoir du corps humain: il faut le concevoir comme une pendule dont le mouvement commence & s'entretient par le ressort des parties solides de la machine: il est vrai que l'action des parties fluides sur les solides, la resistance des parties solides, & la force avec laquelle elles poussent les fluides determine,
 modifie,

modifie, augmente ou diminuë le mouvement ; mais enfin c'est du ressort des parties solides que dépend principalement le mouvement & la vie : ce qui est si vrai, que la vigueur du corps vient uniquement de la fermeté des fibres, comme l'Auteur la découvert par l'anatomie de divers animaux. Ce sçavant Medecin compare ensuite le mouvement de la dure mere & celui du cœur ; il oppose les facilitez que donne à l'action du cœur l'impulsion de l'air qu'on respire, la figure conique des vaisseaux, & la contraction des muscles, aux difficultez qui s'opposent à l'action de la dure mere, & prouve par cette comparaison, que le ressort de la dure mere est superieur à la force mouvante du cœur : il pousse même ses ingenieuses conjectures jusqu'à faire dépendre le mouvement du cœur du mouvement de la dure mere, & il rend cette opinion tres vrai-semblable : il propose avec plus de timidité une autre conjecture aussi ingenieuse.

Le suc nerveux est dans son cours

envelopé de deux membranes qui ſont des allongemens de la dure mere ; toutes les autres parties, les os même, ont une envelope membraneuſe : Mr. Baglivi conjecture que ces membranes ont un uſage plus conſiderable que celui de couvrir ces parties ; il croit que des deux membranes qui envelopent les nerfs l'une ſert d'inſtrument à l'ame pour imprimer aux parties du corps les mouvemens qu'elle leur commande, & que l'autre mûë par l'impreſſion qu'elle reçoit des objets, & qu'elle communique à la dure mere, eſt l'inſtrument des ſenſations.

Nous préfererions volontiers à cette conjecture le ſentiment que l'Auteur ſuit ailleurs : * le cerveau, dit-il en cet endroit, eſt ſelon une opinion que la raiſon & l'experien- favoriſent, l'origine de toutes les parties du corps ; elles en naiſſent par differens tiſſus de fibres dures dans les os, molles par tout ailleurs, qui tantôt étendues, tantôt repliées, tantôt roulées ne compoſent, pour

* *page* 413.

ainſi dire, qu'une même toile dont les fils ſont autant de vaiſſeaux pleins de liqueurs, qui en font joüer les reſſorts : le cerveau n'eſt lui même qu'un tiſſu délicat dont les fils expriment continuellement une roſée ſpirituеſe, qu'on ne peut mieux comparer qu'aux rayons de la lumiere : c'eſt cette liqueur qu'on appelle eſprits animaux : le cerveau mû par le reſſort de la dure mere pouſſe ſelon la ligne la plus droite cette roſée dans les fibres, & détermines par-là leurs mouvemens : la liqueur ſpiritueuſe regorge quelquefois, quand un objet ſenſible agiſſant ſur les fibres les preſſe, & ferme, ou du moins rétrecit le canal par où cette roſée merveilleuſe couloit. Le flux de la liqueur ſpiritueuſe déterminé plûtôt d'un côté que d'un autre, eſt le moïen dont l'âme ſe ſert pour commander aux parties du corps les mouvemens qu'elle veut; ſon reflux eſt la cauſe des ſenſations. Cette idée des actions communes à l'ame & au corps n'eſt pas ſi differente de l'autre, qu'on ne puiſſe les concilier ; mais il eſt indifferent

pour la pratique, que l'on ſuive l'une plûtôt que l'autre.

Voila les principes du ſyſteme de M. Baglivi : la dure mere tient ſelon lui la premiere place dans l'œconomie du corps Humain : le commun des Medecins ne la jugeoit propre qu'à couvrir le cerveau ; c'étoit lui donner une fonction aſſez inutile ; le crane eſt une envelope plus ſûre. M. Baglivi en fait la partie dominante de la machine humaine.

De ces principes il tire pour la pratique d'importantes concluſions.

I. Quoy qu'il avouë, que l'alteration des liqueurs eſt la cauſe de certaines maladies, il aſſûre que la plus part de celles dont on cherche la ſource dans les liqueurs corrompuës, n'eſt qu'une ſuite neceſſaire du mauvais état de quelque partie ſolide & ſur tout de la dure mere.

II. L'Art du Medecin conſiſte donc à maintenir l'équilibre des ſolides entre eux & avec les liqueurs, & la regularité du mouvement vital, dont la moindre alteration trouble la ſanté.

III. C'eſt le rétabliſſement de cet équilibre qu'il doit avoir en vûë dans l'uſage des remedes.

IV. Ainſi il ne doit ſe ſervir qu'avec une extrême précaution des remedes chauds & capables d'irriter; puiſqu'il n'y a rien de ſi contraire à cet équilibre, que l'inflammation des parties ſolides, qui empêche le cours libre des liqueurs & l'harmonie des mouvemens de toute la machine.

V. Avec ces principes ſans ébullitions ni fermentations on explique aiſément les changemens divers, qui arrivent aux alimens par la ſeule difference de la ſtructure & du reſſort des vaiſſeaux, par la filtration, la ſeparation, la précipitation des matieres broyées dans l'eſtomach, & l'on ſe convainc que c'eſt abuſer de la credulité des malades, & s'abuſer ſoy-même que d'attribuer les maladies à je ne ſçai quels acides.

VI. C'eſt une erreur auſſi préjudiciable aux malades, qu'ordinaire aux Medecins, que de ſe tromper à la cauſe des maladies; d'attribuer par exemple à des obſtructions ima-

ginaires,ce qui n'eſt qu'une ſuite de la contraction exceſſive des fibres, & d'augmenter cette contraction par des remedes propres à diſſoudre les humeurs qu'ils s'imaginent cauſer l'obſtruction ; remedes qui par la même raiſon ſont propres à deſſecher, à reſſerrer, & même à enflammer les fibres. C'eſt par une erreur ſemblable, que des maux cauſez par le relâchement des fibres, ſont attribuez à des cauſes fort differentes, d'où naiſſent des mécomptes toûjours funeſtes aux malades.

VII. Le Sang demande auſſi dans ce Syſteme l'attention du Medecin : ce n'eſt pas ſeulement à nourrir les parties ſolides, à les arroſer que Dieu l'a deſtiné ; il contribuë beaucoup au mouvement vital, & la ſanté dépend abſolument de ſa quantité & de ſa diſpoſition : auſſi ne faut-il pas le regarder comme une ſimple liqueur, mais comme un amas de parties ſolides, de ſouphres, de ſels, d'alimens broyez & pulveriſez qui nagent dans un menſtrue aqueux. Il contribue au

mouvement, premierement parcequ'en remplissant les vaisseaux, il leur donne plus de poids & plus de force pour résister à l'impression de la dure mere : s'il est en trop petite quantité ou trop dissout, l'effort de la dure mere remuë avec trop de violence les nerfs, & de là viennent les convulsions, & la destruction des organes : s'il est en trop grande quantité il gonfle les vaisseaux, résiste trop au mouvement, & trouble toute l'œconomie des fonctions vitales. M. Baglivi dans une lettre à M. Pascoli sur *l'Anatomie des fibres & les maladies des parties solides*, qui fut imprimée à Perouse en MDCC. & qui peut passer pour la premiere ébauche de son Ouvrage sur les fibres, explique dans un plus grand détail comment le sang contribue au mouvement des muscles & des fibres : cette lettre est dans le volume dont nous donnons l'extrait après *l'Essai des quatres livres sur le mouvement & les maladies des fibres.*

VIII. C'est donc à entretenir la quantité du sang dans une exacte proportion avec les besoins du

corps, que consiste l'art de conserver sa santé : c'est-là un de ses premiers préceptes : en voicy deux autres qui sont encore les consequences naturelles du Systeme de Mr. Baglivi : l'un de ne pas évaporer indiscrettement cette douce & subtile rosée que l'on appelle esprits, & qui n'est en effet qu'une liqueur déliée necessaire pour humecter les fibres, dont le dessechement est sur tout à craindre. L'autre précepte ordonne d'entretenir par l'exercice & par l'action le ressort des fibres que l'oisiveté relâche. On peut sur ces trois régles établir le regime que doit suivre une personne qui aime la vie, & qui a soin de sa santé. Tout excés lui est défendu ; sa nourriture doit être simple sans ragoûts, reglée par le besoin plûtôt que par l'appetit ; l'usage du vin doit être extremément moderé, celui des liqueurs brulantes interdit absolument ; on doit éviter une application trop frequente & trop forte ; il ne faut pas moins éviter l'inaction : après tout tant de soins seront inutiles, si l'on ne retient ses passions dans de justes

bornes; leur fougue dérange plus que toute autre chose la machine humaine : il faut encore qu'on sçache se mettre à couvert des injures de l'air ; le froid & le chaud excessifs quoique contraires ont la même malignité à l'égard des fibres, & les raccourcissent également.

IX. Ce n'est pas par des syrops, des potions même cordiales, qu'on rétablit l'équilibre, & qu'on rend aux corps leur état naturel : il faut agir alors comme on agit pour rendre l'équilibre aux machines ; détourner les liqueurs du côté contraire à celui vers lequel elles coulent avec trop d'abondance ; diminuer leur volume pour faciliter leur cours ; se servir quelquefois de remedes presque inconnus aux Medecins d'aujourd'hui, la musique, la danse, les exercices violens, la „ déclamation, la chasse, les pro„ menades à pied, a cheval, en ca„ rosse, sur l'eau ; retrancher ou „ ajoûter aux heures du sommeil ; „ changer les alimens & le régime „ accoûtumé ; prescrire en certaines „ occasions la plus grossiere nour-

„ riture ; faire changer d'air ; pro-
„ curer au malade par des conver-
„ sations agreables la gayeté de l'es-
„ prit, lui ordonner les bains, les fo-
„ mentations, les frictions ; remedes
„ d'un si grand usage du temps
„ d'Hippocrate. La Medecine de-
viendroit par-là plus agreable en devenant plus utile. M. Baglivi rapporte divers exemples de malades qu'il a gueris par cette methode ; ce ne sera pas les malades qui empêcheront qu'elle ne s'établisse.

X. Il ne faut pas dissimuler que tous les principes du Medecin Romain combattent les purgations prématurées & frequentes ; plein d'Hippocrate il paroit avoir eû en vûë de démontrer l'aphorisme si connu : *Multi mortui sunt quia purgati sunt* ; *Plusieurs sont morts parce qu'on les a purgez.* Il n'y a que les maladies causées par l'intemperance & la repletion, où la purgation soit necessaire, si l'on s'en tient précisément à son systême. Il faut cependant que la pratique lui ait appris à moderer cette aversion pour les purgatifs ; car dans sa Lettre à Mr.

Andry, & dans ses Additions jointes à cette Edition, il permet de purger non seulement dans les fiévres limphatiques & mesenteriques; mais, ce qui paroît plus contraire à sa doctrine, dans le commencement de la pleuresie, si les humeurs sont en fougue, pourvû qu'aucun symptôme ne menace d'une prochaine inflammation. Nous pensions qu'il n'y avoit point de pleuresie sans inflammation; mais nous n'en sçavons pas tant que Mr. Baglivi : c'est à nos Sçavans Medecins à voir, si l'on doit s'en tenir à ses principes, ou à sa pratique. Il est vrai qu'il prévient en quelque façon les reproches sur cette contradiction: *C'est à Rome que j'écris*, dit il, *où d'ordinaire les maladies viennent des humeurs épaissies & arrêtées dans les premieres voïes.* Il faut encor remarquer, qu'à Rome on n'emploie guéres les purgatifs violens; on n'y purge qu'avec des minoratifs.

XI. On conçoit les vapeurs comme une fumée qui s'éleve des intestins ou de l'estomach, quoi qu'il soit impossible que la fumée la plus

ſubtile s'ouvre un pareil chemin : le ſyſtême dont nous parlons diſſipe ces fumées & l'obſcurité qu'elles répandoient ſur la cauſe des vapeurs ; il prouve que l'irritation qui raccornit les fibres de l'eſtomach ou des inteſtins, peut communiquer la douleur juſqu'aux fibres de la tête.

XII. Willis étoit ſurpris de n'avoir remarqué dans la diſſection du cerveau de quelques inſenſez, aucune difference qu'on pût juger avoir cauſé leur folie : il devoit ſelon la réflexion judicieuſe de nôtre ſçavant Medecin examiner les meninges ; il les auroit trouvées flaſques & relâchées dans les imbecilles, violemment tendues dans les fous furieux ; & c'eſt cette tenſion violente qui leur donne une force prodigieuſe. Nous n'avons encore donné l'extrait que du premier Livre *de l'Eſſai ſur les fibres*, *& de la Lettre à Mr. Paſcoli* ; les Ouvrages ſuivans nous fourniront un extrait auſſi curieux.

Quelque eſtimables que ſoient par eux-mêmes les Ouvrages d'un

des plus fameux Medecins de l'Europe, la Préface leur donne un nouveau prix: elle eſt d'un grand Maître, & le ſyſtême de M. Baglivi doit beaucoup à cet illuſtre ami de l'Auteur: il le met dans ſon plus beau jour, il l'arrange, il l'établit, il le défend, il en découvre les avantages & la ſuperiorité ſur tous les autres ſyſtêmes. Un homme capable de le penetrer, de l'expoſer comme il le fait, étoit capable de l'inventer: ſon ſtyle noble & clair montre un écrivain maître de ſa matiere, & fait connoître M. Hecquet Medecin de Paris. Il ſe propoſe une objection qui paroît conſiderable: Des perſonnes dignes de foi proteſtent qu'elles ont vû dans certains Cadavres le cerveau & les meninges petrifiées, ſans qu'on eût remarqué avant la mort, & la diſſection du ſujet aucun effet de cette immobilité des meninges: il le faut avoüer, cette experience attaque directement le premier principe de Mr. Baglivi, & ſemble dégrader la dure mere de ſon empire ſur tout le corps.

Mr. Hecquet répond que cet ar-

gument prouve contre tous les autres ſyſtemes, puiſqu'il prouve qu'on peut vivre ſans eſprits animaux, qui ne ſe fabriquent que dans le cerveau, & que Mr. Baglivi en doit être moins embaraſſé qu'un autre, lui qui enſeigne nettement que le mouvement communiqué une fois par la dure mere aux fibres peut s'entretenir enſuite, du moins pour quelque tems, par le reſſort particulier de chaque fibre. Ne pourroit-on pas dire que les parties du cerveau & des meninges ne s'étoient petrifiées que peu à peu & l'une après l'autre, leur parfaite petrification n'étoit pas peut-être encore achevée dans la diſſection; du moins elle pouvoit ne pas l'être avant la mort du ſujet: enfin qui nous a dit qu'il n'avoit reſſenti aucun effet de cet accident? Les Lettres des plus illuſtres Medecins du monde ajoûtées à la fin du volume, forment en faveur de l'Auteur un concert de loüanges qui ne ſera pas ſuſpect: ce ſont des connoiſſeurs qui loüent leur Confrere. Nulle marque du vrai merite n'a manqué à Mr. Baglivi;

l'envie a osé l'accuser d'avoir dérobé son systeme à Mr. Pacchioni autre celebre Medecin de Rome : une si fausse accusation est détruite sans ressource dans la Preface.

ARTICLE XXX.

BULLE DE N. S. PERE LE PAPE Clement XI.

NOs Memoires ont instruit le public de la naissance & des progrés du fameux Cas de conscience. On y a vû ce que les Ecrivains du party ont imaginé pour en soûtenir la doctrine, & ce que de sçavans Evêques ont fait de leur côté pour en démontrer l'erreur. Il est juste que nous représentions maintenant dans son entier la piéce qui fait la décision du procés. C'est la Bulle publiée par nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. par laquelle il confirme & renouvelle les Constitutions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. ses prédecesseurs, en y ajoûtant quelques déclarations necessaires à leur parfaite observation.

Quand cette derniere Constitution n'intereſſeroit pas autant qu'elle fait la Religion, qu'elle met à couvert des artifices & de la mauvaiſe foy des heretiques ; tout ce qui ſort de la plume du ſçavant Pape qui gouverne aujourd'hui l'Egliſe a droit de trouver place dans les Memoires qui doivent ſervir à l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Nous avons crû devoir joindre à la Bulle du Pape, la Requête qu'ont preſenté à la Congregation du Saint Office des Janſeniſtes de Flandres, pour arrêter, s'ils le pouvoient, la déciſion qui les menaçoit. Ils craignoient autant la Bulle, que tous les vrais Catholiques la ſouhaitoient ; & je ne ſçai ſi l'allarme que l'attente de cette définition a jettée dans le party, n'eſt point une auſſi bonne preuve de la neceſſité qu'il y avoit de la publier ; que la joye ſincere qu'ont eû tous les fideles de la voir enfin arrivée. Sûrement tout Lecteur équitable jugera en liſant cette piéce qu'elle ne meritoit point d'autre réponſe que celle que ſa Sainte-

té à trouvé à propos d'y faire par la publication de sa Bulle.

SANCTISSIMI DOMINI Nostri D. Clementis Divinâ Providentiâ Papæ XI. Confirmatio & innovatio Constitutionum Innocentii Papæ X. & Alexandri Papæ VII. *Adversus Jansenianam hæresim editarum, cum nonnullis declarationibus pro debita illarum observantia adjectis.*

CLEMENS *Episcopus servus servorum Dei universis Christi Fidelibus salutem & Apostolicam benedictionem.*

Vineam Domini Sabaoth, quæ est Catholica Ecclesia, pro commisso nobis divinitùs Apostolicæ servitutis munere custodire, atque excolere omni studio atque industriâ, jugiter satagentes; ea quæ à Romanis Pontificibus Prædecessoribus nostris ad succrescentes in illâ perniciosarum novitatum vepres radicitùs evellendos, prudenti, salubrique consilio constituta esse noscuntur; ut quibuscunque Inimici hominis molitionibus dejectis, firmiùs

ſemper, atque exactiùs obſerventur, Apoſtolici muniminis noſtri præſidio libenter roboramus, atque alias deſuper ſolicitudinis, & providentiæ noſtræ partes interponimus; ſic ut omnibus maturæ conſiderationis trutinâ perpenſis, ad fidelem ac tutam Orthodoxæ veritatis cuſtodiam, nec non Animarum pretioſo Unigeniti Dei Filii Domini noſtri Jeſu Chriſti ſanguine redemptarum ſalutem expedire in Domino arbitramur.

Sanè poſtquam fel. rec. Innocentius Papa X. Prædeceſſor noſter per quandam ſuam deſuper editam Conſtitutionem quinque famoſas Propoſitiones ex libro Cornelii Janſenii Epiſcopi Iprenſis, cui titulus, *Auguſtinus*, excerptas, Apoſtolici cenſurâ judicii ritè confixerat, rec. me. Alexander Papa VII. etiam prædeceſſor noſter ad ejuſmodi jam damnatos errores à Chriſti fidelium mentibus prorsùs abolendos, publicæque tranquillitatis perturbatorum ſubtili tectas calliditate machinationes penitùs evertendas, prædictam Innocentii prædeceſſoris

Conſtitutionem, toto illius inſerto tenore, confirmavit, novarumque declarationum acceſſione conſtabilivit, ſuâ in id pariter editâ Conſtitutione tenoris qui ſequitur: Alexander Epiſcopus &c. *Ad ſanctam Beati Petri ſedem &c.* Datum Romæ anno 1656. 7. Calend. Novembr.

Subinde verò, quò omnis Apoſtolicarum definitionum eludendarum aditus intercluderetur, memoratus Alexander Prædeceſſor, priſcum Eccleſiæ morem ſequutus, certam edidit Formulam ab omnibus Eccleſiaſtici ordinis, tam Sæcularibus, quam Regularibus perſonis ſubſcribendam, per aliam ſuam hac in re promulgatam Conſtitutionem tenoris ſequentis: Alexander Epiſcopus &c. *Regiminis Apoſtolici &c.* Datum Romæ 1664. 15. Cal. Mart.

Sic equidem cauſa finita eſt; non tamen ſic, ut par erat, finitus eſt error Apoſtolico toties mucrone percuſſus: Neque enim defuere, nec adhuc deſunt homines veritati non acquieſcentes & nunquam Eccleſiæ contradicendi finem facientes, qui variis diſtinctionibus,

ſeu potiùs effugiis ad circumventionem erroris excogitatis, Eccleſiam ipſam turbare, eamque interminatis quæſtionibus, quantum in ipſis eſt, involvere & implicare conantur; quodque deterius eſt, ipſamet Apoſtolicæ ſedis decretalia redarguendis eorum pravis ſenſibus condita, ac præſertim quaſdam piæ memoriæ Clementis Papæ IX. die 19. Januarii 1669. ad quatuor Galliæ Epiſcopos, nec non binas ſimilis memoriæ Innocentii Papæ XII. etiam prædeceſſorum noſtrorum die 6. Februarii 1694. & die 24. Novembris 1696. ad Epiſcopos Belgii in forma Brevis reſpectivè datas litteras, in erroris ſui patrocinium advocare, temerario planè auſu, non erubeſcunt; perinde ac ſi memoratus Clemens Prædeceſſor, qui eiſdem ſuis litteris, ſe Innocentii X. & Alexandri VII. prædeceſſorum Conſtitutionibus ſupra dictis firmiſſimè inhærere, ac à dictis quatuor Epiſcopis veram & totalem obedientiam, adeoque Formulæ à præfato Alexandro prædeceſſore, ſicut præmittitur, editæ ſincerè per eos

ſubſcribi voluiſſe declaravit, aliquam in tam gravi negotio exceptionem ſeu reſtrictionem, quàm nullam prorsùs ſe unquam admiſſurum fuiſſe proteſtatus fuit, reipsâ admiſiſſet; dictus verò Innocentius XII. prædeceſſor, dum ſapienter, ac providè prædictas quinque propoſitiones ex memorato libro Janſenii excerptas in ſenſu obvio, quem ipſamet propoſitionum verba exhibent, ac præ ſe ferunt, damnatas eſſe pronunciavit, non de ipſomet obvio ſenſu, quèm in Janſenii libro habent, quive ab eodem Janſenio intentus ac à præfatis Innocentio X. & Alexandro VII. prædeceſſoribus damnatus fuit, ſed de alio quopiam diverſo ſenſu cogitaſſet; dictaſque Innocentii X. & Alexandri VII. prædeceſſorum Conſtitutiones temperare, reſtringere, aut alio quovis modo immutare voluiſſet iiſdem ipſis litteris, quibus eas in ſuo robore fuiſſe, & eſſe, ſeque illis firmiter inhærere verbis apertiſſimis aſſerebat.

Præterea iidem inquieti homines ſparſis undequaque ſcriptioni-

bus, ac libellis, exquisitâ ad fallendum arte compositis, non sine gravi Apostolicæ Sedis injuriâ, maximoque totius Ecclesiæ scandalo docere non sunt veriti: Ad obedientiam præfatis Apostolicis Constitutionibus debitam non requiri, ut quis prædicti Janseniani libri sensum in antedictis quinque propositionibus, sicut præmittitur, damnatum, interiùs ut hæreticum damnet; sed satis esse, si eâ de re obsequiosum (ut ipsi vocant) silentium teneatur. Quæ quidem assertio, quam absurda sit, & animabus Fidelium perniciosa, satis apparet, dum fallacis hujus doctrinæ pallio non deponitur error, sed absconditur; vulnus tegitur, non curatur; Ecclesiæ illuditur, non paretur; & lata demum filiis inobedientiæ via sternitur ad fovendam silentio hæresim; dum ipsam Jansenii doctrinam, quam ab Apostolicâ Sede damnatam Ecclesia Universalis exhorruit, adhuc interiùs abjicere & corde improbare detrectant.

Quinetiam eò impudentiæ nonnullos devenisse compertum est, ut

veluti naturalis honestatis nedum Christianæ sinceritatis obliti, asserere non dubitaverint, præfatæ formulæ à memorato Alexandro prædecessore præscriptæ subscribi licitè posse, etiam ab iis, qui interiùs non judicant, prædicto Jansenii libro doctrinam hæreticam contineri. Quasi verò contra quàm scriptum est: *Qui loquitur veritatem in corde suo.* Et: *Qui jurat proximo suo, & non decipit*; hujusmodi erroris Sectatoribus liceat Ecclesiam jurejurando decipere, simulque Apostolicæ Sedis providentiam fallere; dum ejusdem formulæ conceptis verbis loquuntur quod Ecclesia loquitur, quod tamen sentit ipsa, non sentiunt; seque parere Constitutionibus Apostolicis profitentur, quibus animo contradicunt.

Hinc est quod nos ad opportunum & efficax tam exitiali morbo, qui ut cancer serpit, & quotidie in deterius vergit, remedium adhibendum, non minùs demandatæ nobis omnium Ecclesiarum solicitudinis debito, quam plurimorum Venerabilium Fratrum nostrorum diver-

ſarum partium, ac præſertim Regni Galliarum Epiſcoporum zelo, ac precibus excitati, ne hujuſmodi pravi homines Catholicæ Eccleſiæ pacem ſubvertere impunè pergant, & ſimplicium ac puſillorum mentibus imponere, docentes quæ non oportet; neve ullus, apud eos quoque qui bonâ, ut aïunt, fide, ac falſis rumoribus decipi ſe fortaſſe patiuntur, de mente, ac ſententiâ Apoſtolicæ Sedis ampliùs ambigendi ſuperſit locus. Divino priùs, tam privatis noſtris, quàm publicè indictis precibus, implorato præſidio, ac re maturè diſcuſſâ, de nonnullorum Venerabilium Fratrum noſtrorum S. R. E. Cardinalium conſilio, auditiſque complurium in Sacrâ Theologiâ Magiſtrorum ſuffragiis; primò quidem præinſertas Innocentii X. & Alexandri VII. prædeceſſorum Conſtitutiones, omniaque & ſingula in eis contenta authoritate Apoſtolicâ tenore præſentium confirmamus, approbamus, & innovamus.

Ac inſuper, ut quævis in poſterùm erroris occaſio penitùs præci-

 datur

datur, atque omnes Catholicæ Ecclesiæ filii Ecclesiam ipsam audire, non tacendo solùm (nam & impii in tenebris conticescunt) sed & interiùs obsequendo, quæ vera est Orthodoxi hominis Obedientia, condiscant hac nostrâ perpetuò valiturâ Constitutione; Obedientiæ quæ præinsertis Apostolicis Constitutionibus debetur, obsequioso illo silentio minimè satis fieri ; sed damnatum in quinque præfatis Propositionibus Janseniani libri sensum, quem illarum verba præ se ferunt,ut præfertur, ab omnibus Christi Fidelibus, ut hæreticum non ore solùm, sed & corde rejici ac damnari debere ; nec aliâ mente, animo, aut credulitate supradictæ Formulæ subscribi licitè posse ; ita ut qui secùs, aut contrà, quoad hæc omnia, & singula, senserint, tenuerint, prædicaverint, verbo vel scripto docuerint, aut asserüerint, tanquam præfatarum Apostolicarum Constitutionum transgressores, omnibus & singulis illarum censuris, & pœnis omninò subjaceant, eâdem authoritate Apostolicâ decernimus,

declaramus, ſtatuimus, & ordinamus.

Decernentes pariter eaſdem præſentes, & præinſertas litteras ſemper & perpetuò validas, & efficaces exiſtere & fore, ſuoſque plenarios & integros effectus ſortiri & obtinere. Sicque per quoſcunque Judices Ordinarios & Delegatos ubique judicari & definiri debere, ſublatâ eis, & eorum cuilibet quâvis aliter judicandi & interpretandi facultate & authoritate; ac irritum & inane, ſi ſecùs ſuper his à quoquam quavis authoritate ſcienter vel ignoranter contigerit attentari.

Quocircà Venerabilibus Fratribus Archiepiſcopis, & Epiſcopis, aliiſque locorum Ordinariis, necnon hæreticæ pravitatis Inquiſitoribus, & Judicibus Eccleſiaſticis, ad quos pertinet, commitimus & mandamus, ut ſinguli in ſuis reſpectivè Diœceſibus, ac locis ſuæ juriſdictioni ſubjectis, ipſas præſentes litteras, & in eis contenta quæcunque exequantur, & executioni mandari, & obſervari ab omnibus curent, & inobedientes, & rebelles quoſcun-

que per censuras & pœnas præfatas, aliaque juris, & facti remedia, appellatione post positâ, invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, brachii sæcularis auxilio, omninò coërceant, & compellant.

Volumus autem ut earumdem præsentium transumptis etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, & sigillo personæ in Dignitate constitutæ munitis eadem fides prorsùs adhibeatur, quæ ipsis Originalibus litteris adhiberetur, si forent exhibitæ, vel ostensæ.

Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostræ Confirmationis, Approbationis, Innovationis, Decreti, Declarationis, statuti, & Ordinationis infringere, vel ei ausu temerario contraïre. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei, ac Beatorum Petri & Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem anno Incarnationis Dominicæ millesimo septingentesimo quinto, decimo septimo Kalen-

das Augusti. Pontificatûs nostri anno quinto.

I. Card. Prodatarius.

F. OLIVERIUS.

Visa de Curiâ C. A. FABRONUS.

Loco † Plumbi.

P. PORTA.

Registrata in Secretaria Brevium.

ARTICLE XXXI.

CLEMENT EVESQUE *Serviteur des Serviteurs de Dieu. A tous Fideles Chrétiens Salut & Benediction.*

NOus attachant continuellement avec toute l'application possible & de toutes nos forces, comme nous le devons par le ministere Apostolique que Dieu nous a confié, à garder, & à cultiver la vigne du Seigneur des Armées, c'est à-dire, l'Eglise Catholique; nous joignons volontiers nôtre authorité Apostolique à celle des Pontifes Romains nos prédecesseurs, & confirmons ce qu'ils ont fait si sagement & si uti-

lement pour arracher jusqu'à la racine les épines des nouveautez superstitieuses ; afin que leurs Ordonnances soient plus exactement observées, & que nous fassions échoüer les entreprises de l'Homme Ennemi, & après avoir mûrement pesé toutes choses, nous employons nos soins & nôtre solicitude comme nous le jugeons convenable selon l'esprit de Dieu, pour la conservation sûre & inviolable de la Verité Orthodoxe, & pour le salut des Ames rachetées par le pretieux Sang de Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST Fils unique de Dieu.

Aprés qu'Innocent X. d'heureuse memoire nôtre prédecesseur eût censuré dans toutes les formes par un jugement Apostolique les cinq fameuses Propositions extraites du Livre de Cornelius Jansenius Evêque d'Ipres, intitulé *Augustinus*, Alexandre VII, aussi nôtre Prédecesseur, pour effacer de l'esprit des Fideles ces erreurs déja condamnées, & renverser entierement les projets artificieux des Perturbateurs du repos public, confirma cette

Conſtitution d'Innocent X. ſon Prédeceſſeur, l'inſerant toute entiere dans la ſienne, & y ajoûtant pour un plus grand affermiſſement de nouvelles Déclarations, par une Conſtitution qu'il fit pareillement ſur cette matiere; dont voici la teneur:

Alexandre VII. Evêque &c. La Providence Divine &c. donné à Rome le 16. Octobre 1656.

Depuis pour rendre inutiles tous les détours de ceux qui auroient voulu éluder cette déciſion, le même Alexandre VII. nôtre Prédeceſſeur, ſuivant en cela l'ancienne coûtume de l'Egliſe, dreſſa un Formulaire dont il ordonna la ſouſcription à tous les Eccleſiaſtiques tant Seculiers que Reguliers par une autre Conſtitution qu'il publia ſur ce ſujet, de la teneur qui ſuit:

Alexandre VII. Evêque &c. Le devoir du Gouvernement &c. Donné à Rome le 15. de Fevrier 1665.

Ainſi finit la cauſe; mais l'erreur quoyque tant de fois frappée par le glaive Apoſtolique ne finit pas pour cela, comme elle le devoit; car il s'eſt trouvé & il ſe trouve encore

des gens qui n'acquiesçant pas à la verité, & ne cessant point de résister à l'Eglise, à la faveur de plusieurs distinctions, ou plûtôt subterfuges qu'ils inventent pour surprendre, & pour insinüer l'erreur, troublent l'Eglise, & veulent autant qu'il est en eux l'engager, & l'embarrasser dans des questions sans fin: & ce qui est plus mauvais, par une entreprise toute temeraire, ils ont eû l'audace d'employer pour la défense de leurs erreurs les Decrets même émanez du Saint Siege Apostolique pour la condamnation de leurs mauvais sentimens; Et principalement par un Bref de Clement IX. de pieuse memoire en date du 19. Janvier 1669. addressé à quatre Evêques de France; deux autres Brefs d'Innocent XII. de semblable memoire du 6. Fevrier 1694. & du 24. Novembre 1696. addressez aux Evêques de France: comme si Clement ci-dessus nommé nôtre Prédecesseur qui a déclaré par son dit Bref qu'il s'attachoit tres fortement aux Constitutions de ses Prédecesseurs Innocent X. & Alexandre VII.

& qu'il vouloit que lesdits quatre Evêques s'y soumissent avec une vraye & totale obéïssance, en signant sincerement le Formulaire dudit Alexandre VII. son Prédecesséur, eût admis en effet quelque exception ou restriction dans une affaire si grave, dans le tems-même qu'il protestoit qu'il n'en auroit jamais admis aucune, & qu'Innocent XII. cy-dessus nommé nôtre Prédecesseur, lors qu'il a prononcé avec beaucoup de sagesse & de précaution que les dites cinq Propositions extraites du Livre de Jansenius cy-dessus nommé avoient été condamnées dans le sens qui se présente d'abord & que portent les propres termes des Propositions, n'eût pas eû en vûë le même sens qu'elles présentent dans le Livre de Jansenius, & que l'Auteur a luy-méme entendu dans ce Livre, lequel sens a été condamné par Innocent X. & Alexandre VII. nos Prédecesseurs cy-dessus nommez, mais quelque autre sens different, & qu'il eût voulu addoucir, restreindre, ou alterer en quelque maniere que ce pût être, lesdites Constitu-

tions d'Innocent X. & d'Alexandre VII. par les mêmes lettres où il assûroit en termes trés clairs, qu'elles avoient eû & qu'elles avoient encore toute leur force, & qu'il s'y attachoit fortement.

Outre cela, ces mêmes hommes inquiets par un attentat injurieux pour le saint Siege Apostolique, & au grand scandale de toute l'Eglise, ont répandu par tout des écrits & des libelles faits avec art & avec affectation à dessein de tromper; où ils n'ont pas craint d'avancer que pour rendre aux susdites Constitutions l'obeïssance qui leur est dûë, il n'étoit pas necessaire de condamner interieurement comme heretique le sens condamné, comme il a déja été dit, du susdit livre de Jansenius dans les susdites cinq Propositions; mais qu'il suffit de garder sur céla un silence respectueux, ainsi qu'ils l'appellent. Maxime également absurde & pernicieuse, comme il paroit assez; puisque sous le prétexte de cette doctrine séduisante, on ne renonce point à l'erreur, mais on la cache; on couvre la plaïe,

& on ne la guerit point ; on se moque de l'Eglise, & on ne lui obeït point ; & on ouvre aux enfans de desobeïssance une voïe large pour fomenter l'heresie par le silence, en refusant de renoncer interieurement, & de condamner de cœur la Doctrine de Jansenius condamnée par le Saint Siége Apostolique, & que l'Eglise Universelle a en horreur.

On en a même vû quelques-uns venir jusqu'à cette impudence, qu'oubliant non seulement la sincerité chrêtienne, mais même en quelque sorte l'honnêteté naturelle, ils ont osé assurer que ceux même qui ne jugent pas interieurement que le susdit Livre de Jansenius contienne une Doctrine Heretique, peuvent licitement souscrire au Formulaire prescrit par nôtre Prédecesseur Alexandre ; comme s'il étoit permis aux Sectateurs de cette erreur de tromper l'Eglise par un serment & se joüer ainsi des précautions du Saint Siége, en parlant precisément & en termes formels le langage de l'Eglise par la souscription qu'ils

font du Formulaire, ſans tenir ce qu'elle tient, & en faiſant profeſſion d'obeïr aux Conſtitutions Apoſtoliques qu'ils deſavoüent interieurement; au lieu qu'il eſt ordonné dans l'Ecriture de dire la verité ſelon ſon cœur, & de ne point tromper dans le ſerment que l'on fait au prochain.

C'eſt pour cela que pour apporter un remede convenable & efficace à un mal ſi dangereux, qui comme la gangréne ſe répand de tous côtez, & augmente tous les jours de plus en plus, n'étant pas moins animez par le devoir de la ſolicitude pour toutes les Egliſes qui nous eſt impoſée, que par le zéle & les prieres de pluſieurs de nos Venerables Freres Evêques de differentes nations & principalement de ceux de France, de peur que ces hommes depravez ne continuent impunément de troubler la paix de l'Egliſe Catholique, & d'impoſer aux eſprits des ſimples & des foibles, en leur enſeignant ce qu'il ne faut pas enſeigner, & en même tems pour ôter tout lieu de douter de l'eſprit

& du ſentiment du Saint Siege à ceux mêmes qui ſe laiſſent tromper par une prétendue bonne foy & par de faux bruits ; & aprés avoir imploré le ſecours de Dieu, tant par les Prieres que nous avons faites en particulier, que par les Prieres publiques que nous avons ordonnées, & aprés avoir mûrement diſcuté l'affaire, pris l'Avis de quelques-uns de nos Venerables Freres les Cardinaux de la Sainte Egliſe Romaine, & entendu les ſentimens de pluſieurs Docteurs en Theologie : Premierement d'autorité Apoſtolique Nous confirmons, approuvons & renouvellons par ces préſentes, les Conſtitutions ci-deſſus inſerées d'Innocent X. & d'Alexandre VII. nos Prédeceſſeurs, & tout ce qui y eſt contenu.

De plus pour prévenir abſolument dans la ſuite toute occaſion d'erreur, & afin que tous les enfans de l'Egliſe Catholique apprennent à l'écouter non-ſeulement en gardant le ſilence ; (car les Impies le gardent dans les tenebres) mais encore en obéïſſant interieurement,

en quoi consiste la veritable obeïssance de l'homme fidele. Nous décernons, Déclarons, Statuons & Ordonnons de même Autorité Apostolique par cette Constitution qui sera valide à perpetuité, que par ce silence respectueux l'on ne satisfait point à l'obéïssance qui est dûe aux Constitutions Apostoliques ci-dessus inserées, mais que le sens du livre de Jansenius condamné dans les susdites cinq propositions, & que les termes dont elles sont composées portent d'eux-mêmes, comme il a été dit ci-dessus, doit être non-seulement de bouche, mais aussi de cœur, rejetté & condamné comme Heretique par tous les fideles Chrétiens. Et qu'on ne peut licitement signer le Formulaire dans un autre esprit, dans une autre disposition, ou dans un autre sentiment, de maniere que ceux qui penseront, tiendront, prêcheront, enseigneront, ou assureront, soit de vive voix ou par écrit, le contraire sur toutes les choses que nous venons d'exprimer, ou sur quelques unes d'entre elles, soient soumis comme transgresseurs

des ſuſdites Conſtitutions Apoſtoliques à toutes & chacune des Cenſures & peines qui y ſont portées.

Ordonnons pareillement que les Préſentes & celles qui y ſont inſerées ſoient valides & ayent leur plein & entier effet à perpetuité, & qu'en tous lieux, tous les Juges ordinaires & déleguez jugent & ordonnent conformément à cela, leur ôtant tout pouvoir de juger & d'interpreter d'une autre maniere, & declarant nul & invalide tout ce qui pourroit être attenté au contraire avec deſſein, ou par ignorance, par qui que ce ſoit, & avec quelque autorité que ce puiſſe être.

C'eſt pourquoi nous Mandons & Ordonnons aux Venerables Freres les Archevêques & Evêques, & aux autres Ordinaires des lieux, comme auſſi aux Inquiſiteurs de l'Hereſie & aux Juges Eccleſiaſtiques à qui il appartient, d'executer & de faire executer par tout le monde, chacun reſpectivement dans ſon Dioceſe, & dans les lieux ſoumis à ſa Juriſdiction les preſentes Lettres, & tout ce qui y eſt contenu, & de contraindre

& réprimer ceux qui refuſeront d'obéïr, & qui y ſeront rebelles, par les ſuſdites Cenſures & Punitions, & par tous les autres remedes de droit & de fait, ſans avoir égard à aucun Appel ; & ſe ſervant auſſi pour cela, s'il eſt beſoin, du ſecours du bras ſeculier.

Voulons auſſi qu'on ait la même foy aux Copies des Préſentes même imprimées, ſignées de la main de quelque Notaire public & ſeellées du ſceau de quelque perſonne conſtituée en dignité Eccleſiaſtique qu'on auroit à l'original s'il étoit montré & ſignifié à un chacun.

Que perſonne donc n'entreprenne d'enfreindre nôtre préſente Confirmation, Approbation, Renouvellement, Decret, Déclaration, Statut & Ordonnance, ou de s'y oppoſer par une hardieſſe téméraire ; & ſi quelqu'un étoit aſſez impie pour attenter cela, qu'il ſçache qu'il encourra l'indignation du Dieu Toutpuiſſant, & de ſes Bienheureux Apôtres Pierre & Paul. Donné à Rome à Sainte Marie Majeure, l'an de l'Incarnation du Sauveur mil ſept

Mars 1706.

cens cinq, le dix-sept des Calendes d'Aoust & de nôtre Pontificat le cinquiéme.

J. Cardinal Prodataire.

F. OLIVERIUS.

Visa de la Cour. C. A. FABRONUS.

P. PORTA.

Place ✝ du Sceau en plomb.

Régistré au Secretariat des Brefs.

Le Samedy 22. Août l'Assemblée Generale du Clergé de France accepta & reçût avec respect, soumission, & unanimité la Constitution de Nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. qui se publie dans tous les Diocéses. Tous les Evêques conviennent que Sa Sainteté prononce en termes exprès, *que ne pas condamner interieurement comme Herétique le sens du Livre de Jansenius condamné dans les cinq Propositions, mais prétendre que le silence respectueux suffit; ce n'est pas renoncer à l'erreur, mais la cacher; ce n'est pas obéir à l'Eglise, mais s'en moquer.*

Mars 1706.

ARTICLE XXXII.

MEMORIAL PRESENTÉ à la Congregation du Saint Office, par le Député de quelques Theologiens de Louvain.

Eminentißimes & Reverendißimes Seigneurs.

ARnould de Champs de Liege, Bachelier en Theologie dans l'Université de Louvain prend la liberté tant en son nom qu'en celui de plusieurs Theologiens de Louvain, dont il a reçû Commission, de présenter à Vos Eminences une respectueuse Remontrance à l'occasion de deux propositions qui regardent la souscription du Formulaire. Elles ont été envoyées de France à Rome pour y être condamnées, & voici les termes dans lesquels on dit qu'elles sont conçûës. La premiere. *Pour rendre au Saint Siége l'obéissance qui lui est dûë, il n'est pas necessaire de condamner interieurement comme Herétiques dans les cinq fameuses Propositions le sens du Livre de Jansenius intitulé* AUGUSTINUS ; *mais il*

ſuffit de garder à cet égard un ſilence reſpectueux. La ſeconde. *On peut ſouſcrire licitement le formulaire preſcrit par le Pape Alexandre VII. dans la Bulle qui commence par ces paroles :* REGIMINIS APOSTOLICI ; *ſans juger interieurement que le Livre de Janſenius intitulé* AUGUSTINUS *contienne une doctrine heretique.*

Il repreſente donc d'abord à vos Eminences que ces Propoſitions ne doivent point être examinées de nouveau, l'ayant déja été par le Saint Siége & mêmes décidées dans le ſecond Bref d'Innocent XII. aux Evêques de Flandre. Les Evêques dans leur ſeconde Lettre au Pape lui repreſentoient que les Partiſans de Janſenius croyoient la doctrine de ſon Livre ſaine & Catholique, qu'ils proteſtoient que leur intention en ſignant le Formulaire n'étoit que de condamner les cinq Propoſitions dans leur ſens naturel, & qu'ils ſe faiſoient un ſens naturel des cinq Propoſitions ſelon leurs idées, ſans avoir aucun égard au ſens naturel du Formulaire ; que par ce moyen ils retenoient toûjours tout

le ſens du Livre de Janſenius comme un ſens Catholique, & comme étant veritablement celui de Saint Auguſtin ; qu'ils diſoient être informez par un écrit du Cardinal Laurea & de ſa Sainteté, & par un Decret de la Sacrée Congregation, que le Saint Siége étoit content du ſerment qu'ils faiſoient de cette maniere. Les plaintes que les Evêques de Flandres faiſoient à Sa Sainteté des Theologiens du Parti de Janſenius ſont parfaitement conformes aux Propoſitions dont on demande aujourd'hui la condamnation ; & voici la réponſe qu'Innocent XII. jugea à propos d'y faire aprés avoir ſoigneuſement examiné la choſe dans la Sacrée Congregation : *Si les Janſeniſtes dont il s'agit, en ſignant le Formulaire ne condamnent les cinq Propoſitions que dans le ſens naturel ſans avoir égard au ſens naturel dudit Formulaire, & ſe font un ſens propre & naturel ſelon leurs idées, ſi dis-je, ils font toutes ces choſes interieurement & ſans en venir à aucun Acte exterieur; l'Egliſe ne juge point des penſées ſecretes & interieures qui ne ſont connues*

qu'à Dieu qui penetre les cœurs. Mais si lesdits Jansenistes manifestent ou de paroles ou par Ecrit des sens particuliers contraires aux Constitutions Apostoliques & au sens du Bref en question, les Evêques doivent proceder contre eux par les voyes de droit, en sorte qu'ils soient punis comme ils en seront trouvez dignes aprés avoir gardé toutes les formes requises.

Le Souverain Pontife Innocent XII. en répondant de la sorte, a, ce me semble, démontré, qu'il lui paroissoit que les deux Propositions dont on poursuit aujourd'hui la condamnation ne meritent aucune censure, parce que l'Eglise ne juge point des sentimens interieurs dont la connoissance est réservée aux secrets jugemens de Dieu.

Je laisse maintenant à vos Eminences à juger selon leur sagesse ordinaire, si l'on pourroit aujourd'hui mépriser & reformer un récrit d'Innocent XII. si sage & si conforme à toutes les loix de la verité & de la justice, sans donner atteinte à la réverence dûe au Saint Siége & sans violer son Autorité; & cela pour

ſatisfaire aux demandes de quelques perſonnes, qui par attachement aux ſentimens de Molina paroiſſent avoir fabriqué malignement ces Propoſitions, dans le deſſein de détruire & de renverſer à la faveur de la condamnation de Janſenius les dogmes indubitables de Saint Auguſtin & de Saint Thomas ſur la Grace, ſi ſouvent approuvez par les Souverains Pontifes.

En effet on n'aura pas plûtôt déclaré que tous ceux qui ſouſcrivent le formulaire doivent condamner interieurement le ſens & la Doctrine du livre de Janſenius, & que c'eſt ce qu'on entend par le ſens propre que les Propoſitions offrent naturellement à l'eſprit, & qui a été condamné par les Souverains Pontifes, comme la declaré Innocent XII. on n'aura pas plûtôt fait cette démarche, que les Diſciples de Molina publieront, comme ils ont déja fait ſi ſouvent, & s'engageront à démontrer par des extraits du livre de Janſenius, que la Doctrine & le ſens qu'il renferme n'eſt en rien different des ſentimens que ſoutien-

nent les Diſciples de St. Auguſtin & de St. Thomas ; ils s'aſſûreront même pouvoir le faire avec d'autant plus de facilité, qu'on a encore entre les mains les écrits de tres ſçavans Hommes, qui ont entrepris de prouver la même choſe dans les Apologies qu'ils ont publiées pour Janſenius.

Quoyqu'on n'ait pas lieu de croire qu'ils faſſent aiſément entrer dans de ſi étranges ſentimens les plus habiles Theologiens; ils gagneront cependant ſans peine à leur parti les Theologiens du commun, & un nombre infini de perſonnes qui leur ſont attachées, & ils en viendront à faire douter, ſi l'on ne doit pas condamner ſaint Thomas avec le Livre de Janſenius.

Pour montrer que cette crainte n'eſt pas mal fondée, j'oſe aſſûrer que la vûë principale qu'on ſe propoſe dans la pourſuite qu'on fait de la cenſure des deux Propoſitions, eſt d'ôter toute force & toute autorité aux deux Brefs d'Innocent XII. aux Evêques de Flandre, auſſi bien qu'au Decret de la Sacrée Congregation

ſur la même matiere. On prétend remettre en vigueur les additions de l'Archevêque de Malines réprouvées par le ſaint Siége, & confirmer les Mandemens que quelques Evêques de France ont publiez contre les deux Propoſitions au mépris du St Siege Apoſtolique. On ſe propoſe encore de détruire ouvertement tout ce qui s'eſt fait avec tant de ſageſſe & d'équité ſous Clement IX. dans la cauſe des 23. Evêques de France, qui penſoient & qui ſoutenoient ce qu'on voudroit faire condamner dans les deux Propoſitions

Ajoûtons à cela qu'on paroîtroit condamner avec ces deux Propoſitions preſque tous les écrits préſentez au St. Siége par le Docteur Hennebel. Ce Docteur ſoutient devant le St. Siége & deffend contre le Pere Deſirant comme certaine & conforme au ſentiment commun des Theologiens la Doctrine exprimée dans les deux propoſitions. Le Pere de ſon côté attaque dans differens écrits la doctrine des mêmes Propoſitions, pour prouver la neceſſité

des additions de l'Archevêque de Malines. Le Saint Siége cependant aprés un long & ſerieux examen de toute la cauſe & des écrits, n'a pas jugé à propos de marquer en aucune maniere qu'il deſapprouvât la moindre choſe dans l'expoſition que le Docteur Hennebel avoit faite de ſa Doctrine. On peut dire même qu'en reprouvant les additions neceſſairement liées avec l'opinion du Pere Deſirant, le St. Siége a marqué tout le contraire, quoi qu'il ne ſe ſoit point expreſſément expliqué ſur cette matiere.

Je ſupplie donc tres humblement vos Eminences de ſe donner la peine de relire les écrits du Docteur Hennebel & du Pere Deſirant, où la Doctrine des deux Propoſitions eſt traitée avec une érudition qui ne laiſſe rien à deſirer. J'éſpere que cette lecture convaincra vos Eminences, que les deux Propoſitions ne meritent aucune cenſure, & qu'il ne ſeroit aſſurement ni de l'honneur du St. Siége, ni du bien de l'Egliſe d'abolir par un nouveau decret ce qui a été ſagement reglé & permis par

le juſte jugement de Clement IX. & d'Innocent XII. ſuivant l'avis de la Sacrée Congregation. Cependant ſi pour des raiſons qui ne ſont pas connuës à celui qui vous fait cette reſpectueuſe remontrance, vos Eminences jugeoient à propos de recommencer l'examen des deux Propoſitions qui ont déja été parfaitement éclaircies; il me reſte à vous ſupplier très-humblement de commencer par l'examen de quelques autres Propoſitions, d'où dépend neceſſairement la verité où la fauſſeté des deux qui ſont en queſtion.

Premiere Propoſition. Le fait de Janſenius a-t'il été *juridiquement & canoniquement* décidé par les Souverains Pontifes? C'eſt préciſément ce que nient les Theologiens au nom deſquels je parle, aprés l'Eminentiſſime Cardinal Laurea & le Pere Wading.

Seconde Propoſition. En cas que le fait de Janſenius ait été *juridiquement & canoniquement* décidé, l'Egliſe impoſe-t'elle la neceſſité de croire interieurement la déciſion de ce fait auſſi bien que des autres faits

de même nature ? C'est encore ce que nient les mêmes Theologiens appuïez sur l'usage commun de l'Eglise reconnu par les saints Peres, les Cardinaux du Perron, Bellarmin, de Turrecremata, & plusieurs autres sçavans Theologiens.

Troisiéme Proposition. Le fait du Livre de Jansenius est-il *directement exprimé & affirmé* dans le Formulaire ? Les mêmes Theologiens prétendent avec le Cardinal Laurea, que ce fait n'y est rapporté qu'*incidemment & par connotation.*

Quatriéme Proposition. Est ce *une Foi Divine*, ou seulement *une Foi Humaine*, qu'on exige à l'égard de la décision du fait ? On ne peut pas dire que ce soit une foi Divine; puisqu'on n'a droit de l'exiger que pour les objets révelez dans les saintes Ecritures & par la Tradition. Les mêmes Theologiens prétendent qu'on ne peut aussi leur demander une foi Humaine. 1°. Parceque tel a été le sentiment des Cardinaux & des Theologiens qu'on vient de citer : Bien loin qu'ils ayent crû interieurement ces sortes de faits doctri-

naux, ils n'ont point fait de difficulté de les nier, en assûrant comme ils ont fait, que le VI. Concile general s'étoit trompé dans une question de fait en condamnant les lettres du Pape Honorius. 2°. Parce que l'Eglise ne juge point dans ces matieres des sentimens interieurs, comme Innocent XII. l'a déclaré dans son second Bref. L'Eglise donc ne commande point d'actes interieurs, qu'elle n'a droit d'exiger selon le sentiment commun des Theologiens, que dans le cas où l'action exterieure emporte avec elle de sa nature l'acte interieur. 3°. Enfin parceque cette opinion de la Foi Humaine est absolument inconnuë aux anciens Auteurs Ecclesiastiques; qu'elle a été nouvellement introduite à l'occasion des disputes sur le livre de Jansenius; qu'elle a été rejettée dès sa naissance du consentement unanime des Sçavans, comme nouvellement imaginée, comme contraire à toute la Theologie, & peu conforme à la Doctrine des Peres & à la droite raison: c'est-ce qu'a sçavamment démontré l'Auteur du

Traité de la *Foi Humaine*, que perſonne juſques ici n'à encore entrepris de refuter.

On ne peut douter qu'il ne ſoit neceſſaire avant toutes choſes de proceder à l'examen de ces quatre Propoſitions. Eſt-il en effet un homme ſage, à qui l'on puiſſe perſuader que l'Egliſe impoſe à ſes enfans la neceſſité de croire interieurement le fait de Janſenius, ſans l'avoir auparavant convaincu, 1°. Que ce fait a été decidé, 2°. Qu'il l'a été par une autorité infaillible, 3°. Enfin que Dieu a donné à ſon Egliſe une autorité ſuffiſante pour exiger une Foi Divine ou Humaine ſur des faits non révelez.

Je ſupplie enſuite tres humblement vos Eminences, d'examiner avec leur équité & leur prudence accoûtumée les grands maux qui menacent l'Egliſe, ſi l'on vient à cenſurer les deux Propoſitions, où à faire quelque déclaration que ce puiſſe être ſur cette matiere.

Premierement. On verra ſe rallumer avec une nouvelle ardeur les diſputes ſur le Formulaire, & ſur le ſens que Janſenius a entendu lui-mê-

me dans ſon livre : Diſputes qui toutes inutiles qu'elles ſont, n'ayant aucun rapport à la Foi & au Dogme Catholique, ne ſont helas, que trop deplorables ! il y a plus de 40. ans que l'Egliſe en eſt déſolée, & quelle eſperance peut-il reſter de les voir jamais finir, tandis qu'on n'obſervera pas avec une obéïſſance parfaite, & qu'on ne laiſſera pas dans leur vigueur les Brefs d'Innocent XII. & le Decret de la Sacrée Congregation ?

Secondement. L'Archevêque de Malines ne manquera pas de s'applaudir de voir enfin approuvées par le Saint Siége, du moins quant au ſens dans la condamnation des deux Propoſitions, les Additions qu'il avoit faites au Formulaire & qu'Innocent XII. avoit rejettées. N'aura-t'il pas en effet un juſte ſujet de triompher? car ſi l'on doit regarder comme fauſſes les deux Propoſitions ; le ſens contenu dans ſes Additions demeure inconteſtablement veritable. Il ne faut pour le prouver que rapporter les termes dans leſquelles ces Additions étoient conçûës. L'intention de Monſeigneur l'Archevêque con-

forme à celle des Souverains Pontifes eſt, 1°. *Que vous juriez non ſeulement que vous reſpectez les Conſtitutions Apoſtoliques dont il eſt fait mention dans le Formulaire d'Alexandre VII. mais encore que vous en croyiez la verité. 2°. Que vous juriez que vous croyez la verité de ces Conſtitutions non-ſeulement en ce qui regarde la queſtion de droit, mais encore en ce qui regarde la queſtion de fait, comme on parle.*

Troiſiémement. Clement IX. Innocent XII. & les Cardinaux de la Sacrée Congregation n'ont point deſapprouvé juſqu'ici, comme il eſt notoire, la doctrine des 23. Evêque de France & du Docteur Hennebel. Il eſt certain cependant que cette doctrine eſt parfaitement conforme à celle des deux Propoſitions, & qu'elle a été ſoûtenuë publiquement devant le Saint Siége comme une doctrine ſaine & Catholique. N'expoſe-t'on pas viſiblement ces Papes & ces Cardinaux aux inſultes, & aux reproches des ennemis de l'Autorité Apoſtolique? & pluſieurs perſonnes malicieuſes & mal inten-

tionnées ne les traduiront-elles pas comme des ignorans & des prévaricateurs, s'interessant peu à conserver le dépôt de la foy ? En effet selon la remarque de Saint Celestin dans sa Lettre aux Evêques de France, ne pas s'opposer à l'erreur, c'est l'approuver ; ne pas défendre la verité c'est l'opprimer.

Quatriémement. Les Evêques de France & de Flandre à la sollicitation des prétendus adversaires des Jansenistes, exigeront la souscription d'un nouveau formulaire selon le sens des Additions de l'Archevêque de Malines, & conforme aux instructions, ou comme ils les appellent, aux Mandemens qu'ils ont publiez. Ils exigeront cette souscription de tous ceux qui prétendront aux Ordres ou aux Benefices, des Maîtres d'Ecole, des Religieuses même, & de tous ceux qu'il leur plaira. Une telle conduite ne manquera pas d'exciter de grands troubles; parce qu'aucun de ceux qui croyent que *le fait de Jansenius n'a pas été juridiquement décidé*, ou que l'Eglise n'est pas infaillible dans ces sortes

de queſtions de fait, ne voudra ſe ſoumettre à une pareille ſignature.

Cinquiémement. L'Archevêque de Cambray & les autres Evêques qui comme lui ſoûtiennent que l'Egliſe eſt infaillible dans la déciſion des faits, comme s'ils étoient revelez dans les Saintes Ecritures, contre le ſentiment commun de l'Egliſe, des Peres & de tous les Theologiens, exigeront une foy divine de ceux qui ſigneront le Formulaire, & perſecuteront comme Heretiques ceux qui refuſeront de s'y ſoumettre.

Sixiémement. Les Docteurs de Louvain & tous ceux qui ſont avec le Docteur Hennebel dans un ſentiment contraire à celui de l'Archevêque de Malines & de ſes Deffenſeurs, ſeront diffamez par tout & ſur tout dans les Ecoles des Jeſuites, comme des parjures & des Heretiques, & vont ſe voir expoſez à de nouvelles vexations plus cruelles que les premieres.

Septiémement. Les Evêques obtiendront de nouveaux ordres des Puiſſances Seculieres pour dépoüil-

ler de leurs Benefices & envoyer en exil ceux des Theologiens & des autres qu'ils trouveront n'être pas dans leurs ſentimens ſur l'infaillibilité de l'Egliſe dans les faits.

Huitiémement. Quand le Saint Siége aura décidé, qu'on exige par la ſoubſcription du Formulaire, non-ſeulement que l'on condamne *les cinq Propoſitions dans le ſens propre que les termes des Propoſitions offrent naturellement à l'eſprit*, comme Innocent XII. la declaré dans ſon Bref; mais encore *qu'on croye interieurement, & qu'on jure que le ſens & la doctrine du Livre de Janſenius eſt heretique.* Tout le monde ſera porté à croire, pluſieurs mêmes le publieront & de bouche & par écrit, que le Saint Siége a revoqué la Déclaration d'Innocent XII. ſur le ſens propre & naturel des Propoſitions. Il paroîtra même qu'ils ont raiſon d'en uſer ainſi; puiſqu'Innocent XII. comme je viens de le remarquer n'a fait dans ſes deux Brefs aucune mention de la doctrine & du ſens du Livre de Janſenius; mais qu'il a ſeulement déclaré que le ſens con-

damné par ſes prédeceſſeurs, eſt le ſens propre des Propoſitions que les termes deſdites Propoſitions offrent naturellement à l'eſprit, & que ce ſont les Propoſitions dans ce ſens propre & naturel que doivent condamner ceux qui ſouſcrivent le Formulaire.

Neuviémement. Les Diſciples de Molina qui s'imaginent & qui ont entrepris de prouver par pluſieurs Ecrits, que Janſenius n'a point admis de graces interieures excitantes, qu'on appelle ordinairement graces ſuffiſantes auxquelles la volonté réſiſte, prendront infailliblement occaſion de la cenſure des deux Propoſitions de publier & de répandre dans toute l'Egliſe, comme ils ont déja fait, qu'on a condamné dans Janſenius la doctrine des defenſeurs de la Grace efficace par elle-même, comme neceſſaire pour toute bonne œuvre; ils les pourſuivront comme Janſeniſtes, malgré l'ordre qu'Innocent XII. a donné aux Evêques, *de ne pas permettre qu'on traite perſonne du nom odieux de Janſeniſte, qu'on ne l'ait auparavant convaincu d'être legi-*

timement soupçonné d'avoir tenu ou enseigné quelqu'une des cinq Propositions.

Dixiémement. Comme il n'y a point de raison particuliere de croire interieurement le fait de Jansenius plûtôt que tous les autres faits de même nature, il ne sera donc plus permis d'assurer avec les Eminentissimes Cardinaux de Turrecremata, Baronius, Bellarmin, & tant d'autres illustres défenseurs du Saint Siége, que les Peres du VI. Concile general se sont trompez dans une question de fait, en condamnant les Lettres du Pape Honorius. Il arrivera même par-là que pour défendre les décisions de l'Eglise sur les questions de fait, on dépoüillera les Souverains Pontifes de leur infaillibilité sur le droit. En effet les défenseurs de l'infaillibilité de l'Eglise dans la décision du fait, n'ont point fait difficulté de reprendre & de desapprouver ces Sçavans Ecrivains, d'avoir purgé le Pape Honorius de l'Heresie des Monotelites; en assurant que le Concile avoit eû tort de le condamner *pour n'avoir pas entendu ses Lettres*: c'est ce qu'on peut

voir dans une Dissertation ajoûtée au Livre intitulé *Elemens Théologiques* page 118. imprimé à Paris l'an 1702.

Onziémement. C'est une chose inouïe depuis les premiers siécles de l'Eglise, que les Papes ayent imposé aux fideles une necessité indispensable de croire interieurement des faits de cette nature, sur tout lorsqu'il s'est agi des Ecrits d'Auteurs Catholiques, dont disputoient entre eux les Sçavans. Telle a été la conduite de l'Eglise à l'égard d'Origene, de Marcel d'Ancyre, de Theodoret, de l'Abbé Joachim, & de plusieurs autres; pourvû cependant qu'on condamnât dans les mêmes Auteurs les erreurs que l'Eglise y reprouvoit, & qu'on leur attribuoit.

Douziémement. Selon la doctrine du Catéchisme du Concile de Trente dans l'explication du Decalogue, il n'est point permis de jurer sur une chose dont la verité ne nous est point connue *par des argumens certains & évidens*; c'est l'avis que nous donne le Saint Esprit au Chapitre 4. de Jeremie : Vous jurerez dans la

verité en disant : Vive le Seigneur. Quelle apparence donc, que l'Eglise pretende qu'on croye interieurement, & qu'on affirme avec serment dans la souscription du Formulaire un fait litigieux, qui ne peut être décidé par une autorité infaillible, selon le sentiment commun des Theologiens, & qui du moins n'a point encore été *juridiquement décidé*. Que ce soit là le sentiment d'Innocent XII. on le conclut, ce me semble, manifestement de son premier Bref, où il declare & ordonne entre autres choses : *Que ceux qu'on oblige au serment doivent le faire sincerement sans distinction, restriction, ou explication quelconque, en condamnant les propositions extraites du Livre de Jansenius dans le sens propre que les termes des Propositions offrent naturellement à l'esprit, de la maniere que les Souverains Pontifes ont condamné le sens en question.* Ce sont les termes d'Innocent XII. par lesquels il demeure constant qu'on fait le serment sincerement & sans restriction mentale, dés que l'on condamne interieurement les Propositions

dans le ſens propre que les termes des Propoſitions offrent naturellement à l'eſprit.

Tréziémement. Le jugement une fois porté contre les deux Propoſitions conduira naturellement & infailliblement à croire que le Saint Siége a approuvé le dogme de l'infaillibilité de l'Egliſe dans la déciſion des queſtions de pur fait: Dogme cependant nouvellement imaginé & communément rejetté par le ſentiment preſque unanime de tous les Theologiens. Qui pourroit en effet ſe perſuader que les Souverains Pontifes impoſeroient aux Fideles la neceſſité de croire interieurement les faits qu'ils ont décidez, s'ils n'attribuoient à l'Egliſe une infaillibilité pour la déciſion de ces ſortes de faits, & s'ils ne vouloient que les Fideles la reconnuſſent comme eux ?

Quatorziémement. La condamnation des deux Propoſitions ne ſçauroit manquer d'exciter une cruelle diviſion entre les Evêques & les Theologiens; cette diviſion allumera dans l'Egliſe un funeſte incendie,

fera naître dans le cœur des vrais fideles & des amateurs de la paix une douleur amere, & donnera aux Heretiques & aux Libertins la plus belle occasion qu'ils puissent souhaiter de triompher de l'Eglise & de lui insulter. D'un côté les Jesuites & leurs adherans avec l'Archevêque de Cambray & ceux de son party assureront avec confiance qu'il faut de necessité une foy divine à l'égard du fait de Jansenius & des autres faits de même nature ; ils l'enseigneront dans leurs classes, ils iront même jusqu'à traiter d'heretiques ceux qui sont d'un sentiment contraire. Les Evêques d'un autre côté & les Théologiens qui s'en tiennent à la foy humaine, & qui comptent au nombre des erreurs contraires à la foy Catholique, l'opinion des Jesuites, rendront la pareille à ces Peres & les traiteront à leur tour d'Heretiques. Un troisiéme parti se jettera au milieu des combatans ; ces derniers également ennemis & des uns & des autres, rejetteront les deux opinions qui font le sujet de leur division comme nouvelles,

contraires aux ſentimens des Peres & des Theologiens, & abſolument éloignées de l'ancienne pratique de l'Egliſe. On verra ainſi s'élever dans l'Ecole une cruelle guerre domeſtique au grand ſcandale des fideles & au grand détriment des ames.

Ce ſont là les principaux malheurs qui naîtront infailliblement de la cenſure des Propoſitions en queſtion. J'ai crû que pour ſatisfaire à la Commiſſion dont je ſuis chargé en qualité de député des Theologiens de Louvain, je devois les expoſer à vos Eminences, en les ſuppliant trés-humblement de ne pas refuſer de les examiner avec toute la ſageſſe & la déliberation qu'elles ont coûtume d'apporter à toutes les affaires importantes. Mais je crois ſur tout devoir demander à vos Eminences, que ſuivant leur bonté ordinaire, elles daignent entendre dans cette affaire les Theologiens de Louvain. Rien ne paroît plus équitable que cette demande. Il s'agit de condamner la foy & la doctrine de ces Theologiens, & je ne doute point qu'ils ne députent au plûtôt à Rome

quelqu'un d'entre-eux, ou du moins qu'ils n'y envoïent inceſſamment les Ecrits neceſſaires pour éclaircir la matiere dont on diſpute. J'ai d'autant plus lieu d'eſperer cette grace de l'équité de vos Eminences, que les Jeſuites ont obtenu par une faveur ſpeciale, qu'un d'entre-eux fût député avec d'autres Theologiens à l'examen desdites propoſitions, & à dire ſon ſentiment ſur cette matiere. Les Jeſuites cependant comme on n'en peut douter ſont les principaux Acteurs de toute cette Cauſe; ils ſe ſont déclarez les Défenſeurs de la pourſuite des Evêques de France, & des Additions de l'Archevêque de Malines.

Je demande enfin à vos Eminences avec les plus humbles inſtances, qu'elles ayent la bonté de me communiquer les Ecrits que nos adverſaires auroient pû déja préſenter ou pourront préſenter dans la ſuite ſur cette matiere; afin qu'une diſpute de cette importance ne ſoit pas terminée ſans avoir écouté les deux parties. J'eſpere faire connoître à vos Eminences par les réponſes que

j'aurai l'honneur de leur préſenter, que la demande de nos adverſaires n'eſt fondée que ſur de faux principes & de fauſſes ſuppoſitions.

ARTICLE XXXIII.

LETTRE CRITIQUE *à Mr.*** ſur le Livre intitulé, la Vie de Mr. de Moliere.* A Paris chez Claude Cellier ruë Saint Jacques à la Toiſon d'or vis-à-vis Saint Yves 1706. *in* 12.

L'Auteur de ce petit Ouvrage garde, comme il témoigne le vouloir, aſſez de ménagement avec l'Auteur qu'il Critique. En attaquant le ſtyle de ſon Adverſaire, il dit de lui : *C'eſt un Auteur qui s'emporte mais qui paroît aſſez le maître de ſon expreßion.* La Critique eſt temperée & à peu-près la même que ſi l'on diſoit en matiere de Morale : *C'eſt un homme qui s'emporte, mais qui paroit aſſez le maître de ſes paſſions.* Il reproche à ſon Adverſaire des expreſſions hazardées; mais n'eſt-ce point les juſtifier en partie, que

d'en employer de la même nature, comme celles-ci : *Il écrit ſur le ton du ſyſteme du cœur : Un Lecteur de goût : l'inſçû de la verité*? Il voudroit que ſon adverſaire eût ſuivi un autre ordre que celui des tems, ſous prétexte que cela fait oublier la ſuite des piéces de Moliere : comme ſi rien devoit mieux faire connoître cette ſuite que de ſuivre l'ordre du tems où elles ont été faites. Ce ſont donc de ces objections qu'on peut faire obligeamment pour l'Auteur,& pour ne pas faire grand tort à ſon Ouvrage.

On ajoûte neanmoins quelque choſe qui paroît plus fort, ſçavoir que pluſieurs faits y ſont peu intereſſans;que l'Ouvrage eſt negligé en certains endroits ; que le Comedien Baron ſemble en avoir fourni les Memoires, & qu'on y a fait ſa vie avec celle de Moliere. On remarque encore qu'il eſt peu croyable, que Mr. le Prince de Conti ait voulu faire autrefois Moliere ſon Secretaire , & que Moliere l'ait refuſé ; cela s'accordant peu avec le caractere de ſageſſe que l'on veut donner à Moliere.

Mars 1706.

Le Critique voudroit qu'on eût dit dans la vie de Moliere les détails des piéces de cet Auteur, & que l'on nommât juſqu'aux perſonnes qui ſeroient le moins contens de ſe voir nommez en ces conjonctures ; comme le valet qui chauſſoit Moliere à l'envers, lequel, dit-on ici, s'eſt rendu recommandable depuis dans les Mechaniques & dans les affaires. Il ne paroît pas encore qu'on doive fort embaraſſer l'Auteur en lui faiſant ce reproche ; mais ce qu'on y ajoûte, que la converſation qu'il fait faire à Moliere avec Bernier eſt plate, pourroit l'embaraſſer s'il entreprenoit de la juſtifier : cependant pour ne point fâcher l'Auteur, le Critique dit en la page ſuivante, qu'il ne l'en *eſtime pas moins pour avoir fait des fautes que la matiere exigeoit de lui.* On voudroit ſeulement pénetrer davantage la penſée du Critique, & connoître quelles ſont ces fautes qu'une matiere exige ; à moins que la matiere ne fut une faute elle même.

Les autres points critiquez dans cette Lettre ſont de même qualité

que ceux-ci ; & ſuffiſent pour faire juger que la Vie de Moliere pouvoit être encore un meilleur Ouvrage, auſſi bien que la Critique que l'on en fait.

ARTICLE XXXIV.

LETTRES EDIFIANTES & curieuſes écrites des Miſsions étrangeres par quelques Miſsionnaires de la Compagnie de Jeſus. 6e. Recüeil. A Paris chez Nicolas le Clerc ruë Saint Jacques 1705. *pages* 314.

ON voit à la tête de ce Recüeil la Carte des Nouvelles Philippines, & le P. Le Gobien nous apprend comment & par qui cette Carte a été faite. Il eſt ſurprenant que ces Iſles étant ſituées entre les Moluques, les anciennes Philippines, & les Marianes, qu'on connoît depuis près de deux ſiécles, elles ſoient demeurées juſqu'à préſent inconnües. On en compte juſqu'à quatre vints-ſept, qui forment un des plus beaux Archipels de l'O-

rient renfermé au Nord & au Sud entre la ligne & le Tropique du Cancer, & à l'Est & à l'Oüest entre les Marianes & les anciennes Philippines.

Ce ne sont point les Européens, qui ont découvert ces Isles, comme on l'avoit déja remarqué dans le premier Recüeil : ce sont les Insulaires mêmes, qui sont venus se découvrir aux Européens par une avanture assez extraordinaire. Un des chefs de la nation s'étant embarqué avec sa femme fille du Roi du Païs & avec un grand nombre d'autres personnes, pour passer d'une Isle dans une autre assez éloignée, ils furent supris d'un de ces violens Ouragans qui désolent souvent ces Mers. La tempête les contraignit de s'abandonner au gré du vent ; & le vent les porta aprés 70. jours à la pointe de l'Isle de Samal, une des plus Orientales des Anciennes Philippines.

La premiere vûë des Espagnols les effraya : mais leur crainte se calma bien-tôt, lors qu'ils virent qu'au lieu des mauvais traitemens qu'ils apprehendoient, on leur présentoit

avec bonté des rafraichiſſemens. Deux femmes, qu'un ſemblable accident avoit quelques années auparavant jettées de ces mêmes Iſles en celle de Samal, & qui y étoient reſtées depuis ce tems-là, ſervirent d'interpretes à leurs nouveaux compatriotes. Les plus habiles d'entre-eux tracerent la Carte de ce nouvel Archipel de la maniere ſuivante. Ils arrangerent ſur une table autant de petites pierres, qu'il y a d'Iſles en leur Païs; Ils en dirent les noms, & ils en marquérent autant qu'ils purent l'étendue, & la diſtance qu'elles ont entre elles. Une Carte tracée de cette ſorte ne ſçauroit être exacte: mais du moins elle donne une idée groſſiere de la ſituation de ces Iſles, & de leur grandeur.

Quand on demandoit à ces Inſulaires, ſi leur Païs étoit fort peuplé, ils jettoient en l'air des poignées de ſable, pour dire qu'on en conteroit les grains plus aiſément, qu'on ne conteroit le peuple qui habite leurs Iſles. Ils paroiſſent avoir de l'eſprit & de la vivacité: leur taille eſt haute & bien proportionnée: leur naturel

doux & facile : c'eſt un proverbe parmi eux, qu'un homme n'en tüe jamais un autre. La couleur de leur viſage eſt à peu prés la même, que celle des Indiens des Philippines : mais leur langue eſt entierement differente. Les hommes & les femmes vont à demi-nuds, & laiſſent croître leurs cheveux qui leur flottent ſur les épaules. Les perſonnes de qualité, pour ſe diſtinguer du ſimple peuple, ſe peignent le corps de differentes couleurs. On ne voit point dans ces Iſles d'animaux à quatre pieds : les Peuples s'y nourriſſent de poiſſon, de volailles, & d'oiſeaux de Mer. Ils mangent peu à chaquefois, mais ils mangent ſouvent, ſans autre régle que leur appetit.

Chaque Iſle a ſon petit Prince, ou ſon Chef, auquel elle obéït : & ces petits Princes ſont eux-mêmes ſoûmis au Roi du Païs. Ce Prince fait ſa demeure en l'Iſle de *Falu*, qu'on appelle auſſi *Lamvirec*. On prétend qu'il y a une Iſle, qui n'eſt habitée que par des femmes, qui y ont leur Republique. Leurs maris les viennent voir dans une certaine

 ſaiſon,

ſaiſon, & ſe retirent chez eux aprés avoir demeuré quelques jours auprés de leurs Epouſes. Ils emmenent les enfans mâles qui n'ont plus beſoin de leur nourrice. Pour les filles ils les laiſſent dans l'Iſle, où elles ſont élevées avec grand ſoin.

La découverte de ces nouvelles Iſles a fait prendre aux Jeſuites des Philippines le deſſein d'y aller établir une nouvelle Miſſion. Ils avoient pour cela avec le ſecours de quelques perſonnes de pieté fait équiper un petit Vaiſſeau, qu'un Ouragan fit perir dans le port, lors qu'il étoit prêt à faire voile. Cet accident les ayant mis hors d'état d'executer leur entrepriſe, deux des plus zelez ſont venus en Europe pour engager le Pape & le Roi Catholique à vouloir s'intereſſer à la converſion d'une Nation, qui paroît avoir de grandes diſpoſitions a embraſſer l'Evangile. Sa Sainteté a témoigné qu'elle approuvoit leur zéle par les Brefs qu'elle a écrit ſur ce ſujet au Roi Très Chrétien, au Roi Catholique, & aux Archevêques de Mexique & de Manile. Le P. le Go-

bien a eû ſoin de traduire ces Brefs & de les inſerer dans ce Recüeil.

Après ces Brefs on trouve une Lettre écrite par le R. P. Mauduit ſur la nouvelle Miſſion qu'il a établie dans le Royaume de *Carnate*. Ce Pere en moins de ſix mois a bâti deux Egliſes proche la Ville de *Cangivaron* Capitale de ce Royaume, & baptizé près de 150. perſonnes. La converſion de ces peuples, & ſur tout celle des Brames, eſt un Ouvrage plus difficile qu'on ne s'imagine. Ils ont des opinions très-ridicules, auſquelles ils ſont très-attachez. Pluſieurs d'entre eux croyent, que tous les hommes ont leur deſtin écrit chacun ſur leur tête : & quand on leur demande où cela eſt écrit, ils répondent que les ſutures du crane ſont les caracteres de cette écriture myſterieuſe. Leur opinion ſur les Eclipſes eſt encore plus extravagante : Toutes les fois que l'ombre de la terre couvre la Lune, ou que la Lune nous empêche de voir le Soleil, ils s'imaginent qu'un dragon affreux engloutit ces deux Aſtres, & les dérobe à nos yeux. C'eſt pour

cela que pendant tout le tems de l'Eclipse, ils font un charivari épouvantable, pour obliger le dragon de quitter prise,& de se retirer Quand on se met en devoir de faire connoître aux Brames le ridicule de ces Opinions, ils écoutent de sang froid tout ce qu'on leur dit, & ils en paroissent peu touchez. Que si on les presse trop vivement, ils ne répondent rien & se retirent. Comme on a dessein de faire un établissement solide dans ce Royaume de *Carnate*, on a donné ordre au Pere Mauduit de prendre une connoissance exacte du Païs, & d'examiner en quels lieux il est plus avantageux d'établir des Missionnaires : dans cette vûë il entreprit au mois de Septembre 1701. un assez long voyage du côté de l'Oüest, dont on trouve ici une courte Rélation.

Ce Pere partit donc le 5. Septembre de l'année 1701. de *Carouvepondi*, qui n'est qu'à deux ou trois lieües de *Cangivaron* Capitale du Royaume de *Carnate* ; & il se rendit ce jour là même à *Ayenkolam*, qui étoit autrefois une Ville considerable, &

qui n'eſt aujourd'hui qu'un gros Bourg. Le lendemain il arriva à *Alcatile* grande Ville fort peuplée, mais ſale & mal bâtie, comme ont coûtume de l'être preſque toutes les Villes des Indes. Peu de jours avant qu'il y arriva, une femme ou penetrée de douleur de la mort de ſon mari, ou touchée du deſir de faire parler d'elle, s'étoit jettée dans le bûcher ſur lequel on brûloit le corps de ſon Epoux, & y avoit été conſumée par les Flammes. Le Pere y vit encore les triſtes reſtes de cette ceremonie Diabolique.

Enſuite il prit la route de *Velour*, qui eſt à l'Oüeſt d'*Alcatile*. *Velour* eſt une grande Ville, dont la forteresse paſſe pour une des plus conſiderables de l'Inde. Le Païs eſt beau & agreable, & il paroît aſſez peuplé; mais il l'étoit bien d'avantage avant que les Maures s'en fuſſent rendus les maîtres.

Le Pere Mauduit continua ſa route par pluſieurs petites Villes, & entre autres par *Pallitonde*, dont il trouva la ſituation admirable. De là il alla à *Erudurgam* Ville ſituée au-

près de cette longue chaine de montagnes qui coupent presque d'une extremité à l'autre la grande peninsule de l'Inde, qui est en deça du Gange. Il trouva des bois & des montagnes presque inaccessibles, avant que d'arriver à *Peddu-Naya Kendurgam* petite Ville fort peuplée; de là il passa à *Bairepalli* à *Tailur*, à *Sapour*, à *Caralam.* Cette derniere Ville a été des plus considerables des Indes: quoi qu'elle ait beaucoup perdu de l'éclat & de la splendeur où elle étoit autrefois, elle ne laisse pas d'être encore fort grande & fort peuplée.

Un des principaux habitans s'étoit offert de bâtir au Pere une maison, pour y faire en toute liberté les exercices de nôtre Sainte Religion; & plusieurs personnes lui avoient promis de se faire instruire; mais un More qui avoit demeuré trois ans à Goa, ayant répandu dans la Ville que le Pere étoit un *Pranguis* (c'est à dire un Européen,) cette idée fit de si fortes impressions sur leur esprit, qu'ils changérent entierement à son égard

Le Pere prit ensuite sa route vers le Nord, se rendit à *Sonnakallu*, à *Ramasa-Multeram* qui est une Ville assez considerable, & ensuite à *Punganour* grande Ville & très peuplée, mais sale & mal bâtie; quoi qu'elle soit la Capitale de tout le Païs. L'*Alvadar* qui est le premier Ministre, & comme le Maître du Royaume, lui envoya la permission de bâtir une Eglise au vrai Dieu dans le lieu qu'il voudroit choisir. La necessité de s'en retourner empêcha le Pere de profiter d'un offre si avantageux.

Le Memoire suivant est du P. François Noël député à Rome de Messieurs les Evêques de Nankin, de Macao, d'Ascalon, & d'Andreville, & de tous les Jesuites Missionnaires de la Chine, pour la grande & importante affaire des honneurs qu'on rend à Confucius & aux Morts. Ce Pere y rend compte à son General de l'état présent des Missions des Jesuites à la Chine.

Lorsque les Jesuites François arriverent dans ce grand Empire il y a près de vint ans, les Jesuites Portugais y avoient bâti déja plus de

cent Eglises, & converti plus de cent mille Chrétiens. Le bonheur qu'ont eû les Jesuites François de se rendre agreables à l'Empereur, & de le rendre favorable à la Religion, à mis les uns & les autres en état de faire bien de nouveaux établissemens. Les Portugais ont bâti des Eglises & des Maisons dans les Villes de *Paoiin*, de *Chintin*, & dans plusieurs autres, où l'on n'avoit point encore prêché JESUS-CHRIST; & dans la Capitale de l'Empire à Pekin, ils ont bâti une nouvelle Eglise pour les femmes.

Les Peres François de leur côté ont ouvert de nouvelles Eglises à *Jaotcheou*; à *Kiou-Kiang*, & à *Voutcheou* dans la Province de *Kiamsi*, sans compter celles d'*Ouho* & de *Voufie* dans la province de *Nankin*, celles des Provinces de *Honcouam*, *de Fokien* & de *Canton*.

Mais rien n'approche de la belle Eglise qu'ils ont fait bâtir à Pekin dans la premiere enceinte du Palais de l'Empereur. Ce grand Prince qui protege depuis long-tems la Religion Chrétienne, ne s'est pas con-

tenté de leur donner la permission d'élever ce superbe Monument à la gloire du vraï Dieu ; il a voulu encore y contribuer par ses liberalitez ; & le Roi Très-Chrétien, à qui cette Mission à des obligations très-particulieres, a eû la bonté d'y envoyer une magnifique argenterie avec de riches Ornemens.

Il y a présentement plus de 70. Missionnaires Jesuites à la Chine, c'est à dire qu'il y a beaucoup plus de Jesuites qu'il n'y a d'Ecclesiastiques & de Religieux des autres Ordres, en les comptant tous ensemble. Il n'y a guéres d'année, où les Jesuites de Pekin ne baptizent cinq ou six cens personnes adultes ; ceux qui sont dans les Provinces en baptizent souvent chaque année onze ou douze cens. Les nouveaux Chrétiens au reste sont pleins de ferveur ; & il n'est pas rare d'en voir venir de trente à quarante lieües, pour avoir le bonheur de se Confesser & de recevoir la Sainte Communion. Pour les enfans on en baptize tous les ans dans Pekin seul environ trois mille, sur tout de ceux qui se trouvent

tous les matins exposez dans les places publiques, & où les uns meurent miserablement, & les autres sont dévorez des bêtes.

Malgré le grand nombre des Missionnaires qui sont à la Chine, il y a non-seulement des Villes, mais des Provinces entieres, où l'on n'a point encore annoncé JESUS-CHRIST. Dans la seule Province de Nankin il y a cinq Villes du premier ordre, & plus de quatre vints du second, où il n'y a ni Eglises ni Missionnaires.

Si la Chine étoit Chrétienne, on porteroit la foy dans la Tartarie. L'Orientale sur tout fourniroit un vaste Champ aux Ouvriers Evangeliques. Les Jesuites ont formé le dessein de s'établir à *Chin-Yam*, qui en est la Capitale. Delà ils pourront passer dans le Royaume de *Coree*, qui est aussi Tributaire de la Chine, & qui est beaucoup plus grand, que nos Cartes ne le representent: & peut-être trouvera-t'on par là quelque entrée au Japon, qui n'en est separé que par un petit détroit.

Le Memoire du P. Noël est suivi

d'une Lettre du Pere Martin écrite d'*Aour*, grosse Bourgade distante de quatre lieues de *Ticherapaly* Capitale de *Maduré*. Elle commence par une Rélation succincte de la persecution que le P. de Saa a soufferte dans ces derniers tems pour la défense de la foy. Le Pere raconte ensuite quelques particularitez édifiantes & curieuses de son voyage à *Aour*, la distinction avec laquelle le *Talavay* ou le Prince Regent reçût le Pere Bouchet, & lui promit sa protection en faveur des Missionnaires. Enfin quelques actions de vertu de ces Neophytes, dignes des Chrétiens de la primitive Eglise.

Aour est aujourd'hui la Mission la plus considerable de *Maduré*, non-seulement à cause du voisinage de la Capitale du Royaume, mais parce qu'il y a vint-neuf Eglises qui en dépendent, dans lesquelles on compte plus de trente mille Chrétiens: c'est le fruit des travaux du Pere Bouchet. Ce Missionnaire pourroit dire d'*Aour* à peu près ce que Saint Gregoire le Thaumaturge disoit en mourant de sa Ville Episcopale : *Il*

n'y avoit que dix-sept Chrétiens quand j'y vins, graces à Jesus Christ, je n'y vois aujourd'hui que dix-sept infideles. Il ne reste dans toute cette grosse Bourgade que deux ou trois familles de Gentils, & tous les exercices de la Religion-Chrétienne s'y pratiquent avec autant de liberté & de paix qu'on le pourroit faire en France.

Il n'y avoit à *Ticherapaly* quand le P. Bouchet y vint que des Eglises de *Parias* la derniere de toutes les *Castes*; ce qui donnoit aux Gentils très-peu d'idée de nôtre Sainte Religion. Aujourd'hui il y a quatre Eglises fort propres & fort ornées au dedans pour les *Castes* hautes, dans quatre endroits differens de cette grande Ville.

La Conversion de ces Peuples, ne se fait point sans qu'il en coûte aux Missionnaires de la peine & du travail. La vie qu'ils sont obligez de mener au Maduré, est plus rude qu'on ne peut se figurer : outre qu'on n'y mange ni pain, ni viande, ni œufs, ni poisson; on n'y boit que de l'eau qui n'est jamais bien pure, étant puisée dans des Etangs

où les hommes & les animaux se lavent tous les jours. On demanda un jour à un Missionnaire nouvellement arrivé ce qu'il pensoit des herbes qu'on lui servoit. J'avois crû jusqu'à présent, répondit-il en riant, qu'il n'y avoit que les animaux qui eûssent du fiel; mais je vois que dans ce Païs les herbes même & les legumes n'en manquent pas.

D'ailleurs comme les *Rajas* ou petits Princes sont souvent en guerre, & que le Roi de Maduré leur laisse vuider leurs querelles particulieres par les Armes; les Missionnaires ont souvent le chagrin d'apprendre que les Temples du vrai Dieu sont abbatus ou brûlez, les Fideles mis en prison ou tourmentez avec danger de perdre la foy. Ils gagnent des ames à Jesus-Christ, voilà ce qui les soûtient.

La derniere Lettre est du P. Tachard, & elle est écrite à Mr. le Comte de Crecy bienfacteur des Missions qu'ont les Jesuites au Levant, dans les Indes Orientales & à la Chine. Le P. Tachard y fait part à Mr. de Crecy des premiers fruits

de la Miſſion Françoiſe de *Carnate.*

Le Pere Mauduit dans le voyage qu'il fit vers le Nord-Oüeſt de ce Païs, ayant conçû de grandes eſperances de la Converſion de ces Peuples, on pria le P. Bouchet de venir donner à la nouvelle Miſſion de *Carnate* une forme convenable aux deſſeins qu'on avoit. Le P. Bouchet amena avec lui un autre Miſſionnaire François nommé le P. de la Fontaine : il s'établit à *Tarcolan*, & ayant laiſſé le P. Mauduit dans ſon Egliſe de *Carouvepondi*, il envoya le P. de la Fontaine à *Ponganour.*

Les Miſſionnaires convinrent enſemble de prendre l'habit & la maniere de vivre des *Sanias Brames*, c'eſt à dire des Religieux penitens. C'étoit prendre un engagement bien difficile ; car outre l'abſtinence de tout ce qui a eû vie, c'eſt à dire de chair, de poiſſon & d'œufs, les *Sanias Brames* ont des Coûtumes extrémement gênantes. Leur état entre autre choſe les oblige à une extrême ſolitude, & à moins qu'ils ne ſortent pour le bien de leurs diſciples ou pour ſecourir le prochain, il ne

leur eſt pas permis de paroître hors de leur heritage.

Tarcolan étoit une Ville conſiderable, pendant que les Rois de *Golconde* en ont été les Maîtres ; & il y a trente ans qu'ils l'étoient encore : mais elle a beaucoup déchû de ſa grandeur & de ſes richeſſes depuis que les Mogols s'en ſont emparez par la conquête du Royaume de *Golconde*. Les Mogols après l'avoir conquiſe, la voyant preſque déſerte par la fuite des habitans, qui craignoient l'avarice & la cruauté de leurs vainqueurs, y ont fait une petite enceinte, après avoir raſé preſque toutes les magnifiques Pagodes que les Gentils y avoient bâties. Ils n'ont gardé que la principale, dont ils ont fait une forteresſe, où ils entretiennent une petite garniſon. L'étendue des terres que le grand Mogol a ſubjuguées, & le nombre infini des Villes qu'il a priſes, ne lui permettent pas d'y établir des gens de ſa Religion, qui eſt la Mahometane : il a confié la garde de la plûpart des Villes moins importantes à des Gentils : & il en

doit être content ; car il en eſt parfaitement bien ſervi.

L'Empereur pour recompenſer les ſervices de ſes *Omeraux* qui ſont les Grands de l'Empire leur donne comme en Souveraineté pendant leur vie des Provinces particulieres, à condition d'entretenir dans ſes Armées un certain nombre de Cavaliers , quand il en a beſoin. Quelque puiſſans que ſoient les Gouverneurs, ils ont des ſurveillans qu'on appelle les *Divans* ; charge qui répond à celle des Intendans de nos Provinces de France. L'emploi de ces *Divans*, qui ſont indépendans des Gouverneurs ou *Omeraux* , eſt de lever les tribus de l'Empereur, & d'empêcher les injuſtices que ces petits Souverains exercent ordinairement ſur les Peuples. Le Gouverneur general de *Cangibouran*, d'où dépend la Ville de *Tarcolan* s'appelle *Daourkan*. C'eſt un homme de fortune, qui s'eſt élevé par ſon merite, & qui a rendu des ſervices importans à l'Etat ; ce qui a porté le grand Mogol à lui donner *Tarkolan* de la maniere dont je le viens de

dire *Daourkan* a établi cinq Gouverneurs particuliers dans cette grande Ville, on les appelle *Cramani*. Le premier de ces Gouverneurs qui avoit un *Topo*, c'est à dire un petit Bois de haute futaïe auprès de *Tarcolan*, l'a donné au P. Bouchet, qui y a fait bâtir une petite Eglise, & une maison où il demeure depuis qu'il est dans le Royaume de Carnate.

Peu de tems aprés que cet Ancien Missionnaire eût paru dans ce *Topo*, le *Cramani* fut le premier à lui rendre visite : il fut charmé non-seulement de sa vie austere, de son desinteressement, mais encore de ses manieres polies, & de la Sainteté de ses discours. Il faut connoître la curiosité naturelle des Indiens, pour n'avoir pas de peine à croire, ce que le P. Tachard écrit de la foule du Peuple qui venoit continuellement à cet Hermitage : il assure que ce Pere avoit de la peine à trouver le tems de réciter son Breviaire.

Les *Brames* & les *Joguis* firent courir mille faux bruits par leurs Emissaires contre le Pere; mais le

Cramani ſon bienfaicteur ayant examiné lui-même durant quatre ou cinq mois la vie du Miſſionnaire, & ſon exactitude à garder toutes les pratiques les plus ſeveres de ſon état, s'eſt converti : Il a long-tems diſputé, mais enfin il s'eſt rendu de bonne foy, & eſt apréſent un fervent Chrétien.

Un *Rajapour* nommé *Sek*, & Lieutenant General du Royaume de *Carnate* eſt venu depuis à l'Hermitage du Miſſionnaire avec un grand Cortege, & l'a aſſuré de ſa protection. Pluſieurs autres grands Seigneurs & tous les habitans de *Tarcolan* y ſont venus enſuite, & pluſieurs penſent ſerieuſement à s'inſtruire.

Le Pere de la Fontaine a eû un bonheur extraordinaire dés le commencement de ſa Miſſion ; il a ſçû gagner la bien-veüillance du Prince de *Ponganour*, où il s'eſt établi, & de la Princeſſe ſon Ayeule, qui eſt Regente de ſes Etats pendant ſa minorité. Outre prés de cent adultes, tous de *Caſtes* diſtinguées, qu'il a Baptizez, il compte neuf *Brames*

parmi ſes Neophytes ; c'eſt à dire qu'il a lui ſeul en huit mois Baptizé plus de *Brames* adultes, que preſque tous les Miſſionnaires du *Maduré* n'en ont Baptizé en dix ans.

ARTICLE XXXV.

RELATION DE CE QUI *c'eſt paſſé à l'Aſſemblée publique de l'Academie Royale des Inſcriptions le 13. Novembre 1705. par Mr. Blondel.*

MOnſieur Danché un de ceux qui ont été nouvellement reçûs dans cette Academie ouvrit la Seance par la lecture d'une Diſſertation ſur les repas des Anciens. Il dit que les mœurs ont leurs révolutions ainſi que les Etats ; que la frugalité qui s'étoit conſervée chez les Romains dans les premiers tems de la Republique ſe corrompit peu à peu à meſure que leur puiſſance s'augmenta, & qu'enfin le luxe s'étant introduit tout à fait parmi eux, ils ſurpaſſerent les autres Peuples en magnificence, comme ils les avoient ſurpaſſez en valeur. De-là ces feſtins

ſomptueux, où l'on ne ſe contentoit pas des devoirs de la bienſeance, mais où l'on obſervoit un ceremonial reglé Il y avoit un grand nombre d'Eſclaves employez pour cela à differentes fonctions. Les uns ſervoient à inviter les conviez & ſe nommoient *Eleatri* & *Vocatores* C'étoit une eſpece de devoir indiſpenſable de ſe trouver au feſtin où l'on avoit été invité. Auſſi un certain Policharme, dont il eſt parlé dans Plutarque, dit-il, pour ſe juſtifier du reproche qu'on lui faiſoit d'être peu exact aux devoirs de la ſocieté civile, qu'il n'avoit jamais manqué à ſe trouver à aucun feſtin où il eût été invité. Les Eſclaves qu'on appelloit *Nomenclatores* plaçoient les Conviez ſelon leur rang en les nommant tout haut, & il y avoit des places dont ils pouvoient diſpoſer en faveur de quelques Paraſites, & qu'ils avoient même droit de vendre. Outre cela les Conviez pouvoient amener avec eux de ces ſortes de gens, & c'eſt ce que l'on appelloit leurs ombres, *quos Mæcenas adduxerat umbras*. C'eſt pourquoi ils

devoient avertir du nombre qu'ils en vouloient amener. *Tu quotus eſſe velis reſcribe*, dit Horace ; ce qui paroît encore par cette Epigramme de Martial.

Dic quotus es, quanti cupias cœnare, nec unum
Addideris verbum. Cœna parata tibi eſt.

Dans les feſtins publics il y avoit des places marquées pour des Affranchis de l'Empereur, ce qu'on appelloit *Loci libertini* ; de même que celles qui étoient deſtinées aux Conſuls s'appelloient *Loci Conſulares*. Le lieu du feſtin chez les perſonnes de qualité étoit une eſpéce de ſalon ſoûtenu ſur de hautes Colonnes, où l'on attachoit les Trophées & les autres marques d'honneur qui appartenoient à la famille. Ce lieu s'appella d'abord *Cœnaculum*, *à cœnando* ; mais depuis on ne donna plus ce nom qu'au lieu où mangeoient les petites gens qui occupoient les derniers étages des maiſons, qu'on appella pour cela *Cœnacula* : c'eſt en ce ſens que Juvenal

a dit: *rarus venit in cœnacula miles.* Les Grecs appelloient le lieu où ils prenoient leurs repas *ſympoſion* ou *Andron*; parce que les femmes ne ſe trouvoient pas dans les feſtins avec les hommes. Chez les Romains le plaiſir de la table ſembloit n'être fait que pour celui de la converſation. On y étoit dans une pleine liberté de tout dire ſans craindre que cela paſsât plus loin; *Ne fidos inter amicos ſit qui dicta foras eliminet.* La raillerie y étoit permiſe, & on la ſouffroit même aux Eſclaves, quand il s'en trouvoit d'aſſez ſpirituels pour railler finement. Pour les Grecs c'étoit principalement la bonne chere qu'ils avoient en recommandation: ils aimoient ſur tout à boire, & c'eſt ce que les Romains ont appellé *pergræcari.* Les tables ſurquoi mangeoient les Anciens n'étoient d'abord que de bois aſſez commun & de forme quarrée ou ronde; dans la ſuite les Grands en eûrent d'argent, ou qui étoient revétues de lames d'or; & enfin on quitta l'or & l'argent, pour en avoir de bois de Citronnier qui étoient d'un prix-

ineſtimable. Martial en parle de cette ſorte:

Accipe felices, Atlantica-Munera, ſilvas
Aurea qui dederit dona, minora dabit.

Ces Tables étoient ſoûtenues ſur un ſeul pied d'yvoire ou de marquetterie travaillé avec beaucoup d'art, & qui repreſentoit quelques figures d'animaux, comme nous l'apprend Juvenal:

........Latos niſi ſuſtinet orbes
Grande ebur & magno ſublimis pardus hiatu
Dentibus ex illis, quos mittit porta Syenes.

L'argent n'étoit rien au prix, & l'on en faiſoit ſi peu de cas que le même dit enſuite: *Nam pes argenteus illis, annulus in digito quoque ferreus.* Seneque avoit 500 de ces ſortes de Tables. On en changeoit ordinairement à chaque ſervice, ou pour le moins aprés le dernier, & ce changement de décoration ſe faiſoit avec beaucoup d'artifice. Il y avoit or-

dinairement trois lits au tour de la Table & tout cela enſemble s'appelloit *Cœnatio* ou *Triclinium*. Les Anciens mangeoient couchez, appuïez ſur le coude gauche, le dos ſoûtenu par des couſſins. On ne mettoit jamais plus de trois perſonnes ſur un lit à moins qu'on n'y fut contraint par le grand nombre des conviez. Mais pour l'ordinaire on avoit ſoin que ce nombre ne paſsât point neuf, & ne fût jamais au-deſſous de trois; afin qu'il commençat par le nombre des Graces, & qu'il finît par celui des Muſes.

La richeſſe des lits répondoit à celle des tables : ils étoient d'yvoire ou de marqueterie, & couverts de pourpre ou d'étoffes de ſoyes enrichies d'or. Ils étoient rangez ſelon la diſpoſition de la table ou en rond, ou en quarré, & dans la ſuite ils formoient une eſpece de demi cercle qu'on appelloit *ſigma*, parce qu'on donna aux table la forme d'un C qui étoit l'ancien ſigma des Grecs. Quand les Conviez étoient placez, on leur annonçoient l'ordre du feſtin & le nombre des ſervices,

cœnæ ordinem explicuit. Le repas commençoit par les libations que l'on faisoit en l'honneur des Dieux, des Princes & sur tout du Genie que les Anciens réveroient comme un Dieu tutelaire. Il y avoit deux Genies : le premier étoit le Genie universel qui présidoit à la naissance de tous les hommes, l'autre étoit le Genie particulier que l'on a confondu avec les Lares, comme on l'apprend de quelques Inscriptions où l'on trouve *Genio & Laribus.* Les parfums & les couronnes de fleurs étoient fort en usage dans les festins. On couronnoit les bouteilles & les verres, & pour les Conviez ils ne se couronnoient que sur la fin du repas. La couronne étoit le symbole de la débauche ; comme on l'apprend par l'histoire d'un jeune Athenien nommé Polemon, qui sortant de faire la débauche entra avec la couronne sur la tête dans l'école de Xenocrate, & fut tellement touché des discours de ce Philosophe sur la modestie & la sobrieté, qu'il changea de vie & merita de lui succeder. Plaute dans l'Amphitrion

phitrion introduit Mercure, qui voulant faire l'homme yvre, se met sur la tête une couronne.

Capiam mî coronam in caput, aßimilabo me esse ebrium.

Ces couronnes furent d'abord de laine fine, ensuite on les fit de roses, & quelquefois on en donnoit de pretieuses aux Conviez. Denis le Tiran en donna une d'or au Philosophe Xenocrates, qui l'ayant reçûë par respect pour le Prince, la consacra à Mercure.

Les Anciens tiroient au sort un Roi du festin, qui prescrivoit aux Conviez le nombre de coups que chacun devoit boire : Ses loix s'executoient avec beaucoup de soûmission ; & c'est à cette occasion que Ciceron raille finement Verrés de ce qu'il méprisoit les loix du peuple Romain, pendant que dans les repas il étoit fort soûmis aux loix de la table ; *Iste enim Prætor severus ac diligens, qui Populi Romani legibus nunquam paruisset, illis diligenter legibus quæ in poculis ponebantur parebat.* On buvoit un certain nombre

de coups en l'honneur des Dieux, des Princes, ou des perſonnes qu'on aimoit, & ce nombre ſe regloit quelquefois ſur les lettres de leur nom.

Nævia ſex cyathis, ſeptem Juſtina bibatur
Quinque Lycas, Lyde quatuor, Ida tribus.
Omnibus infuſo numeretur amica falerno.

On buvoit les ſantez des Conviez depuis le premier juſqu'au dernier, ce qu'ils appelloient *à ſummo bibere ad imum.* La formule ordinaire dont on ſe ſervoit paroit dans ce Vers de Plaute.

Bene vos, bene nos, bene noſtrum etiam Stephanium.

La fin du repas ſe paſſoit en converſation. Les Perſes prenoient ce tems pour traiter des plus grandes affaires. Quelquefois on propoſoit des Enigmes, & il y avoit des recompenſes pour ceux qui les expli-

quoient. On s'occupoit aussi à faire quelques reflexions morales, & pour cela on apportoit sur la table un squelette d'argent qu'on mettoit en diverses attitudes : on raisonnoit sur ce qu'il falloit devenir un jour, & par des réflexions qu'on a même de la peine à pardonner à des Payens, on s'excitoit à la débauche à la vûë de l'objet le plus capable d'en détourner.

La Musique étoit aussi un des grands accompagnemens du festin, sur tout chez les Grecs. Les Romains ne s'en servirent à leurs tables qu'aprés la victoire qu'ils remporterent sur Antiochus ; & ce fut là l'origine du luxe introduit à Rome par l'armée victorieuse qui revint d'Asie & en ramena grand nombre de Musiciens & de joüeurs d'Instrumens. On chantoit les Vers d'Homere, des Hymnes à l'honneur des Dieux & des grands hommes ; Et dans le particulier on chantoit les belles actions des Ancêtres pour animer les enfans à imiter leur vertu. Tout cela se terminoit quelquefois par une loterie, ce qui se pra-

tiquoit ſur tout aux Saturnales. Chaque Convié remportoit un préſent ou quelque plaiſanterie fine & delicate, ſelon le billet qui lui étoit échû.

Le ſecond qui parla, & qui eſt auſſi un des nouveaux reçûs dans l'Academie fut Mr. de Boſe. Il lût une Diſſertation ſur les Recompenſes & les marques d'honneur que les Grecs & les Romains accordoient à ceux qui excelloient dans les ſciences & dans les armes. Les plus anciennes marques d'honneur dont les hommes ſe ſoient ſervis pour recompenſer le merite ſont les ſtatuës. Ils rendoient par là immortelle la memoire des grands hommes, auſſi bien que l'honneur qu'ils avoient coûtume de leur rendre : d'où il arriva que la veneration des ſtatuës dégenera en un culte ſuperſtitieux, & que l'idolatrie s'accrut à meſure que les ſtatuës ſe multipliérent. Avant le tems d'Alexandre, elles étoient déja fort en uſage chez les Grecs ; mais depuis elles furent comme prodiguées, & les Atheniens en éleverent 300 au ſeul

Demetrius Phalereus. Les premiéres ſtatuës n'étoient que des *Hermes*, c'eſt à dire de ſimples têtes poſées ſur des baſes quarrées. C'eſt ce que les Romains ont depuis appellé des Termes. Ciceron parle de ces *Hermes* dans ſes Lettres à Atticus, & il l'avoit chargé d'en acheter pour lui, & de les lui envoyer pour l'ornement de ſa Bibliotheque. Avant l'exil des Rois, il n'y avoit chez les Romains d'autres ſtatuës que celles des Dieux. Dans la naiſſance de la Republique on en éleva à Brutus, à Scevola, & à pluſieurs autres. Depuis elles devinrent ſi communes que du tems de Caton le Cenſeur, comme chacun s'étonnoit qu'on n'en eût pas érigé quelqu'une à ce grand homme, il répondit qu'il aimoit mieux qu'on demandât pourquoi on ne lui en avoit point élevé, que pourquoi on lui en avoit élevé. L'excés fut porté ſi loin ſous les Empereurs qu'on diſoit des ſtatuës de Sejan qu'elles formoient dans Rome un peuple de marbre preſque égal au nombre des Citoïens. Caligula reforma cet abus, & ſa refor-

me se soûtint jusqu'au tems du Bas Empire. Les statuës de ceux qui s'étoient rendus illustres dans les lettres étoient placées dans les Bibliotheques. On en consacra une à l'Empereur Numerien avec cette Inscription : *A Numerien Cesar le plus éloquent de son siécle.* Ces sortes de Monumens étoient souvent ornez de couronnes & d'Inscriptions glorieuses.

Les Inscriptions forment le second genre de recompenses en usage parmi les Anciens. Mr. de Bose rapporta entre les plus anciennes Inscriptions les loix de Cyrus qui étoient gravées sur une Colonne d'airain. Alexandre la fit abbatre, parce qu'il y étoit parlé des festins, & de ce qui devoit s'y observer ; ne voulant pas, disoit-il, que les loix apprissent à faire des regals. L'Histoire des Anciens ne consistoit presque toute qu'en Inscriptions. Les principaux évenemens, les loix, les actions des grands hommes, tout étoit gravé sur le marbre ou sur l'airain, & exposé dans les places publiques. On peut mettre entre ces

marques d'honneur les Inſcriptions qu'on gravoit ſur les tombeaux. Il y en avoit de deux ſortes, des ſimples & des compoſées. Les compoſées s'appelloient Hieroglyphes. Telles étoient les Sirenes gravées ſur le tombeau d'Iſocrate.

Les Anciens raſſemblerent dans les Medailles qu'ils firent frapper ce que les Statuës & les Inſcriptions avoient d'honorable. Les Grecs ſur tout conſacrérent ſur leurs Monnoyes la memoire des grands hommes de leur nation, & l'on en voit encore où ſont repreſentez Homere, Sappho, Anacreon &c. Pour les Romains, ils ne mirent au commencement ſur leurs Monnoyes que l'image de Rome. Quelquefois les Monetaires qui étoient des perſonnes de qualité, y gliſſoient les noms de quelques illuſtres Romains dont ils cheriſſoient le plus la memoire. Ceſar fut le premier qui fit battre la Monnoye à ſon coin & à ſon Image dans toute l'étenduë de l'Empire Romain. Les Grecs cependant tout vaincus qu'ils étoient ne ſe ſoûmirent pas à cet établiſſe-

ment ; mais ils continuerent de faire mention sur leurs Monnoyes, des Hommes illustres de leur nation. Il est vrai qu'on trouve parmi les Romains des Medailles de quelques Sçavans, comme d'Ovide & de quelques autres, mais ces sortes de piéces n'ont jamais été frappées pour servir de monnoyes : c'est ce que les Antiquaires ont nommé Contorniates, dont l'origine est assez obscure.

Mr. de Bose établit pour troisiéme genre de recompenses les differentes couronnes en usage parmi les Romains. La premiere étoit la couronne Civique qu'on donnoit à celui qui avoit sauvé un Citoïen Romain des mains de l'Ennemi : elle étoit de feüilles de chêne, parce qu'on croyoit que les fruits de cet arbre avoient servi de nourriture aux premiers hommes. La seconde étoit la couronne Obsidionale pour ceux qui avoient fait lever le siége d'une place : elle étoit tissuë de petites herbes cueillies dans l'enceinte de la Ville qu'on venoit de délivrer, ou dans le Camp des ennemis qu'on avoit chassez. La couronne Murale

ſe donnoit à celui qui étoit monté le premier ſur la muraille d'une Ville qu'on aſſiegoit : elle étoit à peuprés ſemblable à celles qu'on repreſente ſur la tête de Cybele. La couronne Caſtrale étoit dûë à celui qui étoit entré le premier dans le Camp ennemi qu'on vouloit forcer : les ornemens de cette couronne repreſentoient les retranchemens d'un camp. La couronne Navale ou Roſtrale, parce qu'elle étoit ornée de proüës de Vaiſſeaux, étoit deſtinée à celui qui entroit le premier dans un Vaiſſeau ennemi : Agrippa gendre d'Auguſte fut le premier de tous les Romains qui fut honoré de cette couronne aprés la bataille d'*Actium*. La couronne de Myrthe étoit pour ceux à qui on décernoit les honneurs du petit triomphe qu'on appelloit Ovation ; & celle de Laurier pour ceux qui recevoient les honneurs du grand triomphe.

Le partage des dépoüilles entre les ſoldats étoit encore une des recompenſes Militaires : on en trouve un exemple fort détaillé dans un paſſage d'Aulugelle, où il parle d'un

certain L. Sicinius Dentatus en ces termes : *L. Sicinius Dentatus pugnasse in hostem dicitur centum & viginti prœliis, cicatricem aversam nullam, adversas quinque & quadraginta tulisse; Coronis esse donatum aureis octo, obsidionali unâ, muralibus tribus, civicis quatuordecim, torquibus tribus & octoginta, armillis plus centum sexaginta, hastis duo de viginti; phaleris item donatus est quinquies viciesque.* La même chose est contenuë dans une ancienne Inscription que Mr. de Bose rapporta. Il dit en finissant que son projet comprenoit les allocutions, les acclamations, les prix des Athletes, les Eloges funebres, en un mot tous les genres de recompenses & de marques d'honneur en usage parmi les Anciens, sur lesquelles il doit travailler. Mr. l'Abbé Bignon l'exhorta à suivre ce dessein, & dit en même tems qu'il étoit bien loüable à une personne de son âge, & qui d'ailleurs avoit de grands biens, de s'appliquer comme il faisoit à l'étude de l'antiquité; & qu'il étoit rare de voir un homme aussi jeune posseder déja autant d'érudi-

tion que ceux qui ont vieilli dans cette ſorte d'étude.

Mr. l'Abbé Maſſieu qui eſt auſſi reçû tout nouvellement dans l'Academie prononça un tres-beau Diſcours pour la défenſe de la Poëſie contre ceux des Anciens & des Modernes qui l'ont attaquée. Dans la premiere partie de ſon Diſcours il montra que la Poëſie ne gâtoit point l'eſprit ; puis qu'au contraire elle ſuppoſoit de grandes connoiſſances de toutes les choſes du monde, & des ouvertures pour toutes les ſciences ; ce qu'il appuïa de l'exemple d'Homere, de Virgile, & des autres Poëtes fameux.

Dans la ſeconde partie il prouva que la Poëſie ne corrompoit point le cœur ; puiſqu'elle n'étoit deſtinée que pour porter à la vertu par les beaux exemples & les belles maximes qu'elle expoſe avec tant de force & d'agrément à la fois, qu'il eſt preſque impoſſible que le cœur ne s'y rende. Que ſi elle avoit été détournée à de mauvais uſages, c'étoit la faute des mauvais Poëtes & non pas de la Poëſie ; & que ſur ce pied là

on auroit autant de ſujet de proſcrire la Proſe, dont on abuſe pour corrompre le cœur encore plus facilement que de la Poëſie. Ce diſcours fit prolonger la ſéance, & fut ſuivi des applaudiſſemens de toute l'Aſſemblée.

Mr. l'Abbé Bignon dit que Mr. de Vallois & Mr. Boivin le jeune devoient auſſi parler dans cette Aſſemblée pour juſtifier le choix de l'Academie ; mais que le tems ne l'ayant pas permis, ce ſeroit pour une autrefois. Il ajoûta que le public étoit déja prévenu en faveur de ces deux nouveaux Academiciens par le nom du premier, que Mr. ſon pere a rendu ſi celebre parmi les gens de lettres, & par les Ouvrages qu'on a déja vû du ſecond.

ARTICLE XXXVI.

SUITE DE L'APPLICATION du principe de l'Equilibre. Par le Pere de la Maugeraye.

LA poulie A, fig. 1. 2. 3. est fixe; à l'extremité B de la corde BOC est attaché un poids B; à l'autre extremité C est appliquée une puissance C; de quelque maniere que la corde soit disposée autour de la poulie A, la puissance C doit toûjours être égale au poids B.

Qu'on prolonge la partie CO fig. 2. 3. jusqu'à ce qu'elle rencontre au point D la partie BO prolongée s'il est necessaire, ensuite tirant la droite DA, on formera le parallelogramme AEDF.

Cette préparation étant faite on s'appercevra aisément que l'angle EDF étant partagé en deux egalement par la droite DA, les droites ED, DF, sont égales & par consequent qu'il doit y avoir égalité entre le poids B & la puissance C.

On concevra encore aisément que

plus l'angle D sera aigu ; c'est à dire que plus le point D sera éloigné du point A centre de la poulie, moins le poids B & la puissance C perdront de leur force à pousser ou tirer en des sens opposez ; en sorte que si l'angle D, étoit infiniment aigu, ou ce qui est la même chose, si les parties B O, C O, fig. 1. étoient paralleles ; le poids B & la puissance C employeroient toutes leurs forces sur le point A ; d'où il est aisé de conclure que tout le reste étant égal, la charge du point A dans la premiere fig. sera à la charge du point A dans la fig. 2. 3. comme les droites D F, F A, prises ensemble sont à la diagonale D A.

2°. Si plusieurs poulies fig 4. dont les unes E F, L M, Q S, sont fixes, & les autres B D, I O, N P, mobiles, sont disposées de telle maniere que les tractions A B, D E, I F, &c. soient paralleles, la puissance C sera au poids R comme l'unité au double du nombre des poulies mobiles, c'est à dire que dans l'exemple proposé la puissance C sera la sixiéme partie du poids R.

Mars 1706.

Il eſt clair que ſi la poulie I O, étoit ſeule, les puiſſances F, L, devroient être chacune la moitié du poids R; puiſque nous avons montré dans le premier Article qu'elles devroient être égales entre elles, & qu'elles employeroient toutes leur force ſur le centre de la poulie à laquelle le poids R eſt attaché.

Or puiſque les tractions A B, DE, I F, &c. ſont paralleles & de plus égales, ainſi qu'on a montré dans le premier Article, il eſt manifeſte que le poids R doit ſe partager également ſur les parties AB, DE, I F, O L, M N, P Q, & par conſequent que chacune de ces parties en doit porter la ſixiéme partie.

Lorſque les poulies ſont diſpoſées en cette maniere la force augmente en progreſſion Arithmetique; cela veut dire que ſi la poulie B D étoit ſeule, la puiſſance E devroit être la moitié du poids attaché à la poulie B D; ſi les deux poulies B D, I O, étoient ſeules la puiſſance L devroit être la quatriéme partie du poids; s'il y a trois poulies B D, I O, N P, la puiſſance Q ou C doit être la

ſixiéme partie du poids; enfin s'il y a 4, 5, 6, poulies, la puiſſance devra être la huitiéme, la dixiéme, la douziéme partie du poids.

3°. Mais ſi les tractions étant paralleles, les poulies ſont diſpoſées de la maniere que la figure 5. repreſente, la force augmentera en progreſſion geometrique; puiſqu'il eſt clair que la poulie A portant tout le poids R, la poulie B n'en portera que la moitié, la poulie C le quart; & s'il y avoit plus de poulies, la quatriéme ne porteroit que la huitiéme partie du poids R, la cinquiéme poulie n'en porteroit que la ſeiziéme partie, & ainſi à l'infini. D'où il arriveroit que la puiſſance à la premiere poulie devroit être la moitié du poids, à la ſeconde poulie la quatriéme partie, à la troiſiéme poulie la huitiéme partie, & ainſi à l'infini; & par conſequent la puiſſance E ou D ſera toûjours au poids R comme l'unité à la puiſſance du nombre 2, dont l'expoſant exprime le nombre des poulies mobiles.

4° Si les tractions ne ſont pas pa-

ralleles & que les poulies ſoient diſ-poſées comme dans la figure 6. pour trouver la raiſon de la puiſſance C au poids R, on tirera du centre A de chaque poulie mobile au point D concours des tractions, la droite A D ; autour de laquelle on formera les parallelogrammes AE, DF ; en ſorte que toutes les droites D F par exemple ſoient égales à toutes les droites D E, dans le même parallelogramme, & à toutes les droites DF, dans les autres parallelogrames. La puiſſance C ſera au poids R, comme une des droites D F eſt à toutes les diagonales A D, & la charge de chaque poulie mobile, ſera exprimée par la diagonale A D, qui lui répond.

Pour ſe convaincre de cette verité il ſuffit de faire attention que l'angle E D F, étant toûjours partagé en deux également par la droite A D, & que toutes les parties de la corde B E, F H, I E, F L, M E, F C, étant toutes également tirées, il faut neceſſairement que toutes les droites D F, ſoient égales à toutes les droites D E dans le même paral-

lelogramme, & à toutes les droites D F dans les autres parallelogrammes, & par conſequent que la puiſſance C doit être au poids R, comme une des droites D F à toutes les diagonales A D.

Cette verité deviendra encore plus ſenſible ſi l'on fait réflexion qu'en ſuppoſant aux points B, H, I, L, M, des puiſſances dont chacune ſoit égale à la puiſſance C, l'équilibre ſubſiſteroit toûjours de la même maniere ; puiſque les tractions B E, F H, I E &c. ſeroient toûjours les mêmes, c'eſt à dire égales à la traction F C.

Or il eſt évident que les puiſſances B, H, tireroient toutes deux enſemble ſuivant D A avec une force exprimée par D A. Par la même raiſon les puiſſances I, L, tireroient ſuivant D A avec une force exprimée par D A ; & M, C, ſuivant DA avec une force exprimée par D A ; c'eſt à dire que les ſix puiſſances tireroient ſuivant D A, avec des forces exprimées par les trois diagonales.

Mais ſi les puiſſances tirent en haut avec des forces exprimées par

les diagonales A D, il faut que le poids R tire en bas avec une force exprimée par les trois diagonales, puisque l'Equilibre ne peut subsister autrement. Donc si la puissance C est exprimée par une des droites D F, le poids doit être exprimé par les diagonales A D.

On a supposé dans cet exemple que les diagonales A D sont paralleles entre elles & perpendiculaires à l'horizon ; mais quand cela n'e seroit pas, il seroit toûjours aisé par l'application du parallelogramme de trouver la raison de la puissance C au poids R.

5°. Si les tractions ne sont pas paralleles & que les poulies soient disposées comme dans la fig 7. pour trouver la raison de la puissance C au poids R, prolongez la ligne de suspension R D A, & prenant sur cette ligne un point à discretion P, formez le parallelogramme PEDF, ensuite prolongeant le côté D F, auquel est attaché le centre de la seconde poulie, prenez H I égale à D F, & formez au tour de H C, le parallelogramme HOIN, la puissan-

ce C ſera au poids R comme le côté H N du dernier parallelogramme eſt à la diagonale D P du premier parallelogramme.

Car il eſt clair que ſi la peſanteur du poids R eſt exprimée par la diagonale D P, il eſt clair, dis-je, que les forces des puiſſances qui tirent ſuivant D E, D F, doivent être exprimées par les droites D E, D F. Donc puiſque la ſeconde poulie fait le même effet que la puiſſance qui tireroit ſuivant D F, il eſt manifeſte que la diagonale H I qui exprime la charge de cette ſeconde poulie doit être égale à D F.: mais ſi la charge de la ſeconde poulie eſt exprimée par H I il eſt évident que la puiſſance qui tire ſuivant H N doit s'exprimer par H N: donc la puiſſance C doit être au poids R, comme H N, côté du ſecond parallelogramme eſt à D P diagonale du premier parallelogramme.

S'il y avoit plus de poulies, la diagonale du troiſiéme parallelogramme ſeroit égale au côté du ſecond, & la diagonale du quatriéme parallelogramme égale au côté du

troisiéme, & la puissance C seroit toûjours au poids R comme le côté du dernier parallelogramme à la diagonale du premier.

Le poids E fig. 8. est retenu sur le plan incliné A B C, par une puissance F qui tire suivant F E : pour trouver la raison de la puissance au poids, tirez du point E centre de gravité du poids E, E P perpendiculaire à l'horizon & E O perpendiculaire au plan A C, & prenant sur cette derniere un point O à discretion, tirez les droites O P, O F, paralleles aux droites F E, E P, la puissance F, sera au poids E comme F E, est à E P.

Le poids E ne peut demeurer en repos, à moins que la ligne suivant laquelle il est poussé ne rencontre perpendiculairement le plan sur lequel il demeure en repos ; c'est à dire à moins qu'il ne soit poussé suivant la droite E O perpendiculaire au plan A C : mais le poids E ne peut être poussé suivant E O diagonale du parallelogramme EFOP, à moins que la puissance F ne soit au poids E comme F E est à E P, comme on

a démontré dans les Memoires precedens.

Lorſque le poids E eſt ſoûtenu par une puiſſance qui tire ſuivant une droite E F parallele au plan AC, la puiſſance eſt la plus petite qu'elle puiſſe être. Il faut montrer que toute puiſſance qui retiendra ſur le plan A B C, le poids E, en tirant ſuivant une droite E R ou E M, ſera plus grande que la puiſſance qui retient le même poids E & ſur le même plan A B C, en tirant ſuivant E F. Je montre d'abord que la puiſſance qui tire ſuivant E F doit être plus petite que celle qui tireroit ſuivant E R, en faiſant voir que E R à plus grande raiſon à E Q, que E F à E P, car il eſt clair que R E eſt plus grande que R S perpendiculaire ſur O E S; donc R E à plus grande raiſon à R O ou E Q, que R S à R O ou E Q : mais R S, RO ou E Q :: F E, F O, ou E P : donc &c.

Je montre en ſecond lieu que la puiſſance que tire ſuivant E F doit être plus petite que la puiſſance qui tireroit ſuivant E M, parce que M E eſt plus grande que M V perpendi-

culaire ſur EO, or MV, MO ou EN :: EF, EP : donc &c.

Je ne m'arrête point à montrer que lorſque la traction ſe fait ſuivant une droite EF parallele à AC, FE, EP :: AB, AC. 2°. que la force qui pouſſe le poids E vers le centre de la terre eſt à la force qui le pouſſe ſuivant AC, comme AC eſt à AB ; & qu'en faiſant préciſion de la reſiſtance du milieu & du frottement, la viteſſe ſuivant AC ſeroit à la viteſſe ſuivant EP, comme AB eſt à AC. 3°. Que ſoit que la traction EF ſoit parallele à AC, ſoit qu'elle n'y ſoit pas parallele, la peſanteur abſoluë du poids E, la puiſſance F, la charge du plan incliné au point I, ſeront toûjours comme les droites EP, EF, EO. Si FE eſt perpendiculaire ſur EO, & que l'angle REF ſoit égal à l'angle FEM, la force qui tirera ſuivant RE doit être égale à celle qui tirera ſuivant ME : car en ſuppoſant RH parallele à ME, il eſt clair que l'angle H eſt égal à l'angle MEO lequel eſt égal à l'angle REH, puiſque FE eſt ſuppoſée perpendiculaire ſur EO :

donc R H = R E : donc M E, MO, ou E N : : R E ou R H, R O ou E Q.

Il eſt encore aiſé de voir que plus A C deviendra longue, AB demeurant la même, plus le poids que pourra ſoûtenir la même puiſſance F pourra être grand ; en ſorte que quelque grand que puiſſe être un poids E, il pourra toûjours être retenu par une puiſſance quelque petite qu'elle puiſſe être ſur un plan incliné A B C, dont la longueur A C ſera à la hauteur A B comme le poids E ſera à la puiſſance. Et comme le plan ſur lequel un poids ſuſpendu à l'extremité d'un fil commence à ſe mouvoir eſt plus incliné qu'aucun plan formé par des ſuperficies planes. Il eſt facile de voir que quelque grand que puiſſe être un poids ſuſpendu à l'extremité d'un fil, il pourra être remué par une puiſſance quelque petite qu'elle puiſſe être.

Si un poids dont le centre A E eſt retenu ſur une ſuperficie courbe L I N, fig. 8. par une puiſſance F qui tire ſuivant F E, il ſera aiſé de connoître la raiſon de la puiſſance

 au

au poids, en imaginant une droite EO perpendiculaire à cette superficie. Car formant le parallelogramme F E, P O, de la maniere qu'on a dit auparavant; la puissance sera au poids comme F E & à E P.

Puisque la vis n'est qu'un plan incliné en un double sens, il sera facile de lui appliquer ce qu'on a dit du plan incliné. On appliquera aussi au coin ce qu'on a dit du plan incliné, puisque le coin n'est qu'un double plan incliné, comme le montre clairement la fig. 9.

La seule difference qui se rencontre entre le coin & le plan incliné. C'est que le plan incliné demeure en repos pendant que le poids E monte le long de la superficie A C, au lieu que le coin glisse sous le poids E qui peut seulement monter ou baisser dans une coulisse.

Mais dans l'un & dans l'autre cas, il est clair qu'il faut surmonter la même resistance du côté du poids E, & par consequent qu'il est aisé d'appliquer au coin ce qu'on a dit du plan incliné.

On peut se servir de ce qu'on a

dit du plan incliné pour expliquer l'effet ſuivant.

Les extremitez d'une corde lâche ſont attachées à des points fixes ; au milieu de la corde eſt ſuſpendu un poids fort conſiderable. Si l'on verſe le long de la corde de l'eau en grande quantité, la corde s'accourcira, & le poids s'élevera ſenſiblement.

Pour rendre raiſon de cet effet, il faut faire réflexion qu'on peut inſinuer facilement les parties d'eau entre les parties de la corde, de même qu'on peut facilement faire gliſſer un coin fort aigu ſous un poids enfermé dans une couliſſe, dans laquelle il peut hauſſer ou baiſſer librement, & quoique chaque partie d'eau ne puiſſe faire écarter ſenſiblement les parties entre leſquelles elle s'inſinuë ; cependant une grande multitude de ces parties peuvent avoir un effet ſenſible ; c'eſt à dire faire accourcir ſenſiblement la corde & par conſequent faire élever le poids.

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE CONSTANTINOPLE.

ON vous écrit ordinairement pour vous apprendre les nouvelles acquisitions que fait la République des lettres, les Livres nouveaux qui paroissent, les nouvelles découvertes qu'on a faites : je vous écris pour vous apprendre une perte considerable pour les lettres, c'est la mort du Pere Pierre Besnier Jesuite natif de Tours, si fameux par la connoissance de plusieurs Langues : une seconde attaque d'apoplexie l'a emporté le 8. de Septembre 1705. Son *projet de la réunion des Langues* excita la curiosité de tout le monde. Le zéle qui l'a porté à se consacrer à nos Missions, & qui l'a rappellé malgré tout ce qui pouvoit le retenir en France, l'ont apparemment empêché de remplir un dessein si vaste, qu'il étoit capable d'executer. *La Préface des Origines de la Langue Françoise de M. Menage est de lui.*

DE VENISE.

Les Italiens sont riches en Histoires particulieres, chaque petit Etat, chaque Ville à son Historien, & la plûpart n'en ont pas pour un seul; la Ville d'Osime n'en manquera pas, on a imprimé à Venise *Memorie Historiche del Antiglissima è nobile Città d'Osimo di Luigi Martorelli, presso Andrea Polesti* 1705.

Memoires Historique touchant la noble & très-Ancienne Ville d'Osime par Louis Martorelli, chez André Polesti, *in* 4°. *pages* 470.

DE ROME.

L'Histoire de toutes les Heresies est un Ouvrage d'une grande étenduë, & qui demande un travail capable d'effrayer les Auteurs même laborieux. Mr. Bernini en est cependant venu à bout; le premier Tome de cette Histoire paroit *in folio*, les trois autres s'imprime chez Bernabo.

Les soins que Sa Sainteté prend de faire fleurir les Sciences ont inspiré le dessein *d'un Memoire sur l'Etat Ancien & Moderne de l'Université de*

Rome établie dans le College de la Sapience.

Memoriale alla ſantità del ſommo Pontefice Clemente XI. noſtro Signore intorno allo Stato Antico è Moderno, dello ſtudio generale della Sapienza di Roma. In Roma 1705. per Franceſco Gonzaga al corſo a ſan Marcello, *in 4°. pag.* 20.

La nouvelle Vie de Saint Vincent Ferrier qui paroit eſt d'un parent de ce Saint natif comme lui de Valence & Chanoine de Xativa, il ſe nomme Dom Vincent Victoria. La place qu'il occupe dans la celebre Academie des Arcadiens eſt une preuve qu'il n'écrit point en Italien comme un étranger. Il a dédié ſon Livre à la Niéce de Sa Sainteté, la Sœur Marie Eſrace de Saint Clement, qui a mépriſé ſi Chrétiennement toutes les Grandeurs que le monde s'empreſſoit de lui offrir ſous le Pontificat de ſon Oncle. Ce Livre eſt un in 8°. de 782. pages intitulé *Vita è miracoli dell' Apoſtolo Valenziano.*

Voici un Ouvrage d'une toute autre importance.

Commentaria ad Conſtitutiones Apoſ-

tolicas, seu Bullas singulas summorum Pontificum in Bullario Romano contentas secundum collectionem Cherubini incipientes à Divo Leone magno &c. Auctore Vincentio Pietra. Tomus primus in folio pag. 616. Romæ 1705. Typis Josephis Nicolai de Marzi.

Commentaire sur toutes les Bulles des Papes contenuës dans le Bullaire Romain, suivant l'ordre du recueil qu'en a fait Cherubin Laerce, depuis Leon le Grand jusqu'à present, par Vincent Pietra, tome premier in folio pages 646. 1705. de l'Imprimerie de Joseph Nicolas de Marzi

DE GENES.

Le voyage du Monde de Descartes, du Pere Daniel, qu'un de nos beaux esprits a traduit en Italien, plaît ici autant qu'il a plû en François, & en Anglois.

D'ANGLETERRE.

On doit faire ici dans peu de tems une nouvelle Edition du Livre de Mr. Wake Doyen d'Exester intitulé, *L'état de l'Eglise & du Clergé d'Angleterre.* Ce Livre contient un Abregé de tous les Conciles, des Synodes, des *Convocations* des *Conventions* & des autres Assemblez Ecclesiastiques te-

nuës en Angleterre depuis le tems des Saxons jusqu'à nos jours. On trouvera à la fin de cet Ouvrage une Dissertation Critique sur l'autenticité des Anciens Manuscrits. Cette derniere piéce est très-curieuse. L'Auteur qui est homme d'esprit n'a rien omis pour rendre son Ouvrage utile.

On a encore imprimé depuis peu le *Directoire du Chrétien*, composé autrefois en Anglois par le Pere Personius Jesuite. Ce Livre est également estimé des Protestans & des Catholiques : aussi peut-on dire que c'est un des plus beaux Ouvrages qui ait paru dans le dernier siécle. L'Auteur y traite des grandes veritez de la Religion avec tant de solidité qu'il est difficile que le Lecteur n'en soit convaincu. M. Stanhop a retouché cet Ouvrage, il en a ôté ou affoibli ce que le P. Personius avoit écrit en faveur de la Religion Catholique.

Les Essais de Morale de Mr. Collier ont un grand succés. On en a déja fait jusqu'à six Editions, il vient d'en donner un troisiéme Tome. Tous les Ouvrages de cet Auteur sont fort estimez, nous aurons peut-être occasion d'en parler plus au long dans ces Memoires.

Mr. Stanhop a fait imprimer dans un grand in 4°. les Sermons qu'il avoit prêchez en 1702. à Saint Paul de Londres. Ces Sermons font une espéce de Traité Theologique, où l'Auteur prouve la verité de la Religion contre les Juifs.

Il paroît ici un Livre in 4°. intitulé, *Exacte recherche de la cause des Revoltes & des Guerres civiles dans ce Rayaume.* On auroit de la peine à croire qu'on trouvât encore en Angleterre de ces Republicains qui cherchent a excuser le procedé des *Parlamentaires* à l'égard du Roi Charles I. C'est principalement pour justifier la conduite de ce Prince qu'on a écrit cet Ouvrage.

On écrit d'Edimbourg qu'il y paroit un Livre très-curieux, l'Auteur s'appelle Dalrumple. Il prétend démontrer que l'Ecosse a été Presbiterienne jusqu'au douziéme siécle. On sera bien aise de voir les preuves de cet étrange Paradoxe.

DE HOLLANDE.

Thomas Johnson Libraire à Amsterdam vend une Traduction de *La Rélation des Cours de Prusse & de Hanover, par Mr. Tolland Irlandois.* L'Auteur s'est fait connoître par beaucoup de Livres pour un homme sans religion & pour un Republicain outré, c'est un adorateur de Milton.

Le même Libraire a imprimé *La verité de la Resurrection prouvée contre Spinoza, par Mr. Colerus Ministre de l'Eglise Lutherienne.* En verité on fait trop d'honneur à Spinoza de juger ses extravagances digne de réponse. Toute personne sensée qui le lira aura beaucoup de peine à l'entendre; mais elle ne courera aucun risque d'être seduite.

Mars 1706.

Les Remarques de Mr. Addiſſon dans un Voyage d'Italie paroiſſent auſſi imprimées chez le même Libraire, qui promet *une Introduction à l'Hiſtoire des principaux Etats d'Aſie* pour ſervir de ſuite *à l'Introduction & Hiſtoire des principaux Etats de l'Europe, par Pufendorf*: ſi le Continuateur n'eſt pas plus exact que Pufendorf, on fera bien d'apprendre ailleurs l'hiſtoire des Etats de l'Europe & de l'Aſie. Un ſeul trait prouvera qu'on ne doit gueres compter ſur l'autorité de M. Pufendorf. Il dit que les François donnerent une ſanglante Bataille au Prince d'Orange pour l'obliger à lever le Siege de Maſtricht.

DE PARIS.

Le Micrometre nouvellement inventé & fait par le ſieur le Febvre Ingenieur pour les Inſtrumens de Mathematique. Aux deux Globes, ſur le Quay de l'Horloge du Palais à Paris, eſt très-ſingulier, en ce que par ſa conſtruction, la diviſion qui eſt en Minutes & Secondes de degrez, s'accommode aiſément à pluſieurs differentes grandeurs de Lunettes, en ſorte qu'elle meſure la diſtance & le mouvement des ſoyes (qui ſont au foyer du verre objectif) toûjours preciſément & ſans fraction, en Minutes & Secondes de degrez, & par une ſuite neceſſaire, mais qui n'eſt pas moins ſurprenante, cette même diviſion (en ſe ſer-

vant d'une autre numeration) diviſe toûjours preciſément & ſans fractions le diametre apparent du Soleil ou de la Lune, en douze doits écliptiques, & chaque doit en ſoixante Minutes & chaque minute de 20. en 20. Secondes de doit écliptique ; quoi que le diametre change de grandeur apparente & cela dans le moment de l'obſervation.

Ceux qui ſouhaiteront s'inſtruire plus particulierement ſur la conſtruction de ce Micrometre s'addreſſeront à l'Auteur.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Mars 1706.

ART. XXVII. THe Deutch Politicks examined; or the danger of a defensive War to the Confederates. C'est à dire, *Examen de la Politique des Hollandois, ou le danger d'une guerrre défensive pour les Alliez.* Pag. 345

ART. XXVIII. *Suite de l'Extrait du 3e. Tome de l'Histoire de l'Eglise, par Mr. l'Abbé de Choisy.* p. 367

ART. XXIX. Georgii Baglivi Opera omnia. *Oeuvre de George Baglivi Professeur de Medecine dans le College Romain &c.* p. 380

ART. XXX. *Bulle de N. S. Pere le Pape Clement. XI.* p. 405

ART. XXXI. *La même Bulle en François.* p. 418

ART. XXXII. *Memorial presenté à la Congregation du Saint Office de la part de quelques Theologiens de Louvain.* p. 432

ART. XXXIII. *Lettre Critique sur le Livre intitulé, la Vie de Mr. Moliere.* page. 456

ART. XXXIV. *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres.* pag. 459

ART. XXXV. *Relation de ce qui s'est passé à l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions.* p. 480

ART. XXXVI. *Suite de l'Application du principe de l'Equilibre, par le P. de la Maugeraye.* p. 499

ART. XXXVII. *Nouvelles Literaires.* page. 513

De Constantinople. ibid.

De Venize. 514

De Rome. ibid.

De Genes. 516

D'Angleterre. ibid.

De Hollande. 518

De Paris. 519

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0615